

« Initiatives » : les agents de maîtrise oubliés



Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 14918 7 F

MERCREDI 13 JANVIER 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Bannir l'arme chimique

APRÈS le récent accord START 2 sur le désarmement nucléaire, le traité sur l'interdiction des armements chimiques, qui doit être signé à Paris par plus d'une centaine de pays à partir de mercredi 13 janvier, apporte une lueur d'espoir dans un paysage international des plus inquiétants. Cette convention, dont l'ONU a pris l'initiative, a l'avantage, par rapport aux accords bilatéraux START ou régionaux sur les armes conventionnelles, d'avoir une « vocation universelle » puisqu'elle s'adresse à tous. Elle représente un progrès majeur dans la voie du désarmement puisqu'elle interdit non seulement l'emploi (comme le faisait le protocole de 1925), mais également la fabrication et le stockage d'armes chimiques. Même si les réserves d'usage s'imposent pour un traité qui demandera avant tout une réelle volonté politique des signataires lorsqu'il s'agira de le mettre en application et de peser sur les pays non signataires. La conférence de désarmement de Genève a su concevoir un système original de vérification sur place, dit « par défi », sans lequel ce type de traité aurait toutes chances de rester lettre morte.

LA mise en place d'équipes d'inspection internationales, qui ne dépendront que de la future Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, installée à La Haye, devrait permettre de sortir du « bilatéral » – un pays en soupçonnant un autre – pour passer véritablement à l'« universel ». Le caractère dissuasif de ce traité est à ce prix. Le mode de vérification prévu ne permettra sans doute pas de mettre un terme à des recherches clandestines en laboratoire, mais il devrait rendre très difficile, voire impossible, la constitution de stocks massifs indispensables pour mener une guerre chimique, du moins dans les pays signataires.

Il faudra toutefois attendre la mise en œuvre effective de cet accord pour voir si l'équilibre trouvé dans le texte entre un contrôle crédible sur place et la légitime protection des intérêts nationaux est bien respecté. La question demeure également de savoir si les restrictions en matière commerciale imposées aux Etats non signataires seront suffisamment dissuasives pour détourner certains pays de se doter de ces armes improprement appelées « armes du pauvre » si l'on tient compte du caractère délicat et très coûteux de leur mise au point.

ENFIN, la question des frais et des délais de destruction des stocks existants se pose à l'évidence. En janvier 1989, l'Union soviétique avait créé la surprise en annonçant son intention de commencer unilatéralement à détruire une partie de ses armes chimiques. Or l'usine de Chapaievsk, sur la Volga, créée à cet effet, est aujourd'hui dénoncée par les mouvements écologistes et ne fonctionnerait pas. Comme pour le nucléaire, ce coût est élevé, souvent plus que celui de fabrication. Aux Etats-Unis, où deux usines fonctionnent, on évalue à 8 milliards de dollars les dépenses de destruction du stock d'armes actuel. Le désarmement, décidément, est cher...

Lire page 6
l'article de PIERRE SERVENT



M0147 - 0113 0 - 7,00 F

Tandis que M. Dumas tempère son propos sur la libération des camps

Les Serbes de Bosnie ont rejeté à Genève le projet de Constitution mis au point par les Occidentaux

M. Radovan Karadzic, dirigeant des Serbes de Bosnie-Herzégovine, a rejeté mardi 12 janvier le projet de Constitution mis au point sous l'égide des coprésidents de la conférence de Genève, lord David Owen et M. Cyrus Vance. Le plan de paix prévoit notamment le découpage de la Bosnie en dix provinces tout en proclamant sa souveraineté et son intégrité territoriale.

En visite officielle en Roumanie, le ministre des affaires étrangères, M. Roland Dumas, qui avait suggéré la veille que la France libère par la force les camps de détention de Bosnie, a précisé lundi qu'il préférerait que d'autres pays participent à cette action. Dans un entretien au « Monde », le secrétaire général des Nations unies, M. Boutros-Ghali, se « félicite » de la suggestion de M. Dumas, sous réserve que cette initiative soit « mise en œuvre dans le cadre des Nations unies ».



Un entretien avec M. Boutros-Ghali

« L'ONU souffre d'un excès de crédibilité »

nous déclare le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies

« Que pensez-vous de la proposition de M. Roland Dumas de libérer par la force les camps de détention de Bosnie ?

– Si cette initiative est mise en œuvre dans le cadre des Nations unies et en application d'une résolution du Conseil de sécurité, je m'en féliciterai. Par contre, si elle devait être mise en œuvre en dehors de ce cadre, elle affaiblirait l'action des Nations unies.

– Le meurtre à Sarajevo du vice-premier ministre bosniaque M. Hakija Turajlic révèle une certaine impuissance des « casques bleus ». L'ONU va-t-elle en tirer des leçons sur le terrain ?

– Le meurtre de Sarajevo est un incident extrêmement grave, mais nous devons continuer de négocier. Un incident de nature différente a eu lieu il y a quelques jours à Mogadiscio lorsque la foule a attaqué à coup de pierres le quartier général des Nations unies, croyant que je m'y trouvais.

» Cela ne m'a pas empêché de continuer à recevoir tous les chefs de faction. La négociation s'est poursuivie et elle a abouti à un résultat positif. Il n'y a évidemment aucune comparaison entre la gravité de ces deux situations. Néanmoins de tels incidents ne doivent pas nous laisser perdre de vue notre objectif final, qui est la paix.

– La guerre dans l'ex-Yougoslavie a déjà fait plusieurs dizaines de milliers de morts en dépit de la présence des Nations unies. La mission de la FORPRONU a-t-elle encore un sens ?

– La mission de la FORPRONU est multiforme. Elle consiste d'abord à pouvoir acheminer l'aide humanitaire. Cette mission, elle la remplit actuellement, y compris jusqu'à Sarajevo.

Propos recueillis par
ALAIN DEBOVE et JEAN-PIERRE LANGELLIER

Lire la suite page 4

Lire aussi

Les juges d'instruction s'opposent massivement à la réforme pénale

Cinquante-huit des soixante-deux juges d'instruction du tribunal de Paris ont adopté, lundi 11 janvier, une résolution dans laquelle ils se déclarent *« prêts à demander à être déchargés de leurs fonctions »* afin de manifester leur refus du nouveau code de procédure pénale adopté en décembre dernier par le Parlement. Lancé par l'Association française des magistrats instructeurs (AFMI), ce mouvement inédit d'opposition à l'application, à partir du 1er mars, d'une loi que les magistrats sont censés faire respecter, rencontre un écho favorable parmi les juges d'instruction.

Lire nos informations page 12

Le schéma directeur d'Ile-de-France serait abandonné

Le projet de schéma directeur d'Ile-de-France, présenté par M. Christian Sautter, préfet de région, devrait être rejeté par les collectivités locales, après l'avis défavorable de M. Michel Giraud, président (RPR) du conseil régional. A la suite de ce refus, M. Sautter, qui explique dans nos colonnes les enjeux des propositions de l'Etat, demandera au gouvernement de retirer son texte.

La majorité qui sortira des urnes en mars prochain devra définir les grandes lignes qui présideront au développement de la région capitale pendant le prochain quart de siècle.

Lire page 2 le point de vue de M. CHRISTIAN SAUTTER et page 9 l'article de CHRISTOPHE DE CHENAY

Prix de détail : 0 % en décembre

Pas de hausse pour le deuxième mois consécutif.

page 28

Les incursions irakiennes au Koweït

Une déclaration relativement modérée du Conseil de sécurité.

page 8

Affrontements religieux en Inde

Près de trois cents morts à Bombay et Ahmedabad.

page 6

Bilan d'une législature

II. – La découverte de l'Europe

De 1988 à 1993, les députés ont débattu à plusieurs reprises de la construction européenne, à l'occasion des accords de Schengen puis de la révision constitutionnelle préalable aux accords de Maastricht. Ils ont réclamé et obtenu les moyens de mieux contrôler la politique communautaire, qui influence désormais une bonne partie de la législation française.

Lire page 10 l'article de FRÉDÉRIC BOBIN

Le sommaire complet se trouve page 28

Les équations de M. Bourges

Le président de France-Télévision peut-il augmenter l'audience de ses chaînes... et garder son poste ?

par Michel Colonna d'Istria et Yves Mamou

Lors de ses conférences de presse, M. Hervé Bourges affirme toujours qu'il prendra la parole brièvement. Il tient rarement cette promesse. Lundi 14 décembre, dans un grand restaurant du bois de Boulogne, haut perché sur une estrade, le PDG de France Télévision a parlé une heure et quart. Ce one-man-show inimitable mélangeait présentation des programmes de 1993, anecdotes et règlements de comptes en série avec l'animateur Thierry Ardisson, les journaux qui parlent de *« guerre des chaînes »*, ou Arte qui devrait être dans le giron du *« service public »*, c'est à dire celui de M. Bourges. Aux pieds du président, des dizaines de collaborateurs de France Télévision, des producteurs et toute la presse télévisée. Alignés silencieusement à ses côtés, douze de ses collaborateurs directs. « C'est Jésus et ses apôtres », plaisantait doucement quelqu'un dans l'assistance. *« Qui sera Judas parmi eux ? »*, susurrait un autre. Les grand-messes du président de France Télévision reflètent la situation de l'audiovisuel français, public ou privé : une extrême personnalisation des dossiers.

Différencier le public du privé en matière audiovisuelle revient donc inévitablement à mettre en question le style Bourges. Depuis deux ans, la définition des missions de la télévision publique n'incombe qu'à ce Roi-Soleil de l'audiovisuel, qui a une cour et une devise : *« Le service public, c'est moi. »*

Lire la suite page 23

SCIENCES ♦ MÉDECINE

■ Ces oiseaux qui font peur aux avions. ■ Le fantôme du LEP. ■ Les dinosaures du Laos : un vrai feuilleton. ■ Le prix du sang au Canada. ■ L'élection du professeur Bernard Glorion à la présidence du conseil national de l'ordre des médecins.

pages 15 à 17

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Bosnie

Le jeu des assassins

par Véronique Nahoum-Grappe

DANS le cadre d'une équipe plurielle d'aide humanitaire (1), nous avons effectué pendant les dernières vacances de Noël des visites dans cinq camps de réfugiés situés autour de Zagreb, essentiellement bosniaques. A chaque visite, nous sommes restés environ deux heures, dans la pièce où vit la famille, dont le plus souvent manquent certains membres, les hommes surtout. Dans un camp de réfugiés, on attend – les nouvelles, les personnes, les projets – et, en attendant, les femmes lavent – malgré le froid, on peut voir le linge sécher dehors. Avec l'accord du directeur du camp, le journaliste, le médecin humanitaire, le sociologue, peut entrer et parler aux réfugiés qui acceptent le plus souvent la discussion. Dans la pièce où, au mieux, loge une famille, il sera accueilli avec le café. Et là commence le cataclysme intérieur à l'écoute des récits traduits par l'interprète : le récit de ce qui s'est passé entre le moment de l'entrée des soldats serbes (miliciens ? appelés ?) dans le village et la maison, et l'arrivée, ici, dans ce camp.

Les «Serbes» ne sont jamais nommés en tant que tels par les réfugiés bosniaques : ils sont «ils» ou «eux», et, s'agissant des camps de concentration, «ils» sont désignés par un «on» générique, comme dans l'expression «on nous faisait faire» ceci ou cela. Il faut savoir prendre exemple sur ce système de désignation, non ethnique. Les récits que nous avons entendus pendant toutes ces visites sont donnés avec des précisions, de lieux et de noms – par exemple celui, répété avec force, du voisin serbe qui a aidé les miliciens, ou du bourreau dans le camp de concentration – comme pour un témoignage lors d'un futur procès. A la question «*Avez-vous vu vous-même* [tel ou tel épisode] ?», répond souvent un regard particulier, avant les paroles, sans battements de paupières : celui qui «a vu» vous regarde vraiment.

Car les choses inconcevables que nous avons entendues, et qui, hélas, recoupent les autres informations de toutes les sources auxquelles nous avons pu avoir accès, sont racontées à l'étranger avec sérieux, comme une tâche grave, un devoir conscient vis-à-vis de ceux qui sont encore là-bas, une nécessité sacrée de témoigner, ressentie par tous, quels que soient le sexe, le statut, le niveau d'alphabétisation. Comme si donner de la matière à une justice *qui devrait exister quelque part* était une manière de la susciter. Ce qui s'est passé est irrémédiablement impossible à penser sans cette idée utopique d'un tribunal final : l'aspiration à une intervention militaire, souvent jugée trop tardive, venant après que le pire eut été fait, se double d'une aspiration peut-être encore plus absolue : que les crimes soient dénoncés.

La politique déterminée et consciente des viols

Peut-on en effet appeler «guerre» l'injustice hallucinante d'une attaque armée, avec avions de combats, tanks et canons, contre un village de paysans, un bourg de civils, un quartier de la ville ? La mise à sac et la démolition systématique et radicale de certains de ces lieux, déjà vidés de leurs habitants ? Peut-on comprendre les inconcevables abominations attestées maintenant par l'ensemble des données accumulées, exercées contre tous, enfants, femmes, hommes, vieillards, et dont la fréquence systématique exclut les interprétations du type : «c'est la guerre, ce sont des bavures inévitables dues à quelques miliciens saouls» ? Comment peut-on imaginer la répétition de tout cela dans une telle durée, pendant tous ces mois de tergiversation dans l'Europe abritée, alors que nous savons ce que coûte une seule minute de vraie souffrance ?

Dès novembre 1991, après la chute de Vukovar, mais surtout à partir de juillet 1992 en ce qui concerne les populations bosniaques (2), les témoignages se sont accumulés, retranscrits et enregistrés avec précision de noms et de lieux. Je ne rapporterai pas ici le détail des choses entendues : le récit des cruautés en dehors d'un contexte spécifique, juridique essentiellement, est déjà une fiction sadienne qui excite l'assassin et anéantit la victime encore une fois. Ceux ou celles qui travaillent sur la question du viol le savent, et le même document qui démontre l'horreur sera vendu dans une «sex-shop».

Mais je poserai une question : pourquoi ? Pourquoi cette cruauté inouïe, ces horreurs démesurées dont, en France, nous n'avons pas évalué l'aspect à la fois systématique et abominable ? Les femmes bosniaques violées et relâchées enceintes trop tard pour un avortement sont estimées par l'ONU à plusieurs dizaines de milliers. Il ne s'agit pas ici de quelques soudards enivrés ou de quelques sadiques obsédés. Les perspectives psychiatriques ou psychanalytiques ne sont pas suffisantes. Non, il s'agit aussi d'une politique déterminée et consciente, fondée sur un système de croyance désuet qui donne au sang et au sperme une valeur de transmission ontologique, et donc de définition «ethnique» du groupe. Les liens «du sang» se fondent alors sur la maîtrise de la circulation du sperme, qui devient le véhicule absolu de la transmission identitaire. L'identité «ethnique» qui veut s'imposer se doit donc de diffuser son sperme et de faire couler le sang : l'extermination allemande avait choisi plutôt le meurtre technologique (chambres à gaz) ou médical (expériences), tandis que les «purs» *Serbes privilégient le corps à corps*, les égorgements au couteau et les viols systématiques.

Il est ahurissant de repérer ces fonctionnements archaïques chez ces puissants politiques contemporains, élus, poètes et psychiatres, que sont les chefs politiques actuels de la Serbie. On sait aussi maintenant qu'enfants et vieillards, jeunes gens et adultes, n'ont pas été épargnés par les violences extrêmes de cette guerre. Ces horreurs sont ici centrales et non pas marginales. Elles s'appuient sur des décisions et des stratégies légitimées par une conviction, une foi en un objet mythique, à savoir une définition «ethnique» d'un groupe social, quel qu'il soit.

Une cruauté endogène

Les abominations de cette cruauté gratuite, mais collective et politique, s'inscrivent en dernier ressort dans ce système de définition identitaire par le sang – et donc le sperme –, dont le racisme explicite n'est qu'une des expressions. Il produit un type spécifique de cruauté, particulièrement atroce puisque c'est la communauté humaine d'en face dans son ensemble, culture et figures, maisons et archives, ascendants et descendants, qui doit donc être exterminée. Le bourreau ne cherche aucun secret dans la torture de l'autre. L'idée du corps sacrifié, martyrisé, celui du bébé, du vieillard, de la petite fille, de la jeune femme, cette seule idée qui nous anéantit et dont on ne sait comment y survivre sans trahir ce qui s'est passé là, une fois de plus dans notre histoire, oblige à poser la question de la cruauté, de la cruauté caractéristique de cette guerre intra-communautaire.

Par exemple, à deux reprises, nous avons entendu des jeunes Bosniaques nous confier que le garde/bourreau dans le camp de concentration était *leur instituteur*. Le tissage serré des liens entre communautés diverses dans les villages bosniaques est un fait connu : tous les récits ou presque mentionnent le voisin, l'ami, cités parmi les assassins, les violeurs. Lorsque le bourreau est le voisin ou l'instituteur, nous sentons bien que l'acte de cruauté est particulier : de même que l'inceste commis par le père est différent du viol commis par l'étranger, de même, sans doute, la cruauté venue des proches est autre chose que celle qui vient de loin et d'ailleurs, d'une source non humaine (un tremblement de terre) ou inhumaine (des envahisseurs étrangers). Or, ici, nous sommes dans un cas de figure où une armée a envahi de façon endogène son propre peuple désarmé pour en faire le tri «ethnique».

Si le bourreau de l'enfant dans le camp de concentration est son instituteur, la cruauté atteint alors le lien social et son image au cœur de la mémoire enfantine telle que son histoire passée en temps de paix l'avait construit. Or le passé «d'avant», sa qualité, est comme un stock d'images de plus en plus sacré au fil du temps : ce sont elles qui aideront à réparer *après*. Comme l'inceste en famille touche le lien de filiation, la cruauté endogène entre gens d'une même communauté touche le lien social, le pacte de fraternité que suppose toute vie en temps de paix. La qualité du passé est alors assassinée elle aussi.

L'effet Timisoara

Nous n'avons pas pris en France, contrairement à ce qui se passe en Angleterre, en Allemagne et aux Etats-Unis depuis plus de six mois, la mesure de ce qui s'est passé ailleurs qu'à Sarajevo, malgré les articles et les informations publiées dans la presse et les revues. Et ce pour plusieurs raisons : la première tient au piège que constitue le récit même des cruautés, irrecevable, insupportable, et dont le consommateur des médias doit se défendre pour ne pas devenir fou. Comment penser ensemble la Somalie, le Soudan, le Kurdistan, le Cambodge, l'Arménie, et le sans-domicile-fixe du coin ? Comment entendre des horreurs sans les refuser – «ce n'est pas possible» – ou les déréaliser – «c'est pareil partout» – ou même suspecter l'informateur – «c'est une manipulation» ? L'histoire nous apprend qu'il y a des rumeurs bénignes et fausses, atroces et fausses, ce qui n'est pas en contradiction avec le fait qu'il y a des réalités atroces et vraies. Croire ou ne pas croire à certaines d'entre elles constitue un phénomène sociologique compliqué, qui relève d'autres paramètres que celui d'un éventuel critère de vérité qui serait inscrit dans le récit ; ainsi l'atrocité ne prouve ni la réalité d'un fait ni sa fausseté.

Et nous en arrivons ainsi à un dernier facteur de surdité : à savoir l'effet pervers de la prise de conscience dans la presse française des images du charnier roumain de Timisoara. Depuis, une méfiance comme devoir déontologique de la pratique journalistique s'est installée envers toute possibilité de manipulation de l'information dans l'utilisation d'images de corps suppliciés, ce puissant levier de fascination sociale : d'une certaine façon, *les crimes contre l'humanité des armées et milices serbes ont profité de l'effet Timisoara pour passer inaperçus en France.*

Tout récit d'atrocité suscite alors une méfiance oblique, à juste titre souvent ; mais ici, tragiquement, cette méfiance légitime a fait le jeu des assassins. Elle repose sur une bonne conscience bien avertie, et sur une analyse non aboutie : le corps humain nu, supplicié, mis en tableau, en croix, est un spectacle insoutenable, qui brise le spectateur en bonne santé. Il y a un premier pouvoir d'anéantissement contenu dans de telles images, et la simple vue de la croix, du fer barbelé est déchirante. L'image du martyre innocent est un levier puissant d'émotion sociale, et donc de déstabilisation collective. Il faut donc se méfier de sa manipulation. Mais aussi, et pour les mêmes raisons de respect envers les vraies souffrances, il faut se méfier de cette méfiance si confortable, qui peut effacer l'authentique version des choses.

Il aurait fallu penser la différence entre des images vues et retransmises emphatiquement de quelques corps suppliciés, et la production permanente d'un immense récit multiplié, *émis par les intéressés eux-mêmes*, survivants qui portent dans leurs corps les marques de ce qui s'est passé et qui ne devraient pas avoir (en plus !) à prouver ce qu'ils ont subi. Il n'y a pas de commune mesure au niveau de la qualité de l'information, de son coefficient plausible de vérités et d'erreurs entre ces milliers de récits engrangés, vérifiés sur le terrain, et trois minutes d'images télévisuelles. Pour les mêmes raisons que l'on se méfie de celles-ci, il fallait faire confiance à ceux-là. Dans le cas des réfugiés survivants, prêts à parler si l'on accepte de venir dans leurs camps, ne pas les entendre est un crime de plus, irrespirable lui aussi.

Nous sommes donc en présence du contraire de ce qui s'est passé avec les images du charnier roumain : dans ce dernier cas, le montage des corps suppliciés était un tableau redessiné (dont la genèse ne sera jamais complètement élucidée, comme dans toute rumeur) Dans le cas de cette guerre contemporaine, tout porte à croire que l'image que donnait de la cruauté les corps de Timisoara est vraie en Bosnie et que, de plus, elle concerne un nombre incommensurablement plus élevé de martyres. Car c'est cela dont il s'agit là-bas, d'une cruauté au couteau, d'éventrement, de supplices corporels sur la mère et l'enfant, sur l'homme dans sa nudité, le corps humain sacré, à tous les âges.

---

(1) Travaillant sur le thème «alcool et guerre», j'ai pu bénéficier de l'expérience sur le terrain de l'équipe d'Enfance et Partage que je remercie ici, dans laquelle mon mari, Michel Grappe, psychiatre d'enfants, travaille depuis six mois.

(2) Yan de Kerorguen le rappelle dans un article capital, «Voyage en Bosnie» (*Esprit*, n° 185, octobre 1992, p.106).

► Véronique Nahoum-Grappe est historienne à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS).

Ile-de-France

L'heure du choix

par Christian Sautter

POUR donner de beaux fruits, les espaliers doivent être taillés chaque hiver. La région Ile-de-France a une tendance spontanée à l'exubérance et, périodiquement, un schéma directeur en organise le développement. Tel est le but du récent projet qui a été soumis fin octobre par l'Etat à l'avis du conseil régional et des conseils généraux des huit départements. Plus peuplée (10,5 millions d'habitants) et plus riche que la Belgique, la région-capitale connaît un fort dynamisme démographique. Sa population tend à croître plus vite que la moyenne nationale : les experts du conseil économique et social régional ont conclu qu'il était possible que l'Ile-de-France compte 13 millions d'habitants en 2015. Autre symptôme d'exubérance, la progression rapide du nombre de ceux qui habitent dans les départements voisins et viennent travailler régulièrement en Ile-de-France : 180 000 en 1982, 260 000 en 1990.

Dernier trait enfin, sur les déséquilibres *internes* à la région-capitale : les bureaux vont aux bureaux et les logements vont à la campagne. Spontanément se constitue un grand pôle tertiaire sur la partie centrale et occidentale de l'agglomération sous l'effet de deux automatismes : la pression des prix fonciers concentre les activités et les logements susceptibles d'être loués à des loyers élevés et disperse les activités industrielles et artisanales ainsi que les logements plus modestes de la classe moyenne ; le déséquilibre de la fiscalité locale fait le reste, la prospère taxe professionnelle allant aux communes tertiaires et la plus discrète taxe d'habitation aux communes dortoirs. A l'autre extrême, l'Ile-de-France rurale connaît ici et là, des taux de progression atteignant les 2-3 % l'an, par «mitage» de son espace.

Face à ces évolutions préoccupantes, mais non dramatiques à l'échelle de la planète puisqu'il s'agit de troubles de croissance d'une agglomération paisible et prospère, que faire ? Trois stratégies sont possibles : l'inaction, l'obstruction, l'organisation. L'inaction publique peut être inspirée par la difficulté à anticiper l'avenir (n'a-t-on pas prévu, en 1965, 14 millions d'habitants pour l'an 2000 ?) et par la confiance dans les automatismes des marchés économiques et fonciers. Après tout, les Londoniens vivent sans schéma directeur mais avec des trajets de plus en plus longs dans les transports en commun à travers un espace équivalent au Bassin parisien. Les grandes spéculations immobilières y sont corrigées périodiquement par des faillites retentissantes. Les quartiers d'exclusion et la raréfaction des métiers industriels y posent de difficiles problèmes sociaux.

Changer de schéma

L'obstruction est une forme d'action qui vise à congeler le dynamisme de l'Ile-de-France. Parce qu'il dérange le confort acquis, tout projet d'urbanisation serait condamné et toute nouvelle infrastructure devrait passer au loin. Cet égoïsme vicinal, érigé en système, a sa logique régulatrice. Peu à peu les entreprises s'éloigneraient d'une région où il est difficile de s'installer et de faire circuler les salariés, les clients, les marchandises. Les difficultés croissantes de logement décourageraient les jeunes provinciaux de monter à Paris et pousseraient même les jeunes Franciliens à aller faire leur vie ailleurs, dès que le deuxième enfant entraînerait un loyer prohibitif, à moins qu'ils ne renoncent à ce deuxième enfant, ce qui serait conforme à la logique malthusienne de l'obstruction. Le déclin de l'Ile-de-France ferait-il la prospérité de la province ? Il suffit de regarder une carte de l'Europe prise par un satellite nocturne pour être sûr du contraire : le croissant lumineux qui va de Londres vers le Benelux, l'Allemagne rhénane et la Lombardie n'aurait plus à son foyer la tache brillante de la région parisienne. La France deviendrait sombre.

L'organisation du développement de la région parisienne est une tradition commune à l'Etat et aux élus. Au schéma Delouvrier de 1965, révisé à la baisse en 1976, nous devons les RER, le périphérique, l'aéroport de Roissy, cinq villes nouvelles où se mêlent harmonieusement l'habitat, l'emploi et le cadre de vie.

Une nouvelle révision ayant avorté en 1980, c'est le décret de 1976 qui s'impose encore aujourd'hui aux actes d'urbanisme des maires. C'est ainsi que 90 zones d'aménagement concerté, dont beaucoup ne dégraderaient pas l'environnement ni l'équilibre habitat/emploi, sont actuellement bloquées. Plus de 50 000 emplois et 23 000 logements sont ainsi en suspens, ainsi qu'un soutien au bâtiment qui en a bien besoin : changer de schéma, ce serait relancer l'activité.

Le projet soumis aux élus est un projet concerté. Il est l'aboutissement de trois ans et demi d'études et de discussions avec le conseil régional, les conseils généraux, le conseil économique et social régional, les chambres consulaires et le monde associatif. Les auteurs se sont montrés attentifs aux projets intercommunaux qui ont mûri dans les quatre départements de la grande couronne. Cette synthèse est encore amendable.

C'est un projet équilibré. Les perspectives maîtrisées de la population (*12,2 millions d'habitants en 2015*) et d'emplois (+ 850 000 en 25 ans) impliquent que l'Etat et les régions voisines du Bassin parisien travaillent ensemble pour que les jeunes qui y naissent puissent y trouver études, emplois et logements à leur goût. Au sein de l'Ile-de-France, la perspective est d'infléchir nettement la tendance qui éloigne de plus en plus les logements des emplois. L'emploi sera favorisé dans les pôles de la grande couronne. Afin d'éviter la concentration excessive de bureaux, le schéma implique le maintien de la procédure de l'agrément pour leur construction dans certaines parties de l'agglomération.

L'équilibre est aussi restauré entre la ville et la campagne puisque 270 000 hectares de forêts (27 fois la surface de Paris) sont protégés de toute urbanisation, que 110 000 hectares d'espaces agricoles à caractère paysager sont ménagés, qu'il est assuré que 500 000 hectares de terres agricoles vont le rester pendant vingt-cinq ans. Les surfaces urbanisables ont été calculées au plus juste pour permettre le développement nécessaire, sans pour autant que leur pénurie encourage la spéculation foncière. Le projet propose pour la première fois une stratégie précise d'équipements pour lutter contre la pollution de l'eau, l'accumulation des déchets et la nuisance du bruit.

L'équilibre se situe enfin entre les modes de transports, avec une nette priorité aux transports en commun dans la partie dense de l'agglomération (projet majeur d'un métro circulaire en petite couronne) comme dans les départements plus éloignés de Paris (amélioration et extension des RER, rocade de transports en commun reliant les villes nouvelles). Les routes ne sont pas pour autant oubliées, car la volonté de circuler en automobile ne pourra être entièrement contrariée, particulièrement en grande couronne.

Au premier anneau du périphérique s'ajouteront ceux de l'autoroute A 86 et de la Francilienne, insérés avec grand soin dans les sites traversés, qui rendront le trafic plus fluide et faciliteront la création d'emplois dans leur voisinage.

C'est maintenant l'heure du choix. Ce qui est en jeu n'est pas un travail académique, voire technocratique, sur l'image à vingt-cinq ans de la région-capitale. L'enjeu, c'est d'abord l'emploi en 1993, ces milliers d'emplois qui sont bloqués par un schéma directeur désuet.

L'enjeu, c'est ensuite la qualité de vie des habitants de l'Ile-de-France, la qualité plutôt que le nombre. Le prochain contrat de plan entre l'Etat et le conseil régional qui portera qur les cinq années 1994-1998 devra être négocié d'ici à la fin de 1993. Dans la foulée d'un nouveau schéma directeur, ce contrat pourra être ambitieux pour l'amélioration des transports en commun, pour l'équipement universitaire, pour la défense de l'environnement, pour la solidarité avec les quartiers dégradés et les familles les plus démunies.

L'enjeu, c'est enfin le dynamisme de l'Ile-de-France et, à sa suite, de la France entière dans une compétition internationale que sera de plus en plus âpre.

L'équilibre économique et l'harmonie sociale sont possibles s'ils sont voulus. Espérons que, dans les semaines qui viennent, la raison régionale l'emportera sur la passion nationale.

Si par contre, les collectivités rendaient toutes un avis négatif et sans nuance, je recommanderai au gouvernement d'en rester là. La démocratie est parfois myope, elle est toujours respectable.

► Christian Sautter est préfet de la région d'Ile-de-France.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :

Jacques Lesourne, *gérant directeur de la publication*
Bruno Frappat, *directeur de la rédaction*
Jacques Guiu, *directeur de la gestion*
Manuel Lucbert, *secrétaire général*

Rédacteurs en chef :

Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès, Jacques Amalric, Thomas Ferenczi, Philippe Herreman, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :

Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 45-60-30-10

Les réactions après les déclarations du ministre des affaires étrangères sur la libération des camps en Bosnie

M. Radovan Karadzic, dirigeant des Serbes de Bosnie, a déclaré, mardi 12 janvier en fin de matinée, qu'il cherchait un « compromis » à la suite de la demande pressante des deux coprésidents de la conférence de Genève, MM. David Owen et Cyrus Vance, d'accepter leur projet de constitution dans lequel sont proclamées la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. La solution alternative de plus en plus évoquée est en effet une intervention militaire sous l'égide de l'ONU. M. Roland Dumas, ministre des affaires étrangères, corrigeant ses propos de dimanche devant « Le grand jury-RTL-*le Monde* », a affirmé lundi à Bucarest qu'il n'était pas question que la France agisse seule.

M. Joxe : la France « est prête à aller avec d'autres » exécuter les missions de l'ONU

Devant la presse, à la cérémonie des vœux, puis sur France 2, le ministre de la défense, M. Pierre Joxe, a nettement nuancé, lundi 11 janvier, les propos de son collègue des affaires étrangères, M. Roland Dumas, qui avait, la veille, suggéré que la France libère, au besoin seule, les camps de détention en Bosnie.

« La France est prête, a expliqué M. Joxe, *à suivre, à aller avec d'autres »* exécuter de nouvelles missions de l'ONU, comme la libération des camps d'internés.

« Un jour on vous rendra justice »

« Il est nécessaire que ces opérations internationales aient un caractère international dans leur dimension militaire », a souligné le ministre de la défense en parlant d'une *« erreur d'interprétation »* à propos des déclarations de M. Dumas.

M. Joxe a estimé qu'il n'y avait pas de désaccord entre lui et le ministre des affaires étrangères.

« Mes avis, mes analyses et mes recommandations au président de la République, je les garde pour lui. C'est lui qui décide, c'est lui le chef des armées, c'est lui qui choisit quand, où, avec quels moyens, nous allons remplir telle ou telle mission pour l'ONU », a ajouté le ministre de la défense en notant que les troupes françaises déployées dans l'ex-Yougoslavie ne se trouvaient pas dans les zones ou à proximité des zones où sont installés les camps d'internement.

« Ce qui n'est pas le cas d'autres forces », a-t-il précisé en citant les Britanniques, les Canadiens et les Espagnols qui aussi sont présents en Bosnie.

S'adressant directement par le biais de la caméra aux militaires français qui reçoivent en Bosnie les émissions de France 2, le ministre de la défense leur a rendu un vibrant hommage, en particulier au général Philippe Morillon, le « patron » des « casques bleus » de Bosnie-Herzégovine.

« On ne peut pas savoir facilement à travers la France la nature, la difficulté des missions que vous accomplissez, les risques que vous prenez. Un jour, tout cela sera écrit, décrit, et, à ce moment-là, on vous rendra justice, peut-être plus qu'on ne le fait ces derniers jours. Si l'on veut, a conclu M. Joxe, *que les capacités de la France d'intervenir rapidement dans différents points du monde soient maintenues, il ne faut pas maintenir les militaires trop longtemps au même endroit. »*

M. Bernard Kouchner a, pour sa part, confirmé qu'il préparait un plan pour obtenir l'accès aux camps de prisonniers en Bosnie. Après un entretien avec M. Dumas, il a toutefois reconnu qu'aux termes des actuelles résolutions de l'ONU, *« la force ne peut pas être employée pour cela »*. Le ministre de la santé et de l'action humanitaire a précisé qu'il espérait présenter son plan *« très vite »* au ministre des affaires étrangères.

« Ce ne sont pas des camps traditionnels »

Sans donner de détails sur son projet, il a souligné qu'il s'agissait d'*« essayer non pas seulement de faire un geste mais de parvenir à libérer »* des prisonniers, notamment des femmes qu'organisations et missions d'enquête internationales disent victimes de viols systématiques. Toute initiative destinée à libérer les prisonniers en Bosnie se heurte à la difficulté de localiser les centres de détention, a estimé, de son côté, Mme Simone Veil, qui a effectué en décembre une mission dans l'ex-Yougoslavie. Ce ne sont pas obligatoirement des camps entourés de fils de fer barbelés. Il peut s'agir d'hôtels, d'écoles, de salles de sport, où les geôliers peuvent effacer toute trace de détention de prisonniers avant l'arrivée d'une éventuelle mission.

« On supprime les traces et on les met ailleurs », a déclaré Mme Veil, précisant sur Europe 1 que *« ce ne sont pas des camps traditionnels. Ils sont tout à fait improvisés, et en plus* [les Serbes] *les ont faits (...) très mobiles pour pouvoir mieux les camoufler »*.

Paris « privilégie le dialogue et la négociation »

déclare M. Roland Dumas à Bucarest

BUCAREST

de notre envoyée spéciale

Venu à Bucarest, lundi 11 janvier, pour mettre un point d'orgue à la coopération économique franco-roumaine, M. Roland Dumas a surtout été amené à préciser ses retentissantes déclarations de la veille à propos d'un éventuel recours à la force par la France pour obtenir l'ouverture des camps de détention en Bosnie.

A peine avait-il posé le pied sur le sol roumain qu'il était apostrophé par la BBC sur le sujet, question qu'il écarta d'une réponse lénifiante sur le thème « ne pressons pas les choses ». De nouveau interrogé après avoir solennellement clôturé les travaux de la commission mixte franco-roumaine, le ministre des affaires étrangères mit cette fois l'accent sur le fait que la France *« privilégie le dialogue et la négociation »* dans l'ex-Yougoslavie, et déclara avoir *« l'espoir que les négociations de Genève permettent un règlement »* de ce *« conflit difficile et douloureux »*. *« On est entré dans le cœur de la négociation*, ajoutera-t-il sur ce thème mardi matin. *Quelques progrès ont été réalisés. Il ne faut pas jeter le manche avant la cognée. »*

Un entretien avec M. Iliescu

Puis, pressé d'en dire davantage, il finit pas préciser que ses déclarations au « Grand Jury RTL-*le Monde* » devaient être comprises dans le strict cadre des Nations unies. Il n'est pas question, a dit en substance le ministre, d'intervenir en Serbie puisqu'il s'agit de l'ouverture des camps de détention en territoire bosniaque, et la France, cela va de soi, préférerait de loin agir de concert avec d'autres pays que de mener une action solitaire.

En réalité, le schéma dans lequel se plaçait lundi M. Dumas est plutôt celui de l'envoi de la mission d'enquête de la CEE, présidée par Dame Warburton et comprenant Mme Simone Veil, aux portes des camps de Bosnie, sous la protection des forces de l'ONU. *« Les Serbes*, espère-t-il, *n'oseraient pas alors se placer dans la position de leur refuser l'entrée des camps. »* Reste à savoir si ces camps, une fois accessibles, abriteraient toujours les femmes et les détenus recherchés.

Plus tard, avec le président Iliescu, il fut à nouveau question de l'ex-Yougoslavie. A l'issue d'une bonne heure d'entretien, M. Dumas réitéra le *« souhait que la conférence de Genève aboutisse »*, et émit *« l'idée que la France et la Roumanie puissent exercer une influence là où elles en ont la possibilité pour faciliter les résultats »* des négociations de Genève.

Aucun éclaircissement

Comme on demandait à MM. Dumas et Iliescu d'être un peu plus précis sur *« l'influence »* que la France et la Roumanie se proposaient ainsi d'exercer, le président Iliescu répondit, après avoir souligné l'excellence des liens que Bucarest avait toujours entretenus avec Belgrade : *« Nous ne considérons pas qu'une intervention militaire puisse résoudre les problèmes mais pensons qu'au contraire elle pourrait accentuer les tensions. »*

Aucun éclaircissement n'a en fait été apporté sur la base juridique de l'intervention proposée, dimanche soir, par M. Dumas, puisque la résolution 798 des Nations unies exigeant la fermeture des camps de détention demande au secrétaire général de l'ONU de *« mettre en œuvre tous les moyens nécessaires dont il peut disposer sur place »* pour permettre aux missions d'enquête d'accéder librement aux camps. Cette résolution ne fait donc pas référence à l'usage de la force prévue dans l'article 7 de la charte des Nations unies pour libérer les prisonniers en Bosnie, ce que proposait de faire M. Dumas dimanche soir.

SYLVIE KAUFFMANN

□ **M. Bérégovoy appelle au « sang-froid » et à la « lucidité ».** – M. Pierre Bérégovoy a déclaré, lundi 11 janvier, à l'occasion de son échange de vœux avec la presse, qu'il fallait *« encourager toutes les formes de dialogue pour tenter de parvenir à des conclusions pacifiques »* dans l'ex-Yougoslavie. *« Il m'arrive de penser qu'on parle parfois à la légère de la guerre*, a-t-il ajouté. *Je demande à chacun de garder sang-froid et lucidité. » « Nous refusons la purification ethnique, nous voulons que les criminels de guerre soient jugés, que les camps soient libérés et que Sarajevo soit une ville libre et protégée »*, a encore déclaré le premier ministre.

□ **M. Longuet dénonce « les propositions fantaisistes » de M. Dumas.** – M. Gérard Longuet a jugé, lundi 11 janvier sur Europe 1, *« scandaleuses et étonnantes »* les déclarations de M. Roland Dumas sur la Bosnie. *« Je ne comprends pas*, a expliqué le président du Parti républicain, *qu'un homme en charge d'un dossier aussi important puisse tenir des propositions aussi fantaisistes. »* Selon M. Longuet, *« nous n'aurons d'autorité que si nous entraînons avec nous les Occidentaux »*, qui marqueraient *« leur volonté de ne pas accepter le fait accompli »* en levant l'embargo sur les ventes d'armes à destination des Bosniaques.

□ **Les Verts français favorables à une intervention militaire.** – Opposés, en janvier 1991, à la guerre du Golfe, les Verts français se sont prononcés, samedi 9 janvier, par l'intermédiaire de leur conseil national, en faveur d'une intervention armée en Bosnie-Herzégovine. La motion adoptée à une large majorité précise qu'*« à l'heure où les pacifistes de Sarajevo appellent à une intervention militaire internationale il s'agit, après tant de tergiversations, de sauver ce qui peut l'être de la situation des droits de l'homme comme du respect que nos démocraties accordent à leurs propres principes humanistes, y compris ceux qui fondent l'engagement des Verts pour la résolution non violente des conflits »*.

Les négociations de Genève

Les belligérants ont été sommés de répondre aux propositions occidentales

GENÈVE

de notre envoyé spécial

Lundi soir 11 janvier, pour la deuxième fois de la journée, le camp serbo-yougoslave s'était réuni dans l'un des plus beaux palaces de Genève pour mettre au point sa réponse au projet de nouvelle Constitution pour la Bosnie-Herzégovine concocté par les médiateurs de la conférence. Il y avait là M. Dobrica Cosic, l'un des pères spirituels du nationalisme serbe et président de la nouvelle Yougoslavie ; ses homologues qu'il est censé « couvrir » au sein de la fédération bicéphale : M. Slobodan Milosevic pour la Serbie et M. Momir Bulatovic pour le Monténégro. Ainsi, bien entendu, que M. Radovan Karadzic, le dirigeant des Serbes de Bosnie, en première ligne.

En fin d'après-midi, MM. David Owen et Cyrus Vance avaient en effet estimé qu'ils avaient fourni à la partie serbe de Bosnie suffisamment d'éclaircissements sur leur projet initial – déjà amendé – et que M. Karadzic devait se décider : signer ou non, dans la matinée du mardi 12 janvier, une série de principes constitutionnels, déjà acceptés par les dirigeants croates et musulmans de la Bosnie-Herzégovine. Ce n'était pas un ultimatum, mais cela lui ressemblait beaucoup.

Ils avaient apparemment passé une bonne partie de la journée à expliquer aux Serbes que leurs propres propositions étaient les meilleures et que les « contre-propositions », pas *« incompatibles »*, de M. Karadzic (*le Monde* du 12 janvier) – qui insistait sur la mention d'une « entité » serbe au sein du nouvel Etat – étaient *« dans la pratique »* (accords commerciaux avec des pays étrangers, représentations diplomatiques, etc.) assurées. Bref : qu'il n'avait pas à se plaindre. Mais, sur un point, les deux médiateurs affirmaient qu'ils resteraient inflexibles : aucun compromis n'est possible sur le principe *« fondamental »* de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Autrement dit, pas question d'entériner dans le texte constitutionnel un paragraphe permettant une éventuelle « sécession » des provinces serbes de Bosnie et leur rattachement à la Yougoslavie de Belgrade.

Un « Etat tripartite »

« Nous ne voulons pas notre indépendance, expliquait, lundi soir, le docteur Karadzic ; *nous voulons simplement avoir notre propre personnalité au sein de la Bosnie (...). Au plan international, la Constitution doit déclarer que la Bosnie est non pas, un Etat unitaire mais tripartite et je pense que nous pouvons trouver un compromis. C'est une question de formulation. (...) Nous revendiquons quelques droits spéciaux, comme le statut du Québec au sein du Canada. »* Il y avait là une évolution assez sensible par rapport à la position des Serbes de Bosnie qui, le 2 janvier, exigeaient ni plus ni moins qu'un Etat dans l'Etat. Et dans leur « contre-proposition » du 10 janvier, ils avaient purement et simplement gommé du projet Vance-Owen le paragraphe II stipulant que les provinces de la nouvelle Bosnie décentralisée *« ne sont pas habilitées à conclure des accords avec des Etats étrangers ou des organisations internationales »*.

Il ressort des pourparlers que les Serbes de Bosnie, après cet infléchissement, voulaient, selon le porte-parole de la conférence, M. Fred Eckhardt, obtenir des garanties, dans la nouvelle Constitution, qu'ils ne pourront jamais être *« dominés »*, politiquement et au niveau du pouvoir central, par les Musulmans ou par ces derniers en coalition avec les Croates, dans un Etat qu'ils souhaitent *« composite »*.

L'incontournable M. Milosevic

Quant au président serbe, M. Slobodan Milosevic, arrivé lundi matin à Genève – après tous les autres, – il a feint, une fois de plus, de faire croire que la Serbie n'avait aucune responsabilité dans la guerre en Bosnie-Herzégovine et qu'il était venu pour *« soutenir la paix, une paix durable et juste »*. Il a estimé que l'approche du conflit de la part de MM. Cyrus Vance et David Owen était *« très sérieuse »* et qu'elle constituait une bonne base de négociation *« pour mettre fin à cette guerre cruelle »*. Ce qu'il demande pour l'heure ? *« Le principe du respect équitable des intérêts des trois peuples constituants de la Bosnie-Herzégovine »*.

Après avoir animé pendant cinq ans le nationalisme serbe et attisé une guerre en Croatie, M. Milosevic voudrait volontiers, aujourd'hui, se présenter comme un homme de conciliation, sans la médiation duquel des accords sur la Constitution, puis le découpage en dix provinces et les modalités de la cessation des hostilités en Bosnie – autres chapitres extrêmement sensibles dans les négociations – ne peuvent se faire.

Certes, les négociateurs de Genève ne sont pas dupes lorsqu'ils *« espèrent que le président serbe peut aider au règlement politique du conflit »*, mais M. Milosevic paraît se plaire dans ce rôle de personnalité politiquement incontournable pour la communauté internationale et seule capable de tempérer les « ardeurs » de ses compatriotes de Bosnie.

ALAIN DEBOVE

La Conférence islamique demande une intervention armée

Alors que les bombardements ont repris sur Sarajevo après une accalmie de plus d'une semaine, l'Organisation de la conférence islamique (OCI) a soutenu, lundi 11 janvier, l'appel du président bosniaque Alija Izetbegovic en faveur d'une intervention étrangère armée si les forces serbes continuent de pilonner les populations musulmanes de Bosnie-Herzégovine. *« Il faut ordonner aux Serbes de placer l'armement lourd en leur possession sous un contrôle international effectif »*, a estimé l'OCI dans une résolution rédigée à l'issue d'une réunion d'urgence à Dakar.

« Si un contrôle international ne peut pas être instauré, alors l'armement lourd devra être neutralisé par des moyens militaires et il sera nécessaire d'envisager d'autres opérations militaires contre des objectifs stratégiques », peut-on lire dans la résolution.

Invité à témoigner devant les membres de l'OCI, M. Izetbegovic a accusé les Serbes de se servir des pourparlers de Genève comme d'un paravent pour la poursuite de leurs opérations militaires en Bosnie. *« On fait pression sur nous pour que nous fassions plus de concessions aux discussions de Genève. Mais nous ne renoncerons pas à notre principe essentiel : la préservation d'une Bosnie indépendante et souveraine dans ses frontières internationalement reconnues »*, a-t-il dit, ajoutant : *« On nous a imposé les discussions de Genève, nous ne devons pas nous laisser imposer aussi une paix injuste. »* – (AFP, Reuter.)

Un entretien avec M. Boutros-Ghali

Suite de la première page

En second lieu, les Nations unies et la Communauté européenne ont déclenché un processus de paix qui continue à fonctionner. Les difficultés rencontrées ne doivent pas nous arrêter dans notre action diplomatique.

– ***Mais, depuis le début des négociations, les belligérants signent des accords qui ne sont jamais respectés. Combien de temps cela peut-il durer?***

– Cela est vrai aussi pour des dizaines de conflits à travers le monde. Il faut avoir la patience de repartir de zéro, en étant conscient qu'il est bien plus facile de faire la guerre que la paix. C'est la raison d'être des Nations unies. Maintenant, si jamais le Conseil de sécurité décide une action militaire, à ce moment nous agirons en conséquence.

– ***Vous n'y êtes pas favorable?***

– Il ne s'agit pas d'y être favorable ou pas. C'est une décision qui sera d'abord prise par le Conseil de sécurité, puis assumée par les Etats membres. N'oubliez pas que l'Organisation des Nations unies ne possède en propre ni armes, ni moyens de transport, ni soldats, et que les forces qu'elle déploie dans ses opérations sont fournies par les Etats membres.

«Offrir un maximum d'options»

– ***Mais vous, personnellement?***

– Moi j'ai des problèmes techniques. Je ne peux faire coexister deux opérations de nature différente : d'une part, le maintien de la paix, fondé sur l'accord des parties en conflit, de l'autre une action coercitive contre un des protagonistes. Si le Conseil de sécurité décide une action militaire, il faudra soit retirer auparavant les forces chargées du maintien de la paix, soit prendre de nouvelles dispositions qui tiennent compte du fait que des milliers de personnes sont en charge sur le terrain d'une mission humanitaire.

» Le jour où le Conseil de sécurité prendra sa décision, je l'exécuterai. En attendant, en tant que secrétaire général, je suis responsable de la vie de ces soldats qui ont accepté de participer à une mission d'interposition, et non à une action coercitive de nature militaire. Je suis aussi responsable à l'égard des Etats membres que j'ai invités à participer à la Force de protection des Nations unies, et qui, du jour au lendemain, risquent de voir leurs hommes dans une position extrêmement difficile.

– ***Donc, en cas d'intervention internationale, vous poserez comme préalable le retrait de toutes les forces de l'ONU?***

– Non, nous ne sommes pas aussi catégoriques. J'informerai les Etats membres, et ceux-ci décideront. Auront-ils les moyens de déplacer ou de préserver leur force d'interposition? Pourront-ils continuer à distribuer la nourriture et l'assistance médicale? L'aérodrome de Sarajevo pourra-t-il toujours fonctionner? Il s'agira de prendre une suite de précautions importantes dans l'intérêt de la population et des forces des Nations unies.

– ***Ne constate-t-on pas, depuis des mois, un manque de volonté politique d'intervenir?***

– Même si vous intervenez aujourd'hui, vous serez de toute façon appelé à négocier de nouveau demain, une fois l'intervention terminée. Voilà pourquoi je reste attaché avant tout à la négociation. Mais encore une fois, si la décision d'intervenir est prise par le Conseil de sécurité, je m'efforcerai de la mettre en œuvre dans les meilleures conditions possibles. Mon rôle consiste à informer les membres du Conseil, à leur offrir un maximum d'options, mais c'est à eux de décider en dernier ressort.

– ***Que pensez-vous du plan de découpage de la Bosnie en négociation à Genève?***

– C'est un plan intéressant dans la mesure où il propose une sorte de confédération, donc un compromis qui à la fois tient compte de l'existence des différents groupes de Bosnie-Herzégovine et prévoit l'existence d'une superstructure fédérale ou confédérale et reconnaît en dernière analyse l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de cet Etat membre des Nations unies.

L'exemple de la Somalie

– ***L'embargo économique a échoué...***

– Tout est relatif. Juger d'une politique sur une courte période, c'est comme si vous jugiez un film entier à partir d'une seule séquence. Nous avons besoin de patience et de temps. Ces problèmes ne vont pas se résoudre en une semaine ou en un mois. Après un accident de la route, vous pouvez passer trois ou quatre ans dans un hôpital à vous faire soigner. Après un affrontement, avec des horreurs, des meurtres, des crimes de guerre, des destructions, il faudra énormément de temps pour négocier.

– ***En attendant, la «purification ethnique» se poursuit...***

– Oui, hélas ! et je tiens à dire ici que je suis solidaire des souffrances et des épreuves des victimes de la purification ethnique et à rappeler que les Nations unies condamnent cette grave violation du droit humanitaire.

– ***Vous voulez donner du temps au temps. Mais il y a contradiction entre la patience chère aux diplomates et l'urgence des drames humains...***

– L'intervention militaire, cela s'appelle la guerre . Avec la guerre, vous aurez plus d'atrocités, plus de morts, plus de drames. Et vous devrez toujours en fin de compte négocier à nouveau. Tant que nous pouvons maintenir un cessez-le-feu même précaire, notre devoir est de continuer à négocier.

– ***Si Genève échoue, vous rallierez-vous à une intervention militaire?***

– Ce sera au Conseil de sécurité de décider. Mais rappelez- vous l'exemple de la Somalie : pendant un an nous avons essayé de négocier avec les factions en présence. Après plusieurs échecs, je n'ai pas hésité à assumer mes responsabilités, et à recommander le recours à la force au Conseil de sécurité. C'est moi qui ai donné l'alarme en disant au Conseil que l'aide alimentaire était détournée à 80 % par des bandes de brigands et qu'il fallait utiliser la force en conformité avec le chapitre VII de la Charte des Nations unies.

» Le jour où mes collaborateurs, me diront : «Monsieur, nous avons tout essayé en Bosnie-Herzégovine, il n'y a plus d'autre recours que la force», je serai le premier à dire : allons-y ! Cela dit, je ne suis pas sûr d'obtenir alors l'appui des Etats membres. Mais je serai le premier à dire au Conseil de sécurité : le moment est venu de changer de méthodes, de passer à une nouvelle phase».

» Jusqu'à maintenant, et malgré toutes les horreurs qui se passent en ex-Yougoslavie, nous avons quand même réussi à distribuer des secours et à libérer de nombreux prisonniers. Mais le jour où, lors d'une opération coercitive, une cinquantaine de «casques bleus» se feront tuer dans une embuscade, vous verrez comme l'opinion publique se retournera. Permettez-moi de vous rappeler le cas de Beyrouth où, il y a quelques années, dans un élan de solidarité, les puissances occidentales avaient envoyé des troupes. A la suite d'attentats meurtriers, ces puissances ont rapatrié leurs troupes et abandonné Beyrouth à son triste destin.

– ***De nombreux témoignages attestent que des viols systématiques ont été commis en Bosnie. Avez-vous des informations spécifiques à ce sujet?***

– Plusieurs commissions enquêtent sur cette affaire extrêmement grave. Mais avant de prendre des décisions, il faut que nous nous assurions d'un dossier complet. On parle de la création d'un tribunal international pour condamner les auteurs de ces crimes de guerre. J'y suis personnellement favorable, sous réserve de l'accord du Conseil de sécurité.

– ***Vous avez proposé récemment l'envoi de 10 000 «casques bleus» le long des frontières de la Bosnie. Le Conseil de sécurité n'avait pas l'air d'accord avec cette suggestion.***

– J'espère néanmoins qu'il adoptera une résolution autorisant le déploiement de ces troupes supplémentaires.

«Nous recevons des demandes de tout le monde»

– ***En un an, vous n'avez toujours pas obtenu des «mauvais payeurs» qu'ils règlent leurs dettes...***

– Ils paient, mais avec du retard. Autant que les mauvais payeurs, mon problème, c'est le coût des nouvelles opérations. Nous recevons des demandes de tout le monde. On nous a demandé de superviser des élections dans une



trentaine de pays. Pour une seule opération de ce type, il faut envoyer pendant six à huit mois jusqu'à 1 000 observateurs. Ce qui représente des millions de dollars.

» Par exemple, nous avons envoyé en Afrique du Sud cent observateurs qui coûtent très cher alors qu'ils ne sont là-bas que pour observer la situation et essayer de prévenir la violence. Je l'ai souvent dit, et c'est devenu un cliché : durant la guerre froide, l'ONU souffrait d'un manque de crédibilité; aujourd'hui, elle souffre d'un excès de crédibilité. Dans ces conditions, on n'évitera pas les frustrations et les déceptions dans l'opinion publique.

– ***Ne faut-il pas intensifier la diplomatie préventive?***

– Nous envoyons plus de 700 «casques bleus» en Macédoine. C'est un premier exemple de diplomatie préventive. Une présence des Nations unies empêchera que la situation ne s'exacerbe. Ce type de diplomatie n'a guère de précédent. Nous nous trouvons devant des situations nouvelles alors que les Etats conservent une attitude traditionnelle. Nous leur demandons un effort d'imagination, et surtout un très gros effort financier en pleine crise économique mondiale.

» En Macédoine, la présence des forces des Nations unies est, en soi, un élément modérateur, un élément pacificateur, qu'il ne faut pas sous-estimer.

– ***La Macédoine a demandé à être membre de l'ONU. Le sera-t-elle rapidement?***

– C'est au Conseil de sécurité de faire une recommandation et à l'Assemblée générale de décider.

– ***Cela ne vous choquerait pas?***

– Certainement pas. J'ai été en contact avec le président de Macédoine.

– ***La Grèce ne semble pas prête à plus de souplesse?...***

– La Grèce a des problèmes avec son opinion publique : il faut en tenir compte.

– ***Des problèmes en partie créés par les autorités...***

– Peut-être, mais les Nations unies sont comme un médecin qui diagnostique une maladie. Son rôle est de soigner le malade, pas de porter un jugement de valeur sur la façon dont il a attrapé sa maladie.

– ***La plus ambitieuse des opérations de l'ONU – le Cambodge – est en partie paralysée. Faut-il y changer le mandat de ses forces?*** .

– Un grand succès a été enregistré au Cambodge, le rapatriement de 300 000 réfugiés. Ils sont revenus et ont été réintégrés dans leur village en un temps record. Autre succès : il y a au Cambodge des escarmouches, mais il n'y a pas d'affrontement militaire. Une mission vient de rencontrer le prince Sihanouk à Pékin, nous sommes en train de négocier avec lui pour trouver une solution.

«Nous pouvons bloquer le commerce des Khmers rouges»

– ***Les soldats de l'ONU iraient combattre les Khmers rouges jusque dans la jungle?***

– Ce n'est pas nécessaire. Nous pouvons bloquer le commerce et les sources de revenus des Khmers rouges qui viennent d'un pays voisin (NDLR : la Thaïlande). Il suffit de contrôler les voies de communication qui desservent les régions tenues par les Khmers rouges.

– ***Vous avez évoqué la Somalie, revenons-y. Vous ne semblez plus sur la même longueur d'onde que les Américains...***

– Nous n'étions pas sur la même longueur d'onde il y a quelques semaines. Depuis quelques jours, nous le sommes à nouveau.

– ***Que s'est-il passé?***

– Ce qui s'est passé, c'est que les Américains ont commencé à désarmer les bandes somaliennes, conformément à nos suggestions initiales. Bien plus, nous avons des commissions conjointes qui travaillent à Mogadiscio et à New York pour coordonner notre action commune.

– ***Combien de temps prendra la mise sur pied d'une force de l'ONU en Somalie?***

– Cela dépend de plusieurs facteurs, notamment de la solidité de l'accord conclu entre les factions somaliennes la semaine dernière à Addis-Abeba et de la poursuite des opérations de désarmement. Il est donc difficile de donner une date précise.

– ***En quoi le nouvel accord a-t-il de meilleures chances de succès que celui conclu l'an dernier?***

– Parce qu'il a été conclu avec toutes les factions concernées et parce que nous avons obtenu un désarmement des factions. Nous avons déjà monté ailleurs des opérations similaires. J'étais récemment au Nicaragua où l'on m'a montré comment l'on a procédé au désarmement en cachetant les armes et les munitions : 50 dollars la grenade, 100 dollars le fusil, 200 dollars la mitrailleuse. On ramasse les armes, on fait un grand cratère, on verse du pétrole dessus, et on brûle tout au cours d'une cérémonie constatée par un procès-verbal.

» En Somalie, une fois qu'on aura ramassé les armes lourdes sous contrôle international, il ne restera que des gangs. En revanche, il sera plus difficile d'établir un gouvernement, de créer une police. C'est comme au Salvador, où il nous paraissait très important de créer et former une police professionnelle et impartiale. Pour cela, nous avons fondé une académie de police qui, malgré toutes sortes de difficultés qui ont retardé son entrée en fonction, doit livrer prochainement sa première promotion de policiers. Il faut noter à cet égard que les Etats mettent plus facilement à votre disposition des soldats que des policiers, qui sont pourtant extrêmement utiles dans des opérations de maintien de la paix.

» En Somalie, il n'y a plus de police, plus de gouvernement, plus d'eau, plus d'électricité. C'est tout un aspect de la reconstruction qui est confiée aux Nations unies et qui n'intéresse pas l'opinion publique.

– ***Pourquoi le général Aïdid a-t-il organisé cette petite manifestation contre vous à Mogadiscio?***

– Certaines factions ne se ren-dent pas compte des mutations intervenues dans les rapports internationaux.

– ***«Vous souhaitez mettre sur pied une force d'imposition de la paix qui pourrait intervenir partout dans l'urgence, une sorte d' «armée de l'ONU».***

«Monter une opération prend quatre à cinq mois»

– Oui, la France a accepté cette idée, ainsi que quelques autres pays, dont les Scandinaves. Il s'agirait de constituer cette armée à partir de forces nationales qui seraient spécialement entraînées à des opérations de paix. Elles seraient disponibles dans un délai de quelques jours, si le Conseil de sécurité le décidait. Si nous pouvions signer des accords de ce genre avec une quarantaine de pays, nous disposerions par exemple de 80 000 soldats.

» Nous conclurions d'autres accords pour le transport, les armements ou les communications. Actuellement, monter une opération en Somalie ou au Mozambique nous prend quatre à cinq mois. Je dois me mettre d'accord avec les Etats, trouver les hauts responsables de l'opération, créer les infrastructures, négocier une adjudication internationale pour trouver les compagnies aériennes les moins chères, etc. Pendant ces cinq mois, la situation a largement le temps d'empirer.

– ***Jusqu'à présent, les Etats-Unis ont toujours refusé de mettre leurs soldats sous un autre commandement qu'américain***

– Pourtant, c'est déjà arrivé dans l'Histoire. Les troupes américaines étaient sous les ordres du général Foch pendant la première guerre mondiale.

– ***Pour les opérations de maintien de la paix, vous vous efforcez d'impliquer les organismes de coopération régionaux. Ça marche?***

– Oui. Pour la Yougoslavie, nous avons associé le représentant de la Communauté européenne, lord Owen, et celui des Nations unies, M. Cyrus Vance. Pour la Somalie, la semaine dernière à Addis-Abeba, j'avais avec moi le secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, le secrétaire général de l'OUA, le secrétaire général de l'organisation de la conférence islamique et un représentant du Mouvement des non-alignés.

«Une logistique que les Etats-Unis peuvent offrir»

» C'est intéressant d'avoir leur appui. Les Etats s'imaginent qu'on peut obtenir l'action du Conseil de sécurité en pressant sur un bouton. Mais le Conseil se fait très souvent tirer l'oreille. C'est mon rôle à moi d'essayer de mobiliser l'opinion. Si les organismes régionaux concernés de près par les conflits ne bougent pas, le Conseil ne voit pas toujours l'utilité d'être plus royaliste que le roi.

» Et puis, en faisant participer les organismes régionaux, je contribue à démocratiser les Nations unies. C'est très important de faire participer le plus grand nombre d'Etats à une opération militaire. Nous avons une trentaine d'Etats actuellement en Somalie. Une présence symbolique pour certains d'entre eux mais néanmoins importante. Dans le même ordre d'idée, je m'intéresse beaucoup aux organisations non gouvernementales. Elles peuvent servir de catalyseurs entre les Etats-Unis et les Etats et faciliter la mobilisation de l'opinion publique qui, à son tour, poussera les gouvernements à appuyer l'action des Nations unies.

– ***On a tout de même le sentiment que dans les grands conflits, l'ONU ne peut rien faire sans les Etats-Unis...***

– C'est vrai dans une certaine mesure puisqu'ils sont la principale puissance. Je peux vous citer quand même une demi-douzaine d'opérations qui se sont passées sans leur contribution active : en Namibie, en Angola, au Cambodge, au Salvador, et demain au Mozambique. Mais, il est vrai que si voulez faire une grande opération dans des terres lointaines, vous avez besoin d'une logistique que les Etats-Unis peuvent offrir facilement.

» N'oubliez pas que les Nations unies ne s'occupent pas seulement – et loin de là – des opérations de paix et du règlement des conflits. Cela ne représente que 20 % de leurs activités. Les 80 % restants concernent la vie quotidienne des populations civiles dans le monde, l'environnement, le développement économique et social, les minorités, les droits de l'homme et des centaines d'autres domaines.

Propos recueillis par
ALAIN DEBOVE
et JEAN-PIERRE LANGELLIER

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH
de l'Académie française

M'as-tu-vu

LES grandes causes ont toujours eu leurs beaux parleurs. Chez les Grecs, les poètes soufflaient aux combattants de quoi insulter l'ennemi avant la bataille. Dans la *Guerre de Troie*, de Giraudoux, c'est un sosie de Barrès qui fournit, de l'arrière, les stocks d'invectives martiales.

Les intellectuels français des années 90 étaient à court d'anathèmes, depuis que la fin de l'URSS a périmé les commodes *vipère lubrique*, *sale coco*, et autres *complice du goulag*. Les crimes de Bosnie, c'est triste à dire, redonnent du grain à moudre aux moulineurs d'épithètes de ce que Malraux appelait (*Anti-Mémoires*, Folio, p. 134) l'*«école des âmes sensibles»*, et dont Gide disait, visant Guéhenno, qu'ils parlent du cœur comme d'autres du nez.

Grâce aux Serbes, les adjectifs *nazi* et *stalinien* reprennent du service, ensemble. Mais le discrédit jeté sur toute idéologie n'a pas épargné le vocabulaire, qui se porte plus moral, émotion en famille, journal de 20 heures, humain, quoi ! *Inacceptable* est très demandé en magasin. *Infâme* et *ignoble* plaisent bien, ils tremblent si joliment d'indignation dans le gosier. *Abject* a ses adeptes : on y entend *infect*, le mépris se charge de dégoût, c'est bon, ça, coco !

∴

Ces surenchères verbales cessent de faire sourire lorsqu'elles conduisent à engager la vie des autres. Nous y sommes.

Exiger, dans une envolée de tribune, comme cela s'entend désormais, l'arrêt des actions humanitaires, sous prétexte que les politiques s'en servent pour masquer leur inertie ou redorer leur popularité, c'est s'octroyer un droit de vie et de mort sur les populations civiles dont la survie dépend de ces aides, et sans leur demander leur avis, qui, seul, devrait compter.

Exiger, dans une envolée de tribune, comme cela s'entend désormais, que nos armes parlent vite, au besoin seules, et sans s'encombrer du droit dont on se gargarise par ailleurs, c'est s'obliger un jour – ou alors qu'on se taise ! – à soutenir le regard des épouses et des mères dont nos paroles avantageuses auront envoyé au sacrifice tel mari «casque bleu» ou tel fils, victime d'une guerre qu'on dit «propre» sans en être sûr, sans y croire vraiment.

Passe encore que les élus sonnent de ce clairon, chacun d'eux représente la nation, et ils répondent de ce bout de souveraineté devant les urnes. Certains députés, lors du drame algérien, ont eu la cohérence – pourquoi ne pas la saluer? – de prendre les armes auxquelles ils appelaient. Mais les intellectuels n'ayant d'autre mandat que le talent qu'ils s'adjugent, du haut de quoi quitteraient-ils impunément le plan des idéaux, où l'Histoire leur reconnaît quelque compétence, pour celui des actions de force, où ils n'entendent rien?

Lors des combats où se jouait directement le sort de la patrie, une forme de dignité aujourd'hui caduque excluait de ne rien conseiller à autrui qu'on ne se soit imposé. L'embusqué ne se risquait pas à exalter les tranchées. Il arrivait que des donneurs de leçons aient gagné d'avance leur voix au chapitre. Ainsi des pacifistes des années 30, héros de 14 ayant connu de près le «ça» dont ils ne voulaient plus. Tel n'était pas le cas de bien des collabos, dont la plus grande honte aura été d'envoyer des gamins, par leur éloquence, à un casse-pipe dont ils s'exemptaient lâchement.

∴

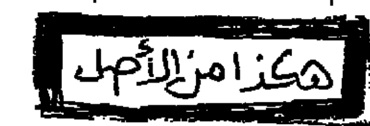
Le fait qu'il ne s'agisse plus aujourd'hui de défendre des territoires mais des principes ne devrait pas dispenser les sermonneurs de payer cash leurs suggestions. Une chose est de *revenir* de Sarajevo, comme ils s'en prévalent après une visite-éclair dûment filmée ; une autre d'y *aller*, d'y dépêcher des combattants que ne protégeront pas les blindages de la notoriété.

«Non aux couvertures-linceuls !», ont objecté aux obscurs humanitaires les stratèges en chambre, et en vue, de la manière forte. Slogan pour slogan, on voudrait répliquer : *«Non aux drapeaux dont on se drape !»* Les droits de l'homme étaient un recours contre des systèmes en faillite ; ils deviennent un vulgaire créneau marchand, soumis à la surenchère démagogique et à une concentration au couteau. Bientôt, une poignée d'habiles confisqueront la conscience universelle et manipuleront les ministres, hors tout débat, la maîtrise médiatique de l'émotionnel s'étant substituée définitivement au poids des idées.

La conquête méthodique de cette maîtrise, sur le mode du pouvoir politique et en connivence avec lui, n'est pas dénuée d'avantages concrets. Les plus roués monnayent leur crédit bon cœur en suffrages, en image de présidentiable, en tirages de librairie, en commissions et prébendes personnelles, sans plus de vergogne que tel marchand de tricots profitant du drame du sida ou des Shetland pour promouvoir sa marque.

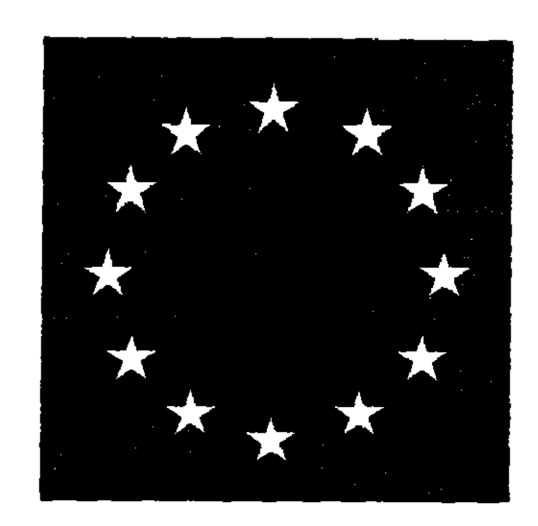
Le plus souvent, le narcissisme et la folie des grandeurs expliquent cette sorte de toxicomanie, dont les médias, savamment sollicités, deviennent les dealers. Entre deux déclamations confondantes d'abnégation, les nouveaux m'as-tu-vu travaillent à accréditer en douce la légende de bravoure inouïe ou de talent mirobolant que leur refuse la réalité. Quiconque s'en plaint est suspect de les jalouser, ou de contester les causes dont leur ego, en s'en disant l'instrument, se fait un rempart.

Pascal ne croyait qu'aux témoins prêts à se faire égorger. Il faudra s'y faire : voici le temps des témoins qui se rengorgent !



هكذا من الأصل





1er janvier 1993

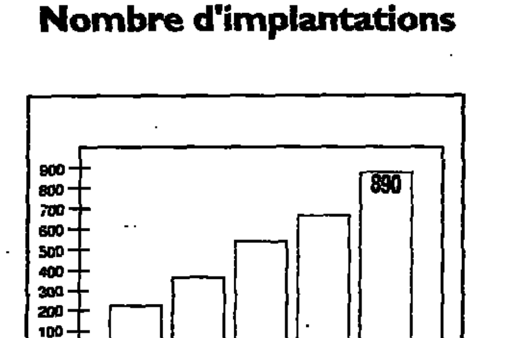
**Pour les banques aussi,
l'Europe est devenue un grand marché unique,
notre marché domestique du futur.**

1er janvier 1993

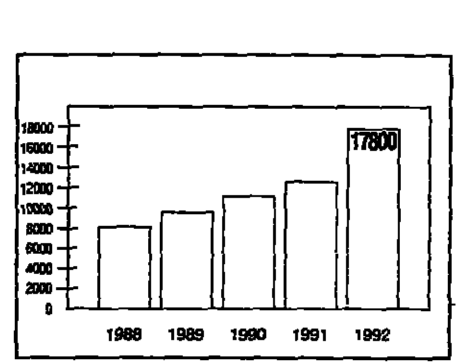
**Le Crédit Lyonnais est devenu
la 1ère banque européenne,
après avoir construit pour ses clients
le 1er réseau bancaire d'Europe.**

En Europe hors de France:

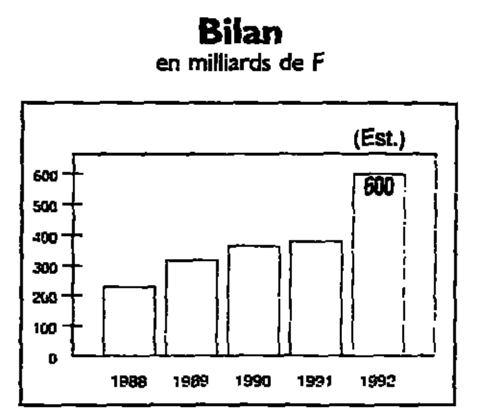
Nombre d'implantations



Effectifs



Bilan
en milliards de F



Le Groupe Crédit Lyonnais est présent dans tous les pays d'Europe avec notamment :
● 254 implantations en Espagne ● 201 en Allemagne ● 133 en Italie ● 97 aux Pays Bas ● 45 au Royaume Uni ● 37 en Belgique ● 33 au Portugal etc...
(s'ajoutant bien sûr aux 2 700 implantations en France et aux 800 implantations dans le reste du monde).
Le Groupe Crédit Lyonnais dans le monde c'est : 4 390 implantations, 79 000 personnes et un bilan d'environ 1 850 milliards de Francs.

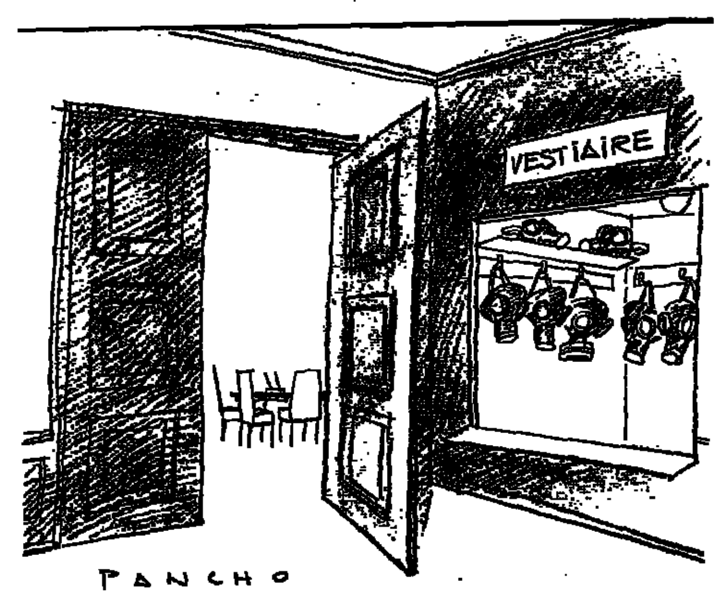


DIPLOMATIE

Doté d'un système original de vérification

Le traité sur l'interdiction des armes chimiques doit être signé à Paris par plus d'une centaine de pays

Plus d'une centaine de pays devaient être représentés du 13 au 15 janvier au siège de l'UNESCO à Paris, pour la signature de la convention portant sur l'interdiction de l'utilisation, de la production, du stockage des armes chimiques et sur leur destruction. La cérémonie sera ouverte, mercredi, par le chef de l'Etat, M. François Mitterrand, en présence du secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali. De nombreuses rencontres bilatérales devraient également avoir lieu en marge de la conférence, notamment entre le ministre français des affaires étrangères, M. Roland Dumas, et ses homologues américain et russe.



Arrêté à Genève, le 3 septembre 1992, dans le cadre de la conférence du désarmement de l'ONU, ce projet de convention a demandé de nombreuses années de négociation pour voir le jour. Il va beaucoup plus loin que le protocole de 1925 – dont la France est dépositaire, – qui n'interdisait que l'emploi *« de tous gaz asphyxiants ou de tous autres gaz liquides, substances ou matériel analogue »*. *« Ce traité représente un vrai progrès pour la sécurité internationale car, pour la première fois, il élimine une catégorie entière d'armes de destruction massive et met en place un régime de vérification inédit »*, souligne-t-on au Quai d'Orsay.

Ce traité imposera aux pays qui l'auront signé et ratifié l'interdiction de produire, d'utiliser et de stocker des armes chimiques. S'ils sont déjà détenteurs de stocks, ils devront procéder à leur destruction, dans un délai de dix ans avec un délai supplémentaire de cinq années en cas de difficultés particulières. Contrairement à d'autres conventions, elle s'appliquera à tous les pays signataires sans discrimination : les Etats-Unis qui, comme la Russie, ont reconnu détenir cette arme, se trouveront ainsi au même niveau que des pays en voie de développement signataires de la convention. La France, quant à elle, après avoir envisagé dans la loi de programmation militaire de 1987 de se doter d'un stock minimal, a arrêté tout projet dans ce domaine depuis plusieurs années.

Mais en matière de désarmement tout est affaire de contrôle. Les négociateurs de Genève en étaient bien conscients et ont donc voulu innover en la matière en espérant que le système de vérification mis en place pourra servir de modèle à d'autres traités de ce type. Le projet de traité prévoit un disposif de vérification dynamique sur « pièce » et sur place qui explique l'optimisme des diplomates, qui le qualifient de *« quasi révolutionnaire »*. Ces dispositions sont *« les plus strictes qu'un traité international ait jamais adoptées »*, soulignent les Pays-Bas, qui accueilleront à La Haye le siège de la future organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Inspection « par défi »

Dans la gamme des instruments de vérification figure en bonne place le *challenge inspection*, en français « inspection par mise en demeure » ou « par défi ». Cette procédure avait été initiée par les Etats-Unis dans le plan du vice-président Bush de 1984. Elle prévoit l'inspection, dans un délai très court, de toutes les installations jugées suspectes, le pays signataire ne pouvant s'y opposer.

Après avoir lancé cette idée, les Américains avaient donné le sentiment de faire machine arrière en craignant que ces inspections puissent éventuellement déboucher sur une sorte de droit de regard portant sur des secrets de nature militaire ou économique. Des pays comme la Chine ou l'Inde avaient également manifesté des réticences, lors des négociations de Genève, devant ces inspections « par défi » potentiellement menaçantes pour les intérêts nationaux dans la mesure où elles pouvaient porter sur des installations militaires mais également sur des sites industriels chimiques ou d'autres supposés cacher des activités contraires à la convention.

Un certain nombre de filtres ayant été mis en place pour éviter les inspections absurdes ou infondées et pour protéger les intérêts légitimes des pays (1), les Américains ont finalement donné leur feu vert, estimant, en septembre 1992, lors de la mise au point ultime à Genève du projet de convention, que l'équilibre recherché avait été trouvé entre un système de vérification pour la première fois réellement efficace et crédible et une juste sauvegarde des intérêts nationaux.

Les spécialistes des armements chimiques relèvent, pour leur part, que ce type d'inspection devrait se révéler efficace dans la mesure où les armes chimiques susceptibles d'avoir un poids réel dans une guerre nécessitent des centaines, voire des milliers de tonnes de produit, ce qui suppose donc des installations d'une taille et d'une sophistication qui ne peuvent échapper aux méthodes modernes d'analyse d'une équipe d'inspecteur entraînée à l'investigation. De ce point de vue, la rapidité de déplacement de l'équipe internationale d'inspection dans le périmètre suspect donne une crédibilité certaine à ce type de contrôle d'une arme que l'on appelle improprement « l'arme du pauvre ». L'ONU se chargera, quant à elle, des sanctions pour ceux qui ne joueraient pas le jeu ou enfreindraient les dispositions de la convention.

Cent quinze pays avaient déjà annoncé, lundi, leur intention de mettre leur paraphe en bas de ce traité. Parmi eux la Russie, les Etats-Unis, Israël, l'Afrique du Sud, Cuba et l'Iran. Les pays arabes, tout en étant favorables au traité lui-même, semblent peu disposés à le signer. Comme ils l'avaient fait en janvier 1989 lors de la conférence de Paris sur les armes chimiques, les pays arabes souhaitent établir un lien entre désarmement chimique et nucléaire. L'objectif est de faire ainsi pression sur Israël pour qu'il signe le traité de non-prolifération nucléaire (TNP). Les Etats-Unis ont demandé aux pays arabes – la Ligue arabe est réunie au Caire depuis lundi – de ne pas poser de conditions à la signature d'un traité qui s'impose par son caractère « historique ». Le porte-parole du département d'Etat, M. Richard Boucher, a toutefois salué la proposition du président égyptien, M. Hosni Moubarak, de faire du Proche-Orient une zone dégagée de toutes armes de destruction massive.

La Libye a, quant à elle, manifesté son intention de venir mais elle ne semble pas disposée à signer le traité. Elle figure pourtant, avec l'Iran et la Syrie sur la liste des pays que les services secrets américains soupçonnent de chercher à se doter de ce type d'armements. La Yougoslavie (Serbie-Monténégro) sera, quant à elle, le seul Etat à parapher cette convention mais à être privé du temps de parole auquel la signature donne droit (cinq minutes par Etat), compte tenu de la résolution de l'ONU qui met entre parenthèses son activité diplomatique.

PIERRE SERVENT

(1) Le contrôle sera organisé et exécuté par une organisation nouvelle : l'Organisation pour l'interdiction des armes chimique (Organization for the Prohibition of Chemical Weapons, OPCW). Le conseil exécutif de cette organisation examinera les demandes d'inspection et pourrra bloquer seulement celles qui seront à l'évidence infondées. D'autre part, l'impartialité de l'inspection est garantie par la dimension internationale du corps d'inspecteurs. Le pays demandeur d'une inspection pourra envoyer un observateur sur place sous réserve de l'accord de l'Etat inspecté.

En visite à Bonn

Le secrétaire général de l'ONU a exhorté l'Allemagne à participer aux actions militaires des Nations unies

BONN

de notre correspondant

La visite du secrétaire général des Nations unies, M. Boutros Ghali, lundi 11 et mardi 12 janvier à Bonn a relancé l'épineux débat sur la participation de troupes allemandes à des opérations militaires internationales extérieures au territoire de l'OTAN. Elle était l'occasion pour les partis de la majorité (CDU, CSU, FDP), favorables à une interprétation allant dans ce sens de la Constitution allemande, de poursuivre l'offensive politique qu'ils mènent depuis plusieurs mois contre les réticences de l'opposition sociale-démocrate.

Le secrétaire général de l'ONU n'a pas caché en public qu'il entendait insister dans ses conversations sur la nécessité pour l'Allemagne d'assumer un *« plus grand rôle »* au sein des Nations unies. Il a souligné que l'Allemagne, troisième pays à contribuer au financement des Nations unies, ne pouvait se contenter de son statut de bailleur de fonds, mais qu'elle devait aussi être prête à envoyer des hommes.

Interprétations divergentes de la Constitution

« Nous avons besoin du plein appui de l'Allemagne à toutes les opérations pour maintenir, rétablir, forcer la paix », a déclaré M. Boutros-Ghali, balayant les objections de l'opposition qui refuse de voir des troupes allemandes prendre part à des missions combattantes.

Après avoir été reçu par le chancelier M. Helmut Kohl, et le ministre des affaires étrangères, M. Klaus Kinkel, le secrétaire général de l'ONU rencontrait mardi les leaders des partis politiques, notamment du Parti social-démocrate. Soumis à de fortes pressions depuis les crises yougoslave et somalienne, ce dernier a refusé de se plier aux injonctions des partis de la majorité pour discuter avant l'arrivée du secrétaire général d'une modification de l'attitude allemande. Un accord du SPD est nécessaire pour toute modification de la Constitution, ce qui clarifierait définitivement ce point controversé.

Il est peu probable que M. Boutros-Ghali quitte Bonn avec beaucoup plus de précisions sur ce que pourrait faire le gouvernement dans les prochains mois. L'envoi de 1 500 hommes en Somalie, promis en fin d'année dernière par le gouvernement de Bonn, pour intervenir dans les opérations de reconstruction et de logistique, a été salué par M. Boutros-Ghali. Il n'est cependant pas encore réglé sur le plan juridique.

Quant à l'envoi de bâtiments de guerre destinés à surveiller l'embargo contre la Serbie, le Parti social-démocrate menace de saisir la Cour constitutionnelle s'il n'est pas précédé d'une clarification de la loi fondamentale. Les interprétations divergent sur une Constitution qui prévoit que l'armée ne peut être employée qu'à des tâches défensives mais laisse ouverte la porte à la participation de l'Allemagne à des opérations sous l'égide d'organisations internationales.

L'enjeu dépasse le problème des « casques bleus ». Le Parti social-démocrate veut préciser la Constitution pour limiter la participation de troupes allemandes à des opérations menées sous la direction des Nations unies. Les chrétiens-démocrates, favorables à la mise en place d'une défense européenne, estiment que la Bundeswehr doit pouvoir aussi être engagée dans le cadre des organisations régionales européennes comme la CEE et la CSCE.

HENRI DE BRESSON

ASIE

INDE : un mois après la destruction de la mosquée d'Ayodhya

Les affrontements entre hindous et musulmans ont fait près de 300 morts à Bombay et Ahmedabad

La nouvelle flambée de violence qui ravage depuis plusieurs jours les villes de Bombay et d'Ahmedabad a déjà fait près de trois cents morts. Le contrecoup de la destruction par des fanatiques hindouistes de la mosquée d'Ayodhya, il y a un mois, continue de se faire sentir.

NEW-DELHI

de notre correspondant

« L'ordre du jour de la nation se réduit à une affaire de temple, de mosquée, de minorité et de majorité. » La réflexion du ministre de la défense, M. Sharad Pawar, illustre bien le marasme social et politique dans lequel le pays est plongé depuis le 6 décembre dernier, plus d'un mois après la destruction de la mosquée d'Ayodhya par des extrémistes hindous. L'Inde ne parvient toujours pas à surmonter l'une des crises les plus graves depuis l'indépendance.

Après une série de sanglantes émeutes intercommunautaires qui avaient coûté la vie à mille deux cents personnes, le calme semblait revenu. Las ! Depuis cinq jours la tension entre minorité musulmane et majorité hindoue a de nouveau explosé en affrontements impitoyables dans deux grandes villes indiennes : Bombay, la capitale commerciale du pays, et Ahmedabad, la grande cité du Gujerat voisin, à feu et à sang. Le bilan s'élève sans doute à près de trois cents morts et plusieurs milliers de blessés.

A Bombay, les émeutes s'étendent d'un quartier à l'autre suivant la ligne de cessez-le-feu imposée par les autorités. Quand le calme revient dans un arrondissement, la violence ressurgit ailleurs, imprévisible, incontrôlable. La journée de lundi aurait fait trente-quatre morts.

Libération de dirigeants hindous

De nouvelles forces para-militaires ont été déployées ces dernières quarante-huit heures, sans pour autant parvenir à maîtriser ces foules en colère qui s'affrontent dans les rues. La police est parfois accusée d'inefficacité, voire de passivité ; on la soupçonne même de laisser les disciples du Prophète se faire massacrer par les hindous fanatiques puisqu'elle compte peu de musulmans dans ses rangs. Profitant du désordre, les mafias locales règlent leurs comptes et les hooligans mettent à sac, volent, pillent.

L'armée a reçu l'ordre de *« tirer à vue »* mais ne semble pas avoir mis pour l'instant ses menaces à exécution. Plusieurs personnalités de Bombay ont demandé au gouvernement central d'imposer l'état d'urgence, affirmant que *« la situation est totalement hors contrôle »*.

La semaine dernière, le président de la République avait ratifié une série de propositions visant à satisfaire les revendications hindoues et musulmanes. Le gouvernement a en effet décidé de s'approprier environ 60 acres (1) entourant le site d'Ayodhya, dans le but de reconstruire la mosquée et d'ériger un temple hindou sur le terrain que s'arrachent les deux parties. Geste qui symboliserait la coexistence pacifique entre ces deux religions d'une Inde qui se voulait séculaire.

Ironie, les partis nationalistes hindous et la plupart des organisations musulmanes sont, pour une fois, tombés d'accord pour condamner en bloc cette décision. Les hindous considèrent comme *« sacrilège »* l'édification d'une nouvelle mosquée à l'endroit même de la naissance du dieu Ram, l'une de leurs plus grandes divinités ; certains musulmans considèrent en revanche que l'acquisition par le gouvernement d'un terrain où se dressait la mosquée détruite est une *« atteinte »* à la liberté de culte.

Dans un tel contexte, le gouvernement de M. Narasimha Rao reste très affaibli, même si le premier ministre a réussi à se maintenir en place. Les membres du Parti du Congrès (I) et les ministres ont beau montrer une unanimité de façade, ils restent divisés sur l'attitude à adopter pour surmonter la crise. Quant aux ministres musulmans, ils sont déchirés entre leur devoir d'obéissance au parti et les pressions de leur propre communauté.

Fort heureusement pour le gouvernement, les dirigeants nationalistes hindous ont également du mal à s'entendre sur une stratégie commune : l'« affaire » d'Ayodhya présente certes des avantages en termes électoraux, mais l'aile modérée du parti BJP se demande comment gérer politiquement une violente crise qui risque, *in fine*, de lui aliéner une partie de son propre électorat.

Après leur libération lundi, plusieurs chefs hindous arrêtés le lendemain de la destruction de la mosquée ont fait des déclarations contradictoires. L'un d'eux a estimé que la situation ne se prêtait guère à une relance de l'agitation, un autre a appelé, au contraire, à la poursuite de la lutte. Il s'agit en fait de se lancer à l'assaut de deux autres mosquées qui, tout comme celle d'Ayodhya, ont été bâties par des empereurs musulmans sur l'emplacement de temples dédiés à Krishna et Shiva dans les villes de Mathura et de Bénarès...

BRUNO PHILIP

(1) Un acre = 0,4 hectare.

□ **BIRMANIE : ajournement de la convention nationale.** – La convention nationale convoquée par la junte au pouvoir pour rédiger une nouvelle Constitution a été brusquement ajournée, lundi 11 janvier, et reportée au 1er février. Le président de la convention, le général Myo Nyunt, a annoncé aux délégués qu'ils auraient ainsi *« assez de temps »* pour effectuer les études *« appropriées »*. L'un des objectifs fixés à la commission était que *« les militaires puissent participer à la direction politique nationale du futur Etat »*. Considérée comme une farce par l'opposition, la réunion avait été boycottée par les représentants de la CEE. – *(Reuter, UPI, AFP.)*

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

AFRIQUE

LIBÉRIA : trois mois après le début du siège de Monrovia

Les « casques blancs » ouest-africains ont repris l'offensive

Les combats opposant les « casques blancs » de la Force ouest-africaine d'interposition et les rebelles du Front national patriotique du Libéria (FNPL) de M. Charles Taylor ont, depuis dimanche 10 janvier, redoublé d'intensité. Dans le « Taylorland », la situation de la population est jugée catastrophique.

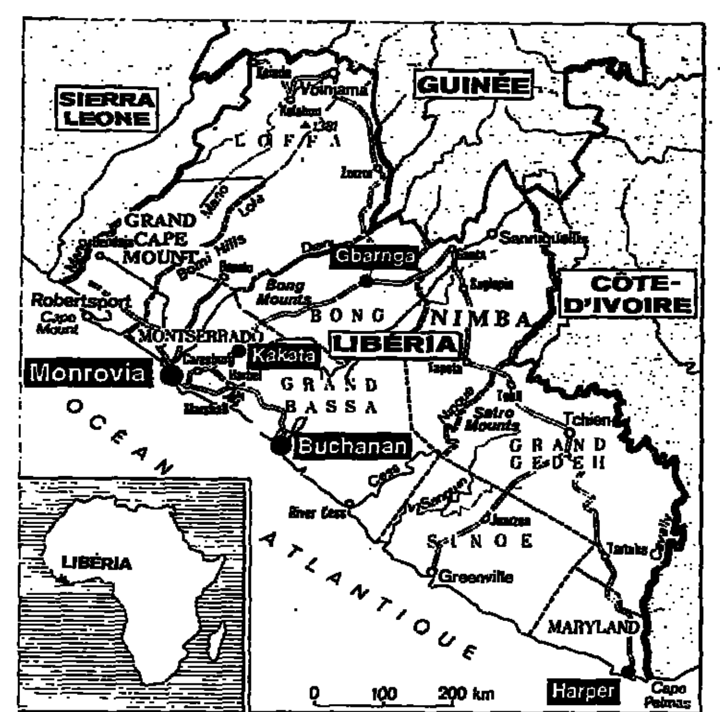
ABIDJAN

correspondance

Lentement, à grand renfort d'artillerie, la Force ouest-africaine d'interposition (ECOMOG) tente de repousser les rebelles du Front national patriotique du Libéria, qui assiègent Monrovia depuis le 15 octobre. Sur le terrain, la situation reste très confuse, et les douze mille « casques blancs » de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) n'ont pas totalement « nettoyé » la périphérie de la capitale, où subsistent quelques poches de résistance.

Lundi matin, le canon a de nouveau tonné, en réponse aux attaques lancées par le FNPL, l'une à Johnsonville, à 12 kilomètres du centre de Monrovia, l'autre à Paynesville, dans la « banlieue » est, zone protégée par le contingent sénégalais. Depuis quinze jours, communiqués triomphants de l'ECOMOG et démentis catégoriques du FNPL se succèdent, alors que le rapport de forces ne semble guère avoir évolué.

Contrairement à ce qu'elle affirmait, l'ECOMOG ne contrôle pas tous les points stratégiques autour de Monrovia. L'unique station de pompage de la ville est toujours aux mains des rebelles, qui tiennent, en outre, et solidement, l'aéroport international de Robertsfield, situé à 45 kilomètres de là. Selon un témoin, les Alphajet de l'aviation nigériane ont bombardé cet objectif, qui serait encerclé par les « casques blancs » et leurs nouveaux supplétifs, les soldats de l'Armed Force of Liberia (AFL), autrefois au service de feu le président Samuel Doe. A quelques kilomètres de là, dans l'immense plantation Firestone où se sont abrités des milliers de combattants du FNPL, « *tout est calme* », si l'on en croit un employé de la société, joint par radio.



Les hôpitaux privés de carburant

En effet, les combats les plus violents se dérouleraient plus au nord, sur la route menant à Gbanga, le quartier général du dirigeant rebelle, M. Charles Taylor. Ils opposent les combattants du FNPL aux maquisards du Mouvement uni de libération (ULIMO).

Ces derniers, discrètement soutenus par l'ECOMOG, assurent avoir pris le contrôle de la petite localité de Kakata, située à 55 kilomètres au nord-est de Monrovia et qui constitue un verrou stratégique donnant accès au QG du FNPL. Une « victoire » que le chef rebelle a aussitôt démentie, qualifiant les affirmations de l'ULIMO de « *pur mensonge* ». Toujours est-il que l'intensité des affrontements dans cette zone est confirmée de source indépendante : « *Kakata est encerclée et la population s'est enfuie* », précise un employé d'une organisation non gouvernementale.

En l'absence de témoignages directs et fiables, l'ampleur des combats reste encore difficile à évaluer. La récente décision du FNPL d'imposer, dans les zones qu'il contrôle, un couvre-feu de 15 heures à 9 heures, laisse néanmoins à penser que la situation est en train de se détériorer. Les habitants des « zones FNPL » ne disposent désormais que de six heures par jour pour se ravitailler. Ceux qui ne respectent pas cette consigne seront « *traités comme des rebelles de l'ULIMO ou des espions !* », a averti la radio du FNPL.

Ce regain de tension n'est pas sans inquiéter les organisations humanitaires. Les responsables belges de Médecins sans frontières (MSF) jugent « *catastrophique* » la situation qui prévaut dans le « Taylorland » – notamment dans les hôpitaux. Si paradoxal que cela puisse paraître, ce n'est pas la pénurie de médicaments qui affecte le plus ces établissements hospitaliers, mais... le manque de carburant, conséquence du blocus, imposé depuis novembre par la CEDEAO. « *Pas d'essence pour les générateurs et les motopompes, cela signifie pas d'électricité et pas d'eau* », résume un membre de MSF.

L'ECOMOG a, en effet, coupé les principales voies de ravitaillement du FNPL, en bombardant les deux ports utilisés par les troupes de M. Charles Taylor, Buchanan et Harper, et les navires qui tenteraient d'accoster. Deux cargos en ont fait, vendredi soir, la cruelle expérience, dans le port de Buchanan. A en croire l'ECOMOG, ils transportaient du matériel de guerre et du carburant destinés au FNPL.

JEAN-KARIM FALL

□ **Nouvel exode de réfugiés vers la Côte-d'Ivoire.** – Selon les responsables du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) en poste à Abidjan, dix mille civils libériens ont été récemment accueillis en Côte-d'Ivoire, portant à 185 000 le nombre total des réfugiés libériens présents dans ce pays. – *(AFP.)*

SOMALIE : après huit jours de négociations entre factions

Le général Aïdid retarde la signature de l'accord de cessez-le-feu

Conclu mais non signé, l'accord rédigé par les principaux chefs de guerre somaliens, réunis à Addis-Abeba (Ethiopie) depuis plus d'une semaine, semble ne pas devoir être appliqué de sitôt. Politiquement isolé, le général Mohamed Farah Aïdid, « vedette » du conflit qui ensanglante Mogadiscio, fait figure de trouble-fête, en empêchant la signature de cet accord.

Soumis à la pression militaire américaine, exercée sur le terrain, et à la pression politique des Ethiopiens, le général Aïdid avait finalement accepté, dimanche après-midi, de se plier au consensus : l'ensemble des factions étaient convenues des modalités de contrôle du cessez-le-feu et d'un désarmement général en deux étapes, en collaboration avec la force internationale, présente en Somalie dans le cadre de l'opération « Rendre l'espoir », sous l'égide de l'ONU.

Lundi, l'ombrageux général décidait de tourner casaque et remettait en cause les critères de participation à la future « conférence de réconciliation nationale » – prévue le 15 mars, à Addis-Abeba, selon les termes de la première partie de l'accord, signée vendredi dernier (*le Monde* du 10-11 janvier). A l'entendre, seuls ceux des mouvements armés qui ont livré « la » bataille de Mogadiscio conduisant au renversement du régime de l'ancien président Syaad Barre, en janvier 1991, peuvent prétendre y participer.

Cette exigence est rejetée par la majorité des quatorze factions, qui souhaitent la participation, non seulement des chefs de guerre, mais aussi des *elders* (chefs coutumiers), des intellectuels et des femmes. Selon plusieurs délégués, ces tergiversations du général Aïdid seraient une manière de gagner du temps... et des territoires. C'est ainsi qu'est interprétée l'attaque de Galkayo, fief du clan Majertine (dominant dans tout le Nord-Est), que les troupes hawiyé du général Aïdid ont lancée vendredi.

Pendant ce temps, à Mogadiscio, quelque neuf cents « marines » américains ont achevé, lundi soir, le « nettoyage » du marché d'armes de Bacara, situé non loin de la « ligne verte » qui coupe la capitale en deux. Cette opération, baptisée « *Nut craker* » (« Casse-noix »), a permis de saisir un nombre d'armes impressionnant, « *cinq à six camions de 10 tonnes* » ayant été nécessaires, selon un porte-parole de l'armée américaine, pour évacuer ce « butin ». – *(AFP.)*

ANGOLA : alors que les combats continuent à Huambo

M. Jonas Savimbi se déclare prêt à rencontrer le président Dos Santos

Interrogé, dans la soirée du lundi 11 janvier, par la radio portugaise TSF, le chef de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), M. Jonas Savimbi, a indiqué qu'il accepterait de rencontrer, à Genève, le président José Eduardo Dos Santos et de participer au deuxième tour de l'élection présidentielle. M. Dos Santos « *se croit le président. Il ne l'est pas : il n'a pas obtenu les 50 %* [des suffrages, à l'issue du premier tour du scrutin]. *Il nous faut donc faire le deuxième tour* », a souligné M. Savimbi.

Evoquant les combats à Huambo, où il a son quartier général depuis les élections de septembre, M. Savimbi a estimé qu'ils avaient fait des « *centaines de morts* ». Selon lui, le gouvernement de Luanda serait en train d'utiliser l'aviation et l'artillerie lourde pour venir à bout des combattants de l'UNITA. « *Hier l'intensité des combats était telle que nous n'avons pas pu dormir* », a-t-il ajouté, laissant entendre qu'il se trouvait toujours à Huambo. Une affirmation que le ministère angolais de la défense a démentie, lundi soir, assurant que M. Savimbi et ses collaborateurs ont quitté Huambo, samedi, avant le début des combats. Le ministère admet néanmoins qu'il ignore où se serait réfugié le chef de l'UNITA. Selon les autorités de Luanda, les troupes gouvernementales contrôlent le centre de la ville – ce que des sources militaires des Nations unies ont officieusement confirmé.

La télévision nationale a, par ailleurs, indiqué que la situation restait grave dans le centre et le sud du pays, d'« *importants mouvements de troupes* » de l'UNITA ayant été signalés autour de Luena, Cuito, Saurimo et Huambo. – *(AFP, Reuter.)*

□ **NIGER : la France condamne « *vivement* » la dernière attaque des Touaregs.** – La France a condamné « *vivement* », lundi 11 janvier, l'attaque perpétrée, samedi, contre un rassemblement du Mouvement national pour la société de développement (MNSD, ex-parti unique), à Abbala, à 170 kilomètres au nord-est de Niamey. Cette attaque a été revendiquée par les rebelles touaregs du Front de libération de l'Aïr et de l'Azawagh (FLAA). S'indignant de ce que le gouvernement français ne se soit « *jamais élevé contre aucune des exactions commises à l'encontre de la communauté touarègue du Niger* », M. Mano Dayak, au nom de la délégation touarègue aux négociations avec les autorités nigériennes, a fustigé le « *soutien aveugle* » que Paris apporte « *à un processus de démocratisation de façade* ».

□ **MALAWI : arrestation d'un journaliste.** – Dans un communiqué publié, vendredi 8 janvier, à Londres, l'International press institute (IPI) a exprimé son inquiétude après l'arrestation, début janvier, d'un journaliste malawite, M. Felix Mponda, rédacteur en chef du *New Express*. La famille de ce dernier continue d'ignorer le lieu et les motifs de sa détention.

□ **ALGÉRIE : M. Aït Ahmed lie son retour à un changement politique.** – M. Hocine Aït Ahmed, secrétaire général du Front des forces socialistes (FFS), a lié à un changement politique son retour en Algérie, qu'il a quittée il y a six mois. Dans un entretien publié, lundi 11 janvier, par le quotidien *El Khabar*, il précise que la « *seule issue* » à la crise est « *le retour au processus démocratique* », interrompu par l'annulation du premier tour des élections législatives du 26 décembre 1991. – *(AFP.)*

ALGÉRIE

Deux sous-officiers impliqués dans un attentat ont été exécutés

Condamnés à mort en mai dernier par le tribunal militaire de Blida, deux sous-officiers d'active ont été exécutés, a indiqué lundi 11 janvier le ministère de la justice sans préciser la date de leur exécution.

Ce sont les deux premières exécutions annoncées officiellement, sur les quarante-sept condamnations à mort prononcées depuis un an par des tribunaux algériens contre des islamistes. Parmi ces condamnations, figure celle d'un ressortissant français converti à l'islam, M. Roger Didier Guyon (*le Monde* du 2 janvier).

Les deux sous-officiers, Rahmoune Noureddine et Fodhil Mohammed, étaient impliqués dans l'attaque, en février 1992, d'une entreprise de réparations navales proche du commandement général de la marine à Alger, qui avait fait dix morts, dont sept militaires. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

NICARAGUA

La rupture est consommée entre Mme Chamorro et la coalition qui l'a fait élire

« *Coup d'Etat* », « *émule de Fujimori* », « *trahison* »... Le principal groupe parlementaire n'a pas de mots assez durs pour qualifier les événements des derniers jours au Nicaragua et l'attitude de la présidente Violeta Chamorro, qu'il contribua pourtant à porter au pouvoir, lors des élections de février 1990, sous les couleurs de l'Union nationale d'opposition (UNO), vaste coalition allant des communistes aux conservateurs.

SAN-JOSÉ (COSTA-RICA)

de notre correspondant en Amérique centrale

Il a suffi d'un week-end pour que les rôles soient inversés à l'Assemblée nationale. Les 39 députés du Front sandiniste de libération nationale (FSLN), alliés à neuf dissidents de l'UNO, sont devenus la nouvelle majorité parlementaire et contrôlent désormais le bureau de l'Assemblée nationale. Ce bureau a été imposé *manu militari* par le gouvernement, qui avait fait occuper ses locaux par l'armée fin décembre. Les 44 députés de l'UNO (sur un total de 92) ont en revanche rompu avec le pouvoir exécutif, qu'ils accusent de « *trahir* » les engagements pris au moment de la campagne électorale.

Concessions aux sandinistes

Le président péruvien Alberto Fujimori « *avait l'excuse de lutter contre la corruption des parlementaires et contre le terrorisme, lorsqu'il a dissout le Parlement de son pays,* dit le vice-président de la République, M. Virgilio Godoy. *Ce n'est pas le cas au Nicaragua où le gouvernement a violé la Constitution sans aucune justification.* » Dans ce pays où la réalité du pouvoir appartient à ceux qui ont perdu les élections de 1990 – les sandinistes, – plus personne ne s'étonne que le principal adversaire de Mme Chamorro soit son propre vice-président.

« *Jusqu'ici,* ajoute-t-il, *nous avions accordé le bénéfice du doute au gouvernement. Ce n'est désormais plus possible puisque l'alliance avec les sandinistes et l'exclusion de l'UNO révèlent la vraie nature du régime. Nous allons mobiliser la population, pacifiquement, pour exiger la démission du bureau de l'Assemblée nationale et son remplacement par une équipe plus conforme aux souhaits de l'électorat.* »

La crise couvait depuis la prise de fonctions de Mme Chamorro, le 25 avril 1990. Dans un souci de réconciliation après dix ans de guerre civile, elle avait décidé de conserver à la tête de l'armée le général Humberto Ortega, frère de l'ancien président sandiniste. Pour les électeurs de l'UNO, c'était une reculade, qui allait être suivie de nombreuses autres concessions aux Sandinistes, en particulier sur le thème des propriétés confisquées par le gouvernement précédent.

Malgré sa défaite électorale, le FSLN contrôlait encore l'armée, la police, la justice et, grâce aux confiscations, de grands pans de l'économie. De plus, l'« homme fort » du gouvernement, M. Antonio Lacayo, qui est aussi le gendre de Mme Chamorro, entretient des relations très étroites avec certains dirigeants sandinistes. Le Parlement était donc devenu la tranchée à partir de laquelle les forces de l'UNO tentaient de reconquérir le pouvoir.

Sous la présidence d'un ancien dirigeant de la guérilla anti-sandiniste (la « contra »), le social-démocrate Alfredo Cesar, l'Assemblée nationale allait tenter de reviser les lois taillées sur mesure par le gouvernement précédent pour protéger les intérêts sandinistes. Sans succès, puisque le boycottage des travaux parlementaires par les 39 députés sandinistes allait finalement provoquer une décision de la Cour suprême en leur faveur et l'intervention du gouvernement pour obliger l'Assemblée nationale à désigner un bureau plus docile.

Pour faire bonne mesure, Mme Chamorro a annoncé dans la foulée un léger remaniement ministériel qui permet l'entrée au gouvernement d'un sandiniste, M. Fernando Guzman. Celui-ci s'est vu confier le tourisme, un portefeuille mineur qui n'existait pas jusqu'alors. Il reste que l'UNO, qui n'a jamais eu de véritable présence au sein du gouvernement, continue d'avoir des alliés bien placés au sein de l'administration et semble décidée, selon le député socialiste Luis Sanchez, à « *ne pas permettre aux sandinistes d'annuler leur défaite électorale avec la complicité du pouvoir exécutif* ».

BERTRAND DE LA GRANGE

□ **ÉTATS-UNIS : l'ancien secrétaire à la défense Clark Clifford sera traduit en justice.** – L'ancien secrétaire à la défense, M. Clark Clifford, accusé de malversations financières dans le scandale de la BCCI, sera traduit devant un tribunal en dépit d'une santé chancelante, conformément à un arrêt rendu lundi 11 janvier par la Cour suprême de l'État de New-York. Les avocats de M. Clifford avaient demandé une levée de la mise en accusation de leur client, arguant qu'un procès tuerait l'ancien avocat, âgé de quatre-vingt-six ans, qui souffre de problèmes cardiaques. – *(AFP.)*

□ **M. James Baker nommé au Centre international Woodrow Wilson.** – Le secrétaire général de la Maison Blanche, M. James Baker, a été nommé lundi 11 janvier par le président George Bush au conseil d'administration du Centre international Woodrow Wilson, a indiqué la présidence américaine. M. Bush a également nommé au conseil d'administration de cette institution de politique extérieure M. Marlin Fitzwater, porte-parole de la Maison Blanche, et M. Roger Porter, conseiller du président pour la politique intérieure. – *(AFP.)*

□ **PÉROU : assassinat d'un leader de la gauche par le Sentier lumineux** – Trois membres du mouvement « maoïste » du Sentier lumineux ont assassiné, lundi 11 janvier, M. Luis Galindo, candidat de la Gauche unie pour le poste de maire de Villa El Salvador (l'immense bidonville de Lima), aux élections municipales du 29 janvier. M. Galindo, quarante-six ans, était l'adjoint au maire de ce bidonville, en remplacement de Maria Elena Moyano, figure de proue d'un mouvement pacifiste très populaire, elle-même tuée par le Sentier lumineux l'an passé. – *(UPI.)*

□ **CUBA : détournement d'un bateau de pêche vers la Floride** – Quatorze Cubains ont réussi à gagner la Floride, dimanche 10 janvier, à bord d'un bateau de pêche après avoir ligoté le capitaine peu après leur départ de Mantua (pointe ouest de Cuba), a indiqué lundi la garde côtière américaine. Les passagers du bateau ont demandé l'asile politique aux Etats-Unis, alors que le capitaine a souhaité retourner à Cuba. Le 29 décembre, un avion avec cinquante-trois Cubains à bord avait été détourné sur Miami (Floride), et quarante-huit personnes avaient décidé de rester aux Etats-Unis. Au début du même mois, un pilote cubain avait réussi à faire sortir sa femme et leurs deux enfants de l'île à bord d'un avion de tourisme. – *(AFP, UPI.)*

PROCHE-ORIENT

Alors que le ton monte entre Washington et Bagdad après une nouvelle incursion au Koweït

Quelques heures seulement après la déclaration du Conseil de sécurité de l'ONU enjoignant à l'Irak de ne plus violer le cessez-le-feu, un groupe de 150 à 160 Irakiens « en civil » ont fait, mardi matin 12 janvier, une incursion en territoire koweïtien, où ils ont récupéré du « matériel non militaire ».

Le porte-parole de la MONUIK, M. Abdellatif Kabbaj, a indiqué qu'au cours de cette troisième incursion en trois jours les Irakiens qui n'avaient pas demandé d'« autorisation préalable de la MONUIK et des autorités koweïtiennes », ont démantelé des « maisons préfabriquées » et se sont emparés de « tout ce qu'ils pouvaient emporter », à 2 kilomètres au sud d'Oum-Qasr. Le porte-parole a estimé qu'il s'agissait d'un « incident » et non pas d'une « violation » des termes du cessez-le-feu.

A Bagdad, l'agence INA, a affirmé dans une mise au point, que *« les opérations effectuées dans la région* (frontalière du Koweït) *visent à récupérer du matériel irakien autorisé par l'ONU conformément aux résolutions du Conseil de sécurité »*. Mais la presse s'est déchaînée contre le président américain George Bush, qualifié d'« hystérique » par le quotidien al-Qadissiyah.

« L'Irak ne pliera pas devant la volonté des ennemis et ne cédera jamais sur ses droits, sa souveraineté et sa dignité », a écrit de son côté le journal *Al-Saoura*, qui n'en estime pas moins qu'« il existe encore une chance pour un dialogue sérieux et franc » avec les Etats-Unis pour peu que le président élu Bill Clinton le veuille.

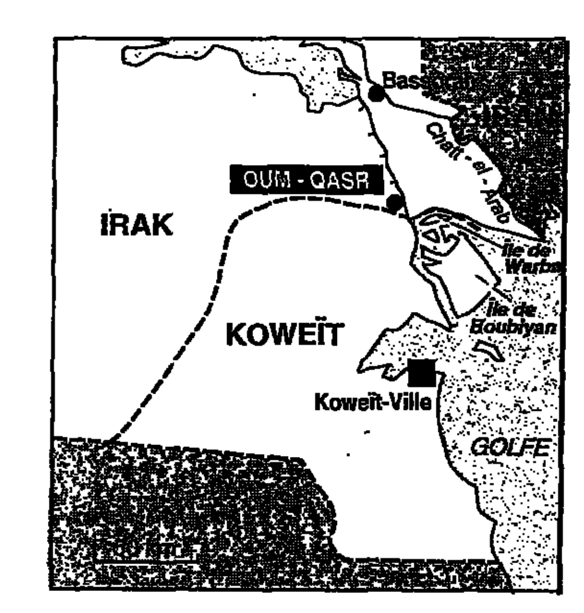
Le Conseil de sécurité se borne à prévenir l'Irak que son attitude pourrait avoir de « graves conséquences »

WASHINGTON et NEW-YORK

de nos correspondants

Jusqu'aux derniers jours de son mandat, M. George Bush devra compter avec l'homme qu'il a, en principe, « vaincu », mais qui n'en tient toujours pas moins les rênes du pouvoir à Bagdad. Car, depuis quelques semaines, tout se passe comme si le président Saddam Hussein avait décidé de « tester » les Etats-Unis à un moment délicat, celui de la transition à la Maison Blanche entre M. Bush et le démocrate Bill Clinton.

Vu de Washington, l'affrontement a des allures d'une curieuse partie de poker : pour des raisons qui tiennent peut-être à sa situation politique intérieure et à sa volonté de secouer la tutelle imposée à l'Irak, M. Saddam Hussein paraît prêt à prendre le risque d'un affrontement armé avec les Occidentaux ; M. Bush, de son côté, semble avoir trop menacé pour ne pas réagir à ce qu'il considère comme une succession de « provocations » irakiennes. Comme il n'est sans doute pas fâché non plus de pouvoir porter un dernier coup à son ennemi irakien, le sentiment dominant, dans la capitale fédérale et à l'ONU, est que la course engagée pourrait bel et bien se terminer sur un affrontement. Il prendrait la forme de bombardements aériens sur des bases militaires en Irak.



Chaque jour a son lot de rumeurs et informations « chaudes ». Lundi soir 11 janvier, un haut responsable de l'administration confiait à l'agence Reuter que les Irakiens continuaient à « bouger » des missiles sol-air SA-2 et SA-3, avec leurs radars, aux abords des deux zones d'exclusion aérienne imposées à l'Irak : au nord, pour protéger les Kurdes ; au sud, pour défendre les chiites. Après avoir adressé un « ultimatum » à Bagdad à la fin de la semaine passée, les Etats-Unis affirmaient que les Irakiens avaient déplacé ces missiles (*le Monde* daté 10-11 janvier).

Ces bruits de nouveaux mouvements de missiles interviennent après que des Irakiens, civils et militaires, eurent par deux fois, dimanche et lundi, pénétré dans une zone démilitarisée, placée sous le contrôle d'une force de l'ONU, à la frontière avec le Koweït (*le Monde* du 12 janvier). Cette double incursion a convaincu les Etats-Unis et leurs alliés occidentaux de la coalition anti-irakienne, la France et la Grande-Bretagne, que Bagdad était engagé dans une série de violations du cessez-le-feu qui lui a été imposé à la fin de la guerre. Ils voient un autre *« signe de défi »* dans le refus de Bagdad de laisser les inspecteurs du cessez-le-feu venir en Irak à bord d'appareils de l'ONU (*le Monde* du 8 janvier).

Réuni lundi à la demande des Etats-Unis, le Conseil de sécurité a, néanmoins, adopté une position relativement modérée. Il s'est dit *« gravement préoccupé »* par la double incursion irakienne ; il y voit un *« défi direct »* à la force de l'ONU (la MONUIK) en charge de la zone démilitarisée. Il ordonne à l'Irak de *« restituer immédiatement »* les matériels saisis lors de ces incursions, notamment quatre missiles sol-sol Silkworm, afin que la MONUIK (1) les détruise. Le Conseil avertit l'Irak des *« graves conséquences »* de son attitude de défi continue. Il reste qu'il ne s'agit là que d'une « déclaration », sans force contraignante. L'explication de ce profil discret n'a été fournie que de source officieuse. Elle tiendrait au fait que le Conseil aurait jugé le dossier des deux incursions quelque peu ambigu.

Malentendu entre l'Irak et la MONUIK ?

Il y aurait eu un malentendu entre les responsables de la MONUIK et les Irakiens, même si ces derniers ont agi contrairement à leurs obligations. Le statut de ladite zone paraît complexe. Le représentant de Bagdad à l'ONU, M. Nizar Hamdoun, a fait valoir que les Irakiens, en vertu d'un accord conclu en novembre avec l'ONU, avaient le droit de se rendre dans une partie de la zone pour y récupérer du matériel leur appartenant. Seulement, cette autorisation ne couvrirait que le matériel non militaire et ne donnerait le droit qu'au passage de civils irakiens... Le président en exercice du Conseil, le Japonais Yoshio Hatano, a, en tout cas, jugé l'affaire suffisamment floue pour appeler à la modération. Il a souhaité que *« la pression soit maintenue sur l'Irak par des moyens autres que militaires »*.

Le ton était différent à Washington. Au départment d'Etat et à la Maison Blanche, on considère que le comportement de M. Saddam Hussein ne justifie plus aucun avertissement, et les Etats-Unis – et leurs alliés – s'estiment apparemment en droit, sans nouvelle résolution du Conseil, de répliquer aux défis irakiens. Avec au moins une douzaine de bâtiments dans le Golfe, dont un porte-avions, les Etats-Unis ont largement les moyens de mener une série de raids aériens contre l'Irak.

Pour dissiper toute illusion que pourrait entretenir M. Saddam Hussein, le président élu, M. Bill Clinton, a, une fois de plus, fait part de son soutien à la politique suivie par M. Bush dans cette affaire. L'administration démocrate ne changera pas de comportement à l'égard de l'Irak, a dit un porte-parole de M. Clinton, tant que M. Saddam Hussein ne se conformera pas à la lettre des résolutions du cessez-le-feu.

C'est une « ligne » qui commence à susciter des réactions de plus en plus négatives chez certains membres non permanents du Conseil de sécurité, notamment parmi les pays du monde arabo-musulman. Lundi, comme la semaine passée, ils se sont étonnés de la disponibilité des Occidentaux à « punir » l'Irak, alors que le Conseil n'a toujours pris aucune sanction à l'encontre d'Israël, après l'expulsion de quelque quatre cents Palestiniens des territoires occupés, ni fait preuve du même activisme en Bosnie-Herzégovine.

AFSANÉ BASSIR POUR et ALAIN FRACHON

(1) MONUIK : Mission d'observation des Nations unies pour l'Irak et le Koweït.

Nouvelle frontière

NICOSIE

de notre correspondante au Proche-Orient

A l'extrémité sud de l'Irak, le port d'Oum-Qasr – dans la région duquel les Irakiens se sont infiltrés dimanche 10 et lundi 11 janvier – constitue le seul débouché maritime de l'Irak, Bassorah, sur le Chatt-el-Arab, étant impraticable depuis la guerre entre l'Irak et l'Iran. Port civil moderne construit durant la première guerre du Golfe (Irak-Iran) et reconstruit depuis la fin de la deuxième, au cours de laquelle il avait été sévèrement endommagé, Oum-Qasr était aussi la grande base navale irakienne. C'est la majorité des installations de celle-ci qui échappent aux Irakiens, selon le nouveau tracé de la frontière avec le Koweït, défini par les commissions de l'ONU dans le cadre de la résolution 667, et que les autorités de Bagdad n'ont pas officiellement accepté (*le Monde* du 12 janvier).

Deux des trois quais utilisés par la marine irakienne, la plupart des entrepôts et bâtiments de la base navale, ainsi que les deux tiers de la piste d'aviation se trouvent en effet maintenant en territoire koweïtien. Un grand nombre d'armes récupérées à la fin de la guerre dans cette région avaient été entreposées dans ces hangars sous la surveillance « théorique » de la MONUIK. Ces armes, propriété de l'Irak, devaient lui être rendues, mais dans le cadre d'un accord à définir, et sous certaines conditions. A l'exception d'une centaine de maisons qui abritent quelque huit cents personnes, la majeure partie de la ville d'Oum-Qasr, qui comptait environ 70 000 habitants avant la guerre, reste en territoire irakien. Pour l'instant, si la frontière a été bornée, les « déménagements » de population qu'implique le nouveau tracé – quelque cinq postes de police et un ensemble de fermes abritant trente à quarante familles – n'ont pas encore eu lieu.

FRANÇOISE CHIPAUX

□ **L'OCI condamne l'expulsion de Palestiniens par Israël.** – Au terme d'un sommet d'une journée réuni à Dakar, lundi 11 janvier, l'Organisation de la conférence islamique a qualifié de *« crime odieux »* l'expulsion par Israël de quelque 400 Palestiniens des territoires occupés. *« La situation exige de la communauté internationale de trouver les moyens d'exercer davantage de pressions »* sur Israël, qui *« porte de manière exclusive la responsabilité directe de la situation dramatique dans laquelle vivent »* ces Palestiniens, indique la « déclaration finale » du sommet. – *(AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

ITALIE

Nouvelle opération anti-Mafia

Vingt-neuf mafieux présumés ont été arrêtés en Calabre lors d'une opération contre la N'dranghetta – la criminalité organisée locale – réalisée avec la collaboration des polices américaine, canadienne et australienne, a annoncé la police italienne, lundi 11 janvier. Les personnes arrêtées sont soupçonnées de cinquante-trois assassinats, de trafic de stupéfiants, de racket, de fraude aux adjudications publiques. La direction des enquêtes anti-Mafia (DIA), la nouvelle unité de police spécialisée dans la lutte contre la criminalité organisée, a indiqué qu'elle visait un organe exécutif de la N'dranghetta, le « Siderno Group », du nom d'une localité de la côte ionienne de la Calabre.

Par ailleurs, la police criminelle allemande (BKA) a annoncé lundi que l'Allemagne et l'Italie vont renforcer leur coopération dans la lutte contre la Mafia en échangeant des policiers et en créant un groupe de travail permanent. – *(AFP.)*

ISRAËL

Le Parti travailliste est accusé d'avoir acheté des soutiens politiques

Dans un rapport adressé au président de la Knesset, le contrôleur de l'Etat, Mme Myriam Ben Porat, a accusé, lundi 11 janvier, le Parti travailliste d'avoir *« violé la loi sur le financement des partis durant la dernière campagne électorale* (1992), *berné le public et présenté des faits mensongers »*.

Le Parti travailliste est accusé d'avoir versé, par le biais de la centrale syndicale Histadrout qu'il contrôle, 600 000 dollars au parti sépharade ultra-orthodoxe Shass pour qu'il ne se présente pas aux élections syndicales en 1989 et soutienne le parti travailliste. Le Shass a utilisé cette somme pour financer sa propre campagne aux dernières législatives. Selon le rapport, le Parti travailliste aurait également versé une somme de 100 000 dollars à M. Charles Bitton, un ancien député communiste, en échange de son soutien au gouvernement travailliste s'il était élu. – *(AFP.)*

HONGKONG

M. Patten regrette que Pékin refuse un « dialogue rationnel »

Le gouverneur de Hongkong a déclaré à l'*International Herald Tribune* qu'il ne pouvait pas comprendre pourquoi la Chine était si opposée à ses *« très modestes »* propositions de démocratisation de la colonie britannique, qui doit revenir à la Chine en 1997. Réaffirmant qu'il agissait *« avec honneur »* pour protéger les intérêts du territoire, M. Chris Patten a estimé que *« les torrents de rhétorique venus du Nord »* érodaient le soutien du public envers ses réformes. *« Si vous croyez en un dialogue rationnel et que vous avez affaire à des gens qui n'y croient pas tout le temps, vous vous trouvez évidemment désavantagés. »* Il a ajouté que l'opposition de Pékin ne l'empêcherait pas de présenter ses propositions au Conseil exécutif, mardi 12 janvier, et au Conseil législatif d'ici à la fin du mois.

EN BREF

□ **AFGHANISTAN : le vice-président blessé au combat.** – Le vice-président afghan, M. Amir Hamza, est arrivé, lundi 11 janvier, au Pakistan pour se faire soigner après avoir été blessé lors des combats entre factions rivales à Kaboul, le week-end dernier. D'autre part, une trêve provisoire aurait été conclue entre le gouvernement du président Burhannudin Rabbani et les islamistes du Hezb-i-Islami, a-t-on appris de source proche de la mission de conciliation. – *(UPI, Reuter.)*

□ **ALLEMAGNE : nouvelles violences racistes.** – Un demandeur d'asile mozambicain a été légèrement blessé au cours du week-end par des néonazis allemands à Eisenberg, près d'Erfurt, dans l'ex-RDA, a indiqué la police lundi 11 janvier. La victime a été rouée de coups et blessée à la main d'un coup de couteau avant d'être dépossédée de son passeport et de son argent. Les violences xénophobes ont connu une recrudescence au cours du week-end après plusieurs semaines de relative accalmie. Huit personnes, dont quatre demandeurs d'asile vietnamiens, ont été blessées par des extrémistes de droite dans le seul Land de Thuringe, dont Eisenberg fait partie. Par ailleurs, un gardien de foyer de demandeurs d'asile a été grièvement blessé lundi à Magdebourg, également à l'Est, en tentant de s'interposer dans une bagarre entre un Turc et un Roumain. – *(AFP.)*

□ **IRLANDE DU NORD : premier assassinat d'un protestant par l'IRA depuis le début de l'année.** – Un protestant d'une cinquantaine d'années a été tué d'une balle dans la tête par l'armée républicaine irlandaise (IRA), lundi 11 janvier à Dungannon, dans le comté de Tyrone, en Irlande du Nord, a annoncé la police. Il s'agit de la première victime de l'IRA pour 1993 et de la troisième depuis le début de l'année. La semaine dernière, deux catholiques avaient été tués par des militants d'un groupe protestant (*le Monde* du 5 janvier). L'IRA affirme que l'homme était commandant de l'Ulster Volunteer Force (UVF), organisation paramilitaire protestante interdite, à East Tyrone. Une accusation que récuse un ami de la victime. – *(AP.)*

□ **POLOGNE : Le nouveau carmel d'Auschwitz est prêt à accueillir les religieuses.** – M. Jean Kahn, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), a indiqué dimanche 10 janvier à Varsovie que le nouveau Carmel, construit en dehors des limites du camp d'Auschwitz, était maintenant prêt à accueillir les religieuses. M. Kahn, qui est également président du Congrès juif européen, s'est félicité au cours d'une conférence de presse de *« deux bonnes nouvelles »* qu'il venait de recevoir : d'une part, une commission de l'Eglise catholique polonaise a inspecté le nouveau bâtiment et l'a jugé parfaitement satisfaisant, et, d'autre part, les évêques polonais, partis pour Rome pour leur visite quinquennale *ad limina apostolorum* devraient en discuter avec le pape Jean-Paul II. *« Nous avons attendu très longtemps, et maintenant nous espérons que les religieuses déménageront très prochainement »*, a déclaré M. Kahn, indiquant le 1er mars 1993 comme une date souhaitable. – *(AFP.)*

□ **RUSSIE : un réformateur nommé à la tête de la radio-télévision.** – Le président Eltsine a nommé, lundi 11 janvier, à la tête d'Ostankino, la radio-télévision centrale russe, M. Viatcheslav Braguine, un député réformateur membre du mouvement Russie démocratique, a annoncé l'agence ITAR-TASS. M. Braguine – proche de M. Mikhaïl Poltoranine, président du nouveau Centre fédéral de l'information et ancien ministre de l'information – présidait la commission parlementaire des mass-media et avait commencé sa carrière politique en tant que secrétaire du PC de Tver. Il remplace M. Igor Malachenko, qui assurait l'intérim après le limogeage de M. Egor Iakovlev par M. Eltsine, le 24 novembre dernier. La démission forcée de cette personnalité réformatrice connue, sous la pression des autorités ossètes mécontentes d'un reportage, avait provoqué une levée de bouclier parmi les démocrates (*le Monde* du 2 décembre 1992). – *(AFP.)*

POLITIQUE

La préparation des élections législatives

La question des alliances du PCF est au centre d'une nouvelle controverse

Le comité central du PCF doit se réunir, mercredi 13 et jeudi 14 janvier, afin de préparer la campagne des communistes pour les élections législatives. La discussion sera introduite par un rapport de M. Georges Marchais qui dressera un bilan des débats organisés du 1er novembre au 15 décembre à travers le pays. Elle donnera vraisemblablement lieu à de nouvelles passes d'armes entre la direction du parti et ses contestataires. La question des alliances, en particulier celle des relations entre le PCF et le PS, est déjà, en effet, un sujet de controverse.

Il y aura inévitablement quelque chose de factice dans les débats sur la préparation des élections législatives qui auront lieu, mercredi 13 et jeudi 14 janvier, au «parlement» du Parti communiste français. Pour l'essentiel, en effet, la discussion a déjà eu lieu au sein du bureau politique, et elle est même déjà close.

La question interne des investitures a été tranchée par la force des circonstances. Menacée de ne plus avoir assez d'élus pour disposer d'un groupe autonome à l'Assemblée nationale au lendemain du scrutin des 21 et 28 mars, la direction du PCF a été contrainte de composer avec ses opposants. Elle n'avait pas le choix, et, si elle avait nourri quelques velléités de règlements de comptes, elle en aurait été dissuadée par les conditions dans lesquelles M. Georges Marchais lui-même, député sortant de la onzième circonscription du Val-de-Marne, a été investi par sa propre section à Arcueil. Le renouvellement de sa candidature, seule en lice, ne suscitant pas franchement l'enthousiasme des militants locaux – dont une centaine avaient publiquement dénoncé, dès septembre 1991, *«les fautes d'analyse et de comportement»* de la direction du parti, – il a fallu deux réunions laborieuses, fin novembre et début décembre, pour que le secrétaire général du PCF reçoive l'investiture de ses camarades dans les formes rituelles, à main levée, à la majorité simple. Il en est résulté un armistice sur tous les fronts internes, et celui-ci est jusqu'à présent respecté.

M. Marchais et ses fidèles n'ont pas voulu prendre le risque de faire barrage à ceux des rares élus locaux du parti dont les chances de réélection aux législatives et aux futures municipales résident justement dans l'attitude critique qu'ils ont observée vis-à-vis des tenants de la ligne orthodoxe, restée majoritaire au comité central.

«Lignes» divergentes

C'est ainsi qu'en Seine-Saint-Denis, par exemple, le maire de Montreuil, M. Jean-Pierre Brard, député sortant de la septième circonscription, qui a été le premier des parlementaires communistes à réclamer haut et fort le remplacement de M. Marchais à la tête du PCF, a été réinvesti comme si de rien n'était, en même temps que deux autres figures de proue du courant «refondateur», M. François Asensi, maire de Tremblay-en-France, député sortant de la onzième circonscription, et M. Patrick Braouezec, nouveau maire de Saint-Denis, qui briguera, dans la deuxième circonscription, la succession de son prédécesseur, M. Marcelin Berthelot. Faisant à sa façon contre mauvaise fortune bon cœur, la direction du parti pourra donc se prévaloir de sa volonté d'ouverture.

De même, la question de la «ligne» à suivre ne se pose plus qu'en termes théoriques depuis que M. Charles Fiterman et les autres représentants des «refondateurs» ont décidé de suivre une stratégie autonome de rassemblement des *«forces du mouvement»* et de mener campagne comme des candidats indépendants du parti au point de le faire sous leur propre étiquette. L'ancien ministre des transports précisait ainsi, jeudi 7 janvier, au «Grand O» O'FM-*la Croix*, qu'il sollicite les suffrages des électeurs de la quatrième circonscription de la Loire en tant que candidat d'une *«entente pour changer à gauche la politique de la France et la gauche elle-même»*, simplement *«soutenu par le Parti communiste»*.

Il y aura donc deux «lignes» communistes concurrentes : l'une officielle, défendue par M. Marchais ; l'autre contestataire, incarnée par M. Fiterman et les autres partisans de la «refondation» de la gauche. Deux options auxquelles s'ajoutera la «ligne» des «reconstructeurs» et autres dissidents, en rupture radicale avec le PCF, représentée notamment par M. Marcel Rigout, l'ancien ministre de la formation professionnelle, qui anime aujourd'hui l'ADS (Alternative pour la démocratie et le socialisme) et fera lui-même acte de candidature en Haute-Vienne, sous l'étiquette «Engagement pour changer à gauche» en compagnie de trois autres compères.

Enfin, la question des éventuelles alliances du PCF a déjà reçu, elle aussi, des réponses variables. En octobre, devant le comité central, M. Marchais se posait en champion de la rénovation de la gauche, prônait le *«dialogue»* avec *«toutes les forces de progrès»* pour *«un nouveau projet politique»*, mais excluait tout accord électoral avec le PS. Le mercredi 6 janvier, M. Pierre Blotin, membre du secrétariat du PCF, en charge de la propagande et de la communication, commentait les vœux de M. François Mitterrand aux Français en disant que *«la politique actuelle n'est pas une politique de défense des acquis sociaux»* et en soulignant que le gouvernement du pays par M. Pierre Bérégovoy ne permettait pas d'envisager quelque retour que ce soit à une stratégie électorale d'union de la gauche : *«On voit mal aujourd'hui,* disait-il, *un accord national de désistement avec le PS.»*

Le lendemain, M. Fiterman répliquait qu'il s'agissait là de *«l'illustration d'une mauvaise façon de faire de la politique»*, parce qu' *«il ne faut pas confondre le Parti socialiste avec la droite»* et, surtout, parce que *«personne n'y comprend plus rien»*. Selon l'ancien ministre des transports, il faudrait, au contraire, *«tout faire pour aboutir à un accord national»* de désistement entre le PCF et le PS au second tour des législatives.

Ce que *l'Humanité* du vendredi 8 janvier ne semblait pas exclure en rappelant, dans une «mise au point», un propos tenu le 6 novembre par un autre membre du bureau politique, M. Robert Hue, selon lequel l'attitude du PCF *«ne souffre aucune ambiguïté»*, puisqu'il est acquis que les communistes feront *«systématiquement barrage»* aux candidats de droite.

Pour l'instant, la seule question sans réponse semble donc celle de savoir si les uns et les autres, dans quarante-huit heures, se comprendront mieux...

ALAIN ROLLAT

Les embarras de M. Bérégovoy

En présentant ses vœux à la presse, lundi 11 janvier, M. Pierre Bérégovoy a dressé le bilan de son action à l'hôtel Matignon, dont il souhaite faire un élément fort de la campagne électorale de la majorité présidentielle.

«Il n'est pas facile de gouverner par les temps qui courent...» En concluant ainsi son allocution prononcée lors de la cérémonie des vœux à la presse à Matignon, M. Pierre Bérégovoy évoquait directement le drame bosniaque et plus généralement *«les risques que fait courir à la paix du monde»* la situation dans les Balkans. Mais, en fait, c'est à propos de l'ensemble des dossiers qui sont sur son bureau que le premier ministre aurait pu faire ce constat d'évidence.

Sans pouvoir se plaindre d'avoir été surpris par l'ampleur de la tâche, ni d'avoir manqué de temps pour s'y préparer, M. Bérégovoy peut, aujourd'hui, s'apercevoir, après neuf mois passés à Matignon, que la tâche de chef de gouvernement n'est pas aussi facile que semblaient le penser ses collaborateurs qui, du temps où il gérait les finances de la France, se gaussaient des premiers ministres d'alors, que ce soit M. Michel Rocard, soupçonné de refuser de prendre la responsabilité de mesures impopulaires pour préserver son image personnelle, ou Mme Edith Cresson, accusée de manquer de *«professionnalisme»* et de ne pas respecter les contraintes des grands équilibres financiers.

Fort de son expérience, de sa proximité avec le chef de l'Etat, M. Bérégovoy pensait qu'il était plus capable que d'autres d'aider M. François Mitterrand à passer le cap difficile des dix ans à l'Elysée, à se ménager une fin de second septennat sans drame. Aujourd'hui il lui faut bien constater que la tâche est encore plus délicate qu'il ne l'imaginait.

Désaccords publics

Pas plus que les autres chefs du gouvernement de la Ve République, l'actuel hôte de Matignon n'a réussi à éviter les désaccords publics entre ses ministres. Est-ce l'ambiance de fin de règne, qui conduit certains à préférer préparer leur avenir personnel, pendant que d'autres forment le *«carré»* autour de celui qui a fait leur carrière ? Est-ce l'accroissement de la médiatisation du débat, admirablement maîtrisé par certains, alors que d'autres restent attachés à une pratique plus traditionnelle du fonctionnement gouvernemental ? Est-ce l'importance des sujets en discussion, puisque, en Somalie comme en Bosnie il y va de la paix et de la guerre, de la vie ou de la mort des soldats français ?

Probablement un peu de tout cela. Mais dès qu'un sujet devient brûlant, il semble que les ministres directement ou indirectement concernés ne marchent pas au même pas. C'est Mme Segolène Royal et M. Dominique Strauss-Kahn qui n'ont pas la même approche du traitement du pyralène australien en France. C'est M. René Teulade qui trouve curieux que M. Jack Lang veuille ouvrir les locaux scolaires aux sans-domicile frappés par la vague de froid. C'est M. Bernard Tapie qui, retrouvant le ministère de la ville, se moque de celui qui a assuré son *«intérim»*. C'est M. Pierre Joxe qui apprécie peu que M. Bernard Kouchner use du choc des images pour contraindre la France à intervenir en Somalie. C'est le même M. Joxe qui fait appel à l'arbitrage du chef de l'Etat après une déclaration de M. Roland Dumas sur la politique à suivre en Bosnie...

Certes, le premier ministre peut légitimement faire valoir que, pendant ce temps, il fait avancer les dossiers qu'il avait jugés prioritaires dès sa déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale : la ratification du traité de Maastricht, la proposition d'un emploi, d'une formation, ou d'une activité d'intérêt général aux chômeurs de longue durée, la protection de la sécurité des personnes et des biens, la prévention de la corruption, la protection de l'environnement. Mais force est de constater qu'il se heurte à quelques difficultés dans ce qui est sa spécialité : la gestion économique et financière.

Du temps où il se heurtait à Mme Cresson, son entourage avait affirmé que son maintien au gouvernement était indispensable à la sauvegarde du franc, et celui-ci a supporté deux très fortes attaques depuis que M. Bérégovoy est à Matignon. Avec l'aide de M. Michel Sapin, le premier ministre a su les surmonter ; il y allait, il est vrai, de la préservation de la politique menée par tous les gouvernements français depuis 1983, voire de sa propre survie politique.

Aujourd'hui, M. Bérégovoy reste le père du franc fort, mais peut-il encore conserver son image de rigueur budgétaire ? A l'approche des élections, il semble imposer à la Rue de Bercy ce qu'il lui interdisait d'accorder du temps où il en était le patron direct. La porte du coffre, que Mme Cresson lui reprochait de tenir hermétiquement close, paraît s'ouvrir largement. Il peut sans doute souligner qu'il lui faut tenir compte du ralentissement économique, mais celui-ci n'était-il pas prévisible il y a un an ? Certes il s'agit de régler des dossiers que ses prédécesseurs avaient laissé pendants (trou de l'assurance-chômage, de la Sécurité sociale, financement des retraites), mais ses responsabilités anciennes ne lui permettaient-elles pas d'aider à les régler plus tôt ?

Arrière-pensées électorales

Les arrière-pensées électorales ne sont pas absentes de l'accélération des mesures annoncées ces derniers jours. D'autant que l'opposition peut légitimement faire valoir que c'est elle qui devra, en fait, la financer lorsqu'elle sera revenue au pouvoir. Même quand M. Bérégovoy décide de trouver lui-même l'argent nécessaire au financement de ce qu'il décide (les 20 milliards accordés à la Sécurité sociale), il gêne son successeur potentiel : les économies budgétaires qu'il va décider dans les prochains jours sont exactement du même montant que celles que M. Edouard Balladur estimait possible de réaliser. Une fois la première coupe effectuée, sera-t-il possible d'en effectuer une seconde ?

La réussite du chef du gouvernement n'est donc pas totale, celle du chef de la majorité présidentielle est contestée avant même d'avoir subi le baptême du feu. M. Bérégovoy avait pensé que sa fonction le destinait à être le général en chef de la coalition majoritaire dans la bataille législative. Or ce sont les généraux du plus important de ses bataillons – le PS – qui lui ont contesté non pas ce titre, mais la stratégie qu'il avait choisie et surtout certains des alliés qu'il voulait leur imposer.

Malgré l'aval donné par l'Elysée à cette stratégie, malgré la nécessité pour la gauche d'une réelle coordination de la campagne de ses diverses composantes partisanes et de l'action des membres les plus populaires du gouvernement, l'Alliance des Français pour le progrès ne sera pas le lieu de cette coordination, et son *«inventeur»* devra se contenter de coordonner la participation des ministres à la campagne électorale. C'est quand même le moins que l'on puisse attendre d'un chef de gouvernement. Comme l'a fait comprendre M. Bérégovoy, lundi, être premier ministre demande du courage... et de l'abnégation.

THIERRY BRÉHIER

Aisne : démission du secrétaire fédéral du PS

LAON

de notre correspondant

M. Michel Vignal a donné sa démission du poste de premier secrétaire de la fédération de l'Aisne du PS. Son successeur n'est pas encore connu. Engagé au PS depuis le congrès d'Epinay, en 1971, M. Vignal a informé les militants de sa décision le 8 janvier, lors d'une réunion à Laon. Il a décidé de se consacrer pleinement à ses mandats de conseiller municipal de Laon depuis 1977 et de conseiller régional de Picardie depuis 1986.

Proche de M. Jean-Pierre Chevènement, M. Vignal souhaite retrouver une entière liberté de parole. Mis en porte-à-faux par le référendum sur Maastricht, il avait alors choisi la discrétion, en refusant de mener campagne pour le «non». Désormais, ce membre du comité directeur du PS veut privilégier sa différence, mais elle ne l'empêchera pas de soutenir les candidats socialistes aux élections législatives dans son département.

Th. de L.-P.

□ **Précision.** – La commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur le financement des partis politiques, que nous évoquions dans le premier article du «Bilan d'une législature» (*le Monde* du 12 janvier), a été présidée d'abord par M. Jean-François Deniau (UDF), puis, après la démission de celui-ci, par M. Pierre Mazeaud (RPR).

Après l'avis défavorable de M. Giraud

Le gouvernement pourrait retirer son projet de schéma directeur de l'Ile-de-France

Le préfet de région demande au gouvernement de retirer son projet de schéma directeur et d'urbanisme de la région Ile-de-France (SDAURIF), en raison de l'hostilité des collectivités locales.

La région Ile-de-France devra encore attendre pour disposer des nouveaux documents d'urbanisme qui vont présider à son développement jusqu'en 2015. Le processus d'élaboration du nouveau SDAURIF, qui doit remplacer celui de 1965, révisé en 1976, vient en effet de buter sur une décision assez inattendue : le rejet brutal par M. Michel Giraud, président (RPR) du conseil régional d'Ile-de-France du projet présenté le 30 octobre 1992 par le préfet de région (*le Monde* daté 10-11 janvier).

M. Giraud devait exposer, mardi 12 janvier, au cours d'une conférence de presse, les raisons qui l'ont conduit à donner cet avis défavorable. Il estime qu'il est impossible d'approuver ce document pour trois raisons : il ne s'intègre, selon lui, dans aucune stratégie volontariste d'aménagement du territoire ; il prétend encadrer le développement économique et social de la région dans un découpage arbitraire ; enfin, il demeure trop vague en matière de protection de l'environnement.

M. Giraud laisse entendre que ce jugement sévère est partagé par l'ensemble des partenaires de l'aménagement de l'Ile-de-France. Le document devrait être rejeté par les conseils généraux, indique-t-il, avant même la réunion du conseil régional le 28 janvier. Plus besoin donc de se livrer à de savants calculs pour vérifier si ces départements représentent plus ou moins du quart de la population de la région, seuil à partir duquel la loi oblige le gouvernement à faire passer le texte par décret en conseil d'Etat.

La recherche d'un consensus

Après l'avis défavorable de M. Giraud, les réserves des écologistes et le rejet catégorique par les communistes et les élus du Front national, le vote du conseil régional ne devrait être qu'une formalité. Seuls les élus socialistes approuvent le document présenté par M. Christian Sautter, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris. Et certains d'entre eux ne vont pas manquer de souligner combien ils avaient raison de mettre en doute, comme plusieurs membres du gouvernement, l'opportunité de sortir un tel document en période pré-électorale.

M. Sautter, qui a toujours déclaré qu'il ne voulait pas faire passer «en force» un document qui nécessite un certain consensus, pourrait rapidement tirer les conclusions de cet échec. Il souhaite que le gouvernement retire son texte en cas de refus des collectivités locales.

Cette décision serait lourde de conséquences pour l'avenir de la région. De très grosses opérations sont en gestation, à la Défense ou à Boulogne-Billancourt par exemple, et risquent de se décider sans cohérence. Non seulement, près d'une centaine d'opérations d'aménagement vont rester bloquées, mais la construction d'un grand nombre d'équipements (lignes RER, métro circulaire, universités) va être retardée.

Le gouvernement et la nouvelle administration qui sortiront des urnes en mars prochain vont devoir remettre complètement sur le métier un document sur lequel les services de la préfecture de région, l'équipement, des experts, le conseil régional et les élus ont travaillé depuis l'ouverture du «grand chantier de l'Ile-de-France» en juillet 1989 par M. Michel Rocard. La concertation devra reprendre avec ces maires et ces responsables de syndicats intercommunaux, dont M. Giraud dit qu'ils n'ont pas suffisamment été entendus dans le processus d'élaboration du document aujourd'hui rejeté.

La cohésion politique qui pourrait exister après mars entre la majorité du conseil régional et les représentants du gouvernement ne garantit pas pour autant la rédaction rapide d'un nouveau schéma directeur, réclamé par tous depuis plusieurs années. Le projet présenté par M. Sautter avait été modifié, sinon «édulcoré», au fil de sa rédaction, pour pouvoir être approuvé par une majorité du conseil régional. M. Giraud dit aujourd'hui que ces avancées sont largement insuffisantes.

Les «modifications» proposées par l'exécutif régional pour permettre à l'Etat de sortir de l'impasse sont d'une telle ampleur qu'elles ne pourraient être intégrées que dans un tout autre schéma. Ce sera donc à la future majorité de proposer sa conception de l'aménagement de l'Ile-de-France.

CHRISTOPHE DE CHENAY

► **Lire page 2 le point de vue de M. Christian Sautter: «Ile-de-France, l'heure du choix».**

EN BREF

□ **Alpes-Maritimes : les adhérents directs de l'UDF jugent *«scandaleuse»* la candidature de M. Mouillot.** – M. Pierre-André Wiltzer, délégué général des adhérents directs de l'UDF, a jugé, lundi 11 janvier, *«scandaleuse et contraire à la morale politique la plus élémentaire»* la candidature aux élections législatives de Michel Mouillot, maire (UDF-PR) de Cannes, contre Mme Louise Moreau, député sortant de la huitième circonscription des Alpes-Maritimes et membre des adhérents directs. *«Candidat au cumul précipité de tous les mandats, faisant passer sa carrière personnelle avant l'intérêt collectif, usant de l'esbroufe pour cacher le vide de ses projets, M. Mouillot incarne parfaitement la manière la plus archaïque et la moins estimable qui soit de pratiquer la politique»*, déclare M. Wiltzer. *«Le seul scandale est que je ne sois pas le candidat investi nationalement par le RPR et l'UDF»*, a rétorqué le même jour M. Mouillot.

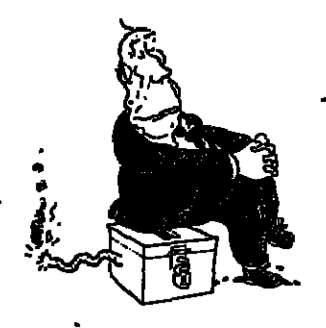
□ **M. Longuet : la Constitution n'est pas *«réversible»*.** – M. Gérard Longuet a estimé, lundi 11 janvier devant le «Club de la presse» d'Europe 1, qu'en mars *«l'intérêt pour la France sera que le président s'en aille»*, mais que, *«s'il n'entend pas ce message, il faudra jouer les institutions»*. *«Si la cohabitation est inutile et coûteuse»*, a-t-il expliqué, la Constitution n'est pas *«réversible ni à géométrie variable»*. Quant au choix du premier ministre, le président du PR s'est dit *«tout à fait rassuré»* par M. Balladur, mais a récusé M. Barre, *«homme représentatif de lui-même mais pas nécessairement de la totalité de l'UDF et certainement pas du RPR»*. Il a soutenu également la candidature de M. Léotard, *«un homme imaginatif, de volonté et de courage»*.

□ **M. Millon pour *«un gouvernement de rassemblement»*.** – M. Charles Millon a déclaré, lundi 11 janvier sur Europe 1, qu'il espérait *«une victoire écrasante de l'opposition»* aux élections législatives pour *«mettre hors jeu le président de la République»*. Si M. Mitterrand reste en place, le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale souhaite *«un gouvernement de rassemblement le plus large possible* (...) *intégrant non seulement le RPR, l'UDF mais aussi d'autres mouvements tels que les écologistes et un certain nombre de courants de pensée qui aujourd'hui ne se reconnaissent pas dans l'échiquier politique classique»*. Selon M. Millon, un tel gouvernement devrait avoir à sa tête *«un homme de caractère qui composera son gouvernement, non pas en fonction des échafaudages politiciens ou des équilibres de parti, mais en fonction de l'intérêt du pays, complètement indépendant des partis politiques et qui ne soit pas sous la surveillance des futurs présidentiables»*.

□ **Selon M. Dumas, le refus de la cohabitation serait *«un petit coup d'Etat constitutionnel»*.** – Interrogé dimanche 10 janvier, au «Grand Jury RTL-*le Monde*», sur la cohabitation, M. Roland Dumas, rappelant que M. Mitterrand est élu jusqu'en 1995, a indiqué qu'il ne voyait pas *«en vertu de quoi, si ce n'est en faisant un petit coup d'Etat constitutionnel, on pourrait demander au président de la République ou exiger de lui qu'il se retire parce que des élections ont lieu en 1993»*. Le ministre des affaires étrangères, qui se représentera lui-même en Dordogne, a souhaité que *«tous les membres du gouvernement se présentent devant le suffrage universel, d'abord pour défendre leur action, pour défendre l'action du gouvernement, son bilan»*.

□ **Le Parti républicain rend hommage à Xavier de La Fournière.** – Dans sa lettre quotidienne du 8 janvier, le Parti républicain a rendu hommage à Xavier de La Fournière, dont les obsèques ont eu lieu le même jour à Paris. *«La mort,* est-il écrit, *est rédemptrice, qui efface les polémiques pour ne garder que l'essentiel. L'essentiel fut sa fidélité à son engagement politique. Depuis 1965, nous avions pris l'habitude de le voir dans les réunions politiques de la mouvance indépendante et des Clubs Perspectives et Réalités. Elu de Paris, attentif à son mandat, militant actif, giscardien de conviction, homme de cœur, écrivain, voilà ce que nous retiendrons de Xavier de La Fournière et, après tout, ce sont là des qualités qui se suffisent.»*

POLITIQUE



Bilan d'une législature

II. – *La découverte de l'Europe*

Après avoir mis l'accent sur le rôle retrouvé par le Parlement au cours de la législature 1988-1993 en raison de l'absence de majorité absolue (*le Monde* du 12 janvier), nous examinons la part prise par les députés dans le débat sur l'Europe, des accords de Schengen à la révision de la Constitution rendue nécessaire par le traité de Maastricht, et les pouvoirs nouveaux reconnus à l'Assemblée nationale dans le contrôle des affaires communautaires.

par Frédéric Bobin

« Je crains qu'un jour certains Parlements nationaux ne se réveillent avec stupeur, scandalisés. » M. Jacques Delors, président de la Commission de Bruxelles, ne croyait pas si bien dire lorsque, en juillet 1988, il exprimait cette inquiétude. Au terme d'une législature dominée par l'accélération du processus communautaire, le Parlement français a en effet découvert avec un brin d'effroi à quel point l'Europe grignotait inexorablement ses prérogatives traditionnelles. A en croire les réquisitoires les plus alarmistes, le domaine de la loi délimité par le sacro-saint article 34 de la Constitution serait une sorte de patrie en danger, assiégée par une armée d'eurocrates irresponsables.

Certes, les jacobins de tous les bancs ont davantage versé dans le catastrophisme que leurs collègues pro-européens ou décentralisateurs, mais la crainte des empiètements communautaires a été unanime. En vérité, la brutalité du réveil tient tout autant au volume des compétences transférées, en vertu de l'Acte unique ratifié en 1987 par la législature précédente, qu'à l'indifférence qui avait jusque-là accompagné les affaires européennes. Les députés ont d'autant plus feint la surprise offusquée qu'ils s'étaient longtemps abandonnés à la léthargie. Deux grands débats en fin de parcours ont révélé ces dispositions ombrageuses, en même temps qu'ils ont redessiné pour la circonstance le paysage politique français.

C'est avec le débat sur la ratification des accords de Schengen que la nouvelle Europe entre vraiment au Palais-Bourbon par la grande porte. Dans la nuit du 3 au 4 juin 1991 est adopté par 495 voix contre 61 le projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'application de ces accords signés en juin 1985 entre les gouvernements français, allemand, néerlandais, belge et luxembourgeois. Ayant pour finalité la libre circulation des personne *via* la suppression graduelle des fontières communes, le texte de Schengen n'est pas issu du droit communautaire, puisqu'il relève de la coopération interétatique, mais il offre aux anti-européens une première occasion de fourbir leurs armes.

La fronde est alors orchestrée par M. Pierre Mazeaud, député RPR de Haute-Savoie, qui fustige les *« abandons de souveraineté »* induits par le texte. Il sera suivi dans son hostilité par quinze députés RPR, quinze UDF, un centriste et les vingt-six députés communistes. Le débat fait donc ressurgir la traditionnelle connivence jacobine sur l'Europe entre « archéo-gaullistes » et communistes. Mais rien de très grave : l'onde de choc est loin de faire vaciller le RPR tandis que, si l'UDF découvre qu'elle abrite, elle aussi, un noyau dur de nationalistes, le PS est complètement épargné.

L'offensive de MM. Pasqua et Séguin

Autrement plus orageux sera le débat sur la révision constitutionnelle, préalable à la ratification du traité du Maastricht que les Douze ont signé le 7 février 1992. Par la violence de ses échanges et la dramatisation de ses enjeux, la controverse sur ce traité, qui vise à parachever l'union économique et monétaire de l'Europe par une union politique, n'est pas sans rappeler l'âpre querelle d'août 1954 sur la Communauté européenne de défense (CED). Le Conseil constitutionnel ayant déclaré non conformes à la Loi fondamentale trois dispositions du compromis de Maastricht – la disparition à terme du franc, le droit de vote et d'éligibilité des ressortissants communautaires aux scrutins municipaux et la politique commune des visas, – M. François Mitterrand décide de soumettre au Parlement une révision de la Constitution sur ces trois points litigieux. Puisque le traité est considéré comme non renégociable, c'est la Constitution de 1958 qu'il faut retoucher.

La discussion s'ouvre le 5 mai à l'Assemblée alors que l'opposition est secouée par de fortes turbulences. Dans les semaines qui ont précédé, M. Jacques Chirac, soucieux de ménager la sensibilité pro-européenne de ses partenaires de l'UDF et de l'UDC, a cherché à circonscrire le danger représenté par la frange anti-Maastricht de son parti qui s'active autour de M. Philippe Séguin, député des Vosges. Mais le président du RPR a sous-estimé l'ampleur d'une grogne qui se nourrit de ses propres atermoiements. Dans la nuit du 5 au 6 mai, M. Séguin prononce un discours de deux heures dans lequel il dénonce le *« fédéralisme au rabais »* et le caractère *« fondamentalement antidémocratique et résolument technocratique »* de l'Europe de Maastricht.

Mêlant force de conviction et talent oratoire, sa prestation séduit nombre de députés indécis. Elle est saluée sur tous les bancs comme une authentique performance parlementaire. Bousculant tous les pronostics, l'exception d'irrecevabilité (selon laquelle le texte est anticonstitutionnel) qu'il défend recueille 101 voix sur 569. Elle est votée par près de la moitié du groupe RPR (58 sur 126), la totalité du groupe communiste (26), une poignée de dissidents de l'UDF (3) emmenés par M. Philippe de Villiers, Mme Christine Boutin pour l'UDC et les députés socialistes (5) de la tendance Socialisme et République de M. Jean-Pierre Chevènement. Alarmé par la contagion des sentiments hostiles à Maastricht au sein du RPR, M. Pierre Méhaignerie, président du CDS, note abruptement : *« Un fossé s'est creusé. »*

En réalité, cette coalition des « anti » a fait, ce soir-là, le plein de ses voix. Elle s'essoufflera jusqu'à l'adoption en première lecture du projet de révision, le 13 mai, par 398 voix contre 77 et 99 abstentions. Mais l'opposition sort de l'épreuve en piteux état, l'UDF ayant cautionné le texte tandis que le RPR, inhibé par ses dissensions, s'est majoritairement abstenu. Alors que M. Charles Pasqua, président du groupe RPR au Sénat, relaie au palais du Luxembourg l'offensive de M. Séguin, le contentieux entre les deux partis s'aigrit chaque jour davantage.

Arguant de *l'« inapplicabilité »* du traité après son rejet par les électeurs danois, consultés le 2 juin par référendum, l'état-major du RPR décide de ne pas prendre part au vote lorsque le projet est adopté en seconde lecture par l'Assemblée, le 19 juin, par 388 voix contre 43, dans une version identique à celle votée par le Sénat. Dans une atmosphère électrique, des députés du RPR vont même juqu'à injurier en séance leurs collègues de l'UDF et de l'UDC qui s'étaient ouvertement *« félicités »* des gestes consentis par le premier ministre, M. Pierre Bérégovoy, afin de permettre un vote conforme dans les deux Assemblées.

Mieux armés face à Bruxelles

Chaque parti campera sur ses positions lors de l'adoption du texte par le Parlement réuni en Congrès à Versailles, le 23 juin. Les partisans de la révision constitutionnelle – PS, UDF, UDC – rassemblent sans difficulté 592 voix contre 73 et 14 abstentions, soit un score très nettement supérieur à la majorité requise des trois cinquièmes. Si les fidèles de MM. Séguin et Pasqua se rallient finalement à la consigne de non-participation de l'état-major de leur parti, les parlementaires du PC, les amis de M. de Villiers à l'UDF et de ceux de M. Chevènement maintiennent leur vote négatif.

Politiquement, l'irruption de l'Europe de Maastricht au cœur des travées et des hémicycles a donc brutalement recomposé la géographie des alliances. La nouvelle ligne de partage voit une connivence entre socialistes, centristes et libéraux répondre aux accointances entre communistes et faction jacobine du RPR.

Tout aussi essentiel, bien que moins spectaculaire, est le second enseignement de cette fièvre parlementaire du printemps 1992 : la réaction de corps de l'ensemble de la représentation nationale face aux empiètements communautaires. Afin de donner des gages de bonne volonté, le gouvernement a en effet généreusement cédé à la pression unanime des parlementaires cherchant à renforcer leur pouvoir de contrôle sur les décisions de Bruxelles.

Le malaise n'est pas nouveau. Il est diffus depuis que les députés sont invités à avaliser la masse de directives et de règlements européens nécessaires à la mise en place du marché unique de 1993 *(lire l'encadré)*. Mais il est devenu particulièrement aigu lorsque le Conseil d'Etat, par son arrêt Nicolo du 20 octobre 1989, a conclu qu'une loi française postérieure au traité de Rome ne pouvait contredire ce texte fondateur de la Communauté. D'autres décisions du Conseil d'Etat – l'arrêt Boisdet du 24 septembre 1990 puis l'arrêt Rothmans du 28 février 1992 – confirmeront la supériorité sur le droit interne du droit communautaire, y compris du droit dérivé, c'est-à-dire les règlements dont l'application est automatique et les directives qui sont des sortes de « loi-cadre ».

L'affaire se complique davantage quand Bruxelles tend à prendre des directives de plus en plus précises qui sont, en fait, des règlements déguisés, ce qui rétrécit d'autant la marge de manœuvre de chaque pays. *« Le risque est que les Assemblées ne se transforment en Chambres parlementaires d'enregistrement »*, s'inquiète dans un des ses rapports (1) M. Michel Pezet (PS, Bouches-du-Rhône), président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes, qui est pourtant loin d'être un jacobin.

Pour les députés de toute tendance, cette révision constitutionnelle est donc une aubaine. Ils la mettent utilement à profit pour tenter de se protéger de l'appétit normatif de Bruxelles. Leur principal acquis, obtenu par voie d'amendement, est le nouvel article 88-4 de la Constitution, qui habilite le Parlement à voter des résolutions sur *« les propositions d'acte communautaire comportant des dispositions de nature législative »*. Même si ces résolutions n'ont aucune valeur contraignante, elles écornent un des postulats de la Ve République : la maîtrise des négociations internationales par l'exécutif. Ce n'est pas là le moindre paradoxe de cette révision que de voir des héritiers du gaullisme, au nom de la sauvegarde de la souveraineté nationale, cautionner un amendement qui porte en germe le risque d'un affaiblissement de l'exécutif par rapport au législatif. Autre garantie arrachée au gouvernement : le droit de saisir le Conseil constitutionnel à propos d'un engagement international sera désormais ouvert à soixante députés ou soixante sénateurs.

Forts de cette double avancée, les députés se mettent aux travaux pratiques à la rentrée d'automne. Ils modifient, le 18 novembre, le règlement intérieur de l'Assemblée afin de permettre la mise en œuvre du nouvel article 88-4. L'opposition se saisit de l'occasion, une semaine plus tard, en tentant de voter une résolution sur le volet agricole des négociations du GATT dans lesquelles la Commission de Bruxelles est impliquée. Mais sa requête est déclarée irrecevable puisque le Conseil constitutionnel, à cette date, ne s'est pas encore prononcé sur la modification du règlement de l'Assemblée. Le verdict qu'il rend, le 17 décembre, est finalement positif, mais il prend bien soin de préciser que la pratique des résolutions *« ne saurait ni porter atteinte aux prérogatives que le gouvernement tient de la Constitution, ni conduire à la mise en œuvre de sa responsabilité »*. En clair, les gardiens de la Constitution cherchent à prévenir tout risque de retour au régime d'Assemblée.

En dépit de ces réserves, voici donc les députés mieux armés face à Bruxelles. Il serait pourtant faux de croire que le souci d'impliquer davantage l'Assemblée dans le processus communautaire est une divine surprise du débat sur Maastricht. Dès 1989, M. Laurent Fabius, alors président de l'Assemblée, avait tenu à ce qu'un débat sur l'Europe soit organisé chaque semestre. Dans le même esprit, la délégation de l'Assemblée pour les Communautés européennes a vu en mai 1990 ses effectifs accrus (de 18 à 36 députés) et ses pouvoirs renforcés. Créée onze ans plus tôt avec la mission d'assurer un suivi des travaux communautaires pour le compte du Palais-Bourbon, cette délégation travaillait jusque-là dans une quasi-clandestinité artisanale.

Aux abonnés absents

Depuis la réforme de mai 1990, le gouvernement lui communique systématiquement l'ensemble des projets d'actes communautaires à partir desquels elle rédige des rapports largement diffusés. Il lui est également reconnu la faculté d'auditionner des ministres : huit d'entre eux ont été entendus en 1991, dix en 1992. Si elle ne jouit pas de la légitimité d'une commission permanente, expressément instituée par la Constitution, cette délégation pour les Communautés européennes n'est plus le parent pauvre d'hier. Elle est même devenue un observatoire très courtisé, comme en témoigne l'âpre concurence que se livrent les députés pour y figurer.

Reste que cette vogue du contrôle parlementaire sur les affaires européennes aurait plus de crédit si les députés joignaient le geste à la parole. Or le taux d'absentéisme lors des débats européens, à l'exception évidemment de celui sur la révision constitutionnelle, laisse songeur. A maintes reprises, Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes, s'est retrouvée face à une assemblée clairsemée pour tenter de vulgariser son message. Alors que l'Assemblée résonnait encore des réquisitoires enflammés contre le *« déficit démocratique »* qui entacherait la construction communautaire, le débat, en octobre 1992, sur la contribution française au budget européen – événement inédit – n'a rassemblé qu'une poignée de députés spécialistes. Les autres étaient aux abonnés absents. A ce rythme, l'Assemblée n'en finira pas de découvrir l'Europe.

(1) Rapport d'information de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes sur « la transposition des directives communautaires en droit interne » (8 juillet 1992).

Prochain article :

L'impossible débat sur l'immigration

Législation communautaire

Peut-on évaluer l'incidence des décisions de Bruxelles sur l'activité législative du Parlement français ? En déclarant en juillet 1988 que, *« dans dix ans, 80 % de la législation économique, peut-être même fiscale et sociale, sera d'origine communautaire »*, M. Delors avait fourni aux euro-sceptiques en France un argument inespéré. Destiné à faire sortir les parlementaires de leur torpeur vis-a-vis de l'Europe, ce chiffre est, en fait, pour l'instant loin d'être atteint.

Dans son « rapport public » sur 1991, le Conseil d'Etat a chiffré à environ 10 % le pourcentage de projets de loi et de décrets qui ont transposé, cette année-là, des directives bruxelloises. Selon des indications fournies par la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes (ne comptabilisant que les projets de loi discutés), ce taux a été de 15 % en 1992.

Si l'on en croit toutefois M. Alain Lamassoure, ces chiffres doivent être révisés à la hausse car ils négligent les autres lois qui, sans être des transpositions directes, sont *« sous influence européenne »*. Le député UDF des Pyrénées-Atlantiques avait ainsi évalué en 1988 ce degré d'*« influence »* à 45 %.

EN SÉANCE

Alain Lamassoure, « centriste de bon sens »

Il ne faut pas se fier à son urbanité souriante et à ses manières policées d'énarque giscardien. M. Alain Lamassoure est un activiste farouche de l'amendement, frappant nuitamment dans des hémicycles conquis à l'usure. Chaque session voit en général un « amendement Lamassoure » épicer la chronique parlementaire. Ce libéral avait déjà, lors de la parenthèse 1986-1988, associé son nom à la limitation du droit de grève dans la fonction publique. Depuis qu'il a revêtu en 1988 l'armure du croisé pro-européen, il s'est fait l'exégète sourcilleux des textes soumis à l'Assemblée pour en vérifier *« l'euro-compatibilité »*, prenant ainsi malicieusement le contrepied de gaullistes plutôt obsédés, eux, par la « franco-compatibilité » de la production normative de Bruxelles.



L'association de parlementaires qu'il a créée, Pénélope – *« Pour l'entrée des normes européennes dans les lois ordinaires des Parlements d'Europe »* – n'a eu de cesse d'amender des textes sur la circulation des personnes, la fonction publique, la fiscalité indirecte ou les marchés financiers, pour les rendre conformes aux directives bruxelloises. Pénélope, pour éviter que *« l'on défasse la nuit à Paris ce que l'on fait le jour à Bruxelles »*. Fort de tels états de services, il était naturel qu'Alain Lamassoure devînt, aux côtés de M. Charles Millon, son président de groupe, le chef d'orchestre de l'offensive parlementaire de l'UDF lors de la révision constitutionnelle de juin 1992.

L'après-mars lui réserve-t-il une destinée ministérielle ? Il y songe.

Son sens de la mesure est son meilleur atout. Car si sa foi européenne irrite les anti-européens et froisse les euro-sceptiques, il n'est pas pour autant perçu comme un épouvantable ayatollah de la supranationalité. *« Centriste de bon sens »*, il milite pour une Europe du centre qui ne sera *« ni fédérale ni confédérale mais communautaire »*, soit *« une structure politique qui n'a jamais existé »* et dont la vertu cardinale serait le principe de subsidiarité. Ce goût de l'équilibre le conduit parfois, au sein de la branche française du Mouvement européen, à tempérer les inclinations fédéralistes de ses amis, M. Jean François-Poncet et Mme Simone Veil.

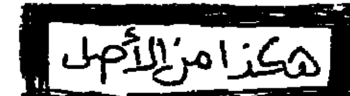
Béarnais de naissance et basque d'adoption, Alain Lamassoure peut difficilement expliquer ses convictions européennes sans invoquer son enracinement pyrénéen. Sur ces terres frontalières, l'ombre portée d'illustres enfants du pays, tels Henri IV, *« qui a mis fin aux guerres de religion »*, ou René Cassin, prix Nobel de la paix, a éclairé son éducation humaniste. Mais c'est surtout la réconciliation franco-allemande qui le galvanise. Etudiant à l'ENA, il invite un jour dans son village des Pyrénées un couple d'amis allemands et leur fillette. Hostile au départ à cette visite, sa grand-mère, qui avait conservé un souvenir douloureux de l'occupation du village par les Allemands, finit par verser des larmes d'émotion en faisant sauter la fillette sur ses genoux. Cette scène de retrouvailles bouleverse le jeune Lamassoure, qui, ce jour-là, se convertit à l'Europe.

« Lieutenant de Giscard »

Le second déclic se produit le 11 mai 1981. Conseiller technique à l'Elysée depuis 1978, il est convoqué par M. Valéry Giscard d'Estaing, encore groggy après sa défaite, qui lui glisse : *« Il faudra tout reconstruire autour des idées libérales et européennes. C'est la tâche de votre génération »*. Ainsi se retrouve-t-il *« giscardien du 11 mai, »* lui qui avait voté en faveur de François Mitterrand en 1974, non par sympathie socialiste mais parce que son chabanisme déçu par le pompidolisme finissant avait fait de lui un électeur disponible. Le poulain entré dans l'écurie giscardienne gravit les échelons avec application : délégué général du club Perspectives et réalités en 1984, député des Pyrénées-Atlantiques en 1986 puis porte-parole de l'UDF en 1988, une expérience éprouvante qui a exigé de lui les performances d'*« un caméléon sur un tissu écossais »*. Il se saisit vraiment à bras le corps du dossier européen à partir de 1989, année où il entre au Parlement de Strasbourg.

Le voilà désormais pleinement mature. Il lui reste à se débarrasser de cette étiquette un peu pesante de *« fidèle »* ou de *« lieutenant de Giscard »*, ce parrain dont il a emprunté jusqu'aux tics de langage. Loyal, il l'a été durant la fronde des rénovateurs de 1989, qui l'a intellectuellement séduit mais qu'il a refusée de cautionner en raison de *« son côté anti-Giscard »*. Il ne cache pourtant pas qu'il est aujourd'hui, à l'âge de quarante-huit ans, en voie d'affranchissement, sans heurts ni douleur. Ses discours et ses communiqués sur l'Europe ne sont plus relus et biffés. Les deux hommes ont divergé dans leur diagnostic de la crise dans l'ex-Yougoslavie. Le tâcheron de l'hémicycle a trop amendé les textes des autres pour ne pas songer à retoucher son propre profil.

F. B.



هكذا من الأصل

LA MAIRIE DE PLAISIR LANCE UN APPEL :

AIDEZ LE MINISTERE DE L'INTERIEUR

Il n'a vraiment plus le sou. Pour preuve : le feuilleton répétitif et lassant du commissariat de Plaisir. Depuis 15 ans, 3 communes des Yvelines (Plaisir, Les Clayes et Villepreux) réclament ce fameux commissariat, estimant que pour une population de 60 000 personnes ce n'est tout de même pas demander la lune. Consciente des difficultés de fin de mois du Ministère, la Ville de Plaisir propose de faire cadeau du terrain nécessaire à l'édification du commissariat. Le Ministère enregistre, donne avis favorable sur avis favorable, mais ne débourse pas un centime. Sans le taxer de radinerie, il est clair qu'il réfléchit très longuement avant d'engager la moindre dépense, même si elle semble tomber sous le coup du bon sens. En désespoir de cause, Plaisir a donc décidé de s'adresser aux Français. Tous les dons, quel qu'en soit le montant, seront une aide appréciable, et pour Plaisir, et pour le Ministère de l'Intérieur. A votre bon cœur Messieurs Dames ! Bien entendu, tous les généreux donateurs seront invités à une grande fête à Plaisir, pour la pose de la première pierre. La date en sera fixée par le Minstère de l'Intérieur.





SOUSCRIPTION NATIONALE POUR LE COMMISSARIAT DE PLAISIR.
CHEQUES LIBELLES A L'ORDRE DE : "POUR UN COMMISSARIAT A PLAISIR".
ADRESSE POSTALE : MAIRIE DE PLAISIR, B.P. 22, 78373 PLAISIR CEDEX.

SOCIÉTÉ

Opposés à la réforme de la procédure pénale

La majorité des juges d'instruction parisiens se déclarent prêts à quitter leurs fonctions

L'appel de l'Association française des magistrats chargés de l'instruction (AFMI) à s'opposer à l'application de la réforme de la procédure pénale *(le Monde* du 6 janvier) semble recevoir un écho favorable parmi les juges d'instruction. Après ceux de Strasbourg, qui ont demandé au garde des sceaux à être déchargés de leurs fonctions d'instruction *(le Monde* daté 10-11 janvier), cinquante-huit des soixante-deux juges d'instruction de Paris se sont déclarés, lundi 11 janvier, *«prêts à demander à être déchargés de leurs fonctions».* Le mouvement touche également les villes de Toulouse, Caen et Béthune.

La quasi-totalité des soixante-deux juges d'instruction du tribunal de grande instance de Paris, réunis lundi 11 janvier, ont donc répondu favorablement à l'appel de l'AFMI. L'Association, qui affirme regrouper un cinquième des magistrats instructeurs, estime que la réforme du code de procédure pénale adoptée définitivement, le 19 décembre 1992, par le Parlement *« ruinera l'efficacité de la justice pénale française »*. Aussi n'a-t-elle pas hésité à proposer aux quelques cinq cent soixante magistrats concernés, avant l'entrée en vigueur, le 1er mars prochain, des principales dispositions de la réforme (dont l'application se fera par étapes jusqu'au 1er octobre 1994), divers moyens de lutte active dont le plus radical est de demander à être déchargé des fonctions d'instruction. Prevenant les critiques, l'AFMI a lancé un véritable cri d'alarme : *« Il y a urgence si nous ne voulons pas voir sombrer notre institution »*.

Cette attitude maximaliste tranche avec le ton d'ordinaire plus serein de l'AFMI. Si l'on se rappelle que les magistrats sont censés appliquer les lois que font les parlementaires et que le pouvoir judiciaire ne saurait prendre le pas sur le pouvoir législatif, cet appel à la résistance ne manque pas de suprendre. Les juges d'instruction parisiens, qui, comme tous leurs collègues, connaissent parfaitement la Constitution de la République, ont d'avance répondu à cet argument : ils savent qu'ils ne peuvent s'opposer à l'application de la loi, mais ils se contentent d'affirmer paisiblement que celle-ci est... inapplicable.

Dans la résolution qu'ils ont adoptée, lundi 11 janvier, ils *« déplorent le vote dans la précipitation d'un texte juridiquement incohérent par la présence de dispositions floues et contradictoires bouleversant l'ensemble de la justice pénale »*. Constatant *« le caractère parfaitement inapplicable de ce texte compte tenu de la multiplication des actes de procédure qu'il instaure sans la mise en place de moyens budgétaires correspondants »*, ils soulignent que *« certaines dipositions de cette loi entraîneront une inefficacité totale de la justice pénale, notamment dans les affaires de criminalité organisée, aboutissant ainsi à la mise en place d'une justice à deux vitesses et à l'impunité des grands délinquants (terrorisme, trafic de drogue, affaires financières...) »*.

« Dans ces conditions, concluent-ils, *les juges d'instruction de Paris, ne pouvant, en conscience, ni appliquer cette loi ni refuser de le faire, sont prêts à demander à être déchargés de leurs fonctions. »* La formulation est plus prudente que celle des sept magistrats instructeurs strasbourgeois qui ont franchi le pas en demandant explicitement à être déchargés de leurs fonctions d'instruction. En revanche, les quatre juges d'instruction du tribunal de grande instance de Caen (Calvados) ont suivi l'exemple de leurs collègues alsaciens. De même les sept juges d'instruction du tribunal de Toulouse et les cinq juges d'instruction du tribunal de grande instance de Béthune (Pas-de-Calais) ont demandé à être déchargés de leurs fonctions d'instruction, ont-ils indiqué dans un communiqué diffusé lundi. Quant aux quatre juges d'instruction de Montpellier, ils ont indiqué qu'ils *« soutenaient totalement les initiatives »* de l'AFMI, sans pour autant demander eux-mêmes à être déchargés de leurs fonctions.

L'ensemble de ces actions inaugure une guérilla dont l'enjeu est la survie de la réforme de la procédure pénale au lendemain des élections législatives de mars prochain. En décidant d'appliquer, dès le 1er mars, les principales dispositions du nouveau code (suppression de l'inculpation, présence de l'avocat à la vingtième heure de la garde à vue, réforme du régime des nullités, travail en équipe des juges d'instruction lorsque *« la gravité ou la complexité de l'affaire le justifie »*, détention provisoire décidée par le président du tribunal ou un magistrat délégué par lui), la chancellerie a tenté de créer une situation irréversible. Les deux précédentes tentatives de réforme de l'instruction (le projet de M. Robert Badinter de 1985 et celui de M. Albin Chalandon de 1987) avaient en effet été victimes de l'alternance. Ayant fait connaître depuis le début des débats parlementaires leur opposition à une réforme décidée, selon eux, dans la précipitation, les juges d'instruction n'ont pas oublié que les groupes UDF, UDC et RPR de l'Assemblée nationale ont voté contre la réforme. En faisant monter la pression, ils espèrent être entendus par une nouvelle majorité.

L'indignation des avocats

Si l'actuelle opposition ne s'est pas encore prononcée clairement pour l'abrogation du nouveau code de procédure, l'Association professionnelle des magistrats (APM, proche de la droite) vient de réaffirmer son opposition radicale à *« un projet de caractère purement idéologique »*. Elle invite *« l'ensemble des magistrats (...) à se mobiliser contre un texte qui empêchera désormais les institutions pénales d'assurer pleinement leurs missions les plus élémentaires »*, et affirme *« sa solidarité avec les juges d'instruction qui envisagent d'abandonner les fonctions qu'ils n'auront plus les moyens d'exercer avec toute l'efficacité souhaitable »*. Enfin, l'APM *« appelle l'ensemble des forces d'opposition à s'engager clairement pour une abrogation immédiate et totale »* de la loi portant réforme du code de procédure pénale.

La réforme ayant, entre autres objectifs, celui de renforcer les droits de la défense, les organisations d'avocats multiplient les protestations contre cette dissidence des juges. Visant l'une des consignes de « résistance » suggérées par l'AFMI – demander systématiquement la mise en détention de toutes les personnes mises en examen (procédure qui remplacera l'inculpation), – la Confédération nationale des avocats (CNA) considère comme *« particulièrement grave »* qu'une association de magistrats *« préconise notamment la mise en détention systématique »*. Selon la CNA, *« les avocats considèrent que, si des magistrats maintenaient leur volonté de se rebeller contre la loi, l'Etat de droit, en France, connaîtrait une régression d'une extrême gravité »*.

Elle demande donc aux magistrats *« de ne pas se laisser aller à suivre des consignes, lesquelles, si elles étaient suivies, les amèneraient inévitablement à une forfaiture »*. Indignation identique de l'Association des avocats pénalistes (ADAP), qui, s'étonnant à son tour que l'AFMI, *« une association de magistrats dont le rôle est d'appliquer la loi, invite ses membres à la violer et à s'opposer à son application »*, proteste contre les *« propositions faites aux magistrats instructeurs pour contrecarrer l'application de la loi, et tout particulièrement des mesures rendant le justiciable directement victime de ces réactions illégitimes »*.

E. P.

La chancellerie et la lutte contre la toxicomanie

« Publicité » répressive

Les opérations « coups de poing » sont à nouveau en vogue. Après la présentation « musclée » par le ministre de l'intérieur, M. Paul Quilès, du plan de bataille du préfet Robert Broussard contre la drogue, sa consommation et son trafic *(le Monde* du 23 décembre 1992), Lille et sa région ont été le théâtre, dans la nuit du samedi 9 au dimanche 10 janvier, d'une vaste opération. Quelque deux cents policiers et douaniers ont été mobilisés pour des descentes expéditives dans des cages d'escalier et des bistrots mal famés.

Le bilan est maigre : deux barrettes de haschisch et quatre doses d'héroïne. Et sans surprise, tant il est établi, de mémoire policière et judiciaire, que ces déploiements spectaculaires ont toujours eu une efficacité plus médiatique que répressive. Les organisateurs le savaient d'avance puisque plusieurs journaux, une radio et deux chaînes de télévision avaient été invités à couvrir l'événement.

Or, loin d'être l'illustration d'un zèle local, cette opération est le résultat de consignes précises et fort explicites de la chancellerie aux parquets. Comme ses collègues, le procureur général près la cour d'appel de Douai (Nord) a ainsi reçu une circulaire du garde des sceaux, M. Michel Vauzelle, datée du 21 décembre 1992. On y lit :

« L'attention des pouvoirs publics est régulièrement appelée, notamment par la presse, sur l'existence de lieux notoirement connus pour les échanges ou les consommations de drogue qui s'y pratiquent habituellement, et sur l'apparente inaction des services chargés de la police judiciaire à cet égard. L'ampleur prise récemment par ces critiques me conduit à vous prier de bien vouloir faire procéder, dans le courant du mois prochain, à une vaste opération de police judiciaire dans certains des lieux précédemment évoqués (...). Il m'apparaît indispensable que la plus large publicité soit donnée, notamment par voie de presse, à l'action ainsi menée, à ses objectifs et à ses résultats. »

Rendant publique cette circulaire fortement incitative, le Syndicat de la magistrature, proche de la gauche, estime qu'elle *« traduit la motivation parfaitement démagogique »* de l'opération lilloise. Rappelant *« l'inefficacité totale de ce type d'intervention »*, il *« s'indigne de la médiatisation d'une opération dont les fins sont exclusivement électoralistes »*. Et, pour ne pas être en reste, il dénonce *« l'illégalité »* de ces instructions *« qui aboutissent non seulement à violer le statut du procureur de la République mais également les règles de procédure concernant les contrôles d'identité »*.

E. P.

Pour « non-révélation de faits délictueux »

Un commissaire aux comptes est le cinquième inculpé de l'affaire Botton

LYON

de notre bureau régional

Après MM. Pierre Botton, Marc Bathier, Dominique Marchand et Charles Giscard d'Estaing, inculpés d'abus de biens sociaux et de faux en écritures – les trois premiers étant aujourd'hui écroués dans les prisons de Lyon, – M. Gérard Caro, quarante-neuf ans, commissaire aux comptes de quatre sociétés créées par l'homme d'affaires lyonnais, a été inculpé, lundi 11 janvier, de *« non-révélation de faits délictueux »* par M. Philippe Courroye, juge d'instruction chargé du dossier. M. Caro, qui exerce à Paris – où il a également le titre d'expert près les tribunaux, – a été laissé en liberté sous contrôle judiciaire assorti d'une importante caution.

Comme tous ses pairs, qui ont pour mission de protéger les actionnaires minoritaires et la clientèle d'une société, M. Caro avait été désigné par les conseils d'administration d'Alpha-Finances (constituée en décembre 1989), de Beta-Finances (constituée en 1990), de MIPI (Michel et Pierre Botton – constituée en février 1991) et de Boisson SA (rachetée en 1990 par M. Botton), pour arrêter, une fois l'an, les comptes de ces sociétés anonymes et en certifier l'exactitude.

En l'état actuel du dossier, le juge d'instruction semble lui reprocher de ne pas avoir dénoncé au procureur de la République, comme il en avait le devoir, les irrégularités flagrantes et les acrobaties financières réalisées au sein de ces sociétés – en 1991, Alpha et Beta avaient subi des pertes de plus de 6 millions de francs pour des chiffres d'affaires de 43 000 francs *(le Monde* des 3, 6-7 et 18 décembre 1992).

Invité au cours de l'instruction à s'expliquer sur ces pertes vertigineuses, qui s'apparentent à des *« ponctions du capital social »*, M. Pierre Botton remarquait lui-même en décembre dernier : *« Je m'insurge contre le terme : « ponctionner ». Cependant, il est exact qu'on a dévoré une grande partie du capital social d'Alpha et de Beta. Toutefois, les pharmaciens n'ont jamais manqué d'informations. Il y avait un commissaire aux comptes. »* Puis il ajoutait : *« Il s'agissait de sociétés à capital-risque, ce qui veut bien dire ce que cela veut dire. »*

Le magistrat instructeur poursuit patiemment l'examen des facturations et écritures litigieuses relevées dans les différentes sociétés du groupe Botton, en procédant à l'audition des principaux associés. M. Charles Giscard d'Estaing a ainsi été entendu les 4 et 5 janvier.

L'inculpation de M. Caro pourrait constituer le point d'orgue de l'enquête purement financière. Après une probable série de confrontations, l'instruction serait alors susceptible de prendre une nouvelle dimension.

ROBERT BELLERET

□ **Suicide d'un détenu à la maison d'arrêt de Gradignan.** – Un détenu de la maison d'arrêt de Gradignan (Gironde) s'est pendu, vendredi 8 janvier, dans sa cellule. Gilles Rigouleu, qui s'était vu refuser récemment une demande de mise en liberté conditionnelle, a été retrouvé mort dans sa cellule vers 22 heures par un surveillant qui effectuait une ronde. Le 17 décembre, un autre détenu s'était pendu, quelques heures après son incarcération. Un troisième prisonnier, qui avait également tenté de se suicider quelques jours plus tard, est toujours hospitalisé.

Une lettre de M. François-Henri de Virieu

A la suite de nos articles relatant son audition en tant que témoin par le juge d'instruction lyonnais chargé du dossier Pierre Botton (le Monde *du 31 décembre 1992), M. François-Henri de Virieu nous a adressé la lettre suivante :*

Je vous serais reconnaissant de publier les correctifs suivants aux allégations et insinuations à mon égard que contient *le Monde* du 31 décembre 1992 :

1. S'agissant du contrat de sponsoring sportif entre le groupe Botton et l'US Marly-le-Roi (dont je ne suis pas le président mais, plus modestement, le président de la section football), la moitié (seulement) de la somme dont vous faites état a bien été versée à l'USMR, ainsi qu'en attestent les comptes du club. Toute personne connaissant la pratique parfaitement légale du sponsoring – dans les multiples domaines sportifs dans lesquels elle s'exerce – sait bien qu'il n'y a là rien d'anormal. En tout état de cause, et contrairement aux déclarations prêtées à M. Bathier, il n'a jamais existé le moindre lien entre ce contrat de sponsoring et la liste des personnes invitées à assister à l'émission de France 2 « L'heure de vérité ».

2. *« L'hôtel alpin »*, dans lequel a séjourné mon fils Etienne durant une huitaine de jours en 1988, n'est pas la résidence de loisir que pourrait laisser supposer le mot *« invitation »* que vous y accolez. C'est un petit hôtel situé à proximité immédiate des locaux de la compagnie d'aviation de Pierre Botton dans lesquels mon fils effectuait un stage d'été rémunéré au lendemain de son bac.

3. Comment aurais-je pu *« partager la rareté, l'originalité et l'ambiance des rencontres proposées au Happy Few Club »* puisque – comme vous le reconnaissez vous-même quelques lignes plus haut – ce « club » n'a jamais vu le jour ! Il va de soi que, si la plaquette dont vous faites état avait été mise en circulation, j'aurais – comme d'autres sans doute – exigé immédiatement que cesse une utilisation abusive de mon image...

Le plus choquant n'est d'ailleurs pas cette éventuelle utilisation abusive de mon image sans mon autorisation, mais bien l'affirmation selon laquelle un club de promotion commerciale d'intérêts privés aurait pu permettre à n'importe qui d'*« assister sur le plateau et en direct aux grandes émissions de télévision »* moyennant paiement d'une cotisation.

4. Vous faites état d'une *« facture de marketing »* de 898 395 francs dont je n'ai jamais entendu parler et que vous reliez très clairement à la présence de M. Charles Giscard d'Estaing à « L'heure de vérité ». Vous laissez entendre qu'il m'appartiendrait *« d'apporter un peu de transparence »* sur les agissements de Pierre Botton.

Il m'est impossible de ne pas m'insurger devant de tels rapprochements qui insinuent l'existence de relations commerciales entre le groupe Botton et moi-même, relations commerciales qui n'ont jamais existé.

[M. François-Henri de Virieu étant entendu par le juge d'instruction Philippe Courroye, *le Monde* s'est contenté d'informer ses lecteurs – comme il l'avait fait pour les auditions qui avaient précédé d'Yves Mourousi, Anne Sinclair et Patrick Poivre d'Arvor – des faits qui motivaient cette audition. Mais nous précisions bien que ces éléments ressortaient, pour l'essentiel, des déclarations des deux principaux inculpés, MM. Pierre Botton et Marc Bathier, en écrivant même que *« M. de Virieu (...) a probablement pu apporter un peu de transparence sur des relations que M. Botton pouvait se plaire à entourer d'une aura de mystère »*. Quant au Happy Few Club que voulait lancer M. Botton, et dont nous présentions le projet de plaquette de lancement, illustrée par des photos de nombreuses personnalités médiatiques, nous nous en tenions à ce commentaire : *« Publicité mensongère ? »*]

Mis en cause dans des affaires de détournement de fonds et de gel de procédures judiciaires

Sept policiers de la section « courses et jeux » des renseignements généraux sont sanctionnés

La section « courses et jeux » des renseignements généraux de la préfecture de police (RGPP) de Paris est secouée par la révélation de pratiques douteuses de certains de ses membres. Mis en cause dans une affaire d'extorsion de fonds, l'inspecteur Michel Renaud, chef de groupe, a été suspendu. A la tête des « courses et jeux » depuis 1990, le commissaire Claude Capello a été muté. Cinq autres inspecteurs de la section ont été déchargés de leurs fonctions.

L'arrière-salle d'un bistrot de l'avenue Simon-Bolivar, à Paris, où des poignées de billets s'échangeaient au cours de parties nocturnes de poker et de rami, était dans le collimateur des « courses et jeux ». Spécialisé dans la répression des jeux interdits, le groupe de l'inspecteur Renaud s'était donc rendu, à la mi-novembre, dans ce café du dix-neuvième arrondissement. La tenancière avait été invitée à mettre fin aux activités illicites. Faute de quoi, avait prévenu l'inspecteur Renaud, l'établissement serait fermé.

Deux jours après la visite policière, la tenancière est cette fois sollicitée par un petit malfrat, nommé Madar, qui s'essaie au chantage. Moyennant 70 000 francs, assure-t-il, le débit de boissons n'aura aucun « ennui » avec la police. Sans se démonter, la victime de l'extorsion de fonds va déposer plainte au commissariat du quartier. Et, le 19 novembre, Madar est interpellé par la police judiciaire au moment où il vient percevoir l'argent du chantage.

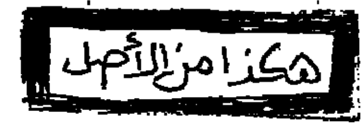
Très vite, le malfrat donne le nom de l'inspecteur Renaud, dont il dit être l'« indic ». « Police des polices » compétente à Paris, l'inspection générale des services (IGS) est aussitôt saisie. Mais l'inspecteur Renaud nie avoir aiguillé Madar vers l'opération fructueuse de l'avenue Bolivar. Le malfrat est inculpé de corruption de fonctionnaire et écroué, tandis que le policier, suspendu dès le 24 novembre, est laissé en liberté à l'issue de sa garde à vue : en tant qu'officier de police judiciaire, il bénéficie du « privilège de juridiction », en vertu duquel son cas doit être soumis à la Cour de cassation aux fins de désignation d'une juridiction compétente.

L'affaire prend pourtant un autre tour à la suite d'une perquisition dans le bureau de l'inspecteur Renaud. Rue des Ursins, au siège des « courses et jeux », les enquêteurs découvrent des originaux de procès-verbaux. Vieux de près d'une année, pour certains, ces PV sont la preuve que le groupe des cinq inspecteurs dirigés par Renaud a gelé des procédures judiciaires. Pour suspendre une épée de Damoclès au-dessus de la tête de tenanciers ou d'organisateurs de jeux clandestins ? Afin d'obtenir des rémunérations, en échange de l'arrêt du processus de répression, ou de récompenser des « indics » ?

Pour l'heure, l'enquête a seulement permis d'établir la disparition d'une partie des sommes saisies au cours des interventions du groupe dans des bistrots clandestins de la proche banlieue. Aussi les cinq inspecteurs du groupe ont-ils été déchargés de leurs fonctions, en attendant que les investigations mettent au clair leurs responsabilités respectives.

Après l'affaire Doucé – le pasteur disparu et retrouvé mort le 18 octobre 1990, alors qu'il était surveillé par des inspecteurs des RGPP, – ces nouveaux dysfonctionnements apparus au sein des renseignements généraux parisiens soulignent la difficulté de contrôler ce service particulièrement sensible. C'est parce qu'il lui est reproché de ne pas avoir suivi d'assez près les activités des différents groupes de la section des « courses et jeux » (composée d'une trentaine de policiers) que le commissaire Capello a été muté aux services généraux des RG parisiens, où il n'aura plus de missions opérationnelles.

E. In.




هكذا من الأصل

SOCIÉTÉ

FAITS DIVERS

Dans l'Ain, un homme massacre cinq membres de sa famille et tente de se suicider

Les mystères dans la vie de Jean-Claude Romand

LYON

de notre bureau régional

Jusqu'alors Jean-Claude Romand donnait à ses voisins de Prévessin-Moens, dans l'Ain à la frontière genevoise, l'image d'un homme ayant, à trente-huit ans, bien réussi dans la vie. Deux enfants de cinq et sept ans, une femme, Florence, brune, très belle, une ancienne ferme restaurée et meublée avec goût, l'usage de voitures de location de haute gamme et une très bonne situation au sein d'un organisme international : médecin à l'Organisation mondiale de la santé.

Lundi matin, vers 4 h 15, les pompiers ont découvert la maison en train de brûler. A l'intérieur, les corps des enfants étaient en partie carbonisés, celui de Florence sans vie avec des marques sur la tête. Jean-Claude Romand, lui, vivait encore, mais déjà plongé dans un coma profond après avoir inhalé des vapeurs de produits inflammables. Il était conduit dans un état quasi désespéré à l'hôpital cantonal de Genève où, depuis, il survit dans un caisson hyper-bar.

Les enquêteurs ont découvert qu'à 80 kilomètres de chez lui, à Clairvaux-les-Lacs, dans le Jura, les parents de Jean-Claude Romand, qu'ils venaient avertir, avaient été assassinés durant le week-end. Le chien du couple, n'avait pas échappé au carnage. Puis, dans la BMW louée par Jean-Claude Romand, les enquêteurs trouvaient un message : *« Un banal accident et une injustice peuvent provoquer la folie. Pardon. »* Il ne restait plus aux gendarmes qu'à faire leur ultime découverte : Jean-Claude Romand, contrairement à ce qu'il affirmait, contrairement à ce que pensaient tous ses proches, ne figurait pas dans les listes du personnel de l'OMS.

Le substitut du procureur de la République de Bourg-en-Bresse, M. Jean-Yves Coquillat, confronte depuis lundi matin ces éléments, et les témoignages de voisins incrédules. Il n'a pas encore ouvert d'information judiciaire. C'est dans le cadre d'une « enquête de flagrance » que les gendarmes s'efforcent de reconstituer l'enchaînement de ce week-end meurtrier.

Interne des hôpitaux

Pour l'instant il semble que dimanche après-midi Jean-Claude Romand, dont la voiture a été aperçue dans son village jurassien, ait tué ses parents, recouvert leurs corps de couvertures et soigneusement refermé leur maison. Puis il est reparti dans la région du pays de Gex, où il demeure depuis une dizaine d'années, et il a tué toute sa famille avant de mettre le feu à la maison soigneusement calfeutrée de l'intérieur.

L'autopsie des victimes doit être pratiquée ce mardi à Lyon. Pendant ce temps les gendarmes vont tâcher de comprendre qui était réellement Jean-Claude Romand. Après des études de médecine à Lyon, il aurait réussi le concours de l'internat des hôpitaux de Paris. A d'autres praticiens il confiait n'avoir aucun goût pour la médecine libérale. C'est la raison pour laquelle, affirmait-il, il préférait la recherche. C'est dans ce cadre, *via* un travail sur l'artériosclérose au sein d'une unité INSERM, qu'il aurait, pour le compte de l'OMS, effectué ses recherches et ses nombreux voyages à l'étranger. C'est ainsi qu'un de ses proches, médecin, explique pourquoi Jean-Claude Romand ne figure pas parmi le personnel recensé de l'OMS. Mais si le mystère dans la vie de Jean-Claude Romand est peut-être levé, celui de la mort dans laquelle il a entraîné toute sa famille n'est pas pour autant élucidé.

ROBERT MARMOZ et LAURENT GUIGON

CATASTROPHES

Après le naufrage du « Braer »

Le gouvernement britannique ordonne une enquête sur les mouvements de pétroliers

Alors que la tempête faisait toujours rage en mer du Nord, interdisant toute intervention autour de l'épave du pétrolier *Braer*, échoué depuis le 5 janvier au sud des Shetland, le gouvernement britannique a annoncé lundi 11 janvier l'ouverture d'une enquête sur les mouvements de pétroliers autour de la Grande-Bretagne. C'est un ancien juge de la Haute Cour, lord John Donaldson, qui dirigera l'enquête. Il devra proposer au gouvernement *« les mesures appropriées pour protéger les côtes du Royaume-Uni de la pollution provoquée par la navigation commerciale »*. Cette enquête s'ajoute à la première, lancée au lendemain du naufrage pour connaître les causes précises et les responsabilités de l'échouage et définir les responsabilités.

Le ministre britannique des transports, M. John Mac Gregor, a d'autre part confirmé que l'épave du *Braer* libère de plus en plus de pétrole, bien que la coque ne soit toujours pas brisée. Les soutes situées à l'avant du navire laissent fuir le pétrole par les ouvertures provoquées par l'échouage. L'expert de la compagnie néerlandaise de remorquage Smit Tak, M. Geert Koffeman, est quant à lui revenu sur ses premières estimations du volume de pétrole resté dans les soutes du *Braer*. Alors qu'il évaluait les pertes de pétrole à environ la moitié des 84 000 tonnes transportées, il a avoué lundi 11 janvier qu'il en restait moins de la moitié. *« La totalité des 84 000 tonnes pourraient bientôt se retrouver en mer »*, a-t-il conclu.

Quant aux Shetlanders, ils s'inquiètent de plus en plus pour leur santé, tant les embruns sont chargés de vapeurs nauséabondes. Le responsable de la santé publique, le docteur Derek Cox, estime que les risques pour la santé sont faibles. La situation de stress provoquée par l'accident, en revanche, pourrait déclencher des troubles chez certaines personnes sensibles. – *(AP, Reuter.)*

Les risques de l'inhalation des « brumes pétrolières »

L'atmosphère difficilement respirable qu'évoquent tous ceux qui vivent ou travaillent dans la zone où s'est échoué le pétrolier *Braer* est-elle dangereuse pour leur santé ? Peut-on mesurer les effets biologiques de cette « brume pétrolière » qui indispose une partie de la population des îles Shetland (*le Monde* du 12 janvier) ?

Le principal effet connu est l'action irritative des substances d'origine pétrolière sur l'épithélium de l'arbre bronchique. *« Il s'agit d'hydrocarbures aliphatiques normalement contenus dans le pétrole et plus ou moins volatiles »*, explique le professeur Marie-Louise Efthymiou, spécialiste de toxicomanie (hôpital Fernand-Widal, Paris). L'inhalation prolongée de telles « brumes pétrolières » peut, à cause des phénomènes irritatifs qu'elle provoque, être à l'origine de surinfections bactériennes, notamment et entraîner l'apparition de pneumomathies aiguës.

Pour le professeur Efthymiou, le risque vaut surtout pour les personnes souffrant déjà de pathologies respiratoires chroniques, comme les asthmatiques, d'insuffisance respiratoire, voire pour les vieillards ou les nourrissons. Pour les autres, les risques sont moins importants. Ils n'ont rien de commun avec ceux encourus, par exemple, par les cracheurs de feu ou les victimes d'inhalation directe et accidentelle de produits dérivés du pétrole.

Pour certains spécialistes britanniques, ces éléments pourraient justifier l'évacuation temporaire de cette zone des personnes souffrant de pathologies respiratoires. Ces mêmes spécialistes soulignent que l'exposition à cette « brume pétrolière » peut être à l'origine d'autres phénomènes irritatifs touchant la peau et les globes oculaires (conjonctivite).

Tous, en revanche, se montrent rassurants quant aux risques carcinogènes (inexistants selon eux) liés à l'exposition aux substances volatiles issues du pétrole contenu dans les soutes du navire. Il n'en reste pas moins à saisir les mécanismes physiopathologiques qui sont à l'origine de différents phénomènes (nausées, diarrhées), fréquemment observés aujourd'hui chez les personnes exposées à cet air souillé par des substances organiques.

J-Y. N.

REPÈRES

AMÉNAGEMENT

Le commissaire du gouvernement hostile à un viaduc près de la terrasse de Saint-Germain-en-Laye

M. Marc Sanson, commissaire du gouvernement, a estimé, lundi 11 janvier, devant les magistrats du Conseil d'Etat chargés d'examiner la série de requêtes en appel de jugements du tribunal administratif de Versailles, dirigées contre l'autoroute A 14, que l'autorisation préfectorale de travaux aux abords immédiats de la terrasse du château de Saint-Germain-en-Laye devait être rejetée. Il considère qu'un projet de viaduc franchissant la Seine dans la perspective de cette promenade dessinée par Le Nôtre défigurerait définitivement le site.

Les travaux de l'A 14, première autoroute urbaine prévue à péage et qui doit relier, fin 1995, Orgeval (Yvelines) à la Défense, sont interrompus depuis le mois d'août dernier aux abords de la terrasse dans l'attente d'une décision de fond du Conseil d'Etat. M. Sanson, au terme de ses conclusions, a cependant proposé de confirmer la validité de la déclaration d'utilité publique (dont l'annulation aurait remis en cause toute l'opération). – *(Corresp.)*

ENVIRONNEMENT

Onze villes d'Italie limitent la circulation automobile

En raison de la pollution atmosphérique due au froid et au manque de pluie, onze villes italiennes – dont Milan, Rome et Naples – ont imposé, lundi 11 janvier, de sévères restrictions à la circulation en ville. Les interdictions faites aux voitures particulières de pénétrer dans les centres urbains varient selon les villes : de 15 h 30 à 19 heures à Rome, jusqu'à sept heures complètes dans certaines cités.

Le ministre italien de l'environnement, M. Carlo Ripa di Meana, juge le niveau de pollution *« horrible »* et réclame un plan d'action immédiat pour dépolluer les villes. *« La seule raison pour laquelle les médecins se retiennent de dire la vérité sur les conséquences de la pollution est que personne ne veut provoquer la panique »*, a affirmé l'ancien commissaire européen à l'environnement. – *(AP, Reuter.)*

NUCLÉAIRE

Remise en marche d'un réacteur de la centrale bulgare de Kozlodoui

La tranche numéro deux de la centrale nucléaire de Kozlodoui, située au nord de la Bulgarie, a été remise en marche, samedi 9 janvier, après six jours d'interruption dus à *« une faible fuite de vapeur radioactive de la pompe à circulation principale »*. Selon les responsables de la centrale, l'incident ne présentait *« aucun danger pour l'environnement »*.

Survenant quelques jours seulement après l'achèvement des travaux d'assainissement dont ce réacteur de 440 mégawatts a fait l'objet durant l'année 1992, il n'en témoigne pas moins de la précarité des installations nucléaires de Kozlodoui (quatre tranches de 440 MW, deux de 1 000 MW), dont plusieurs experts internationaux recommandent l'arrêt définitif. La centrale, qui fournit normalement 40 % de l'énergie du pays, fonctionne actuellement à la moitié de ses capacités. – *(AFP.)*

Incident dans une usine de fabrication de combustible

A la suite d'un problème technique mal maîtrisé, le personnel de l'usine de fabrication de combustible nucléaire FBFC (Franco-belge de fabrication de combustible) de Romans (Isère) a été amené à travailler sans ventilation de protection pendant plus d'une heure, a-t-on appris lundi 11 janvier. Cet incident, qui s'est produit le 30 décembre dernier, n'a pas eu de conséquence sur la santé des ouvriers, ou sur l'environnement, affirme la direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN). En raison des défaillances technique et humaine qu'il révèle, il a cependant été classé au niveau deux sur l'échelle de gravité, qui en compte six.

Une erreur de conception de l'installation a, en effet, empêché que la ventilation de secours se mette en marche immédiatement après l'arrêt du ventilateur principal, survenu dans la nuit. De plus, si le vigile de surveillance a bien donné l'alerte, l'information n'est pas remontée jusqu'à la hiérarchie, et le personnel n'a été prévenu qu'à 6 h 15, une heure après avoir commencé le travail.

SPORTS

Pékin dépose sa candidature aux Jeux olympiques de l'an 2000

Pékin a officiellement présenté, lundi 11 janvier à Lausanne, au Comité international olympique (CIO), sa candidature pour accueillir les Jeux olympiques de l'an 2000. La capitale chinoise est la première des huit villes candidates à s'engager ainsi auprès du président du CIO, M. Juan Antonio Samaranch. Ses sept concurrentes sont Berlin, Brasilia, Istanbul, Milan, Manchester, Sydney et Tachkent. Le CIO tranchera le 23 septembre 1994, lors du Congrès du centenaire de l'appel de Pierre de Coubertin, en 1894 à Paris.

TOXICOMANIE

14 tonnes d'héroïne saisies en Turquie

La police turque a frappé un grand coup contre les trafiquants de stupéfiants avec la saisie, le 6 janvier, de 14 tonnes d'héroïne sur un navire immatriculé à Panama, le *Lucky S*. Le bateau, qui avait acquis son chargement à Karachi, au Pakistan, était surveillé depuis plusieurs mois, ses déplacements observés à l'aide de satellites par les membres du bureau des narcotiques turcs et leurs collègues américains.

Le *Lucky S* a été intercepté au cours d'une opération menée par les commandos de la marine turque et des équipes de police dans les eaux internationales de la Méditerranée, peu après sa sortie du canal de Suez. La valeur marchande de chaque tonne d'héroïne saisie a été estimée à environ 400 millions de dollars.

Huit membres d'équipage ont été arrêtés, dont le capitaine, Mustafa Cubuk, qui, selon la presse, serait le père du propriétaire du navire, Sevket Cubuk. Celui-ci, condamné pour trafic de faux dollars, se trouve déjà en prison. Neuf autres personnes ont été arrêtées à Istanbul, suspectées de complicité. – *(Corresp.)*

□ **Vietnam : dépistage obligatoire du virus du sida pour les étrangers.** – Les étrangers souhaitant s'installer au Vietnam, les prostituées, les détenus, ainsi que les homosexuels, seront soumis au dépistage obligatoire du virus du sida, a annoncé, lundi 11 janvier, le gouvernement vietnamien. En outre, les ressortissants vietnamiens séropositifs ne seront pas autorisés à se marier et les étrangers qui souhaitent séjourner dans le pays pendant plus de trois mois devront subir le test. A ce jour, soixante-dix-neuf personnes séropositives ont été recensées au Vietnam. – *(Reuter.)*

DÉFENSE

La dissolution de la FEDN

M. Pierre Dabezies dénonce l'« abus de pouvoir » de M. Joxe

Dans une lettre qu'il vient d'adresser à M. Pierre Joxe à la suite de sa décision (*le Monde* daté 27-28 décembre 1992) de dissoudre la Fondation pour les études de défense nationale (FEDN), M. Pierre Dabezies, qui préside cet organisme de réflexion stratégique, accuse le ministre de la défense d'avoir commis *« un abus de pouvoir »* et *« un tour de passe-passe »* juridique, avec une initiative assimilée à *« un coup de force »* dont *« l'illégalité n'en est pas moins caractérisée »*. Réélu pour trois ans, l'été dernier, à la tête de la FEDN, M. Dabezies, ancien officier et ancien ambassadeur, est professeur agrégé de droit public.

Le ministre de la défense veut, après la dissolution de l'actuelle FEDN, « patronner » la création d'une Fondation pour les études de défense (FED), censée remplacer la précédente.

Dans sa lettre, M. Dabezies rappelle que le conseil d'administration de la FEDN n'a pas répondu à *« l'injonction »* ministérielle *« en stricte application de ses statuts »*. *« Refus de se dissoudre*, explique le président de la FEDN, *qu'à cela ne tienne ! Par lettre du 22 décembre, vous déclarez la dissolution. Le droit, s'il est susceptible d'interprétation, n'est pas, en revanche, sujet à prestidigitation. Ce tour de passe-passe n'est donc qu'un abus de pouvoir, tout comme l'est votre décision de nommer un commissaire-liquidateur, puisque, la Fondation n'étant pas dissoute, il n'y a rien à liquider. »*

M. Dabezies dénonce *« l'intention hostile – pour ne pas dire le sectarisme – dont la Fondation n'a cessé d'être l'objet depuis le jour où j'ai refusé d'exclure un collaborateur au seul motif que ses idées ne convenaient pas »* au pouvoir. *« Une cabale, à base d'échos de presse auxquels s'est associée une feuille confidentielle proche de vous, a suivi. »*

D'autre part, le président de la FEDN juge *« étonnant »* le fait qu'une dizaine d'industriels de l'armement aient été invités à financer la prochaine FED. *« Encore faut-il mettre à leur décharge*, écrit-il en relevant leur caractère *« prestigieux »*, *que nombre d'entre eux se seraient bien passés d'être embrigadés ainsi à grands frais dans cette nouvelle stratégie-spectacle. »*

Sur les dix groupes invités à subventionner la nouvelle FED, à hauteur minimum de 1 million de francs chacun dans le cadre de la loi sur le mécénat, neuf sont des fabricants d'armement ou des offices de ventes d'armes à l'exportation. L'actuelle FEDN reçoit des fonds publics (ce que la loi sur le mécénat prohibe désormais) et le produit de ses publications.

ÉDUCATION

Après l'accord entre le gouvernement et l'enseignement catholique sur la formation des maîtres

Le Syndicat des enseignants s'en prend à M. Jack Lang et au « lobby confessionnel »

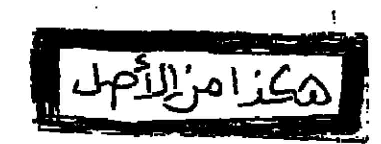
L'accord signé, lundi 11 janvier, entre le gouvernement et l'enseignement catholique, qui vise à étendre le principe de parité entre l'enseignement public et l'enseignement privé à la formation des professeurs du second degré (*le Monde* du 12 janvier), a suscité la réprobation des syndicats du public. Pour le Syndicat des enseignants (SE-FEN), M. Jack Lang est *« un bon ministre de l'enseignement catholique »*. *« Imperturbablement*, explique le SE, *le lobby confessionnel poursuit son objectif, qui est de conquérir la totale parité des financements pour conduire sa propre politique et sans les contraintes que doit s'imposer et respecter le service public. »*

Réclamant *« la priorité au service public »*, le Syndicat des enseignements du second degré (SNES), pour sa part, relève *« l'amélioration indéniable de la situation des personnels de l'enseignement privé »*, mais note que *« la revalorisation de l'ensemble des personnels du public reste bloquée »*. Le SNES estime que *« les charges des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) seront alourdies, alors qu'ils manquent cruellement de moyens »*.

Du côté de l'enseignement privé, en revanche, la satisfaction est quasi générale, des syndicats de chefs d'établissement aux parents d'élèves de l'UNAPEL, qui regrettent cependant que la nouvelle formation ne soit pas dispensée par des établissements d'enseignement supérieur privés *« dans des conditions de parité financière avec le public »*.

En ce qui concerne les enseignants du privé, contrairement à la FEP-CFDT et au FN-SPELC (autonome), qui estiment l'accord *« satisfaisant »*, seul le SNEC-CFTC a refusé de parapher le texte. Le SNEC-CFTC estime, en effet, que l'accord *« remet en cause les avantages des maîtres en place »* (qui, pour progresser significativement en termes de carrière, devront passer le nouveau concours d'accès aux listes d'aptitude) et *« restreint la place faite aux organismes de formation de l'enseignement catholique à côté des IUFM »*.

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
ARTS
Le Monde et SPECTACLES



SCIENCES • MEDECINE

Ces oiseaux qui font peur aux avions

La gent ailée aime les aéroports, mais risque d'y provoquer des catastrophes. On l'effarouche donc

LES oiseaux adorent les havres de tranquillité que sont pour eux les aéroports. Les corbeaux viennent y casser des noix en les laissant tomber sur le béton des pistes. Les étourneaux se régalent des vers de terre qui se tortillent sur les taxiways. Les mouettes viennent y lisser leurs plumes après avoir festoyé sur les décharges avoisinantes. Dans certains pays, les aéroports se trouvent aux portes de réserves ornithologiques, comme celui de Kennedy à New-York, ou proches de la mer. Autant dire que la gent ailée abonde aux endroits où les avions circulent en plus grand nombre et que cette proximité peut se révéler dangereuse.

Certes, les volatiles n'ont pas, en France, de morts sur la conscience mais on y dénombre, bon an mal an, sept cents collisions entre oiseau et avion, dont une centaine sont, selon les autorités, *« significatives »*, c'est-à-dire qu'elles ont nécessité l'interruption du décollage, un atterrissage de précaution, l'annulation du vol et le passage de l'appareil dans les ateliers de réparation.

La buse variable et le milan noir

Il n'empêche : le 13 décembre 1992, l'équipage d'un Airbus A-320 qui allait atterrir sur l'aéroport de Pau aperçoit un vol de vanneaux près des pistes ; il remet les gaz, mais percute tout de même soixante-dix-sept oiseaux ; l'atterrissage s'effectue sans encombre bien que sept aubes de la soufflante aient été cassées dans un des deux réacteurs, et trois dans l'autre. A l'étranger, des rencontres intempestives avion-oiseau ont parfois été catastrophiques. Un DC-10 qui décollait le 12 novembre 1975 de l'aéroport Kennedy de New-York heurta une vingtaine de goélands et l'un de ses réacteurs prit feu ; le commandant de bord freina d'urgence, mais ne put éviter une sortie de piste qui généralisa l'incendie. Aucune victime ne fut à déplorer, mais l'avion fut entièrement détruit.

Pis : le 15 septembre 1988, un Boeing 737 qui décollait de Bahar-Dar (Ethiopie) traverse un vol de pigeons et ses deux réacteurs sont touchés : l'équipage tente un retour au terrain, mais les moteurs s'arrêtent avant la piste et l'atterrissage forcé fait trente-cinq morts et vingt-sept blessés graves parmi les cent six personnes à bord.

Même si le bilan n'est pas toujours aussi sinistre, ces collisions coûtent cher. Le prix des réparations varient en règle générale de 200 000 francs à 1 million de francs. La compagnie Air Inter a ainsi enregistré, en 1991, sur ses Airbus A-320, vingt-huit collisions avec des volatiles, qui ont occasionné 7,1 millions de francs de dépenses sur les réacteurs.

Quels sont les coupables ? En France, d'abord les rapaces diurnes (buse variable, faucon crécerelle, milan noir : 27 % des collisions), puis les mouettes et les goélands (22,1 %), les vanneaux (13 %) et les pigeons (6 %). Qui sont les plus dangereux ? Les pigeons malgré leur petit poids (400 grammes) et les étourneaux (200 grammes) qui se font prendre en bandes. A quel moment commettent-ils des dégâts ? Dans 56 % des cas au moment de l'atterrissage ou du décollage, lorsque l'avion est le plus vulnérable en raison de sa basse altitude et de sa faible vitesse. Qu'abîment-ils ? D'abord les réacteurs, plus exposés, (34 % des impacts), mais aussi les pare-brise et le nez de l'appareil (27 %), les bords d'attaque des ailes (11,5 %) et les trains d'atterrissage (8 %).


JEAN-CLAUDE CHANTELAT

Mais on constate aujourd'hui que les dégâts sur les moteurs semblent se multiplier et s'aggraver. En effet, les réacteurs modernes, qui sont devenus beaucoup plus silencieux et économes en carburant, ont forci et gagné en puissance. Ils rasent la piste et aspirent comme jamais auparavant. Ils ont très précisément dix fois plus de chances d'avaler un oiseau que ceux d'une Caravelle. La preuve en est que des Boeing 737 ont aspiré des lapins au Bourget et à Roissy... D'autre part, ces réacteurs de la nouvelle génération sont plus résistants au choc, mais comme ils compressent fortement les gaz, ils ont besoin d'un refroidissement intense et les plumes des « victimes » peuvent provoquer une montée excessive de température en bouchant les ouïes d'aération.

Les dangers représentés par les oiseaux sont donc bien réels, et les services techniques de la navigation aérienne du monde entier cherchent des parades. En France, on peut dire que la situation est stabilisée, car depuis 1982 le taux d'impacts d'oiseaux pour 10 000 mouvements d'avions est demeuré constant grâce à une panoplie variée de techniques et de mesures parfois spectaculaires, parfois anodines.

Evidemment, on a renforcé les vitres des postes de pilotage et les aubes des réacteurs. Ceux de l'Airbus A-340 bientôt en service peuvent absorber sept ou huit goélands d'un kilo chacun à 280 km/h (vitesse de décollage) sans perdre plus de la moitié de leur poussée pendant cinq minutes.

Un vade-mecum pour les pilotes

Malgré cela, la subdivision aviaire de la direction générale de l'aviation civile a fait et fait tout pour gêner ces intrus à plumes et leur rendre les aéroports inhospitaliers. On a supprimé des cultures trop attractives dans l'enceinte aéroportuaire ; on a éliminé les trèfles dont raffolaient les ramiers ; on a laissé pousser l'herbe – alors que les autorités aéroportuaires rêvaient de gazon ras et propret – pour compliquer la tâche des mouettes en quête de nourriture ; on a fait la guerre aux campagnols qui attirent les buses ; on a asséché les points d'eau et recouvert de filet les trop appétissantes décharges. Mais les broussailles plaisent aux lapins qu'adorent les faucons qui n'ont pas peur de grand-chose, etc.

Aussi l'équipe aviaire, dirigée par M. Jean-Luc Briot, ornithologue, et composée de MM. Alain Eudot et Marc Laty, a-t-elle conseillé aux pilotes de ne pas rouler trop vite pour ne pas faire s'envoler les oiseaux ; en vol, de réduire la vitesse en cas de rencontre et d'éviter les volatiles par le haut ; de ne pas freiner en inversant le flux des réacteurs à l'atterrissage s'il y a des oiseaux sur la piste. Là encore, ce vade-mecum ne suffit pas et il faut recourir à l'effarouchement pur et simple. Certaines solutions se sont révélées de médiocre efficacité : les ultra-sons que seuls les mammifères perçoivent ; l'œil peint au centre des cônes d'entrée d'air des réacteurs qui est censé rappeler celui d'un rapace ; le modèle réduit téléguidé mimant le faucon ; les flashes à l'avant des avions. D'autres sont dangereuses : les infra-sons, le laser pour griller l'oiseau avant l'impact.

D'autres, enfin, sont efficaces mais coûteuses, comme la fauconnerie, qui nécessite des centres de reproduction et des fauconniers. Les militaires utilisent cette technique avec des appelés du contingent, mais la méthode présente le risque que l'oiseau de proie « effaroucheur » se fasse avaler par un avion – cela s'est vu – mettant en cause la responsabilité des services officiels de sécurité...

Des cris d'orfraie

Depuis l'année dernière, 100 aérodromes français possèdent un service de prévention du péril aviaire plus ou moins étoffé selon l'importance de leur trafic et les particularités de leur situation ornithologique. Les plus importants sont équipés de véhicules qui diffusent des cris de détresse préenregistrés et de pistolets tirant des fusées crépitantes. Les équipes interviennent à la demande des équipages ou de la tour de contrôle lorsqu'une concentration ailée est signalée.

Sur douze plates-formes aéroportuaires où le risque est le plus élevé, des haut-parleurs ont été installés le long des pistes tous les cent mètres et à demeure : ils diffusent des bruits synthétiques particulièrement insupportables et, comme ils sont également une gêne pour les riverains, les spécialistes ont imaginé à Orly de coupler ces cris d'orfraie avec un ordinateur pour les moduler en fonction de la force et de la direction du vent afin d'en réserver l'exclusivité aux oiseaux.

Comme certains de ceux-ci finissent par s'accoutumer au pire, les services compétents reçoivent des autorisations de destruction. Les cris associés à une détonation et au spectacle d'un oiseau qui tombe servent de leçon aux autres. 10 000 oiseaux – en majorité des pigeons et des étourneaux – sont tués chaque année sur les aéroports français par des professionnels. A New-York (Kennedy), douze chasseurs appointés abattent annuellement 15 000 goélands.

Mais l'avenir apportera son lot de solutions sophistiquées ou non. On parle de rayonnement laser au ras des pistes pour effrayer, de caméras « bas niveau de lumière » pour détecter sur les pistes des intrus par faible visibilité. Sans oublier la couleur bleue que les oiseaux semblent ne point aimer et qui pourrait être une arme douce pour maintenir au large ces petits êtres de quelques centaines de grammes de plumes capables d'envoyer au tapis – si on n'y prenait garde – leurs frères de métal lourds de plusieurs dizaines de tonnes.

ALAIN FAUJAS

Le fantôme du LEP

Le Prix Nobel Samuel Ting, nouvelle « cible » des physiciens du CERN

« SURTOUT, *ne me faites pas dire que j'ai découvert une nouvelle particule.* » Samuel Ting, Prix Nobel de physique 1976, est inquiet. La mésaventure qui l'amène aujourd'hui à peser la moindre parole remonte à novembre dernier. Cela se passait au Fermilab (Fermi National Accelerator Laboratory) de Chicago. Invité par ses collègues américains, il leur décrit l'expérience L3 dont il est responsable au Laboratoire européen pour la physique des particules (CERN) de Genève et leur annonce, à l'issue de son exposé, avoir observé *« quatre événements étranges »* sur ses détecteurs. Etait-ce une nouvelle particule dont les caractéristiques remettraient partiellement en cause les théories existantes ? Ou, au contraire, une extraordinaire coïncidence, une facétie des statistiques moulinées par les ordinateurs géants de ce temple de la *big science*. *« Il faut poursuivre les recherches »*, avance-t-il, prudemment.

Quinze jours plus tard, *Science*, l'hebdomadaire de la toute-puissante Association américaine pour l'avancement de la science, consacrait une page entière au sujet. Pour l'instant, rien ne permet de se prononcer avec certitude et, au CERN, nombre de physiciens ne cachent pas un certain agacement devant ce « tapage médiatique ». Le Prix Nobel, qui affirme n'y être pour rien, leur a présenté aussi ses résultats. *« Avec beaucoup de calme et de pondération »*, reconnaissent-ils. Mais sans, apparemment, entamer leur scepticisme. Ils ne s'en sont pas moins mis immédiatement au travail, refaisant leurs calculs, réexaminant les milliers d'observations amassées sur leurs propres détecteurs.

« Des hommes d'affaires de très haut niveau »

En attendant, Samuel Ting se fait discret. Il sait parfaitement que le moindre faux pas ne lui serait pas pardonné. Le monde des physiciens est un univers impitoyable, et les réputations s'y font et défont parfois avec la même rapidité que dans celui du spectacle ou de la haute finance. *« Cela n'est pas vraiment étonnant*, estime un responsable du CERN. *Les gens comme Ting sont évidemment de très grands scientifiques. Mais ils doivent surtout faire preuve de qualités exigées des hommes d'affaires de très haut niveau.* » Une expérience internationale comme L3 coûte des millions de dollars (1).

Il faut convaincre les bailleurs de fonds du bien-fondé de sa démarche scientifique, *« ce qui représente déjà une formidable opération de marketing »*. Il faut, ensuite, gérer l'entreprise ainsi constituée. Tâche qui exige de solides qualités de meneur d'hommes. Samuel Ting a sous ses ordres près d'un millier de personnes, dont 460 physiciens de très haut niveau, *« tous considérés comme des caïds dans leur pays, et qui, ici, doivent faire taire leur ego pour effectuer en équipe, et de manière plus ou moins anonyme, un travail pas toujours très exaltant »*, explique l'un d'entre eux. De quoi susciter bien des rancœurs. Leon Lederman, prix Nobel 1988, se souvient avoir connu les mêmes angoisses quand, en 1976, il crut avoir trouvé une nouvelle particule qu'il baptisa « Epsilon ». Il s'était trompé dans le calcul de sa masse, et « Epsilon » devint très vite « Oups Leon » pour les collègues impitoyables (2).

Samuel Ting affirme avoir beaucoup hésité avant de rendre ses observations publiques. *« En 1991, alors que nous n'avions que deux événements, j'en ai parlé à Sheldon Glashow* [Prix Nobel 1979], *qui m'a conseillé de l'annoncer. J'ai préféré attendre d'en obtenir d'autres. »* Pourtant, certains l'accusent de se placer ainsi sur le devant de la scène pour obtenir plus facilement une expérience sur le LHC (*large hadron collider*), le futur grand collisionneur du CERN. *« Stupide*, répond Samuel King. *Si j'avais voulu faire parler de moi, j'aurais choisi, pour intervenir, la conférence internationale de physique de Dallas, en août dernier, plutôt que ce petit séminaire du Fermilab à Chicago. Certains, dans mon équipe, en étaient d'ailleurs partisans. »*

Il est vrai que l'erreur, ou, plutôt, la méprise, guette constamment les physiciens des particules, dont le travail s'apparente beaucoup à la recherche d'une aiguille dans une meule de foin. Leurs particules, ils les « fabriquent » en provoquant des collisions dans des accélérateurs géants comme celui du CERN. Le problème, c'est que les « gerbes » ainsi produites provoquent des milliers de collisions secondaires dont quelques-unes seulement sont porteuses de l'information recherchée. La difficulté se corse quand on sait que certaines particules ont, de plus, une durée de vie extrêmement brève. C'est le cas, par exemple, du boson Z (3), obtenu par collision entre un électron et un positon. *« Il n'apparaît que dans un cas sur mille*, souligne un physicien du CERN, *et se désintègre, de plusieurs manières possibles, en dix puissance moins vingt trois-secondes »* (soit un cent millième de milliardième de milliardième de seconde).

Plus d'acier que la tour Eiffel

Jadis, on photographiait les traces laissées par le passage des particules dans les « chambres à bulles ». Des millions de photos à trier par une armée d'aides, les *scanning girls*, et qui, pourtant, ne permettaient de saisir qu'une infime partie des interactions intéressantes. Aujourd'hui, des centaines de milliers de détecteurs truffent les quatre monstrueuses « expériences » (L3 comporte plus d'acier que la tour Eiffel !) installées sur le faisceau du LEP (*large electron positron collider*) au CERN. Ces détecteurs sont branchés sur l'un des plus puissants systèmes informatiques au monde. Des ordinateurs à qui pratiquement rien n'échappe. Reste à interpréter tout cela. Et là, la complexité ressurgit dans toute son ampleur.

« Aujourd'hui, la plupart des physiciens consacrent 99 % de leur temps à faire de la programmation pour l'analyse des données », souligne René Brun, chef du groupe « logiciels d'application » au CERN. Le travail commence plusieurs années avant la construction physique de l'expérience. Les théoriciens élaborent une sorte de « scénario » scientifique de ce qui devrait se passer lors des collisions. Grâce à un logiciel baptisé « Géant », les physiciens bâtissent alors une simulation informatique de ce que les détecteurs devraient « voir », si leurs prévisions sont exactes. Plus tard, quand l'expérience fonctionnera, un autre logiciel, dit « de reconstruction », effectuera cette « simulation » à l'envers, ce qui permettra de comparer la réalité au modèle des théoriciens.

Depuis la découverte du boson Z en 1983, L3, Delphi, Aleph et Opal, les quatres « expériences » montées sur le LEP, sont consacrées principalement à l'étude de cette particule. *« Après avoir analysé environ un million de Z, nous avons aujourd'hui une connaissance assez détaillée de ses caractéristiques. Jusqu'à présent, tout semble conforme au modèle standard des théoriciens »*, explique le physicien français Daniel Treille, qui travaille sur Delphi. Seuls les « événements » mis en évidence par Samuel Ting dérangent ce bel ordre. Quatre sur 1,6 million pour L3 seulement.

Les Z s'y désintègrent en produisant quatre particules dont deux photons. La théorie prévoit cette possibilité. Mais elle stipule que, dans ce cas, la masse des photons devrait varier dans une fourchette comprise entre 0 et 90 GeV (4). Or, Ting trouve des masses remarquablement stables, autour de 60 GeV. Il pourrait donc s'agir de la désintégration d'autre chose que du Z. Ou de la fluctuation statistique d'une sorte de bruit de fond appelé QED (*quantum electrodynamics*).

JEAN-PAUL DUFOUR

Lire la suite page 17.

(1) 36 organismes représentant 13 pays participent à l'expérience L3 qui a coûté 136 millions de dollars (cours 1988) pour l'équipement seul, hors main-d'œuvre et coûts salariaux.

(2) En anglais, *Epsilon* s'écrit *Upsilon* et se prononce *« Oupsilonn »*, et le prénom Leon *« Leonn »* anecdote citée par *Science* du 27 novembre 1992.

(3) Le boson vecteur Z est l'un des transmetteurs (avec le boson W) de l'interaction faible, une force qui se manifeste notamment lors de la désintégration des noyaux radioactifs.

(4) A l'échelle des particules, la masse et l'énergie se confondent, et se mesurent en électronvolts (eV), unités représentant la quantité d'énergie acquise par un électron accéléré par une différence de potentiel de 1 volt. 1 GeV, ou gigaélectronvolt, vaut 1 milliard d'eV.

Les dinosaures du Laos : un vrai feuilleton

Sur les traces de Josué Heilmann Hoffet qui a « inventé » ces reptiles fossiles en 1936

« *A notre visite de novembre-décembre derniers, nous n'avons pas eu à offrir un sacrifice aux esprits. Mais en 1990, nous avions dû offrir deux cochons et, en 1991, un buffle. La facture des premiers (100 francs) et celle du second (500 francs, 600 peut-être) ont été acceptées par les agents comptables du Muséum national d'histoire naturelle et du ministère des affaires étrangères !* » Ces souvenirs amusent beaucoup Philippe Taquet, directeur du laboratoire de paléontologie du Muséum, qui prend un plaisir manifeste à nous raconter l'histoire de la découverte de dinosaures dans la province laotienne de Savannakhet.

Tout a commencé en 1931 par l'arrivée en Indochine d'un jeune et brillant géologue-paléontologue français de trente ans, Josué Heilmann Hoffet, affecté au service de la carte géologique de ce qui était alors un protectorat français. En 1936, Hoffet est chargé de lever la carte géologique du « Bas-Laos », tout ce qui court d'est en ouest de Tourane (actuellement Da-Nang au Vietnam) à la portion du Mékong qui fait la frontière entre le Laos et la Thaïlande. Hoffet arrive au bourg de Pha-Lane (à 100 kilomètres à l'est de Savannakhet). Là, il fouille un gisement de fossiles d'invertébrés et y découvre une vertèbre de reptile fossile. Les Laotiens ne sont pas surpris : pour eux, il s'agit d'un reste des « buffles sacrés » qui tirent dans le ciel le char du soleil.

Le voyant intéressé, les Laotiens lui signalent l'existence d'amas d'os de « buffles sacrés » à 50 kilomètres plus au sud assez près du village de Tang-Vay. On ne peut l'y conduire car le gisement appartient à des génies. A moins que les génies ne se laissent fléchir par le sacrifice d'un buffle... La mort du buffle ne sert à rien : l'amas d'os n'est, en fait, que rochers calcaires. Mais les génies ont sans doute été attendris : sur le chemin du retour, Hoffet repère, tout près de Tang-Vay, des os de dinosaures. Il fouille le gisement à partir de 1936 et y met au jour des fossiles qu'il attribue alors à des « Titanosauriens » (de très gros dinosaures herbivores et quadrupèdes) et à des hadrosaures (de moins gros dinosaures à bec de canard, herbivores et bipèdes), qui vivaient vers la fin du crétacé aux alentours de –80 millions d'années. Ce sont les premiers dinosaures à avoir jamais été trouvés au Laos. Hoffet rapporte ses trouvailles à sa « maison mère » de Hanoï où certaines se trouvent toujours...

Les deux fascicules retrouvés

Bloqué lors de l'occupation de l'Indochine par les Japonais en 1941, Hoffet, qui a signalé ses dinosaures laotiens dans les comptes rendus de l'Académie des sciences dès 1936, publie en 1943 et 1944 à Hanoï deux fascicules sur ses découvertes. Et puis, voulant rejoindre les armées alliées, il laisse à Hanoi sa jeune femme et ses deux fillettes et essaie de gagner la Birmanie. Il est tué en avril 1945 dans une embuscade tendue par les Japonais au col Nuito. Après la fin de la guerre, Mme Hoffet et ses deux filles reviennent en France – où elles vivent toujours – en emportant les notes et autres documents non publiés laissés par le géologue.

Il y a sept ou huit ans, Philippe Taquet, alors directeur du Muséum, trouve, dans la bibliothèque personnelle d'un de ses vieux collègues, les deux fascicules publiés par Hoffet pendant la guerre. Ce qui lui donne l'envie d'aller au Laos. Son premier voyage de décembre 1990 doit être *« une simple reconnaissance »*. Le conseiller culturel de l'ambassade de France, Alain Thiollier, lui obtient l'autorisation tout à fait exceptionnelle d'aller dans la province de Savannakhet.

Philippe Taquet est accompagné sur place par Houphanh Rattanavong (ethnologue) et Phouvong Sayalath (géologue) qui l'aident beaucoup dans sa *« reconnaissance »* autour de Tang-Vay. A leur arrivée, ils rencontrent le chef du village et M. Kommapa qui, cinquante-quatre ans avant, a été un des porteurs de Hoffet et qui se souvient très bien du géologue-paléontologue disparu. Comme Hoffet avait dû le faire, Philippe Taquet doit apaiser préventivement les esprits. Deux cochons sont sacrifiés (et seront mangés ensuite par les villageois).

Le site de Hoffet ne recèle plus rien. Les esprits aidant, Philippe Taquet découvre tout près du village une, puis plusieurs vertèbres et autres os de dinosaures, dont ceux d'un iguanodon (herbivore et bipède) connu. Cela démontre que les dinosaures découverts par Hoffet ont vécu en fait au crétacé inférieur vers –100 millions d'années.

La découverte intéresse beaucoup les autorités laotiennes. Très vite, est signée entre le Laos et la France une convention de coopération pour la période 1991-1994. Cet accord prévoit que, avec l'aide financière du ministère français des affaires étrangères, des spécialistes du Muséum viennent chaque année pour étudier les fossiles du Laos, qu'ils forment des chercheurs et des techniciens laotiens et qu'ils participent à l'élaboration du futur Musée du patrimoine naturel laotien à Savannakhet.

En janvier 1991, Philippe Taquet va à l'inauguration du nouveau musée d'histoire naturelle de Grenoble et fait, dans cette ville, une conférence de présentation générale des dinosaures qu'il illustre par des photos. Parmi celles-ci, quelques-unes ont été prises le mois précédent au Laos. Philippe Taquet en profite pour rendre hommage à Hoffet. A la fin de la conférence, une dame, professeur de sciences naturelles, l'aborde : *« Monsieur, je suis bouleversée. Vous venez de parler de mon père. »* Peu après cette rencontre due au seul hasard, la fille de Hoffet envoie une lettre émue à Philippe Taquet et y joint plusieurs photos de son père. Depuis, la famille de Hoffet a permis de photocopier les documents non publiés qu'elle a rapportés d'Indochine.

Les esprits sont toujours favorables

L'expédition d'octobre-novembre 1991 comprenait quatre Français (Philippe Taquet, spécialiste des dinosaures, Bernard Battail, qui étudie les reptiles mammaliens, Jean Dejax, paléobotaniste et Philippe Richir, mouleur-préparateur), quatre chercheurs laotiens (Houphanh Rattanavong, Phouvong Sayalath, Phosykeo Tamvisith et Bounxou Khenthavong) et aussi la fille de Hoffet, qui a ainsi découvert l'ancien porteur et les « terrains de chasse » de son père.

Cette fois-là, il a fallu sacrifier un buffle (mangé, lui aussi). Et, de nouveau, les esprits favorisent l'entreprise franco-laotienne. Les paléontologues découvrent près de Tang-Vay un nouveau gisement de fossiles datant toujours de –100 millions d'années, en particulier ceux d'un très gros herbivore quadrupède (plus gros qu'un éléphant).

En novembre-décembre 1992, les huit mêmes spécialistes reviennent à Tang-Vay. Ils n'ont pas eu à offrir un sacrifice aux esprits, mais ceux-ci devaient garder un bon souvenir des deux expéditions précédentes. La mission de 1992 est, en effet, parvenue à trois résultats importants :

• Le futur Musée du patrimoine naturel laotien de Savannakhet est ébauché, et sa réalisation doit être menée à bien le plus vite possible. Une exposition temporaire des premiers fossiles découverts a été organisée à Savannakhet : elle a attiré l'ambassadeur de France à Vientiane, Xavier Rose, des milliers d'habitants de la ville, plus de nombreux villageois de la région, plus de nombreux Thaïlandais qui ont tout exprès traversé le Mékong. Il a été aussi convenu que les très riches données que le Muséum de Paris possède sur la flore et la faune du Laos seront informatisées et qu'un double de ce fichier sera envoyé au musée de Savannakhet. Pour donner une idée de la richesse du Muséum dans ce domaine, disons simplement que nombre des centaines de milliers de spécimens entreposés à Paris sont des « types », c'est-à-dire les spécimens sur lesquels se fondent les spécialistes pour identifier les produits de leurs collectes. Et, rien que pour la flore laotienne, le Muséum possède dans ses célèbres herbiers 50 000 plantes.

• Le gisement de dinosaures découvert en 1992 est tellement spectaculaire avec ses dizaines d'énormes os émergeant de la roche en place qu'il a été décidé de laisser (ou de remettre après étude) en place les fossiles de façon à créer *in situ* un musée de site. Ce gisement contient, notamment, un dinosaure herbivore et quadrupède beaucoup plus gros qu'un éléphant (l'os de son pubis est long de 1,10 mètre). Pour le moment, on sait que sur 10 mètres carrés sortent une vingtaine d'os du même animal. On peut donc espérer trouver le squelette complet, ou presque, au cours des fouilles prochaines. Les os en place ont été mis sous la protection des habitants de Tang-Vay – qui en sont très fiers – après explications données aux villageois et accord passé avec le chef du village.

• Tout près de Pha-Lane, les paléontologistes ont découvert en 1992 sur des dalles de grès bordant une rivière affluent du Mékong de superbes empreintes de deux dinosaures sauropodes se promenant de conserve et celles d'un iguanodon marchant en sens inverse. Là, sera créé un deuxième musée de site.

Autorités laotiennes et spécialistes sont d'autant plus heureux de ces découvertes amorcées par Hoffet il y a cinquante-sept ans que celles-ci peuvent être, pour la province de Savannakhet, un atout essentiel dans le développement d'un tourisme intelligent.

YVONNE REBEYROL


D.R.
Josué Heilmann Hoffet : l'« inventeur » des dinosaures du Laos.

« Eoraptor », nouveau mais pas inconnu

La découverte, en octobre 1991 dans le nord-ouest de l'Argentine, d'*Eoraptor*, un petit dinosaure (1 mètre de long, queue comprise et une dizaine de kilos), tout nouveau et particulièrement ancien, a été récemment annoncée à Washington. Elle a fait l'objet d'articles dans des magazines scientifiques. Selon ses inventeurs, Paul Sereno de l'université de Chicago et Alfredo Monetta de l'université nationale de San-Juan (Argentine), *Eoraptor* était bipède, carnivore et était doté de courts mais puissants membres supérieurs terminés par des mains à trois doigts.

Eoraptor a vécu aux alentours de – 225 millions d'années, soit 5 à 10 millions d'années seulement après l'apparition du premier dinosaure. Selon ses inventeurs, il serait ainsi le dinosaure connu le plus proche de l'ancêtre commun à tous les dinosaures et présenterait des caractères primitifs tels que l'impossibilité de faire jouer un peu les uns par rapport aux autres les os du crâne dont ont été dotés les dinosaures carnivores plus tardifs.

Selon Philippe Taquet, spécialiste renommé des dinosaures, qui a assisté en octobre 1992 à la présentation d'*Eoraptor* à un colloque réuni à Toronto, ce dinosaure est intéressant car son squelette a été presque entièrement retrouvé. Mais il appartient à l'évidence à la famille des herrerasauridés, déjà connue par suffisamment de fragments découverts il y a plusieurs années en Argentine et au Brésil. La forme des herrerasauridés pouvait être reconstituée avant la découverte d'*Eoraptor*, comme en témoigne la « frise » *Dinos on Parade*, publiée dans *Newsweek* du 28 octobre 1991, qui présente chronologiquement quelques-uns des principaux dinosaures ayant vécu, rappelons-le, de – 235 à – 65 millions d'années.

Notons que les anciens petits herrerasauridés (– 235 à – 225 millions d'années) sont à l'origine de l'ordre des théropodes – qui regroupe certains dinosaures carnivores – tout comme les beaucoup plus récents, énormes et redoutables tyrannosaures (– 90 à – 65 millions d'années).

Y. R.

Quand le FBI saisit un « Tyrannosaurus rex »

« Vous mélangez deux parties de Gilbert et Sullivan (1) *à une partie de système juridique américain, vous ajoutez quelques parties de milieu universitaire, de cupidité et de relations inter-raciales et un zeste du* Parc jurassique (2). *Vous agitez avec un ambitieux attorney fédéral à l'affût de sa première affaire importante et avec un fossile superstar ».* Cette recette, donnée dans l'hebdomadaire britannique *New Scientist* du 4 juillet 1992, a l'air absurde. Elle l'est, effectivement mais elle résume parfaitement l'histoire burlesque et véridique de la saisie du squelette d'un *Tyrannosaurus rex* par trente agents fédéraux en armes.

Ce *Tyrannosaurus rex* a vécu il y a un peu plus de 65 millions d'années et son squelette, remarquablement complet, a été trouvé en 1990 dans le Dakota du Sud (Etats-Unis). Mais pour comprendre cette histoire incroyable, il faut savoir qu'en droit américain le propriétaire du sol est aussi propriétaire du sous-sol et de tout ce que celui-ci contient (minerais, pétrole, vestiges archéologiques, fossiles, etc.), que le territoire de la réserve des Sioux de la rivière Cheyenne – sur lequel a été découvert le dinosaure – avait été placé il y a longtemps sous la tutelle du gouvernement fédéral, et que toute collecte de fossiles à but commercial sur une terre fédérale est soumise à autorisation préalable.

Tout a commencé en 1990, lorsqu'un Sioux, Maurice Williams, a reçu 5 000 dollars du Black Hills Institute for Geological Research, une compagnie privée en dépit de son nom, en échange du droit de fouiller dans son ranch situé sur la réserve. Les paléontologues ont ainsi mis au jour ce *Tyrannosaurus rex*, le plus grand et le plus complet connu. Pour la petite histoire, précisons que cet énorme dinosaure a été baptisé « Sue », du prénom de la jeune femme qui l'a découvert.

Il est évident que la valeur marchande d'un fossile aussi exceptionnel est de l'ordre de plusieurs millions de dollars et que Maurice Williams s'est senti frustré de n'avoir reçu que 5 000 dollars. La tribu et le gouvernement fédéral pourraient aussi revendiquer une part de ce trésor très antique. Même si tout le monde jure avec émotion n'avoir jamais eu l'intention de tirer de l'argent de ce spécimen unique. Il y a donc eu plaintes, mais la procédure traînait en longueur.

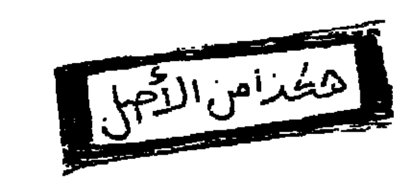
Jusqu'à ce que, le 14 mai 1992, l'attorney fédéral du Dakota du Sud, nouvellement arrivé, fasse saisir par trente agents armés du FBI les os de Sue (soigneusement emballés par des paléontologues dans des linges plâtrés) ainsi que les documents de fouille. Le tout est, depuis lors, enfermé dans la chambre forte de la South Dakota School of Mines and Technology.

Y. R.

(1) Sir William Gilbert (1836-1911), librettiste, et Sir Arthur Sullivan (1842-1900), compositeur, sont les auteurs toujours très populaires d'opérettes bouffonnes dont les deux plus célèbres sont *HMS Pinafore* et *The Pirates of Penzance*, et qui font penser aux opéras bouffes de Jacques Offenbach (1819-1880).

(2) *Le Parc jurassique* est un excellent roman de science-fiction – assez sanguinolent – de Michael Crichton, dont la traduction française de Patrick Berthon est parue en 1992 chez Robert Laffont.







Le prix du sang au Canada

Une association essaie d'obtenir réparation pour les hémophiles contaminés à la suite d'une transfusion. Elle s'appuie sur le dossier français

MONTRÉAL

de notre correspondante

EN 1989, à la demande de la Société canadienne de l'hémophilie (SCH), le gouvernement fédéral avait accordé 120 000 dollars par personne aux Canadiens contaminés par le sang ou par les produits sanguins entre 1978 et 1989, en échange de leur renoncement à toute poursuite juridique. Ottawa manifestait ainsi sa « compassion » sans admettre aucune responsabilité. Près d'un millier de victimes ont touché ces sommes, dont le versement, étalé sur quatre ans, se termine pour la plupart d'entre elles l'an prochain.

Les sections provinciales de la SCH, qui avaient demandé en 1990 à chaque gouvernement provincial de créer des programmes complémentaires d'aide aux malades et à leurs familles, n'ont en revanche connu aucun succès. Les dirigeants de l'association reviennent donc à la charge en étoffant les conclusions de la volumineuse étude qu'ils avaient rédigée en 1987-1988, et en faisant explicitement référence au procès du sang en France. *« La situation au Canada est comparable à bien des égards à la situation en France »*, affirme la directrice de la section québécoise de la SCH, particulièrement active dans ce dossier.

Documents officiels à l'appui, la SCH soutient en effet que des considérations politico-économiques ont joué contre les hémophiles ; que les autorités ont tardé à prendre la menace du sida au sérieux puis à imposer les nécessaires mesures de dépistage chez les donneurs de sang ; qu'elles ont laissé en circulation des produits non traités pendant des mois alors qu'elles en connaissaient le danger potentiel ; que leurs tardifs efforts pour rappeler ces produits, avertir les usagers du risque et retrouver les personnes déjà contaminées ont été insuffisants.

Au Canada, les responsabilités sont cependant plus diffuses qu'en France, et la SCH, qui décrivait en 1988 le système public de gestion du sang comme *« une hydre dont aucune des têtes n'est connectée aux autres »*, ne réclame pas de poursuites criminelles contre des individus auxquels elle ne prête pas de noirs desseins. Mais l'incurie administrative peut tout de même se payer cher, font remarquer ses dirigeants, soulignant que quelque quatre-vingts poursuites sont déjà en cours, intentées contre des gouvernements provinciaux par des personnes infectées lors de transfusions ou de traitements contre l'hémophilie. Les compensations qu'elles réclament représentent au total 350 millions de dollars.

« Tous les faits sont connus »

« Si les gouvernements provinciaux ne font rien, le nombre de causes va se multiplier, et cela va coûter une fortune à tout le monde », a déclaré le vice-président de la SCH, M. David Page. Les contribuables ont donc intérêt, selon lui, à ce que les provinces, qui ont constitutionnellement la responsabilité de dispenser les soins médicaux, négocient un règlement à l'amiable avec les victimes.

Les partis fédéraux d'opposition ont repris à leur compte les troublantes questions qu'ont ainsi posées les hémophiles sur la façon dont la Croix-Rouge et les autorités fédérales et provinciales canadiennes ont géré la collecte et la distribution du sang et de ses produits dérivés jusqu'à la fin 1987. Mais le ministre fédéral de la santé, M. Benoît Bouchard, a rejeté leur demande d'ouverture d'une enquête publique, qu'il estime *« inutile »* puisque *« tous les faits sont connus »*. *« Il n'y a aucune raison de croire que des fautes aient été commises »*, ajoute-t-il.

C'est aussi la position de la Croix-Rouge, qui se dit prête à collaborer à une enquête éventuelle mais affirme avoir fait, *« en se fondant sur les connaissances scientifiques existant à l'époque, tout ce qui était en son pouvoir pour protéger l'approvisionnement de sang au Canada, sous la direction des gouvernements »*.

Selon les chiffres officiels, plus de 700 hémophiles canadiens ont contracté le virus VIH en utilisant des concentrés de facteur VIII (1) contaminés, soit un taux de contamination de 43 % parmi cette population. Le sida a effectivement touché la moitié d'entre eux à ce jour, et le quart sont morts. Une douzaine auraient infecté leur conjoint.

Des concentrés de facteur VIII décontaminés au moyen du traitement par la chaleur étaient disponibles auprès de laboratoires américains dès 1983. Mais la Croix-Rouge canadienne, qui importait 45 % de ses concentrés des Etats-Unis, a décidé de continuer à ne distribuer que des produits non chauffés, notamment parce qu'ils étaient moins coûteux et qu'aucun laboratoire canadien ne maîtrisait alors la technique de chauffage.

Ce n'est qu'en novembre 1984 que le Bureau des produits biologiques, organisme fédéral relevant du ministère de la santé, a ordonné que tous les concentrés utilisés au Canada soient traités par la chaleur. Encore fallait-il que le Comité canadien du sang, composé d'un fonctionnaire de chaque province et d'un fonctionnaire fédéral, établisse les modalités d'application de cette décision.

Mais ce comité, administrateur des contributions gouvernementales provinciales qui financent la majeure partie des activités de la Croix-Rouge, s'est alors donné jusqu'au 1er juillet 1985 pour les mettre en œuvre. Un délai de huit mois pendant lequel des produits non chauffés ont continué à circuler, et que la SCH qualifie de *« l'exemple le plus insigne d'une abdication bureaucratique de responsabilités »*.

Les gouvernements, les associations médicales et la SCH elle-même ont cependant tacitement entériné cette politique. A la demande du comité, et à l'insu des hémophiles, la SCH est allée jusqu'à dresser une liste de priorités pour la distribution des premiers produits chauffés pendant cette période : les produits les plus sûrs ont ainsi été attribués aux patients jamais ou peu traités pour hémophilie, en particulier les jeunes enfants. Les dirigeants de la Croix-Rouge soutiennent que le processus de fabrication des concentrés chauffés prend au moins six mois, qu'ils ne pouvaient donc remplacer tous les stocks instantanément et que leur souci n'était pas de les écouler tous, mais de continuer à traiter tous les hémophiles, dont la plupart étaient de toute façon, selon toute probabilité, déjà infectés.

Lourdeurs bureaucratiques

Même après l'utilisation systématique de concentrés chauffés, 7 hémophiles canadiens ont été contaminés en 1987 par des concentrés insuffisamment chauffés produits par le laboratoire américain Armour Pharmaceuticals. Ces produits avaient été bannis par plusieurs pays, dont la Grande-Bretagne et les Pays-Bas, mais le Bureau des produits biologiques en a autorisé l'importation.

Par ailleurs, 261 Canadiens non hémophiles ont été infectés par transfusion sanguine. Tous, sauf deux, l'ont été avant novembre 1985, quand le test de dépistage ELISA, que la Nouvelle-Zélande utilisait déjà à l'époque depuis un an et les Etats-Unis depuis huit mois, a été appliqué par la Croix-Rouge canadienne pour filtrer les dons de sang.

Là encore, le délai est largement imputable aux lourdeurs bureaucratiques. Avant d'utiliser systématiquement le test, la Croix-Rouge a exigé que les dix provinces du Canada s'engagent à financer les coûts de démarrage, qu'elle estimait à 5,5 millions de dollars. Le Comité canadien du sang a donc été saisi du dossier, mais a mis plusieurs mois à obtenir l'aval des provinces, notamment parce que l'Ontario a changé quatre fois de ministre de la santé pendant le premier semestre 1985.

En 1991, ce comité a été remplacé par l'Agence canadienne du sang, un organisme plus musclé, qui, contrairement à son prédécesseur, peut être tenu pour responsable de ses actes devant les tribunaux. L'Agence a lancé un appel d'offres, ouvert jusqu'au 4 décembre, pour la construction d'une usine moderne de fractionnement du sang, la première au Canada.

Le secrétaire général de la Croix-Rouge canadienne, M. George Weber, affirme aujourd'hui que, si le Canada avait disposé à l'époque d'une usine de fractionnement et avait collecté assez de plasma pour subvenir à ses besoins, la plupart des hémophiles canadiens auraient été épargnés par le Sida. Le pays en compte actuellement 2 300, dont 30 % sont porteurs du virus VIH.

CATHERINE LECONTE

(1) Le facteur VIII est le facteur de coagulation qui fait le plus souvent défaut dans le plasma sanguin des hémophiles. Ce déficit explique leur propension à l'hémorragie.

L'élection du professeur Bernard Glorion

L'ordre des médecins choisit la réforme

Le professeur Bernard Glorion a été élu jeudi 7 janvier président du conseil national de l'ordre des médecins (1) (*le Monde* du 8 janvier). Il succède à ce poste au docteur Louis René, élu en 1987 et qui ne souhaitait pas le renouvellement de son mandat. Chirurgien, comme son prédécesseur, le professeur Glorion, âgé de soixante-quatre ans, chef du département de chirurgie pédiatrique du CHU de Tours, est l'un des proches du docteur Louis René.

A ce titre, il avait clairement pris position ces dernières années en faveur d'une réforme de l'ordre. Le vote du 7 janvier était donc attendu comme une étape importante quant à l'avenir de cette institution. Le résultat ne souffre aucune ambiguïté : en dépit de l'opposition clairement manifestée par la fraction la plus conservatrice de la représentation ordinale, le professeur Glorion a été élu, dès le premier tour, par 30 voix contre 6 et 2 abstentions.

Il reste maintenant à savoir comment le nouveau président entend négocier la prochaine étape de la réforme. Réclamée par plusieurs gouvernements socialistes, mise en chantier par les représentants ordinaux, adoptée en conseil des ministres, cette réforme n'a pas – pour d'obscures raisons politiciennes – été menée à son terme. *« Nous devons désormais attendre de savoir ce que souhaitera le prochain gouvernement quant à l'avenir de notre institution*, explique le professeur Glorion. *Pour ma part, je suis absolument favorable à une évolution de nos structures sans pour autant toucher notre mission essentielle qui est de veiller à la probité et à la moralité de la profession médicale. J'attends que se mette en place rapidement une nouvelle concertation. »*

Pour ce qui est de la publicité des débats des instances disciplinaires (aux échelons national et régional) qui devrait être prochainement acquise par voie réglementaire, le nouveau président estime qu'il s'agira *« d'une véritable bouffée d'oxygène »* pour un ordre *« qui n'a en aucune manière à rougir de son action et des valeurs qu'il défend »*.

Déjà un « banc de la presse » a été installé depuis quelques semaines boulevard de la Tour-Maubourg, au siège du conseil de l'ordre.

Le professeur Glorion réussira-t-il à poursuivre l'action menée avec courage et diplomatie depuis 1987 et, dans le même temps, à *« tuer le père »* comme le souhaitait son prédécesseur dans ces colonnes (« le Monde Sciences-Médecine » du 6 janvier) ? Dans la profession de foi qu'il avait adressée à ses confrères deux semaines avant son élection, il soulignait la nécessité de développer plusieurs actions comme *« l'initiation des futurs médecins à l'apprentissage de la déontologie »* ou encore *« le développement d'activités médicales nouvelles dans la recherche ou l'industrie »*. Le professeur Glorion entend aussi *« élargir la notion d'entraide et l'esprit de solidarité en favorisant et en participant à l'action humanitaire à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières »*.

Celui qui, militant de l'association Frères des hommes, estime que *« l'humanitaire »* et *« le secours aux exclus quels qu'ils soient »* sont des domaines dans lesquels la mission des médecins *« trouve sa pleine signification »* a déjà pris contact avec M. Bernard Kouchner afin que ministère et ordre facilitent l'action des praticiens qui entendent payer de leur personne pour marier la santé et l'action humanitaire.

JEAN-YVES NAU

[Né le 22 septembre 1928, le docteur Bernard Glorion est ancien interne et chef de clinique des hôpitaux de Paris. Nommé praticien agrégé en 1963, il dirige depuis 1977 le département de chirurgie pédiatrique de l'hôpital Gatien-de-Clocheville (CHU) de Tours. Spécialisé en chirurgie orthopédique, il préside la Société française de chirurgie orthopédique et traumatologique. Il était depuis 1987 l'un des vice-présidents du conseil national de l'ordre, en charge successivement de la section disciplinaire, puis de la commission d'études en matière de qualification.]

(1) Le nouveau bureau du conseil national de l'ordre des médecins est notamment composé des docteurs Pierre Bailly, René Lebatard-Sartre, Marc Lerat et Aline Marcelli (vice-présidents) et du docteur Jacques Moulin, délégué aux affaires européennes et internationales.

Le fantôme du LEP

Suite de la page 15

Daniel Treille penche plutôt pour cette dernière thèse, au moins en ce qui concerne les deux événements similaires observés sur Delphi (les deux autres expériences n'ont, pour leur part, rien enregistré). Mais alors, la coïncidence serait extraordinaire. *« Un peu comme si vous vous aperceviez que toutes les personnes d'une party sont nées le même jour »*, dit l'un des collaborateurs américains de Samuel Ting. *« Parlons plutôt d'une party où les invités, peu nombreux, ne se souviendraient pas très précisément de leur date naissance »*, rétorque le physicien français Luc Pape, qui travaille aussi sur Delphi.

L'équipe Delphi va se pencher à nouveau sur le logiciel de simulation, pour tenter de réduire les marges d'incertitude. *« Vous pensez bien que je l'ai fait. Je n'ai pas pu lever le doute »*, rétorque Samuel Ting. Le Prix Nobel s'affirme tout aussi *« soupçonneux »* que ses collègues face aux résultats qu'il obtient. Seulement, ajoute-t-il, *« nous avons trop souvent tendance à vouloir vérifier la théorie. Il serait aussi intéressant, parfois, de chercher des choses nouvelles que les théoriciens n'ont pas prévues »*.

« Cette polémique nous a fait beaucoup de bien, reconnaît un physicien plutôt sceptique. *Elle nous force à tirer le maximum des plus petits événement dont nous disposons. Nous avions trop tendance à nous endormir sur le modèle standard des théoriciens. »* Tout le monde est donc d'accord, finalement. Reste à poursuivre les recherches, pour peaufiner les modèles informatiques, d'abord, rechercher d'autres « événements » intéressants ensuite, dans quelques mois, quand le faisceau du LEP, actuellement arrêté pour maintenance, sera remis en marche. Un an de travail, au minimum, avant de pouvoir – peut-être – se faire une idée un peu plus précise sur la réalité de l'éventuelle particule de Samuel Ting...

JEAN-PAUL DUFOUR

AGENDA

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

MERCREDI

Cycle Otto Preminger : Exodus (1960, v.o. s.t.f.), d'Otto Preminger, 19 h 30.

PALAIS DE TOKYO
(47-04-24-24)

MERCREDI

Shiro Toyoda : Portrait de l'enfer (1969, v.o. s.t. anglais), de Shiro Toyoda, 19 h ; Sueur douce (1964, v.o. s.t. anglais), de Shiro Toyoda, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

MERCREDI

Le Cinéma mexicain : la Mujer de Benjamin (1990, v.o. s.t.f.), de Carlos Carrera, 14 h 30 ; Don Quintin l'amer (1951, v.o. s.t.f.), de Luis Bunuel, 17 h 30 ; Esquina... Bajan! (1948, v.o. s.t.f.), d'Alejandro Galindo, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie
porte Saint-Eustache
Forum des Halles (40-26-34-30)

MERCREDI

I love Paris, Paris vu par les Américains : America, America : Elocante calling America (1986), de Beug et Simpson, Centenaire de la statue de la Liberté (1986, v.o.), l'Extravagant Mr Ruggles (1935, v.o.), de Leo McCarey, 16 h 30 ; Carte blanche à Marie-Claire Pasquier : Un clin d'œil à Fitzgerald (1965), de Guy Seligmann, le Retour à la raison (1923) de Man Ray, Emak Bakia (1926), de Man Ray, l'Etoile de mer (1928), de Man Ray, Une amitié parisienne (1989), d'Einar Moos, 18 h 30 ; Musiciens (v.o.) : Harlem sur Seine (1962), de Jean-Christophe Averty, Bird (1987-1988, v.o.), de Clint Eastwood, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

L'ACCOMPAGNATRICE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

AGANTUK LE VISITEUR (Ind., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-88) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex Kinopanorama), 15e (43-06-50-50) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45).

L'ATLANTIDE (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74).

ATTACHE-MOI! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Denfert, 14e (43-21-41-01)

BASIC INSTINCT (**) (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44).

BEAU FIXE (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

BEETHOVEN (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76).

LA BELLE ET LA BÊTE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BHUMIKA (Ind.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).

BLADE RUNNER-VERSION INTÉGRALE (A., v.o.) : Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Miramar, 14e (36-65-70-39).

BODYGUARD (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (*) (Bel.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CERRO TORRE (Fr.-All.-Can., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA CHASSE AUX PAPILLONS (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LE CHÊNE (Rou., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LA CITÉ DE LA JOIE (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

COEUR DE TONNERRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67).

LES COMMITMENTS (irlandais, v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA CRISE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

CRUSH (Austr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE DERNIER DES MOHICANS (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

DES HOMMES D'HONNEUR (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins bis (ex-Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

DES SOURIS ET DES HOMMES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

DIE ZWEITE HEIMAT (All.) : Théâtre national de Chaillot, 16e (47-27-81-15).

DJEMBEFOLA (Fr.-guinéen) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LES ENFANTS VOLÉS (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

ET LA VIE CONTINUE (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

Nous publions le *mardi* les films qui seront à l'affiche à Paris, à partir du *mercredi*. Les commentaires concernant les *films nouveaux* ainsi qu'une sélection commentée des exclusivités et des grandes reprises figurent dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

LES FILMS NOUVEAUX

A L'HEURE OU LES GRANDS FAUVES VONT BOIRE. Film franco-suisse de Pierre Jolivet : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

DRACULA. (*) Film américain de Francis Ford Coppola, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

GLENGARRY. Film américain de James Foley, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Gobelins bis (ex-Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

SALMONBERRIES. Film allemand de Percy Adlon, v.o. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LES EXPERTS (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

FATALE (Fr.-Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88).

LE GRAND PARDON II (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84).

GROCK (Suis.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

HOOK (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

IMPITOYABLE (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

IN THE SOUP (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

INDOCHINE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

JEUX DE GUERRE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

L 627 (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

LUNA PARK (russe, v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LUNES DE FIEL (*) (Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MAC (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

MAMAN J'AI ENCORE RATÉ L'AVION (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

MARIS ET FEMMES (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Action Ecoles, 5e (43-25-72-07, 36-65-70-64) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LES MEILLEURES INTENTIONS (danois, v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

1492, CHRISTOPHE COLOMB (A., v.f.) : Français, 9e (47-70-33-88).

LE MIRAGE (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

LA MORT VOUS VA SI BIEN (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

MOSCOU-PARADE (Fr.-russe, v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

LES NUITS FAUVES (*) (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LE PETIT PRINCE A DIT (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

QIU JU UNE FEMME CHINOISE (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

RESERVOIR DOGS (**) (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

RIENS DU TOUT (Fr.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SIMÉON (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

SIMPLE MEN (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

SISTER ACT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Paramount Opéra; 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

LE SOUPER (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TERMINATOR 2 (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

THE COMPANY OF STRANGERS (Can., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

THE LONG DAY CLOSES (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

TITO ET MOI (Fr.-Youg., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

TOM ET JERRY, LE FILM (A., v.f.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TOUBAB BI (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43).

TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TRUST ME (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

UN COEUR EN HIVER (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

UNE ÉTRANGÈRE PARMI NOUS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47).

UNE JOURNÉE CHEZ MA MÈRE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

VIEILLE CANAILLE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

VOYAGE A ROME (Fr.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

LES SÉANCES SPÉCIALES

AKIRA (Jap., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 18 h 15.

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., de 11 h à 18 h.

LES AVENTURES DE PINOCCHIO (It., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 15 h, sam., dim. 16 h 15.

BÉRUCHET DIT LA BOULIE (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 14 h.

LES BISOUNOURS 2 (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 13 h 45, 17 h 15.

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer., dim., lun., mar. 20 h, jeu., ven. 16 h, sam. 16 h 10.

CERCLE DE FEU (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) film à mer., jeu., ven., sam., dim., mar. à 11 h, 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h (sf ven. sam. dim. pour les séances de 21 h).

CHANT D'AMOUR (**) (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) mer. 21 h 45.

CHÉRIE, J'AI RÉTRÉCI LES GOSSES (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 17 h.

CHET BAKER, LET'S GET LOST (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 35.

CITY OF HOPE (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 20 h, ven. 18 h 05, sam. 14 h, dim. 22 h.

LA CLEPSYDRE (Pol., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) mer., sam. 14 h, dim. 19 h 30, mar. 16 h 30.

DIÊN BIÊN PHU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h, lun. 14 h.

LES DOORS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 19 h 45.

EASY RIDER (A., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 21 h, dim. 20 h 30, mar. 19 h 30.

EN ROUTE POUR MANHATTAN (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., ven. 12 h.

L'ENFANT SAUVAGE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43) mer., ven., dim., mar. 12 h.

L'ETRANGÈRE (Brit., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ven. 12 h 10 T.U. : mer., et lun.

FLESH (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 50.

LES GORILLES DE MONTAGNE (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) film mer., jeu., ven., sam., dim., mar. à 10 h, 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h.

ISABELLE EBERHARDT (Fr.-Austr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 22 h 15, dim. 20 h, mar. 18 h.

J F PARTAGERAIT APPARTEMENT (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 22 h.

LA MAIN SUR LE BERCEAU (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 20 h 20.

LE MANUSCRIT TROUVÉ A SARAGOSSE (Pol., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) mer. 19 h, sam. 16 h 15, dim. 14 h, mar. 21 h.

MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) (english subtitles) mer. 10 h 30.

LA NUIT DU CHASSEUR (A., v.o.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) mer., jeu. à 19 h, 21 h.

LE PASSAGER (iranien, v.f.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) mer., dim. 10 h 30 T.U. : 30 F (18 F pour les moins de 14 ans).

PICKPOCKET (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer. 12 h 10.

QUERELLE (**) (Fr.-All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) (version anglaise) mer. 10 h 40 ; v.f. : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 22 h 30.

RAGE IN HARLEM (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 16 h.

LA RÈGLE DU JEU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 19 h, ven. 16 h 45, mar. 21 h.

ROCK-O-RICO (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 13 h 30.

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., sam., dim. 13 h 50.

LE SACRIFICE (Fr.-Su., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 19 h 10.

SALAAM BOMBAY! (Indon.-Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 22 h 10, lun. 17 h 40.

LA TABLE TOURNANTE (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) séances mer., sam., dim. à 14 h, 15 h 30 film 10 mn après.

TINTIN ET LE MYSTÈRE DE LA TOISON D'OR (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 17 h.

TINTIN ET LES ORANGES BLEUES (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 13 h 30.

TWIN PEAKS (*) (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 17 h 50, mar. 22 h 05.

WILLOW (A., v.f.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) mer., dim. 10 h 30 T.U. : 30 F, (18 F pour les moins de 14 ans).

ZABRISKIE POINT (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h, ven. 18 h 45, lun. 16 h 45.

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 17 h 20, dim. 10 h 30.

LE ZÈBRE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., ven. 21 h, lun., mar. 18 h 45.

LES GRANDES REPRISES

LA BELLE ET LA BÊTE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43).

LES BICYCLETTES SONT POUR L'ÉTÉ (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

CASINO ROYALE (Brit., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

GUYS AND DOLLS (A., v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40 36-65-70-63).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

HIROSHIMA MON AMOUR (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

INDISCRÉTIONS (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

NEW YORK MIAMI (A., v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40 36-65-70-63).

NOW VOYAGER (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43).

ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES (1984, v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LES PARAPLUIES DE CHERBOURG (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

PLAY TIME (Fr.) : L'Arlequin, 6e (45-44-28-80).

QU'EST-CE QUE J'AI FAIT POUR MÉRITER ÇA! (*) (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LE ROI ÉBAHI (Esp.-Fr.-Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

STORMY WEATHER (A., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

LE VOYAGE DES COMÉDIENS (Gr., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

WOMEN IN LOVE (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).

PARIS EN VISITES

MERCREDI 13 JANVIER

« De Saint-Sulpice aux hôtels de la rue de Tournon », 14 h 30, métro Saint-Sulpice (Paris pittoresque et insolite).

« Le Chinatown du treizième arrondissement », 14 h 30, porte de Choisy, devant la BNP (C. Merle).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

Exposition : « L'art byzantin, au Louvre et dans les collections publiques françaises », 14 h 30, métro Palais-Royal, sortie place Colette (Paris et son histoire)

« L'île Saint-Louis pas à pas », 14 h 45, sortie métro Pont-Marie (D. Fleuriot).

« La salle Véronèse et *les Noces de Cana* au Louvre », 15 heures, sous la Pyramide, au pied du pilier central (M. Hager).

« Au Louvre, le tableau *les Noces de Cana* restauré », 15 heures, 2, place du Palais-Royal (Mme Cazes).

« *La Dame à la licorne*, au Musée de Cluny », 15 h 15, hall du musée (M.-G. Leblanc).

« Cycle Montmartre : jardins et ateliers cachés, de Blanche à Pigalle », 15 h 30, métro Blanche (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

CONFÉRENCES

101, quai Branly, 15 heures : « Les collectivités locales : des métiers nouveaux, des fonctions », avec M.-Y. Poujade, B. Soury et P. Chirac (Centre d'information et de documentation jeunesse. CIDJ. Tél. : 45-67-35-85).

Maison de La Villette, angle du quai de la Charente et de l'avenue Corentin-Cariou, 15 heures : « Le parc de La Villette, ou la genèse d'un parc urbain, 1974-1982 », par A. Orlandini (Maison de La Villette).

5, rue de l'Abbaye, 18 h 15 : « Le rôle de la femme dans l'islam », par S. Drame (Fraternité d'Abraham).

Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson, 18 h 30 : « L'écran comme gravure. Expressionnisme et cinéma », par J.-M. Palmier (Goethe Institut).

58, rue Madame, 20 h 45 : « Le défi du mal : en souvenir d'Albert Camus », par R. Quilliot et P. Viallaneix (église réformée de Paris-Luxembourg).

CULTURE

THÉATRE

Deux fantômes dans leurs murs

Les vrais magiciens ne sonnent jamais qu'une fois

ONDINE
à l'Athénée

Lorsqu'une pièce de théâtre renommée, et même devenue presque un mythe, est reprise, plusieurs lustres après sa création, alors que les acteurs qui créèrent cette pièce, et auxquels la naissance de ce mythe doit beaucoup, ne sont plus là, il est fichtrement indélicat de lancer la mémoire de ces « chers disparus » dans les pattes des comédiens qui donnent à l'œuvre un souffle nouveau. Michel Serrault, c'et vrai, a repris *Knock*. Il y est si personnel, si fascinant, qu'il y fait salle pleine tous les soirs. Il ne joue pas du tout comme l'avait fait Jouvet, point final.

Mais voici un cas d'espèce. Dans les mêmes murs, sur la même scène où Madeleine Ozeray et Louis Jouvet créèrent *Ondine*au mois de mai 1939, *Ondine* aujourd'hui ré-apparaît. Alors c'est un peu une histoire de fantômes. Madeleine Ozeray dans sa soie, Jouvet dans son armure, leurs voix à tous deux. Sur le réel d'aujourd'hui, la mémoire l'emporte. Mémoire, il est vrai, bien imaginative. Nous avons tendance à voir en Madeleine Ozeray une « invention » de Jouvet. C'est faux. Lorsqu'elle rencontra Jouvet en 1932, elle était déjà une excellente actrice. Jouvet lui fit la cour, usant d'une méthode peu courtoise : il lui faisait miroiter un partage sur le théâtre, avec lui. Mais c'était très vague, et rien ne venait. Jusqu'au jour où Jouvet, carrément, « donna » à Madeleine Ozeray un rôle dans *Intermezzo* de Giraudoux, pour l'attribuer en fin de compte à une autre comédienne. Il réitéra à propos de la pièce de Marcel Achard *Petrus*. Une tactique peu élégante, que les actrices n'apprécient pas.

Cependant Madeleine Ozeray restait amoureuse de Jouvet, qui continuait sa cour, alternant discours joli-cœur avec des brusqueries d'une muflerie rare. Exemple d'un petit échange (raconté par Madeleine Ozeray) :

« – Jouvet : *Sais-tu combien de femmes ne m'ont pas dit du mal de toi ?*

– Ozeray : *Non.*

– Jouvet : *En tout et pour tout deux : Tania Balachova et Raymone. Toutes m'ont dit que tu étais une putain.*

– Ozeray : *Putain, c'est peut-être un grand mot.* »


BRIGITTE ENGUERAND
Hélène Hardouin et Vincent Winterhalter

Madeleine Ozeray avait joué dans les films de Fritz Lang, de Pierre Chenal, avait été partenaire de Mosjoukine, elle créait une pièce d'Anouilh, elle était l'actrice préférée de Raymond Rouleau, qui dans ces années 1930, était un metteur en scène de pointe, Artaud aimait discuter avec elle, lorsque notre Louis Jouvet, que tout cela agaçait, se décida enfin à l'inviter, mais cette fois vraiment, dans *l'Ecole des femmes.*

L'emprise de Madeleine Ozeray

Elle y fit un triomphe, mais plus encore dans *Ondine*. Pourtant, elle se sentait, dans ce nouveau rôle, et surtout à dire ce texte, tout à fait perdue. Les répétitions se suivaient, elle savait qu'elle était mauvaise. Jouvet ne l'aidait pas. Et Giraudoux prit peur. Il avait écrit cette pièce – son fils en a témoigné – *« sans enthousiasme »*. C'est Jouvet qui le lui avait demandé, en lui glissant dans la poche un conte romantique allemand. Le propos du conte était trop court pour toute une pièce. Giraudoux, après un début « chatoyant » comme il savait faire, s'était vu obligé de fabriquer toute une fantasmagorie bien compliquée, artificielle.

La pièce, boiteuse, ne pouvait faire illusion que par le « charme », au sens fort, par l'emprise magique de l'actrice jouant le rôle d'Ondine. Giraudoux, réagissant en romancier, en dramaturge, était très intéressé par le couple Jouvet-Ozeray (dans la « vraie » vie), en ce que, comme il l'a écrit, il voyait toujours *« Madeleine pleine de haine pour lui »*.

Giraudoux, prenant Madeleine Ozeray à part lors d'une pause d'une des dernières répétitions, lui dit le peu de choses nécessaire pour rendre à l'actrice non pas sa confiance (une grande actrice n'a jamais confiance en elle), mais son calme. *« Ne levez pas les yeux,* lui dit Giraudoux, *Ondine est un monstre terrestre. »*

La personne de Madeleine Ozeray irradiait sur la scène une lumière blanche du matin, que recoupait l'image d'une « innocence *à contrario* », très aiguë. Une acidité d'ange du mal, d'ange pervers. Dans la transparence de tout cela, elle exprima, dans *Ondine*, une intelligence butée, un petit peu ténébreuse. Elle sauva la pièce, et c'est par son emprise qu'*Ondine* devint un mythe.

Sans Madeleine Ozeray et sa lumière, Jouvet et sa morgue, Giraudoux et ses conseils, l'infirmité de la pièce remonte à la surface. Au cours des premières scènes, Giraudoux l'illusionniste, sait lancer ces lignes de fond, lancer du même geste ces oiseaux de paroles, qui saisissent le tragique des jours dans la rencontre de deux soleils, et alors il écrit des choses comme *la Nuit à Châteauroux* (un hôpital de guerre en 1917), ou les pages sur *Lisbonne* au moment de l'exode de 1940, qui sont des sommets. Ensuite il rame comme un naufragé pour parcourir les actes d'*Ondine* sans courants et sans brises.

La reprise d'*Ondine* est quand même traversée par les vers luisants de Giraudoux, cela a plus d'allure, plus d'élévation, que beaucoup d'autres choses. Mise en scène honnête (de François Rancillac), décors honnêtes, costumes honnêtes. Interprétation honnête, sans beaucoup plus, sauf le jeu de Stéphanie Schwartzbrod dans le rôle d'Ondine : elle n'a rien d'une personne « normale »; elle a un accent rauque genre personnage de roman noir, elle semble avoir treize ans, par là, et un caractère à faire les quatre cents coups, bref, elle existe.

MICHEL COURNOT

▶ Du mercredi au samedi à 20 h 30. Mardi à 19 heures. Dimanche à 16 heures. Jusqu'au 14 février. Tél. : 47-42-67-27.

DESIGN

La ville coupable

Le Salon du meuble 1993 sous le signe de l'attentisme

Il dessine des tables basses en forme de planches de surf, des sièges ailés comme de gros insectes en paille. A trente ans, l'Australien Marc Newson s'est vu décerner le Prix du créateur de l'année 1993 au Salon du meuble organisé du 7 au 13 janvier à la porte de Versailles, à Paris. Des formes sorties d'un dessin animé japonais et venues distraire, comme les chaises fluo de Delo Lindo, les luminaires phosphorescents de Jean-Charles de Castelbajac (Roset), un public de professionnels en proie à une grande morosité.

Après cinq années de croissance, l'industrie du meuble a connu, en 1991, une baisse de 4,5 % alors que la consommation chutait de 4 %. On n'a plus le droit à l'erreur, note le directeur général de Cinna, Maurice Lavesvre : pour la première fois depuis la création de la société, en 1975, le chiffre d'affaires a baissé de 5 %. Aussi, après la surcharge théâtrale, voici le charme retrouvé de la campagne. Couleurs défraîchies, textiles vieillis, bois décapés : plus la crise est là, plus le retour aux valeurs dites sûres guette les contemporains qui se réfugient dans les greniers. Les bois blonds sont à l'honneur ainsi que les textiles à carreaux, les rayures coutil célébrant les noces du rustique et de la ville coupable.

Au stand du VIA (Valorisation de l'innovation dans l'ameublement), les meubles sont présentés dans une sorte de place de village cernée par des kiosques de kermesse. *« C'est la fin des plans quinquennaux, d'une technologie qui s'est prise pour Dieu. C'est la fin des machines à habiter »*, annonce Jean-Claude Maugirard, son président, dans le catalogue à la couverture imprimée façon table de ferme.

Mais cette nostalgie se traduit de manière un peu systématique ; figée dans le culte de la soupière et de la cabane de luxe, elle masque mal la difficulté des créateurs contemporains à répondre à ces gestes quotidiens, à s'effacer derrière des contraintes tout en exprimant de manière sincère leur époque. Et l'image risque seule de l'emporter. La créatrice de lingerie Chantal Thomass dessine aujourd'hui des canapés de bonbonnières avec des pois roses et noirs, des faveurs de tulle : les années 80 vieillissent bien mal...

Certains meubles, pourtant, traduisent une réelle recherche. Légèreté, souplesse, résistance : telles sont les priorités du nouveau « nomadisme », qui tranche avec cette accumulation de références. Dans le cadre du VIA, Sébastien Boissard, vingt-cinq ans, ancien élève de l'école Camondo, a timidement imaginé, sur les traces de Sylvain Dubuisson, une petite collection d'objets itinérants, une écritoire, un lit, une petite table, des objets en aluminium et en fibre de carbone qui se rangent et s'emportent dans un sac en lin.

Le prêt-à-partir de Jean-Paul Gaultier

Jean-Paul Gaultier lance son prêt-à-partir : un meuble multirangement, soit quatre valises sur un berceau à roulettes ou encore un fauteuil Ben-Hur avec de vrais pneus. Drôle. Mais tout se passe comme s'il fallait à tout prix s'excuser d'être moderne en donnant ou dans le chuchotement ou dans « l'hénaurme ». Les envies pointent ici et là, mais il manque un véritable enthousiasme industriel capable de transformer ces idées en un projet.

Les mises en scène, les jolis décors éphémères, l'influence de plus en plus grande de la mode dans la maison (le Salon a consacré cette année 10 % de sa surface totale aux produits dits « tendances ») ont du mal à faire illusion. Pendant ce temps-là, Roche-Bobois présente ses nouveaux canapés en cuir écologique lavable : après le Salon panoramique des années 70, après les modulables des années 80, voici le canapé pour soi, comme un lit au milieu du Salon, pour solitudes téléphiliques. L'art de vivre des années 90 ?

LAURENCE BENAÏM

Heiner Müller et la Stasi

Le dramaturge est-allemand Heiner Müller (soixante-quatre ans) a été répertorié par la Stasi, l'ancienne police politique de l'ex-RDA, comme un « informateur », selon une émission de télévision, « Spiegel TV », diffusée dimanche 10 janvier sur la chaîne privée allemande RTL+. Il aurait reçu deux noms de code différents de la police secrète, « Ciment » – le titre d'une de ses pièces – puis « Heiner », était-il affirmé dans la même enquête.

Heiner Müller a reconnu au cours de l'émission avoir eu des contacts avec des hommes de la Stasi. *« C'était inévitable dans ma position »*, a affirmé le dramaturge allemand le plus joué et le plus traduit dans le monde. Mais il a ajouté n'avoir jamais su qu'il était considéré comme un informateur.

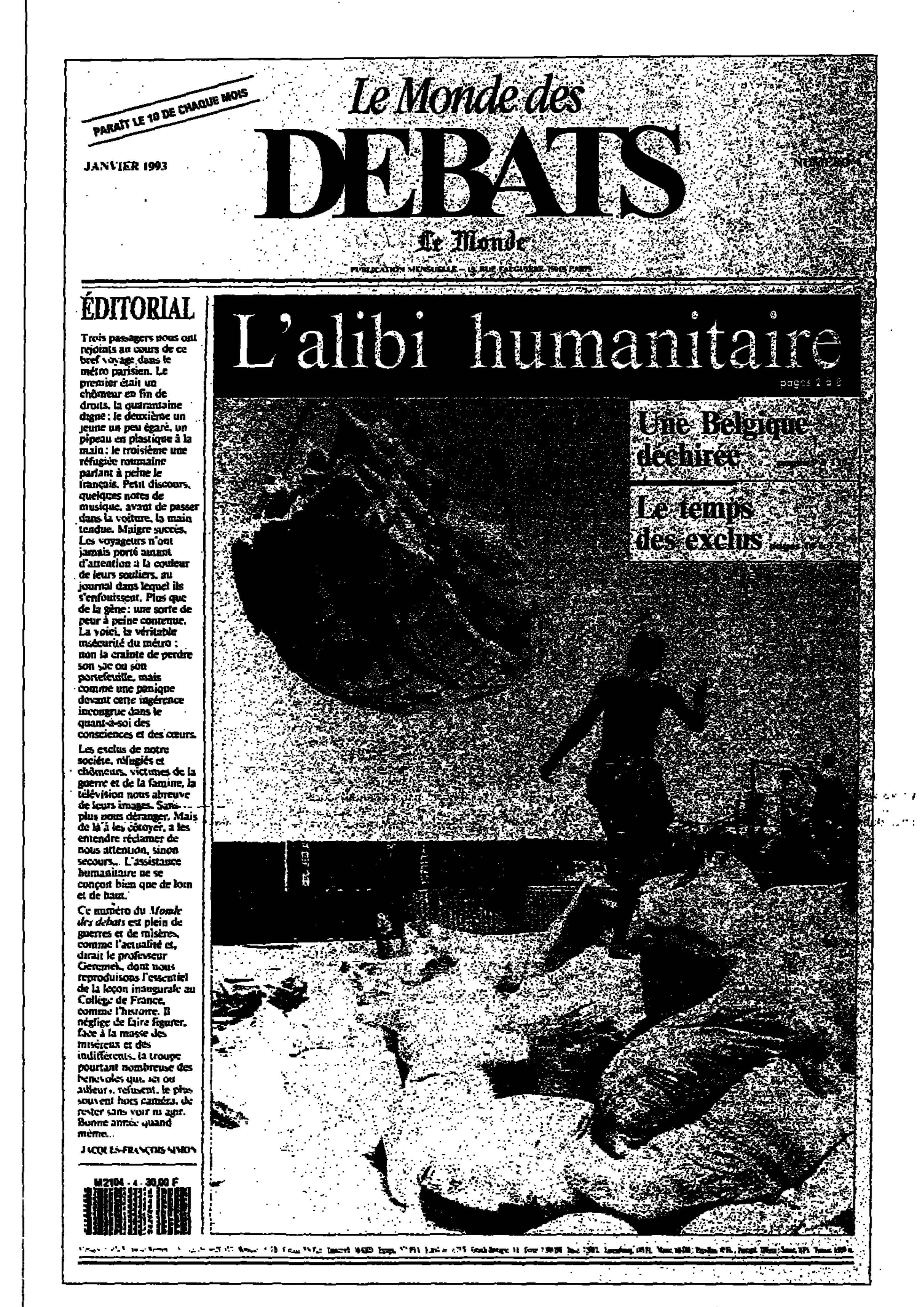
« Je ne parlais pas avec l'Armée du salut... »

Indiquant que ses rencontres avec les hommes de la police du général Erich Mielke avaient la forme de discussions à bâtons rompus, il a ajouté : *« Cela se passait en général comme ceci : l'agent disait qu'il était chargé d'une affaire particulière et me demandait : « Qu'en pensez-vous, que pouvons-nous faire ? »*

Le dramaturge, qui est aujourd'hui un des principaux responsables du théâtre Berliner Ensemble, a assuré qu'il n'avait jamais reçu d'argent. *« Je savais que je ne parlais pas avec l'Armée du salut. Je devais toujours faire attention à ce que je disais et devais savoir lorsqu'il était préférable que je mente »*, a-t-il précisé. – (AFP.)

LE NOUVEAU MENSUEL DU MONDE

Au sommaire du numéro de janvier 1993



PARAÎT LE 10 DE CHAQUE MOIS

Le Monde des

DEBATS

JANVIER 1993

Le Monde

L'alibi humanitaire

Une Belgique déchirée

Le temps des exclus

ÉDITORIAL

Trois passagers nous ont rejoints au cours de ce bref voyage dans le métro parisien. Le premier était un chômeur en fin de droits, la quarantaine digne ; le deuxième un jeune un peu égaré, un pipeau en plastique à la main ; le troisième une réfugiée roumaine parlant à peine le français. Petit discours, quelques notes de musique, avant de passer dans la voiture, la main tendue. Maigre succès. Les voyageurs n'ont jamais porté autant d'attention à la couleur de leurs souliers, au journal dans lequel ils s'enfouissent. Plus que de la gêne : une sorte de peur à peine contenue. La voici, la véritable insécurité du métro : non la crainte de perdre son sac ou son portefeuille, mais comme une panique devant cette ingérence incongrue dans le quant-à-soi des consciences et des cœurs.

Les exclus de notre société, réfugiés et chômeurs, victimes de la guerre et de la famine, la télévision nous abreuve de leurs images. Sans plus nous déranger. Mais de là à les côtoyer, à les entendre réclamer de nous attention, sinon secours... L'assistance humanitaire ne se conçoit bien que de loin et de haut.

Ce numéro du *Monde des débats* est plein de guerres et de misères, comme l'actualité et, dirait le professeur Geremek, dont nous reproduisons l'essentiel de la leçon inaugurale au Collège de France, comme l'histoire. Il néglige de faire figurer, face à la masse des miséreux et des indifférents, la troupe pourtant nombreuse des bénévoles qui, ici ou ailleurs, refusent, le plus souvent hors caméra, de rester sans voir ni agir. Bonne année quand même...

JACQUES-FRANÇOIS SIMON

M2104 - 4 - 30,00 F

EN VENTE EN KIOSQUE
LE 10 DE CHAQUE MOIS / 30F

L'ALIBI HUMANITAIRE

En dehors de sa justification immédiate, l'action humanitaire ne sert-elle qu'à masquer l'impuissance ou le désir de puissance des nations riches ?

Le cri d'alarme de l'écrivain Tahar Ben Jelloun, au nom des peuples du Sud.

Les limites et les ambiguïtés du droit humanitaire, analysées par le juriste Pierre-Marie Dupuy.

Le témoignage du vice-président de Médecins sans frontières, Jean-Christophe Rufin.

L'exemple de la Somalie, vu par le sociologue Gérard Prunier.

LE TEMPS DES EXCLUS

La crise multiplie le nombre des exclus et distend davantage encore les liens sociaux. Comment retrouver de nouvelles formes de solidarité ?

La leçon inaugurale au Collège de France de l'historien et homme politique polonais Bronislaw Geremek sur l'histoire de l'exclusion.

La révolution informatique et ses conséquences sur l'emploi et la formation : les analyses du futurologue américain Alvin Toffler.

Les propositions du commissaire au Plan, Jean-Baptiste de Foucauld, pour combattre l'exclusion.

UNE BELGIQUE DÉCHIRÉE

Une nouvelle fois la question se pose : le royaume belge peut-il résister à la volonté d'autonomie des Flamands et des Wallons ?

Les réponses de Xavier Mabille, historien, Pierre Mertens, écrivain, René Swennen, avocat aux barreaux de Liège et de Paris.

ABONNEZ-VOUS : 1 AN (11 NUMÉROS) : 270 F, SOIT 18 % de RÉDUCTION

Oui, je m'abonne au «Monde des débats» pour 1 an (11 numéros) : 270 F au lieu de 330 F, prix d'achat au numéro, et bénéficie ainsi de 18 % de réduction.

Pour l'étranger nous consulter au 49-60-32-90, pour les abonnements et les ventes en nombre, au 49-60-32-68

Nom .... Prénom ....

Adresse .... Code postal |_|_|_|_|_| Ville ....

301 08 02

Vous trouverez ci-joint mon règlement :

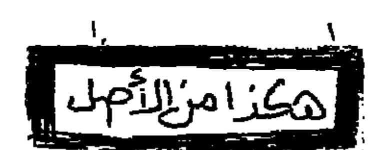
□ Chèque joint

□ Carte bleue nº |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Expire fin |_|_|_|_| Date et signature obligatoires :

□ Carte Amex nº |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Expire fin |_|_|_|_|

Bon à renvoyer impérativement avant le 31 décembre 1992 à :

«Le Monde des débats», service abonnements, 1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 Ivry-sur-Seine Cedex / SUR MINITEL 3615, LEMONDE code ABO



CULTURE

M. Jack Lang annonce une série de mesures en faveur des arts plastiques

Le ministre de la culture et de l'éducation nationale, M. Jack Lang, devait consacrer, mardi 12 janvier, une conférence de presse aux arts plastiques pour annoncer ses nouveaux projets et dresser un bilan de son action.

M. Jack Lang semble insubmersible. L'échéance de mars a beau se rapprocher, et avec elle la chute du gouvernement dont il fait partie, le ministre de la culture et de l'éducation nationale multiplie les conférences de presse comme à la belle époque de la rose triomphante, pour annoncer ses innombrables projets. Pour faire des bilans aussi. Celle qu'il consacre aux arts plastiques, mardi 12 janvier, sacrifie donc à son activisme revendiqué et à son souci de baliser le chemin parcouru.

Un déluge de chiffres pour commencer. Le budget global des arts plastiques était de 70 millions de francs, en 1980. Il atteint, en 1993, 532 millions de francs. Les achats réalisés par le Fonds national d'art contemporain (FNAC) s'élevaient à 2,8 millions de francs. Leur montant atteint 18 millions de francs depuis 1988. Les fonds régionaux d'art contemporain ont acquis depuis leur création en 1982 (ici, l'Etat est à parité avec les régions) plus de huit mille œuvres pour un total de 150 millions de francs. La commande publique sommeillait ; elle est passée de 5 millions de francs en 1983 à 250 millions de francs, permettant la réalisation de sept cent cinquante œuvres. *« En dix ans, quatre mille artistes ont été honorés d'une commande »*, indique le ministre, qui se défend d'avoir privilégié un quelconque art officiel. Parmi les commandes en cours, M. Lang cite la création des vitraux de l'abbatiale de Conques par Soulages ; les interventions multiples (Albérola, Lupertz, Honegger, Rouan et Viallat) dans la cathédrale de Nevers ; le château d'eau de Takis à Beauvais. *« En cette période où l'audiovisuel nivelle tout, les arts visuels réfractaires au projet calculé apparaissent comme un antidote, un contre-poison. »*

Mais les professionnels du marché de l'art sont moins optimistes que le ministre *(voir encadré)*. Ce dernier, pour soutenir les galeries en difficulté, envisage de leur appliquer les recettes déjà utilisées à l'édition et le cinéma. L'aide pourrait passer aussi par des achats plus importants : 18 millions de francs seraient dégagés pour donner aux mal en point une bouffée d'oxygène. *« Ces achats amplifiés concerneront les galeries françaises dont les liens avec les artistes contemporains sont connus, et, parmi elles, celles qui font un effort en direction des jeunes artistes »*, indique M. Lang, dont l'ambition est de former des créateurs et des amateurs. L'éducation artistique à l'école et la formation artistique supérieure constituent donc des *« priorités absolues »*. En 1993, les crédits destinés à l'investissement et au fonctionnement des écoles des beaux-arts représenteront plus de 240 millions de francs.

Améliorer l'esthétique de la vie quotidienne

Des programmes architecturaux vont être engagés dans quatre établissements. La restructuration de l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD) est confiée à Luc Arsène-Henry, Philippe Starck et Pascal Cribier. Bernard Tschumi est chargé de la construction de l'Ecole d'art du Fresnoy (arts plastiques, nouvelles technologies, arts vivants), que pilote Alain Fleischer, près de Tourcoing. Une nouvelle Ecole nationale d'art décoratif va naître à Limoges, sous la direction de Jean Geslin. Nicolas Michelin et Finn Geipel sont les architectes chargés du bâtiment. Enfin, un concours va être lancé pour la rénovation de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA) à Paris. De nouveaux artistes ont été recrutés pour enseigner dans certains de ces établissements : Jean-Michel Albérola, Vincent Bioulès, Tony Brown, Barbara Leisgen, Annette Messager, Claude Viallat à l'ENSBA ; Guy Claude François et Philippe Apeloing à l'ENSAD ; Jean-François Lacalmontie à Dijon ; Nicolas Herubel à Bourges. *« Les écoles d'art, qui désormais organisent des expositions, éditent des revues, doivent devenir des foyers intellectuels à part entière »*, insiste le ministre.

L'éducation artistique du citoyen – *« l'éducation du banal »* – passe aussi par une amélioration esthétique de la vie quotidienne : des contrats de ville vont être passés avec des municipalités (de gauche pour l'instant : Strasbourg, Valence, Niort, Amiens, Blois, Saint-Denis) pour *« essayer de prendre en charge la signalétique urbaine, les jardins ou l'éclairage »*. Cette éducation passe également par *« la promotion d'une meilleure communication visuelle de la puissance publique »*. Du timbre au billet de banque, le programme est vaste. Le ministre ne cache pas non plus son intérêt pour les nouvelles technologies, et l'immobilier (les résidences d'artistes). On le voit, à quelques semaines de son départ de la rue de Valois, M. Jack Lang lance pratiquement une OPA sur un troisième portefeuille, celui de l'équipement.

EMMANUEL DE ROUX

Mauvaise passe pour les galeries

Conséquence logique de la crise du marché : le Comité des galeries d'art, qui regroupe l'essentiel des galeristes français, est frappé à son tour. Le 14 décembre 1992 était convoquée son assemblée générale, qui a tourné au festival de mauvaises nouvelles.

Les galeristes ont d'abord appris que les exportations d'œuvres d'art ont diminué de 40 % en 1991 par rapport à 1990 et d'environ 30 % en 1992 par rapport à 1991. Ils ont appris ensuite que les cotisations versées au comité par ses membres avaient chuté de 30 % chaque année depuis 1990, si bien que ce dernier n'est plus en mesure de subvenir à ses besoins : *« Les recettes pour l'année 1993 étant trop aléatoires et aucune solution viable n'ayant été trouvée dans l'année 1992 pour des recettes complémentaires à celles des cotisations »*, il a donc fallu procéder au licenciement des secrétaires du comité, qui abandonne son adresse, rue Quentin-Bauchart, pour être hébergé à titre gratuit par la galerie Bernheim-Jeune, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris, *« dans un bureau totalement indépendant de la galerie, au cinquième étage »*.

Michel Dauberville, Daniel Gervis et Jean-Pierre Bénézit, respectivement président, vice-président et trésorier du comité, ont présenté leur démission, qui a été acceptée par le conseil. Ils assurent néanmoins un intérim d'une année, le temps pour le comité de trouver les moyens financiers nécessaires à sa survie. Plusieurs solutions ont été proposées, de l'augmentation des cotisations à la fusion du comité avec le Syndicat des antiquaires, fusion qui menacerait à l'évidence la spécificité du métier de galeriste spécialisé en art contemporain.

La crise du comité est à l'image de la crise de la profession. On se souvient que le chiffre d'affaires global de la FIAC 1992 s'est élevé à la moitié de celui qui avait été obtenu en 1991 et il ne semble pas que les galeristes puissent espérer une amélioration prochaine de leur situation. Parallèlement aux actions envisagées par le ministère de la culture, le conseiller du président de la République pour la culture, Bernard Latarjet, a entrepris des consultations afin de cerner les contours d'une politique d'aide aux galeries. Celle-ci pourrait prendre la forme d'une aide à l'emprunt qui améliorerait les relations entre les créanciers (les banques) et leurs débiteurs surendettés (les galeries), de moins en moins capables de rembourser les intérêts des crédits qui leur avaient été consentis en période d'euphorie.

PHILIPPE DAGEN

Quatre cent quarante et un dessins de Modigliani retrouvés

Le Fonds Mercator-Paribas s'apprête à publier, sous la direction de Jan Martens, un volume reproduisant quatre cent quarante et un dessins inédits de Modigliani. Ces œuvres avaient été recueillies par le docteur Paul Alexandre, un familier du peintre. Ils appartiennent aujourd'hui à ses héritiers. Les dessins ont été exécutés entre 1906 et 1914, de l'arrivée de Modigliani à Paris jusqu'à la mobilisation du docteur Alexandre.

François Bergot, conservateur du Musée des beaux-arts de Rouen, qui possède un portrait de Paul Alexandre par Modigliani, note dans *le Figaro* que *« l'ensemble de ces dessins au crayon gras, au crayon bleu ou violet, augmente du double le corpus connu à ce jour de l'œuvre graphique de l'artiste »*.

Deux cents de ces dessins seront présentés en septembre au palazzo Grassi de Venise et, fin 1995 début 1996, au Musée de Rouen.

EXPOSITIONS

La divine comédie de Peter Greenaway

Le vol plané du cinéaste britannique dans une collection de dessins

LE BRUIT DES NUAGES
au Musée du Louvre

On a dit perfidement que seul le climat des îles britanniques pouvait justifier leur expansion coloniale. Cela pour rappeler qu'il fallait un Anglais pour mettre en scène le « Bruit des nuages ». C'est ainsi que le département des arts graphiques du Musée du Louvre, après avoir fait appel à Jacques Derrida, a aujourd'hui choisi le cinéaste Peter Greenaway pour montrer une partie de ses collections, dont on sait la richesse et la fragilité. Toute exposition de ces dessins revêt un caractère exceptionnel ; ils rejoindront bientôt l'obscurité protectrice de leurs cartons. Les soumettre au regard préalable d'un artiste est une idée passionnante et peut permettre de retrouver un peu de la saveur des « Dialogues du Louvre », dans lesquels Pierre Schneider emmenait les grands noms de la peinture contemporaine commenter l'art du passé.

Malgré, ou à cause de cela, certains frémissaient à l'idée d'en confier le commissariat à un saltimbanque, tout cinéaste à succès soit-il, au point que les organisateurs de l'exposition ont pertinemment saisi cette occasion pour rappeler sa formation initiale d'artiste-peintre et les nombreuses références faites dans ses films aux maîtres de la Renaissance italienne ou de l'art flamand.

Sans être puristes, d'autres pouvaient légitimement s'inquiéter en apprenant la volonté de Greenaway de *« préparer l'exposition comme une pièce de théâtre »*, ce type de manifestations aujourd'hui à la mode tournant le plus souvent à la tragédie quand elles ne prennent pas les allures de train fantôme.

Dieux et anges rebelles

Dans le cas présent, c'est du vol. Au sens propre : Greenaway s'intéresse à l'étrange attirance des hommes pour le paradis qu'ils ne peuvent espérer atteindre qu'en quittant le sol. Son exposition met donc en scène de multiples tentatives artistiques pour atteindre le Ciel, sans attendre l'Apothéose, et sous toutes leurs phases : le spectateur est lancé dans un lent mouvement, imperceptiblement ascensionnel, qui démarre avec la prise de conscience de la gravité. On y évoque différents types de pesanteur, le poids du boulet qui maintient dans sa geôle le *Prisonnier* d'Odilon Redon, celui du colis d'un *Portefaix* de Goya, celui du monde porté par un *Hercule* d'Annibal Carrache.

La seconde section est vouée aux vols possibles : celui, contre nature, dont rêve Léda pour ses enfants : celui, pesant, du Dieu de Rubens visitant Noé, ou encore l'envol éphémère des créatures dansantes de Goya ou des acrobates de Rodin. On décolle un peu plus à la troisième section, particulièrement avec l'étrange *Prométhée délivré* de Dubreuil. Commence alors le vol proprement dit, de la découverte des cieux (en une superbe juxtaposition de la vision qu'en eurent Delacroix, Constable, Boudin, Whistler et Desportes), aux ailes de Vleughels ou celles que sculpta Rodin.

Vient ensuite une exploration à basse altitude, avec d'étranges et beaux dessins de Redon ou des personnages suspendus à des plafonds, que l'illusion de la perspective veut leur faire traverser. Puis on échappe au monde pour rejoindre les dieux, dans cette stratosphère où l'air qu'on respire peut faire éclater nos poumons. Air raréfié et peu porteur, incapable de soutenir la densité des espoirs qu'il suscite. La chute survient rapidement, vers la septième section, celle des anges rebelles (quatre versions noueuses à souhait), puis le stade suivant, celui des disgraciés : Phaéton, qui voulut trop jeune conduire le véhicule paternel ; Icare, qui voulut, trop jeune aussi, monter trop haut. Simon, le magicien, trop vieux ; lui, pour un monde nouveau. Et Sapho, distraite...

Arrive enfin le neuvième cercle, celui où, après la Chute, on persiste à voleter. Images infernales, damnés et suppliciés, qui se terminent sur une dominante, une autre boule, solitaire celle-ci, d'Odilon Redon. La boucle est bouclée et il ne reste au spectateur qu'à retrouver sa condition humaine. Ou encore, reprenant le circuit, tenter à nouveau une aléatoire ascension, guidé par la bande sonore qui diffuse « le bruit des nuages » et l'éclat lumineux symbolisant l'Olympe. Bref, tout ce que l'homme perçoit lorsque, les pieds dans les moissons, il dresse son visage vers le ciel.

Ainsi, on s'attendait au pire, c'est le meilleur qui nous est donné. Et l'exposition, outre des dessins précieux, montre son auteur comme un homme de culture qui bénéficie d'une double grâce supplémentaire : le goût et le talent.

HARRY BELLET

► « Le Bruit des nuages », parti pris de Peter Greenaway, Musée du Louvre, hall Napoléon, tél. : 40-20-50-50. Catalogue bilingue : 216 pages, 220 F. Jusqu'au 1er février.

MUSIQUES

□ **Dietrich Fischer-Dieskau ne chantera pas au Louvre.** – Dietrich Fischer-Dieskau, souffrant, a annulé sa participation au concert du 14 janvier de l'Auditorium du Musée du Louvre. Ce concert, consacré à des mélodies d'inspiration populaire et auquel devaient participer quatre autres interprètes, sera reporté à une date ultérieure. Les billets achetés pour le 14 janvier resteront valables à cette date. Le programme s'inscrivait dans un cycle de musique de chambre qui se poursuivra jusqu'au 20 janvier et pour lequel carte blanche a été donnée à la mezzo japonaise Mitsuko Shirai et au pianiste allemand Harmut Höll, accompagnateur de Fischer-Dieskau

□ **Un nouveau directeur au Conservatoire national de Paris.** – Marc-Olivier Dupin, un compositeur de trente-huit ans, a été nommé, le 8 janvier, directeur de Conservatoire national de musique de Paris. Il succède à Xavier Darasse, mort le 24 novembre 1992. Né en 1954, le nouveau directeur du CNSM a reçu rue de Madrid des prix d'écriture, d'analyse, d'orchestration, de direction d'orchestre et d'alto. Il a assuré la direction des écoles nationales de musique de Villeurbanne et de Créteil avant d'être nommé directeur du Conservatoire national de région d'Aubervilliers. Depuis 1992, Marc-Olivier Dupin était chargé de mission à la Cité de la musique de La Villette. Il a surtout composé pour le théâtre et le cinéma.

ÉCONOMIE

BILLET

Faillites en cascade

Qui dit ralentissement économique dit faillites. Estimant que 1992 – avec une hausse de 35 % du nombre de dépôts de bilan – aura été *« une année noire »*, le président du tribunal de commerce de Paris, M. Michel Rouger, s'inquiète des perspectives de trois secteurs *« sinistrés »* : la construction et le bâtiment, la distribution et les médias.

Déjà, au printemps, il avait tiré la sonnette d'alarme à propos de l'immobilier : des petits promoteurs et quelques marchands de biens commençaient à frapper à sa porte pour déposer leur bilan. Conscient des risques qu'une vague de faillites dans ce secteur risquait d'entraîner (bradage du patrimoine, difficulté des banques, repreneurs douteux...), M. Rouger s'attacha à calmer le jeu en incitant professionnels et banquiers à négocier à l'amiable et à faire jouer la *« solidarité de place »*. L'opération réussit si bien – on n'a pas assisté à de dépôt de bilan tonitruant de promoteur – que l'on n'hésite plus aujourd'hui à parler de *« méthode Rouger »*.

Pourtant, le président du tribunal de commerce de Paris continue d'être inquiet. Car il n'est pas sûr que ses talents de conciliateur réussiront à éviter des dépôts de bilan de marchands de biens. « Collés » avec des immeubles, endettés jusqu'au cou pour avoir fait des affaires sans capitaux, ils risquent de se manifester une fois que toute chance de sauvetage aura disparu. En amont, le bâtiment est touché : récemment, la Fédération nationale du bâtiment estimait que les faillites se déroulaient au rythme d'un millier par mois, entraînant dans leur sillage un cortège de licenciements.

Aussi symbolique soit-il depuis le fameux adage « Quand le bâtiment va... », ce secteur n'est pourtant pas le seul à souffrir : face à une consommation erratique, le commerce rencontre des difficultés croissantes. Et la grande folie des soldes de décembre, même si elle sauve la saison, érodera encore un peu plus les marges d'une profession qui n'en avait déjà guère. Récemment, M. Rouger estimait que la distribution ne pourrait pas supporter plus de deux ans de difficultés. Or la guerre du Golfe date de février 1991. Et que dire de la communication, victime des économies des entreprises, ou des collectivités locales, saisies du vertige de l'emprunt ?

Si elle veut se consoler, la France pourra toujours estimer qu'elle n'est pas la seule : hausse d'un tiers des faillites en Grande-Bretagne en 1992, record au Canada et en Finlande en 1992, plafonds crevés au Japon en octobre et novembre, augmentation de 25 % aux Pays-Bas au cours des neuf premiers mois de 1992, progression attendue cette année en Allemagne. Vivement la reprise !

FRANÇOISE VAYSSE

L'Italie lance un emprunt sur le marché international des capitaux

L'Italie a décidé de *« tester son capital de confiance à l'étranger »*, et notamment auprès des investisseurs européens, en lançant, lundi 11 janvier à Francfort, un emprunt de 4 milliards de deutschemarks (13,6 milliards de francs) sur le marché international des capitaux.

Cet emprunt sur cinq ans, dont les conditions d'émission devraient être finalisées mardi 12 janvier, est le premier lancé par l'Italie depuis deux ans. Il servira à financer le déficit budgétaire italien – soit 592 milliards de francs en 1992 (*le Monde* du 12 janvier) – et à renflouer les réserves en devises de la Banque centrale d'Italie, mises à mal par les interventions pour soutenir la lire lors de la tourmente monétaire de septembre.

En 1993, l'Italie compte emprunter entre 10 à 15 milliards de dollars (54 à 81 milliards de francs) sur les marchés des capitaux internationaux.

Grâce à son nouveau système de réservation

La SNCF va revoir sa politique de prix

Avec la mise en place progressive d'un nouveau système de réservation dénommé « Socrate », la SNCF va totalement bouleverser sa tarification. Objectif : remplir au mieux ses trains.

Dans un premier temps, la SNCF va devoir mettre en place son nouveau système informatique dans ses 4 500 terminaux. Cette informatisation devrait faciliter la vie des voyageurs, une fois le système rodé, estime l'entreprise publique. Après, seulement, la société nationale procédera aux véritables bouleversements en lançant, à partir du 23 mai, sa nouvelle politique tarifaire. Le calendrier « bleu, blanc, rouge » dans les TGV sera supprimé : pour bénéficier des réductions, il faudra réserver sa place le plus vite possible, surtout pour les trains les plus demandés.

La SNCF a commencé, dans la nuit du lundi 11 au mardi 12 janvier, l'informatisation de son système de réservation et de vente, condition préalable à sa nouvelle politique commerciale. Pour ne pas manquer le lancement de « Socrate » – système offrant à la clientèle la réservation d'affaires et de tourisme en Europe, – l'entreprise nationale s'est inspirée du puissant système de réservation développé par la compagnie aérienne American Airlines, « Sabre ». Coût de l'opération : 1,3 milliard de francs.

En 1985, la SNCF procédait à quelque 45 millions de réservations, elle devrait en réaliser 140 millions en 1995, ce qui lui imposait de disposer d'un outil de travail moderne avec des informations en temps réel. D'ici au 11 mars, l'ensemble des terminaux, y compris les billeteries automatiques, seront entièrement équipés du nouveau système. « Socrate » sera accessible par téléphone et Minitel le 9 février.

Enfin, le 8 avril, les agences de voyages seront, elles aussi, connectées. Les clients bénéficieront alors d'un titre de transport unique comprenant le billet, la ou les réservations voire le ou les suppléments avec un prix global, et accéderont plus directement et rapidement à l'information utile. A la fin de l'année, les locations de voitures et d'hôtels que propose la SNCF avec la vente d'un billet seront également connectées au système. Mais c'est à partir du 23 mai que les voyageurs vont connaître les plus grands changements. Pour les TGV, le calendrier « bleu, blanc, rouge » va disparaître. Les réductions commerciales (carte Carrissimo pour les jeunes, vermeil pour les plus de soixante ans, « couple », etc.) dépendront de la disponibilité des trains. Désormais, « Socrate » va permettre à la SNCF d'attribuer à chaque train, deux mois avant le départ, des quotas de places à différents tarifs qui évolueront jusqu'au départ du train en fonction de la demande. Plus les trains seront demandés, moins ils offriront de tarifs commerciaux et plus il faudra réserver rapidement pour bénéficier d'un prix réduit. Il s'agit avant tout pour la SNCF d'obtenir un remplissage maximum de ses trains, en augmentant sa clientèle plein tarif de 10 % dans les trains les plus demandés et en remplissant mieux ses trains peu fréquentés. En 1995, la société nationale espère faire 600 millions de francs de recettes commerciales en plus. Dans un horizon plus lointain, l'entreprise publique envisage d'étendre son futur système tarifaire à l'ensemble des trains grandes lignes et de supprimer les niveaux des TGV (on distingue quatre niveaux suivant qu'un train est plus ou moins demandé).

La Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) proteste contre le manque de transparence dans le prix des billets induit par le nouveau système, qui entraînera, selon elle, une augmentation globale des tarifs.

MARTINE LARONCHE

Obtenant des excuses ainsi que des dommages et intérêts

Virgin gagne son procès contre British Airways

Virgin, la compagnie aérienne que dirige M. Richard Branson, a gagné, lundi 11 janvier, le procès qui l'opposait à British Airways, obtenant les *« excuses sans réserve »*, ainsi que des dommages et intérêts, de la part de l'un des « géants » du transport aérien.

LONDRES

de notre correspondant

La bataille judiciaire déjà historique du transport aérien, dans laquelle il était difficile de ne pas voir une lutte acharnée entre David et Goliath, se conclut par une défaite complète et humiliante de British Airways (BA) et de son président, lord King of Wartnaby. Lundi 11 janvier après-midi, c'est un Richard Branson jubilant qui est sorti du palais de justice de Londres, levant le pouce en signe de victoire, commentant son triomphe, mais déjà magnanime, prêt, sous réserve de la *« sincérité »* de son puissant adversaire, à conclure un armistice avec lui : officiellement reconnu coupable de *« pratiques commerciales déloyales »*, pour ne pas dire de « coup bas », à l'égard de Virgin, British Airways devra verser 610 000 livres sterling (un peu plus de 5 millions de francs) de dommages et intérêts à son concurrent et à M. Richard Branson, tout en supportant l'intégralité des frais de justice, soit 3 millions de livres.

Le jugement est sans ambiguïté. En présentant ses *« excuses sans réserve »* à Virgin, l'ancienne compagnie nationale britannique reconnaît *de facto* le bien-fondé des accusations de M. Branson, c'est-à-dire une volonté de nuire aux intérêts commerciaux de Virgin, voire de pousser la compagnie privée du flamboyant PDG à la faillite. M. Branson a donné le détail des pratiques utilisées par BA pour le discréditer : l'utilisation illégale des renseignements informatiques de Virgin Atlantic ; le « braconnage » de passagers de Virgin au profit de British Airways, par l'intermédiaire de faux représentants de la compagnie de M. Branson ; la destruction de documents relatifs aux activités de Virgin ; le colportage d'informations hostiles de nature à discréditer et déstabiliser Virgin.

Le principal responsable de cette campagne a été désigné : il s'agit de M. Brian Basham, expert en relations publiques appointé par British Airways, qui s'est défendu de la manière suivante : *« A aucun moment je n'ai agi sans l'approbation de la direction de British Airways. »* Les méthodes utilisées étaient nombreuses, mais l'une des plus usitées consistait, après avoir obtenu le nom d'un passager de Virgin en partance pour New-York, à lui offrir, en échange, un billet British Airways dans une classe supérieure, ainsi qu'un « cadeau » (lequel n'était, apparemment, jamais versé), par exemple un aller et retour pour une destination européenne. M. Basham n'hésitait pas, d'autre part, à proposer à des journalistes des « rapports confidentiels » sur Virgin, soulignant à la fois les ennuis financiers de la compagnie et les intérêts réputés douteux de M. Branson.

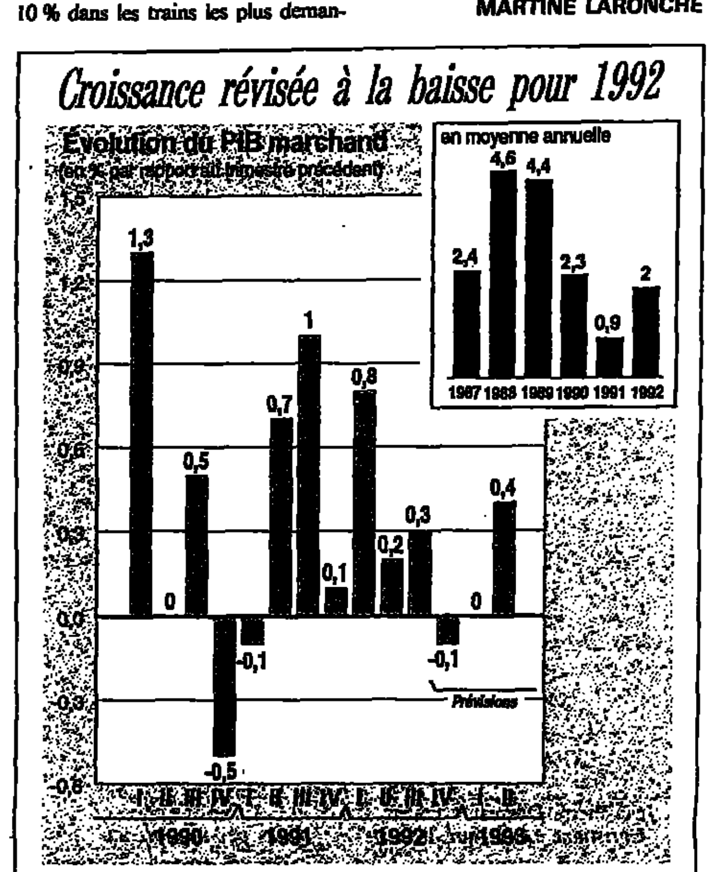
Officiellement, lord King, ainsi que Sir Colin Marshall, le numéro deux de British Airways, et M. David Burnside, le directeur des relations publiques, ne sont pas – nommément – en cause, et la direction de BA a pris soin de condamner ces *« incidents regrettables »* dus à quelques-uns de ses *« employés »*, tout en reconnaissant que ces pratiques avaient *« raisonnablement de quoi préoccuper »* le plaignant. British Airways admet s'être totalement fourvoyée en estimant, à de nombreuses reprises, que l'action judiciaire entamée par M. Branson répondait *« au souci d'obtenir de la publicité »*.

La longue saga de cette lutte acharnée entre les deux compagnies aériennes commença en 1991. A cette date, David, c'est-à-dire Virgin (8 appareils), s'attaquait à Goliath, soit British Airways (230 appareils), en décidant de faire basculer ses vols de l'aéroport de Gatwick vers celui de Heathrow, entrant ainsi en concurrence directe avec le « géant » de l'aviation britannique. Depuis, la « guerre » a connu bien des batailles, celles-ci prenant souvent un tour très personnel : car il s'agissait aussi d'une confrontation féroce, nourrie d'une inimitié réciproque, entre lord King et Richard Branson.

Rien de commun, en effet, entre ce patricien de l'establishment, ennobli et courtisé, patron efficace (British Airways est devenue une compagnie prospère), et ce « Robin des bois » du transport aérien, anti-conformiste et aventurier, ami des chanteurs de pop music, qui a fait sa réputation et sa fortune avec sa chaîne de magasins de disques, lancée en 1971. On se souvient de la phrase méprisante de lord King lorsque, en mars 1992, son adversaire vendit Virgin Music à Thorn-EMI : Richard Branson était *« trop vieux pour le rock and roll et trop jeune pour voler »*. Lord King, qui doit prendre sa retraite cette année, semble avoir raté sa dernière tirade.

LAURENT ZECCHINI

Croissance révisée à la baisse pour 1992



La croissance économique au troisième trimestre 1992 a été légèrement révisée à la baisse par l'INSEE : + 0,3 % en termes de PIB marchand par rapport au deuxième trimestre au lieu de + 0,4 % d'abord estimées. La décélération des prix à la production se confirme : + 0,2 % après + 0,6 %. Les prix à l'importation et à l'exportation baissent de façon parallèle (– 1,7 % et – 1,5 %). L'activité s'était donc très légèrement accélérée à la rentrée, passant d'un rythme annuel de + 0,8 % durant l'été à un rythme de + 1,2 % à l'automne. Ce léger mieux s'explique presque complètement par une vive augmentation de la consommation des ménages (+ 4 % en rythme annuel) après un recul au deuxième trimestre (– 0,8 % en rythme annuel). La croissance a également été tirée par une reconstitution des stocks. En revanche, les investissements continuaient de baisser et la croissance des exportations ne s'accélérait plus. L'INSEE estime que le PIB marchand a baissé en fin d'année et prévoit une totale stagnation au cours du premier trimestre 1993 suivie par une très légère reprise au deuxième trimestre.

Depuis le 1er janvier

Les industriels qui ne contribuent pas au recyclage de leurs emballages sont en infraction

Le ministre de l'environnement, Mme Ségolène Royal, a donné, lundi 11 janvier, le coup d'envoi de la campagne d'adhésion au logo Point vert auprès des entreprises qui sont, depuis le début de l'année, dans l'obligation de contribuer au recyclage ou à la valorisation des emballages ménagers. Le produit des adhésions ira principalement à la société éco-Emballages. Mais certaines branches professionnelles, comme les producteurs de vin et de spiritueux ou l'industrie pharmaceutique, mettent en place leurs propres structures.

Depuis le 1er janvier, les agents de la répression des fraudes ont un peu plus de pain sur la planche : le décret du ministère de l'environnement sur les emballages ménagers est entré en vigueur. Le texte indique que *« tout producteur, tout importateur dont les produits sont commercialisés dans des emballages (...) est tenu de contribuer ou de pourvoir à l'élimination de l'ensemble de ses déchets d'emballage »*.

Le décret laisse aux industriels le choix des moyens. De la traditionnelle consigne à leur propre organisation de recyclage en passant par l'adhésion à un organisme agréé chargé de faire le travail à leur place. Faute de quoi les industriels sont en infraction. *« Les services de l'Etat n'ont pas dressé de procès-verbaux au 1er janvier au matin »*, a tempéré Mme Royal, lundi 11 janvier. Mais elle a précisé qu' *« il n'y a pas de délai supplémentaire »*.

Pas de délai ? La montée en puissance du système de recyclage s'annonce pourtant laborieuse. *« Il est évolutif »*, rappelle le ministre, devant l'ampleur de la tâche : ce sont 75 % des 6 millions de tonnes de déchets d'emballage par an – 80 milliards d'emballages jetés – qui devront être recyclés d'ici dix ans. Et beaucoup reste à faire. Avec la bénédiction des pouvoirs publics, certains industriels ont donc pris les devants, mettant sur pied la société éco-Emballages.

Unanimité et dissidence

Présidée par M. Jacques Bouvet, la nouvelle société dispose déjà de deux cents actionnaires et d'un capital de 12 millions de francs, selon un montage juridique assez complexe. Les producteurs ou importateurs de produits emballés (ou leurs fédérations professionnelles) de l'agroalimentaire, des détergents, de l'industrie du jouet, de la photo... ont constitué une société, Ecopar. Et c'est cette société qui contrôle Eco-Emballages au sens strict, aux côtés d'autres grands acteurs du cycle de vie des emballages, comme les distributeurs ou les « filières » de matériaux. Enfin, troisième et dernière étape du montage, Eco-Emballages entame aujourd'hui une campagne d'adhésion. Six mille contrats ont déjà été envoyés, grâce auxquels les entreprises adhérentes pourront estampiller leurs emballages du fameux Point vert, un logo permettant aux consommateurs d'identifier les entreprises « bonnes citoyennes » (*le Monde* daté 20-21 septembre). En contrepartie, les entreprises verseront une contribution – *« un centime par emballage d'un litre »*, a rappelé M. Bouvet – dont le produit servira à aider les collectivités locales et les industriels à collecter, à trier les ordures ménagères ainsi qu'à financer la recherche et les installations de recyclage. Un travail titanesque pour lequel 400 millions de francs devraient être collectés dès cette année. Un travail titanesque pour lequel l'entreprise Tramier SA, première adhérente à Eco-Emballages, consacrera, selon son PDG, 0,12 % de son chiffre d'affaires...

Mais Eco-Emballages ne fait pas l'unanimité. Certains secteurs d'activité ne veulent pas s'y fondre et deux d'entre eux – les vins et spiritueux, et l'industrie pharmaceutique, – s'apprêtant à faire dissidence, voudraient maîtriser leur récupération. Les viticulteurs et fabricants de liqueurs souhaitent ainsi montrer aux pays de la CEE et surtout à l'Allemagne, premier pays exportateur, qu'ils sont capables de gérer eux-mêmes la destinée de leurs bouteilles en verre, grâce à la collecte à la source dans les conteneurs. Une stratégie destinée en particulier à empêcher le développement de la vente en vrac au nom de la défense de l'environnement. Le 11 septembre, ils ont créé la société Adelphe dont les responsables, sous la présidence de M. Dominique Amirault, président des Salins du Midi, estiment que leur chance de réussite vient de l'organisation de leur profession : les 25 000 opérateurs conditionnant 3,5 milliards de bouteilles par an sont regroupés dans...1 000 syndicats.

« Une filière spécifique »

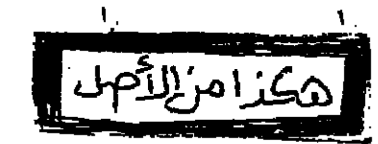
En cours d'agrément par les pouvoirs publics, Adelphe a signé à la mi-décembre plus de 450 contrats et espèretoucher 70 % à 80 % des acteurs de la filière. Pour sa première année, la firme table sur un budget de 25 millions de francs, dont 3,5 à 4 millions seront consacrés aux frais de fonctionnement. A son tour de table figurent des grands groupes comme Pernod Ricard, LVMH, Martini-Rossi, des caves coopératives, des représentants des viticulteurs, des verriers et des récupérateurs, même si les brasseurs, dans leur grande majorité, ont préféré rejoindre Eco-Emballages.

En dehors de quelques actionnaires communs, les liens entre Adelphe et Eco-Emballages existent par le biais d'une convention autorisant l'utilisation du logo Point vert et précisant certaines modalités de collecte. Cet accord stipule qu'Adelphe recueillera, pour le compte d'Eco-Emballages, les contributions des producteurs conditionneurs et des entreprises concernant les matériaux autres que le verre (bouteilles plastique, caisses en bois, en carton...) utilisés par ses adhérents.

De leur côté, les organisations représentatives de la chaîne du médicament sous l'égide du SNIP (Syndicat national de l'industrie pharmaceutique) ont décidé, mardi 22 décembre, d'*« unir leurs efforts pour promouvoir une filière professionnelle spécifique dépassant le cadre du décret »*. Derrière cette déclaration sybilline se cache la volonté de concevoir un système de récupération des médicaments pour les détruire s'ils sont périmés, mais surtout pour les diriger sur les organisations humanitaires quand ils sont encore valables. Un tel schéma, séduisant en théorie, est extrêmement complexe à élaborer, et pose un problème de répercussion des coûts, le prix des médicaments n'étant pas libre.

S'estimant sur le principe favorable à des initiatives menées par des organisations professionnelles structurées, Mme Ségolène Royal ne souhaite cependant pas qu'elles se multiplient. *« Eco-Emballages n'est pas un monopole »*, a-t-elle souligné, mais il serait délicat pour les pouvoirs publics de voir la seule structure officielle qu'ils ont encouragée perdre trop de substance.

DOMINIQUE GALLOIS et PIERRE-ANGEL GAY



e prix

MARTINE LARONCHE

à la baisse pour 1992

rclage

Les équations de M. Bourges

Suite de la première page

L'Etat ayant progressivement admis son incapacité à définir des missions pour son secteur public (industriel et financier aussi bien qu'audiovisuel), les repères en la matière ne sont fournis que par M. Bourges. En outre, depuis la privatisation de TF 1 en 1987, son ancien PDG est le seul à avoir eu le temps et la liberté de forger une identité spécifique à l'audiovisuel public. Compte tenu de l'inertie inhérente à la production télévisée, ce sont bien les programmes de «l'ère Bourges» que le public juge à l'antenne depuis l'automne. A l'approche des élections, quel est ce bilan que M. Bourges s'emploie activement à faire valoir auprès de tous les bords politiques?

Le président de France Télévision sait bien qu'il sera jugé sur deux critères : l'image et l'audience. L'image de France Télévision est en fait double : celle que l'entreprise offre aux décideurs, notamment politiques; et celle dont jouissent ses programmes auprès du public.

Vis-à-vis du pouvoir, l'image de France Télévision est celle de la prise de contrôle progressive par un clan. *«Reconstitution de ligue dissoute»*, murmurent les mauvaises langues en parlant de l'organigramme des deux chaînes. De fait, à chaque poste-clé ou presque, on retrouve des fidèles : M. Pascal Josèphe à la direction des programmes des deux chaînes, M. Alain Denvers à l'information, plus récemment M. Roger-André Larrieu à la direction des programmes de France 3. Beaucoup ont en commun d'avoir vécu, avec le même timonier, une «Longue Marche», celle de TF 1 vers l'audience, puis la privatisation entre 1983 et 1987.

A l'exception peut-être de Mme Dominique Alduy, directeur général de France 3, qui a trouvé un *modus-vivendi* avec son président, le choix laissé aux dirigeants des deux sociétés est simple : se soumettre ou se démettre. Alors, *exit* le directeur général d'Antenne 2, M. Eric Giuly, *exit* son directeur des programmes, M. Jean-Pierre Dusséaux. Quant à Mme Christiane Doré, qui dirigeait une régie publicitaire que M. Bourges a enfin obtenu de contrôler, elle est sur le point de laisser la place. Le pouvoir dans le service public – comme dans le privé – ne se partage pas. En interne, cette manière que M. Hervé Bourges a d'agir, comme s'il avait l'éternité devant lui, n'est pas un mince argument pour motiver des équipes échaudées par les valses de dirigeants. Présent depuis longtemps dans l'audiovisuel, M. Bourges se démarque de ces énarques qui ricochent entre l'immobilier, l'industrie ou le transport maritime.

Des «traites sur l'avenir»

La même ambiguïté d'image s'attache au retour à l'équilibre des comptes : 100 millions de francs de bénéfice net comptable en 1992 pour France 2 (après des pertes culminant à plus de 600 millions pour Antenne 2 en 1990), 10 millions pour France 3. Pour les détracteurs de M. Bourges, cette embellie est à mettre au seul crédit d'un changement de méthode comptable et surtout du *«milliard de Rocard»*. Cette bouée financière, refusée à M. Philippe Guilhaume (nommé par le CSA contre la volonté du chef de l'Etat), a été accordée à son successeur dès son arrivée. Pour ses partisans, l'équilibre est au contraire le produit de la rigueur et de la relance. La rigueur des suppressions d'emploi, pratiquées sans états d'âme en marchant sur la tête des syndicats dès 1991. La relance d'une image forte auprès du public par la mise à l'antenne de programmes *«porteurs»*.

Une politique qui s'est traduite par des «coups» payés au prix fort, par exemple dans le domaine sportif. Tennis et rugby valaient auparavant 15 millions de francs par an. La Fédération de rugby a vendu quatre ans d'exclusivité pour 40 millions par an; la fédération de tennis a monnayé Roland Garros pour 32 millions de francs en 1993, et une somme augmentant jusqu'à 40 millions en 1996. La Société du Tour de France (groupe Amaury) recevait 14 millions de francs; elle percevra 60 millions de francs pour chacune des quatre prochaines années. Quant au Paris-Dakar, autre filiale du groupe Amaury, il récoltera entre 1993 et 1996 près de 120 millions tout en conservant les pro duits du parrainage. Les recettes publicitaires tirées de la retransmission de ces sports évolueront-elles dans les mêmes proportions? Ou s'agit-il de *«traites tirées sur l'avenir»*, selon le mot d'un critique? Le problème n'est pas là : grâce au sport, France 2 pourra être définie comme chaîne *«populaire de qualité»*.

Les synergies entre les chaînes

Refusant d'être limitée à une pure logique comptable, l'équipe Bourges a bien assimilé qu'une chaîne de télévision n'est pas une collection de programmes, mais l'alchimie d'une grille, d'une image, dans un environnement concurrentiel. Elle met donc en avant le lent travail de resserrage des boulons, de *«repeinte»* de la grille pour la solidifier et l'embellir. La discipline plus grande des horaires par rapport au «conducteur» théorique, la régularité des «cases», le doublement en 1992 de l'autopromotion font partie de cette quête de sécurité et de notoriété, qui est seule à même de *«remplir et baliser les rayons pour fidéliser les clients, comme dans un supermarché»*, selon le mot d'un expert. Avec le nouvel habillage de l'antenne (division de l'écran en deux pour France 2 et en trois pour France 3), élément d'identité du service public, le zappeur ne peut plus ignorer sur quelle chaîne il se trouve entre deux émissions, pendant la météo ou les écrans publicitaires.

Autre gisement exploré : les synergies entre chaînes, pour éviter la concurrence (sur l'audience et sur les prix), et étaler l'offre. Synergie «en creux» pour le cinéma : les deux chaînes utilisent aujourd'hui en alternance les quatre créneaux autorisés en soirée (lundi, mardi, jeudi, dimanche). Elles ont cessé de se concurrencer le lundi, et France 2 est partie à la reconquête du dimanche pour le cinéma, contre TF 1. Face aux vendeurs de films, le volume d'achat est également un argument de poids. Synergie «en plein» sur l'information, qui permet à un spectateur de s'informer en continu de 18 heures 55 à 20 h 35, en passant de France 3 à France 2 – sans oublier les dix décrochages locaux de France 3 qui rencontrent un large succès.

A ceux qui doutent de sa capacité à donner une identité forte et distincte à deux chaînes d'Etat, le président de France Télévision rétorque par le «DISC», une série de courbes qui décrivent la place des Documents, de l'Information, des émissions de Service public et Culturelles dans les programmes, ces types d'émissions représentant *«le cœur de la mission de service public»*. Analysés par la direction des études de France Télévision, les émissions «DISC» représentent 16 % de l'ensemble des programmes des chaînes (19 % sur F 2, 24 % sur F 3, 12 % sur TF 1, 21 % sur M 6) mais ne recueillent que 7 % de l'audience totale (11 % sur F 2, 14 % sur F 3, 5 % sur TF 1, 4 % sur M 6). Bref, France Télévision offre plus d'émissions DISC que la concurrence, les place mieux dans ses grilles et recueille au total 59 % de l'audience totale de ce type d'émissions. Toutes ces courbes ont un but premier : légitimer la spécificité de l'audiovisuel public et ... de ses financements publics par la redevance.

Côté fiction et création, la réalité est plus nuancée. L'étude menée par le troisième observatoire de la création audiovisuelle a montré que depuis 1989 TF 1 investit beaucoup plus que France 2 dans la création audiovisuelle. *«En 1991, l'investissement était supérieur de près de 60 % à celui d'Antenne 2, selon les chiffres fournis par le CSA»*. Il est vrai que la réglementation qui oblige les chaînes à investir en proportion de leur chiffre d'affaires n'a pas incité le service public à aller au-delà de son minimum légal.

Une politique d'image serait cependant nulle sans audience. En décembre 1992, selon Médiamétrie, France 2 a atteint 26 % de parts d'audience. Si l'on y ajoute les 14 % de France 3, M. Bourges semble avoir atteint l'objectif qu'il s'était fixé de 40 % d'audience globale.

Il serait malvenu, selon son entourage, d'attribuer cette embellie à des causes exogènes, comme la mort de La Cinq et certaines faiblesses de TF 1. Certes, alors que la télévision a perdu deux points d'audience dans son ensemble, France 2 semble avoir attiré une partie du public de La Cinq, en reprenant animateurs et émissions de feu La Cinq : «Que le meilleur gagne» animé par Nagui, «Français si vous parliez» animé par Bercoff, et bon nombre de feuilletons américains ou européens. Mais la *«reconquista»*, comme l'appelle M. Bourges, avait commencé avant. Après avoir touché le fond à l'été 1991, depuis plus de quinze mois consécutifs l'audience du service public est supérieure au niveau du même mois de l'année précédente. Une remontée qui succède à sept ans de baisse continue de l'ensemble Antenne 2-FR 3.

C'est au prix d'une transformation en *«chaîne commerciale d'Etat»*, disent ses concurrents, les sceptiques et le public – que les «tunnels» de pub lassent. Il est vrai que les objectifs ambitieux de recettes publicitaires – encore en hausse en 1993 – ont conduit à bourrer les écrans pour remplir l'escarcelle. En fait, parce que l'essentiel des recettes publicitaires du service public rentre entre 19 et 21 heures, rien ne différencie vraiment les programmes de France Télévision de ceux des chaînes privées, dans ce créneau vital. Les émissions de service public existent, mais à d'autres heures. En outre, parce que M. Bourges n'avait pas le contrôle de la régie publicitaire, il a semble-t-il cherché à la court-circuiter en multipliant le troc (*bartering* ou financement d'émissions par des entreprises). *«La tentation est forte de demander aux producteurs d'apporter un sponsor avec leur projet»*, explique un membre du CSA.

Alors qu'à TF 1 tout financement passe par une régie, étroitement contrôlée, à France 2-France 3 la pénurie d'argent a poussé la chaîne à multiplier les opérations indirectes. *«Le bartering n'est pas illégal, mais il pose un problème de transparence»*, souligne un membre du CSA. *«On se demande toujours s'il n'y a pas un lien entre un reportage sur une entreprise et un spot publicitaire.»* Chasse à l'audience de masse et *«pollution»* publicitaire auraient même des effets contre-productifs sur les annonceurs. Selon *Grand Angle*, la revue de la régie France Espace, la part de France Télévision sur les ménagères de moins de cinquante ans s'est réduite. Or ce sont elles qui sont les plus grosses consommatrices de yaourts par paquets de seize ou de paquets de lessive grand format. D'ou des difficultés parfois à remplir tous les créneaux publicitaires légaux.

France Télévision est, en fait, à l'image de son financement : mi-public mi-commercial. M. Bourges fait une télévision du spectateur, qui n'ignore rien de l'audience et de la publicité, vise les masses aux heures de large écoute, cible des publics pluriels aux temps moins fréquentés. Chef d'entreprises qu'il veut fusionner pour mieux résister dans un secteur désormais concurrentiel, M. Bourges applique la stratégie qu'il a affichée. Redonner l'espoir à ces entreprises, redresser leur image, remonter les audiences en coordonnant les antennes et en évitant l'élitisme : de la RAI à la BBC, les chaînes étrangères (que M. Bourges a fait étudier) explorent peu ou prou les mêmes voies. Tout l'art de M. Bourges, salué récemment par la presse professionnelle étrangère, consiste à s'imposer dans l'équation du succès comme l'indispensable meneur de jeu. Reste à savoir si la majorité issue des élections législatives de mars se laissera convaincre par cette mathématique-là.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA et YVES MAMOU

SI ON LE VIRE APRÈS LES ÉLECTIONS C'EST GRAVE. S'IL RESTE C'EST LOUCHE.

PESSIN

□ **Le CSA lance un appel à candidatures pour des télévisions privées en Martinique.** – Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a lancé en Martinique *«un appel aux candidatures pour l'usage de fréquences en vue de l'exploitation de services de télévision privés à caractère local ou régional diffusés en clair»*. Dans une décision publiée dimanche 10 janvier au *Journal officiel*, le CSA précise que les candidatures devront être déposées avant le 1er février prochain et que *«l'installation de réémetteurs pour la couverture de zones d'ombre fera, le cas échéant, l'objet d'autorisations ultérieures du Conseil»*.

VIE DES ENTREPRISES

Première société française de recrutement

EGOR-France est en cessation de paiement

Première société française et sans doute européenne de conseil en recrutement, EGOR s'est déclarée en cessation de paiement lundi 11 janvier et a déposé son bilan auprès du tribunal de commerce de Paris. Seules les activités de EGOR-France, qui regroupait depuis un an les départements parisiens de recrutement et d'outplacement ainsi que les bureaux régionaux, sont concernées. Les filiales étrangères, qui représentent 25 % du chiffre d'affaires, sont épargnées, bien que les représentations en Suède ou au Luxembourg aient déjà été fermées.

Le groupe EGOR a été créé en 1971 par M. Christian Laué qui avait mené une politique de croissance rapide (+ 40 % l'an pendant dix-sept ans) et avait, très tôt, développé un important réseau, essentiellement européen. En 1990, quand le secteur du recrutement atteignait des sommets, il réalisait un chiffre d'affaires d'environ 200 millions de francs et employait 500 personnes, dont 250 consultants expérimentés.

Avec la chute du marché du recrutement, qui entraîna une baisse du chiffre d'affaires de 15 % puis de 25 %, la société avait lancé un plan de restructuration en 1991 et 1992, dont M. Laué assure qu'il est maintenant terminé. Il lui en aura coûté quelque 50 millions de francs, financés par des emprunts et, depuis septembre, hors frais financiers, l'exploitation serait redevenue rentable.

Les effectifs ont été ramenés à 120 salariés en France et à 300, au total, avec l'étranger. Quant au chiffre d'affaires, il serait revenu à 150 millions de francs, dont 90 millions en France. Le passif s'élèverait, lui, à environ 143 millions de francs.

Les difficultés d'EGOR symbolisent mieux que d'autres la tourmente qui sévit actuellement dans les sociétés de services, notamment chez celles qui sont spécialisées dans le recrutement. Le marasme a déjà fait beaucoup de victimes et il est significatif qu'un groupe de cette taille et de cette réputation soit à son tour touché. Cependant, c'est aussi le renom d'EGOR qui devrait permettre de trouver des issues, d'autant que la branche internationale a été préservée.

Des solutions financières seraient en vue, selon M. Laué, et le cabinet de conseil intéresserait d'autres groupes, extérieurs à cette activité. Il n'est pas impossible non plus que des collaborateurs se manifestent pour reprendre telle ou telle division.

ALAIN LEBAUBE

Réorganisation de l'état-major de la Société des Bourses françaises

A la suite du départ en retraite le 31 décembre de son vice-président, M. Bernard Mirat, la Société des Bourses françaises (SBF) a réorganisé son état-major. M. Alain Morice a été nommé deuxième mandataire social avec le titre de directeur général délégué aux cotés de M. Jean-François Théodore, président-directeur général.

M. Morice exercera par ailleurs les fonctions de directeur des marché en regroupant sous son autorité, le MONEP (Marchés des options négociables de Paris), dont il reste le président; la direction de la compensation et de la garantie avec à sa tête M. Didier Lanciaux ainsi que la direction de la Bourse sous la responsabilité de M. Pascal Samaran. D'autre part, Mme Marie-Josèphe Vanel est nommée directeur de la nouvelle direction de la cote et des opérations.

M. Bruno Gizard, directeur général adjoint responsable de la direction des intervenants de marché, assumera les fonctions de conseiller du président. Enfin, ont été nommés directeur généraux adjoints les responsables des deux principales directions opérationnelles de la SBF, M. Dominique Leblanc et M. Dominique Brutin.

Pour sa part, M. Bernard Mirat va rejoindre le groupe Fimalac présidé par M. Marc Ladreit de Lacharrière. M. Mirat, qui avait été responsable de la surveillance du marché boursier au sein de la SBF, sera le conseiller financier pour les sociétés cotées du groupe Fimalac. Il aura également pour mission de réfléchir à l'évolution des règles de déontologie, plus particulièrement dans le domaine des sondages, des études de marché et de la notation financière, secteurs où interviennent plusieurs filiales du groupe (Sofres, Secodip et IBCA Notation groupe).

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CONFLITS

□ **Nouvelle grève à la Société générale.** – Après déjà deux grèves de vingt-quatre heures, les 29 octobre et le 1er décembre 1992, les syndicats avaient appellé le personnel de la Société générale à cesser de nouveau le travail mardi 12 janvier pour protester contre les suppressions d'emplois liées à la restructuration du réseau en France. Les syndicats veulent faire pression sur la direction de la banque le jour de la reprise de la consultation du comité central d'entreprise qui avait été suspendue début décembre.

□ **Négociations chez Mérieux.** – Des négociations se sont engagées, lundi 11 janvier, entre la direction et les syndicats CGT, CFDT, FO et CGC de l'Institut Mérieux, filiale de l'entreprise nationalisée Rhône-Poulenc. Ces derniers avaient appelé à une grève générale dans l'ensemble des établissements du groupe, avançant des revendications de salaires *« en relation avec les performances des sociétés »* du groupe et demandant un moindre recours à l'individualisation des rémunérations. De source syndicale, le mouvement semble avoir été largement suivi dans l'établissement de Lentilly (Rhône), mais un peu moins dans les établissements de Toulouse (50 % de l'effectif) et Marcy-l'Etoile, dans le Rhône (25 %). Outre les revendications de salaires, le personnel évoque des défauts de fonctionnement de certaines instances de représentation et la difficulté d'obtenir, désormais, des aménagements d'horaires pour les salariés souhaitant en bénéficier. Le personnel de l'entreprise devait être consulté, dans la matinée de mardi 12 janvier, sur l'issue des pourparlers de la veille. – *(Bureau régional.)*

CRÉATIONS

□ **M. André Kamel fonde DUKIM et reste lié à Dumez.** – M. André Kamel, ancien président de Dumez international, a fondé sa propre société, DUKIM (Dumez-Kamel International Management), qui aura pour zone d'activité le Nigéria et certains pays du Moyen-Orient. Après la fusion-absorption, l'an passé, de Dumez international par Dumez SA, dans le cadre de la restructuration du groupe Lyonnaise des eaux-Dumez, M. Kamel retrouve ainsi une *« sphère d'activité à sa mesure »*, a-t-on indiqué chez Dumez, lundi 11 janvier. DUKIM a M. Kamel comme actionnaire principal, mais Dumez aura 20 % du capital.

□ **Upjohn va ouvrir une nouvelle usine de chimie fine en France.** – Le groupe Upjohn, dixième laboratoire américain et vingtième mondial, va construire dès le mois de mars à Val-de-Reuil (Eure) une usine de chimie fine d'un coût de 200 millions de francs. La firme exploite déjà sur ce site une usine de chimie fine et une unité pharmaceutique spécialisée dans la fabrication d'ampoules, de flacons et produits lyophilisés stériles. Cette nouvelle entité, qui emploiera une vingtaine de salariés, sera achevée en 1995. Elle fabriquera des matières premières entrant dans la composition de médicaments. Elle alimentera les usines pharmaceutiques des cinq filiales européennes du groupe (France, Grande-Bretagne, Belgique, Espagne et Italie). Elle assurera également le développement et la synthèse des nouvelles molécules expérimentées dans les centres de recherche du groupe à Tsukuba (Japon) et Crawley (Grande-Bretagne).

CONTRAT

□ **Bouygues chargé de l'aménagement de la baie de Casablanca.** – Le groupe Bouygues vient d'emporter le contrat concernant la dépollution et l'aménagement de la baie de Casablanca, indique un communiqué de la firme de bâtiment et de travaux publics publié le lundi 11 janvier. Il s'agit de raccorder des émissaires et des collecteurs, de réaliser des stations de traitement et de pompage, et de construire une digue pour gagner 14 hectares sur la mer. Les travaux dureront 12 mois et le contrat représente 403 millions de francs. Bouygues a déjà livré aux autorités marocaines l'aéroport d'Agadir et achève la mosquée Hassan-II à Casablanca.

CRISE

□ **Tandy ferme 100 magasins aux Etats-Unis et se restructure.** – Tandy, principal distributeur d'électronique grand public aux Etats-Unis, a indiqué lundi 11 janvier qu'il allait fermer 100 de ses 413 magasins américains et créer une autre société pour ses activités de fabrication d'ordinateurs et de matériel électronique, baptisée TE Electronics. *« Nous pensons que* [cette démarche] *accroît la profitabilité pour les deux segments de notre activité »*, a déclaré M. John Roach, président de la compagnie texane. *« Nous ne voulons pas que* [notre activité de distribution] *soit gênée par notre activité de fabrication et nous voulons ouvrir de nouvelles opportunités à notre activité de fabrication »*, a-t-il ajouté. Les ventes de détail de Tandy devraient s'établir à 3,8 milliards de dollars (21 milliards de francs) en 1992.

SANCTION

□ **Matsushita (électronique) mis sous surveillance par Moody's.** – L'agence américaine de notation financière Moody's a annoncé, jeudi 7 janvier à Tokyo, avoir placé sous surveillance en vue d'un possible déclassement la qualité du crédit du géant japonais de l'électronique grand public Matsushita Electric (noté jusqu'ici « AAA »), ainsi que certaines de ses filiales, dont le studio de cinéma américain MCA. Selon Moody's, Matsushita va souffrir plus longtemps que prévu du marasme de l'électronique, réduisant ainsi sa rentabilité, ses liquidités, et retardant la bonne gestion de son endettement ; quelque 7,4 milliards de dollars (41,4 milliards de francs) de dettes sont concernés par cette décision.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 12 janvier =

Indécise

Après sa chute de plus de 2 % en clôture de la veille, la Bourse de Paris ne semblait pas vraiment se ressaisir mardi 12 janvier dans un contexte économique et financier toujours aussi maussade. Du coup, les valeurs françaises ont effacé la moitié des modestes gains réalisés à la fin du mois de décembre. L'indice CAC 40, qui perdait 0,01 % à l'ouverture, oscillait ensuite entre 0,1 % de hausse et 0,1 % de baisse. En début d'après-midi, le CAC 40 gagnait ainsi 0,07 % à 1 815,88 points.

Le volume de transactions était particulièrement faible. « Ce manque d'activité illustre bien l'incertitude des opérateurs, qui préfèrent pour l'instant camper sur leurs positions », indiquait un opérateur parisien.

En fait, le problème est toujours le même, c'est celui du niveau des taux d'intérêt. Le retour à une activité plus soutenue à la Bourse de Paris et à un certain optimisme dépend plus que jamais d'un assouplissement monétaire en Allemagne. Les boursiers comme la plupart des décideurs économiques broient du noir alors que la croissance s'annonce de plus en plus faible en 1993, que l'ampleur du déficit budgétaire atteint déjà des niveaux jugés déraisonnables et que les taux d'intérêt restent très élevés. Le loyer de l'argent restait accroché mardi au-dessus du niveau des 12 % (12-12 1/4), alors que le franc français restait bien en dessous de la barre des 3,40 francs pour un deutschmark.

NEW-YORK, 11 janvier ↑

Timide reprise

La reprise a été timide lundi 11 janvier à Wall Street, alors que de nombreux experts considèrent le marché comme surévalué et que les investisseurs attendent de connaître les détails du plan économique du président élu, M. Bill Clinton. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3 262,75 en hausse de 11,08 points, soit une progression de 0,34 %. L'activité a été soutenue avec quelque 217 millions d'actions changeant de mains.

Les experts ont également noté que la confiance des investisseurs dans la nouvelle administration démocrate, qui avait permis au marché de nettement progresser à l'automne, semble maintenant s'émousser alors que les opérateurs attendent des précisions sur les intentions de M. Clinton : soutenir la reprise économique américaine ou s'attaquer directement à la réduction du déficit budgétaire.

« Le type de reprise que nous avons là va permettre une croissance économique plus rapide que les gens ne le pensent, mais elle ne va pas s'accompagner d'une nette hausse de l'embauche », a souligné M. Micky Levy, économiste chez CRT Government Securities, ajoutant que *« dans six mois, Clinton pourrait avoir à prendre des mesures qui alarmeront le marché obligataire, ce qui sera mauvais pour les valeurs »*.

VALEURS	Cours du 8 janv.	Cours du 11 janv.
Alcoa	70 3/4	70 7/8
ATT	51 6/8	51 5/8
Boeing	38 3/4	38 1/4
Chase Manhattan Bank	27 3/4	28 3/8
Du Pont de Nemours	46 5/8	46 7/8
Eastman Kodak	41 3/4	45
Exxon	60 1/2	60 1/8
Ford	45 1/8	45 1/8
General Electric	85 5/8	85
General Motors	33 3/8	34 1/4
Goodyear	68 1/8	68
IBM	48 1/2	47 3/4
ITT	70 1/8	70 1/8
Mobil Oil	62 3/8	63 1/4
Pfizer	68	68 1/2
Schlumberger	55 7/8	55 7/8
Texaco	58 1/8	58 1/2
UAL Corp. ex-Allegis	130 1/2	131 7/8
Union Carbide	16 1/8	16 1/2
United Tech.	48 3/4	48 3/8
Westinghouse	13 7/8	14 1/4
Xerox Corp.	84 1/4	83 7/8

LONDRES, 11 janvier ↓

Cinquième séance de baisse

Le Stock Exchange a clôturé en baisse pour la cinquième séance consécutive lundi 11 janvier à Londres, sous la pression de facteurs aussi divers que l'essoufflement des achats de début d'année et la tension entre l'Irak et le Koweït. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en baisse de 25,8 points, soit un recul de 0,9 % à 2 773,4 points, atteignant ainsi son plus bas niveau depuis le 17 décembre. Les échanges ont porté sur 583,5 millions d'actions contre 788,9 millions vendredi.

Le marché a été affecté par l'annonce d'une progression plus faible que prévu de l'encours des crédits à la consommation en novembre, qui a ravivé ses doutes sur la réalité de la reprise économique, et la fermeté persistante de la livre.

TOKYO, 12 janvier ↑

Légère hausse

La Bourse de Tokyo a terminé en hausse mardi 12 janvier grâce à des achats liés à l'indice ainsi qu'à nouvel espoir de baisse des taux d'intérêt. L'indice Nikkei a gagné 91,50 points, soit 0,55 %, à 16 681,05 points.

Les boursiers jugent toutefois la hausse limitée, en l'absence d'achats de la part des petits investisseurs, et soulignent que le marché est baissier dans l'ensemble. Selon un opérateur, *« des achats liés à l'indice ont stimulé la tendance, mais sur le fond celle-ci reste baissière »*.

VALEURS	Cours du 11 janv.	Cours du 12 janv.
Ajinomoto	1 210	1 220
Bridgestone	1 150	1 150
Canon	1 370	1 370
Fuji Bank	1 740	1 720
Honda Motors	1 270	1 270
Matsushita Electric	1 110	1 100
Mitsubishi Heavy	627	627
Sony Corp.	4 180	4 110
Toyota Motors	1 430	1 440

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4350	4380	Internt. Computer	104 50	120
B.A.C.	23 70	....	I.P.B.M.	26	..
Boiron (Ly)	480	480	Locamic	37 10	40 90 d
Boisset (Lyon)	245	....	Matra Comm.	305	....
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	738	721	Molex	135 60	.
Calberson	228	....	N.S.C. Schlumberger	789	786
Cardif	800	800	Publ.Filipacchi	471	477
C.E.G.E.P.	185	185	Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	317	317
C.F.P.I.	230	231	Select Invest (Ly)	94 40	90
C.N.I.M.	940	931	Serbo	135	130
Codetour	284 70	280	Sopra	320	..
Conforama	..	....	TF1	386 90	408
Creeks	96	....	Thermador H. (Ly)	310	310
Dauphin	200	200	Unilog	221	220
Delmas	970	965	Viel et Cie	114	111
Demachy Worms Cie	323	...	Y. St-Laurent Groupe	543	551
Devanlay	1140	1130			
Deville	72 10	70			
Dolisos	101	....			
Editions Belfond	198	....			
Europ. Propulsion	170	175			
Finacor	123	123 50			
G.F.F. (group.fon.f.)	48	....			
G.L.M.	442	441			
Gravograph	127	....			
Guintoli	935	938			
I.C.C.	187	188 50			
Idianova	43 10	....			
Immob. Hôtelière	1029	1000			

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 11 janvier 1993
Nombre de contrats estimés : 86 234

COURS	ÉCHÉANCES		
	Mars 93	Juin 93	Sept. 93
Dernier	112,84	113,62	113,60
Précédent	113,10	113,76	113,46

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
	Fév. 93	Mars 93	Fév. 93	Mars 93
112	1,09	1,46	0,17	0,50

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 11 477

COURS	Janv. 93	Fév. 93	Mars 93
Dernier	1 832	1 890	1 877,50
Précédent	1 874	1 894,50	1 914

CHANGES

Dollar : 5,5275 F ↓

Le dollar reculait nettement, mardi 12 janvier, sous l'effet de prises de bénéfices, tandis que le franc se redressait vis-à-vis du mark. A Paris, le dollar s'échangeait à 5,5275 francs contre 5,5530 francs la veille au cours indicatif de la Banque de France.

FRANCFORT	11 janv.	12 janv.
Dollar (en DM)	1,6240	1,6275
TOKYO	**11 janv.**	**12 janv.**
Dollar (en yens)	125,36	125,05

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (11 janv.)	12-12 1/4 %
New-York (11 janv.)	3 1/16 %

BOURSES

PARIS (SBF, *base 100 : 31-12-81*)

	8 janv.	11 janv.
Indice général CAC	483,60	484,92
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 852,63	1 814,58

NEW-YORK (*Indice Dow Jones*)

	8 janv.	11 janv.
Industrielles	3 251,67	3 262,75

LONDRES (*Indice « Financial Times »*)

	8 janv.	11 janv.
100 valeurs	2 799,20	2 773,40
30 valeurs	2 176,80	2 150,30
Mines d'or	61,90	62,40
Fonds d'Etat	93,83	93,36

FRANCFORT

	8 janv.	11 janv.
Dax	1 531,52	1 531,96

TOKYO

	11 janv.	12 janv.
Nikkei Dow Jones	16 589,55	16 681,05
Indice général	1 283,93	1 281,98

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

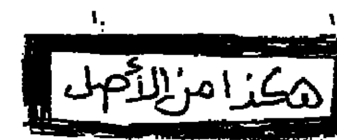
	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,5260	5,5290	5,6410	5,6480
Yen (100)	4,4190	4,4250	4,5870	4,5167
Ecu	6,6850	6,6880	6,7073	6,7163
Deutschemark	3,3955	3,3965	3,4227	3,4265
Franc suisse	3,7137	3,7183	3,7689	3,7768
Lire italienne (1000)	3,7675	3,7800	3,7590	3,7760
Livre sterling	8,6117	8,6220	8,7089	8,7267
Peseta (100)	4,7788	4,7866	4,7389	4,7516

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 1/16	3 3/16	3 3/16	3 5/16	3 3/8	3 1/2
Yen (100)	3 11/16	3 13/16	3 9/16	3 11/16	3 7/16	3 9/16
Ecu	10 1/8	10 3/8	10 1/8	10 1/4	9 13/16	9 15/16
Deutschemark	8 9/16	8 11/16	8 5/16	8 7/16	7 15/16	8 1/16
Franc suisse	5 5/16	5 7/16	5 9/16	5 11/16	5 3/8	5 1/2
Lire italienne (1000)	12 7/16	12 13/16	12 7/16	12 13/16	12 7/16	12 13/16
Livre sterling	7 1/16	7 3/16	7 1/16	7 3/16	6 13/16	6 15/16
Peseta (100)	15 1/4	15 1/2	14 7/8	15 1/8	14 3/8	14 5/8
Franc français	11 9/16	12 1/8	11 5/16	11 7/8	10 1/4	10 7/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

□ **Trois déposants de la BCCI font appel contre le plan d'indemnisation.** – Trois déposants privés de la Bank of Credit and Commerce International (BCCI) ont fait appel le 24 décembre contre le plan d'indemnisation des créanciers de la banque mise en faillite en juillet 1991. Cet appel risque de retarder le remboursement des 250 000 clients de la BCCI recensés à travers le monde par son actionnaire majoritaire, l'émirat d'Abou-Dhabi. Les premiers versements aux déposants devaient intervenir courant janvier, aux termes d'un accord conclu en février 1992 entre le gouvernement d'Abou-Dhabi et les liquidateurs de la BCCI à Londres, aux îles Caïman et à Luxembourg. Approuvé le 7 octobre 1992 en première instance par le tribunal de commerce de Luxembourg, le plan prévoit le versement par l'actionnaire de 1,7 milliard de dollars. Cette somme, ajoutée à la liquidation des actifs de la banque, ferait récupérer à ses anciens clients 30 % à 40 % de leurs dépôts.





MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 12 JANVIER

Cours relevés à 13 h 30

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
5090	C.N.E 3%	5090	5080	5100	+ 0 20
825	B.N.P. T.P.	841	849	850	+ 1 07
813	Cr.Lyon. T.P.	830	830	830	....
1674	Renault T.P.	1625	1648	1631	+ 0 37
1650	Rhone Poul. T.P.	1670	1679	1679	+ 0 54
999	Saint Gobain T.P.	1030	1020	1030	....
780	Thomson T.P.	801	800	802	+ 0 12
630	ACCOR	610	610	604	- 0 98
790	Air Liquide	754	754	756	+ 0 27
675	Alcatel-Alsthom	654	655	657	+ 0 46
1610	Als Superm.	1620	1611	1600	- 1 23
260	A L S P I	265 50	265 30	265	- 0 19
485	AGF Sté Centrale	515	507	519	+ 0 78
73	Avenir H. Média	80	80	80	...
1000	Axa (ex Cie Midi)	1025	1021	1027	+ 0 20
124	Bafip	134	139 90	134 20	+ 0 15
40	Bail-Equipem.	58 50	57 80	58	- 0 85
630	Bail Investiss.	638	644	658	+ 3 13
395	Bancaire	406 50	407	409 30	+ 0 69
600	Bazar H.-V	639	....	....	....
1220	Berger (M)	1230	....	....	....
375	Bertrand Faure	380	389	375	- 1 32
930	Bic	1014	1020	1018	+ 0 39
1070	B.I.P.	1085	....	...	....
118	BIS	140 90	143	147 90	+ 4 97
420	B N P (CI)	440	439 50	436 10	- 0 89
400	Bollore Tech.	420	424	417	- 0 71
2900	Bongrain	2935	2950	2935	....
420	Bon-Marché	469	461	474	+ 1 07
560	Bouygues	564	654	553	- 1 95
82	BP France	83 10	84 10	86	+ 3 49
940	B S N	918	914	923	+ 0 54
1090	Canal Plus	1088	1065	1081	- 0 66
156	Cap Gem.S.	160 80	161	160 50	- 0 19
176	Carnaudmetalbox	187 30	187 50	187 50	+ 0 11
2310	Carrefour	2310	2312	2331	+ 0 91
147	Casino	151 50	151 50	151 50	....
96	Casino ADP	96 20	98 45	98	+ 1 87
475	Castorama D.I.	489 90	489 90	484 10	- 1 18
210	C.C.F.	221	221	222	+ 0 45
25	CCMC Ly	30	31	31	+ 3 33
395	C.D.M.E	400	400	396	- 1 00
116	C.E.G.I.D.	130	125	124	- 4 62
42	Centrest (Ny)	49	48 90	48	- 2 04
290	C.E.P. Comm.	292 50	292	292	- 0 17
70	Cerus	76	75 90	78	+ 2 63
920	Cetelem	1067	1058	1059	+ 0 19
315	CF Int.	231 10	225 80	235	+ 1 69
275	CGI Info	264	265	287	+ 1 14
950	C G I P	950	950	949	- 0 11
800	CGP	822	823	823	+ 0 16
1240	Chargeurs S A	1209	1215	1246	+ 3 06
220	Christian Dior	218	220	220 10	+ 0 96
440	C I C A (M)	441	441 90	440	- 0 23
270	Ciments franc.	284 50	280	279	- 1 93
475	Clarins	478	485	479	+ 0 21
370	Club Mediter.	393	387 50	392	- 0 25
830	Colas	833	828	817	- 1 92
220	Cpt. Entrep.	214	215	215	+ 0 47
1190	Compt Mod	1250	1238	1240	- 0 80
235	CPR (Paris Réa.)	259 10	259 50	260	+ 0 35

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
960	Créd. Foncier	975	978	974	- 0 10
335	Crédit Loc France	325	326	326 10	+ 0 03
430	Cr Lyon.(CI)	461	461	480	- 0 22
1090	Credit Nat.	1149	1146	1152	+ 0 26
540	CSEE	515	506	506	- 1 94
3190	Damart	3370	3360	3380	+ 0 30
350	Dassault Aviation	375	375	372	- 0 80
180	Dassault Electr.	202	198	206	+ 1 98
1220	De Dietrich	1356	1365	1359	+ 0 22
460	Degremont	460	460	462	+ 0 43
33	Dév.P.d.C.(Li)	39 20	39 20	41 80	+ 6 63
45	Dév.R.Sud-Est	61 90	62	62	+ 0 16
260	D M C	265 10	266	266	+ 0 34
385	Docks France	390	389 50	386	- 1 03
81	Dynaction	113	113	114	+ 0 88
2140	Eaux (Gle)	2133	2115	2116	- 0 80
700	E.B.F.	700	700	700	....
385	Ecco	406	407	407 20	+ 0 30
350	Elf Aquitaine	341	339 50	338 50	- 0 73
1100	ElfSanofi(ExSanofi)	1070	1075	1079	+ 0 84
225	Erap-Elf (Certif)	233	232	237	+ 1 72
610	Eridania-Beghin	592	593	592	....
390	Essilor	415	418 90	412 20	- 0 67
177	Essil.Int.(DP)	192	193	191	- 0 52
770	Esso	786	782	787	+ 0 13
1310	Eurafrance	1420	1426	1422	+ 0 14
415	Euro RSCG	430	439	432 10	+ 0 49
62	Eurodisneyland	63 65	63 85	63 50	- 0 24
770	Europe 1	803	807	810	+ 0 87
27	Eurotunnel	30 20	30 10	30 30	+ 0 33
1450	Exor	1450	1450	1450	....
117	Finextel	119	119	119 90	+ 0 76
240	Fives Lille	260	262	267	+ 2 69
605	Fougerolle	625	625	622	- 0 48
3380	Fromager. Bel	3650	3650	3640	- 0 27
1780	Gal.Lafayette	1731	1731	1740	+ 0 52
330	G.A.N.	348	347 50	346 80	- 0 34
320	Gascogne (B)	315	315	311 50	- 1 11
1240	Gaz et Eaux	1360	1360	1310	- 3 68
565	Geophysique	560	558	560	....
625	Groupe André SA	639	639	639	....
415	Groupe Chl	475	475	475	....
340	GTM-Entrep	342	342	342	....
1410	Guyenne-Gas.	1515	1508	1500	- 0 99
72 77	Hachette	82	82 30	81 25	- 0 91
435	Havas	427 20	429	437 50	+ 2 41
230	Ile	232	232	239	+ 3 02
345	Imétal	360	356	350	- 2 78
136	Immob. Phénix	144 40	144 80	144	- 0 28
130	Ingénico	142	141	139	- 2 11
6900	Inst. Mérieux	7580	7560	7500	- 1 06
415	Interbail	418	418	415	- 0 72
360	Intertechnique	378	378	378	....
820	J. Lefebvre	850	860	850	....
475	Klepierre	482	482	482	....
590	Labinal	605	606	609	+ 0 66
325	Lafarge	330	331	332	+ 0 61

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
260	Lebon	260	268	260	...
3800	Legrand	4098	4100	4085	- 0 02
2120	Legrand (DP)	2180	2170	2200	+ 0 92
132	Legris Industries	139 50	140	140 50	+ 0 72
705	Locindus	700	698	690	- 1 43
3620	L.V.M.H.	3407	3410	3432	+ 0 73
470	Lyon.Eaux/Dumez	480 30	*463	463 80	+ 0 76
37	Majorette Ly	37	...	..	...
275	Mar. Wendel	297 90	295	292	- 1 98
182	Matra	208 80	207	209 50	+ 0 43
78	Metaleurop	80	79	84	+ 5 00
15	Métrologie In.	15 20	15 20	15 15	- 0 33
180	Michelin	195 30	197 50	196 50	+ 0 61
80	MMB	85	85	85	...
82	Moulinex	73 40	74	73	- 0 54
725	Navig. Mixte	775	779	817	+ 5 42
123	Nord-Est	132 80	132	131	- 1 36
215	Nordon (Ny)	215	216	220	+ 2 33
41	Olipar	49	49	49	...
1010	Oréal	1025	1031	1022	- 0 29
355	Paribas	368 40	367 50	367 30	- 0 30
210	Pechiney Int.	221 60	220	222 10	+ 0 23
285	Pechiney (CIP)	308 90	309	312	+ 1 00
360	Pernod Ricard	365	362	367 40	+ 0 66
580	Peugeot	580	580	584	+ 0 69
284	Pinault	289 80	285	289 80	....
760	Plastic-Omn.	795	795	798	+ 0 13
186	Poliet Ex.Lamb.Fr.	208	207	208 50	+ 0 24
795	Primagaz	875	875	874	- 0 11
639	Printemps	841	639	635	- 0 94
540	Promodès	544	544	545	+ 0 18
210	Radiotechn.	228	228	227 50	- 0 22
6440	Redoute (La)	6420	6420	6390	- 0 47
136	Remy Cointreau	144	141	142 50	- 1 04
530	R. Poulenc CIP	535	539	537	+ 0 37
34	Rochette(La)	38	38 70	38 40	+ 1 05
410	Rossel Uclaf	425	430	430	+ 1 18
2760	R. Impé.Ly *	2800	2775	2800	...
133	Sade (Ny)	130 20	133	130 20	...
2450	Sagem	2419	2400	2388	- 1 28
505	Saint Gobain	508	508	510	+ 0 39
1140	Saint Louis	1154	1138	1154	....
1610	Salomon Ly	1625	1635	1626	+ 0 06
310	Salvepar (Ny)	305	299	299	- 1 97
1450	S A T	1480	1500	1500	+ 1 35
260	Saul. Chât.	281	283	283	+ 0 71
790	Saupiquet (Ns)	762	780	770	+ 1 05
590	Schneider	622	625	608	- 2 25
10	SCOA	11 25	11 56	11 45	+ 1 78
360	Scor s.a.	376	377	379	+ 0 80
340	S.E.B.	348 10	345 20	337 80	- 2 96
425	Sefimeg	431 50	430	420	- 2 67
128	Selectibanque	126 80	126 30	126 30	- 0 39
125	Sextant A.	126	125	125 20	- 0 63
510	S F I M	510	....	....	....
170	S.G.E.	185	183 60	186	+ 0 54
450	Simco	440 50	441	438	- 0 57

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
795	Sk. Rossignol	828	828	820	- 0 97
355	Sligos	361	361	370	+ 2 49
600	Société Géné.	579	579	592	+ 2 25
40	Sodecco(B)	39 10	39 10	39 10	...
66	Sodero(Ns)	70	70	69	- 1 43
975	Sodexho	1030	1034	1020	- 0 97
73	Sogenal(Ny)	75 10	77 10	77 20	+ 2 80
350	Sogerap	355	350	346 50	- 2 39
1090	Som-Allib.	1220	1215	1219	- 0 08
395	SOPHIA	393 10	395	392 50	- 0 15
950	Sovac	1000	1000	998	- 0 20
285	SPEP	331 40	330	328 90	- 0 75
290	Spie-Batignol.	304	304	304	
575	Strafor Facom.	584	578	580	- 0 68
255	Suez	258 20	259	261 40	+ 1 24
1170	Synthelabo	1177	1172	1178	+ 0 08
141	Thomson CSF	143 30	145	145 50	+ 1 54
220	Total	235	233	232 50	- 1 06
140	– (certif)	149	148 20	146	- 2 01
188	Trailfaut Fin.	178 20	178 90	178 90	+ 0 39
475	U.A.P.	495 10	499	498 40	+ 0 67
179	U F B Locab.	202	202	210	+ 3 96
156	U.G.C. DA (Robur)	167	169 80	172	+ 2 99
400	U I C	450	457 50	456	+ 1 33
485	U I F	460 10	455 30	460	- 0 02
770	U I S	750	760	760	+ 1 33
340	Unibail	336	336	339	+ 0 89
640	Valéo	704	704	690	- 1 99
140	Vallourec	143	142 50	144 50	+ 1 05
245	Via Banque	263	262	265	+ 0 76
220	Worms et Cie	230 70	230 70	230 70	
1370	Zodiac	1514	1495	1490	- 1 59
740	Elf Gabon	825	823	822	- 0 36
66	Amax	92 50	....	....	
161	Amer. Barrick	163	162	160	- 1 84
133	Amer Express	140	138 60	138 60	- 1 00
275	A.T.T.	289	286 60	287	- 0 69
95	Anglo Amer.C.	112 70	109 40	109 40	- 2 93
161	Amgold	167 10	167	167	- 0 06
210	Banco Santander	208	207	207	- 0 48
700	B.A.S.F.	710	705	705	- 0 70
880	Bayer	892	892	903	+ 1 23
40	Blenheim Plc	45	45 05	45 80	+ 1 78
23	Buffelsfont	21 50	21 50	21	- 2 33
151	Chase Manh.	155	156	156 10	+ 0 71
1780	Daimler Benz	1810	1845	1804	- 0 33
64	De Beers	75 05	74 10	75	- 0 07
2160	Deutsche Bank	2180	2170	2160	...
1180	Dresdner Bank	1173	1161	1172	- 0 09
34	Driefontein	35	35 40	35 20	+ 0 57
260	Du Pont-Nem.	254	253 30	254	....
220	Eastman Kodak	239	247 80	248	+ 3 77
6	East Rand	6 10	6 15	6 25	+ 2 46
26	Echo Bay	25 90	25 90	25 90	...
185	Electrolux	181	....	...	...
141	Ericsson	137 80	138	135	- 2 03
335	Exxon Corp.	336 90	334 30	334 30	- 0 77

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
225	Ford Motor	252	251 20	249	- 1 19
26	Freegold	27	26 40	26 40	- 2 22
11	Gencor	11 75	11 50	11 60	- 1 28
475	Gen Elect.	476	475	472 40	- 0 76
175	Gen Motors	186	189	189 80	+ 2 04
300	Gen Belgique	322 10	325 60	321	- 0 34
38	Gd. Metropol.	37	37 20	37	
42	Guinness	42 20	42 35	42 05	- 0 36
19 50	Hanson PLC	20 85	20 65	20 90	+ 0 24
6 50	Harmony Gold	7 10	6 80	6 80	- 4 23
360	Hewlett Packard	390	401 60	406	+ 4 10
33	Hitachi	33 50	33 10	33 50	
820	Hoechst	823	824	830	+ 0 85
59	Homestak	59	58 65	58	- 1 69
85	I.C.I.	95	95	95	
260	I B M	265	265	265 70	+ 0 26
380	I.T.T	388 40	388 10	390	+ 0 41
164	Ito Yokado	160 70	162 50	162 70	+ 1 24
52	Matsushita	49	49 35	49 60	- 0 92
255	Mc Donald's	276 90	274	274 80	- 0 76
255	Merck	236 10	240 50	239 60	+ 1 48
565	Minnesota M.	560			
37	Mitsubishi	38	37 40	37	- 2 63
340	Mobil corp.	353 10	352	352	- 0 31
365	Morgan J.P	361 70	359 50	355 20	- 1 80
4160	Nestlé	4080	4055	4120	+ 0 98
121	Norsk Hydro	127	129	128 20	- 0 63
55	OFSI	56 60	55 60	54 50	- 3 71
1250	Pétrofina	1232	1250	1222	- 0 81
425	Philip Morris	412 80	412 80	411 40	- 0 34
59	Philips	62 10	63 40	61 55	- 0 89
61	Placer Dome	63 15	63 10	62 90	- 0 40
295	Procter Gamble	275 30	274 90	273	- 0 84
181	Quilmès	192	185	185	- 3 65
14 50	Randfontein	14 30	13 85	13 65	- 4 55
250	Rhone Poul. Rorer	245	243 70	244 10	- 0 37
445	Royal Dutch	446 50	446	444 80	- 0 38
55	R T Z	56 65	57 15	57 30	+ 1 15
12 50	Saa & Saatchi	14 45	14 75	14 95	+ 3 46
18 50	St Helena	17 20	17 50	17 50	+ 1 74
310	Schlumberger	311 50	310 80	311 10	- 0 13
45	Shell transp.	46 15	45 50	45 40	- 1 63
1970	Siemens	1925	1938	1952	+ 1 40
186	Sony	185	182 90	182	- 1 62
84	Sumitomo Bank	78	77 40	76 80	- 1 54
159	T D K	153 60	153 10	153 10	- 0 33
55	Telefonica	55 10	55 50	55 30	+ 0 36
28	Toshiba	27 30	27 30	27 30	..
575	Unilever	575	589	570	- 0 87
280	Unit.Techn.	268	266 30	266 30	- 0 63
153	Vaal Reefs	164	..	..	
810	Volkswagen	862	877	880	+ 2 09
265	Volvo	268	..	...	...
51	West. Deep	52 90	52 80	51	- 3 59
430	Xerox Corp.	470 30		...	...
114	Yamanouchi	110 10	110 10	109 20	- 0 82
4 46	Zambia Cop	5 05	5 10	5	- 0 99

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 9,8% 78	....	4 94
10,80% 79/94	...	3 84
Emp.Etat 13,4% 83	103 50	0 80
Emp.Etat 12,2% 84	100	12 16
10,26% mars 86	....	8 60
OAT 10% 5/2000	111 95	6 30
OAT 9,8% 12/1997	107 65	0 81
OAT 9,8% 1/1996	104 60	9 31
PTT 11,2% 85	106 35	1 32
CFF 10,30% 88	106	9 06
CFF 10,25% nov 90	111	8 50
CNA 10 % 1979	....	8 05
CNB Bques 5000F	98 20	0 26
CNB Paribas 5000F	97 70	0 26
CNB Suez 5000F	97 60	0 26
CNI 1/82 5000F	99 60	0 26
CNT 9 % 86	..	6 21
CRH 10,90% déc.85	..	0 34
CHARB FCE 3% 100	....	...
CNCA	1060	..
Cerus	..	...
Alcatel 6 % janv. 89	635	...
Ly Eaux cv 8,5%	760	....
Thoms cv 9,2% 86	715	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Applications Hydr	1580	1580
Arbel	450	441
Bains C.Monaco	850	840
B.Hypoth.Europ	220	.
B.N.P. Intercont.	331	331 20
Bénédictine	2123	2150
Bidermann Internat.	467 50	469
Blanzy Ouest	1001	..
B T P	17 50	17 20
Cambodge	1080	...
Carbone Lorraine	283	280 10
Case Poclain	2 20	....
C.B.C.	247 70	247
C.E.G.F (Frigor.)	770	770
Centenaire Blanzy	309 90	305
Caragan	23 80	..
Champex Ny	12 75	..
CIC (CIP)	145	141 60
C I M	910	930

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.T.R.A.M. (B)	2629	....
Comphos	596	606
Cie Industrielle	3760	....
Cpt Lyon Alemand	290 10	290
Concorde	580	590
Constr. Méc.Prov	11 55	....
Crédit Gén.Ind.	105	....
Cr Universel (Cie)	325	....
Darblay	613	....
Delmas Vieljeux	1726	1731
Didot Bottin	569	554
Eaux Bassin Vichy	2910	2911
Ecia	259 50	259 50
Ent.Mag. Paris	3800	....
Eridania-Béghin CI	458	460
Fidei	375	375
Finalens	300 10	300 10
F.I.P.P.	40	....
F.N.A.C	1800	1800
Foncière (Cie)	445	446
Foncina	336 20	336
France I.A.R.D.	340 10	340
France SA (La)	1640	1635
From. Paul-Renard	2050	....
Gaumont	331	329
Genefim	240	245
Gévelot	449	....
G.F.C.	340	340
Groupe Victoire	698	700
G.T.I (Transport)	250	....
Immobail	311	311
Immobanque	639	....
Im.Marseillaise	4500	4500
Invest.(Sté Cle.)	3000	...
Lambert Frères	....	....
Lille Bonnières	920	....
Locafinancière	500	...
Louis Vuitton	506	584
Louvre	2730	2735
Lucia	280	280
Machines Bull	20 30	21
Mag. Uniprix	153	...
Magnant	640	....
Métal Déployé	336	...
Mors	48 50	48 50
Navigation (Nle)	154	154
Optorg	272	...
Oréal (CI)	565	561
Origny-Desvroise	500	479
Palais Nouveauté	1045	....
Paluel Marmont	450	430
Parfinance	181	..
Paris France	202	.
Paris Orléans	182	...
Partners Invest.	201 30	.
Pathé Cinéma	....	....
Piper Heidsieck	601	....
Porcher	235	231

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Promodès (CI)	340	349 60
Publicis	545	....
Rochefortaise	115	....
Rosario	135 30	135 50
Rougier	185	184 90
S.A.C.E.R.	632	....
S.A.F.A.A.	200	....
S.A.F.I.C Alcan	170	....
Saga	341 10	....
Saint Dominique (F.)	123	120
Salins du Midi	543	540
Savoisienne M.	145	....
S.C.A.C.	690	....
Senelle	565	563
S.Escaut.Part. (M)	152	....
Silic	572	566
S.I.P.H.	101	101
S.M.C.I.	14	..
Sofal	475	....
Sofio	165 30	165 10
Sofical	1019	990
Sofiraso (ex Saram)	66	....
Sofragi	2240	2240
Soudure Autogène	648	650
Sovabail	272	272
Stern	635	....
Taittinger	2150	2150
Testut-Aequitas	100	....
Tour Eiffel	222	....
Ufiner	1020	1020
Vicat	447	447
Viniprix	1500	..
Virax	109	....
Maroc Sté Brasserie.	200	...

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	512	....
Akzo Nv Sico	402	..
Alcan Aluminium	94 50	99 10
American Brands	196	...
Arbed	241 10	....
Asturienne Mines	79	...
Banco Popular Espa.	539	. .
B.Reglements Int.	21500	...
Can.Pacifique	71	71 40
Chrysler Corp	198 90	201
C I R	2 65	...
Commerzbank	825	....
Dow Chemical	320	315
Fiat	13 65	13 70
GBL (Brux Lamb)	430	425
Gevaert	830	801
Glaxo Holdings Ltd	65	67 90
Goodyear Tire	380	380
Grace and Co (WR)	200	208 90
Honeywell Inc. Inc.	165 50	....
Johannesburg	53 75	...
Koninklijke Pakhoed	76 95	....
Kubota	23 30	...
Midland Bank	39	32
Noranda Mines	79	79 90
Olivetti priv.	4 20	..
Pfizer Inc	375 30	387
Ricoh	22	....
Robeco	294 50	295 70
Rodamco NV	146	146 80
Rolinco	292 80	292 20
Saipem	3 50	....
Sema Group	25 80	26 50
SKF Aktiebolaget	54 60	54
Tenneco Inc.	208	205
Toray Ind.	28 10	...
West Rand Cons.	4 05	....

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	310	..
Calophos	52 50	52 50
C G H Cogenhor	7	....
Coparex	580	580
Drouot Assurances	.	...
Electro-Banque	..	...
Europ. Accum.	77 50	..
Europ Soutiens Ind.	13	...
Gay Degrenne	255	254
Lecteurs du Monde	210 10	..
Nicolas	1100	....
Particip. Percier	250	.
[illegible]	40	...
Rorento N.V.	244 10	245 10
St-Gobain-Emballage	1685	...
Schlumberger Ind.	526	475
S.E.P.R.	1380	...
S.M.T. Goupil	0 46	...
S.P.R. act. B	230	...
Waterman	1100	1100

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 12/1	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 553	....	....	....
Ecu	6 681	....	....	....
Allemagne (100 dm)	340 010	....	....	....
Belgique (100 F)	16 518	....	....	....
Pays-Bas (100 fl)	302 520	....	....	....
Italie (1000 lires)	3 712	....	....	....
Danemark (100 krd)	87 770	....	....	....
Gde-Bretagne (1 L)	8 607	....	....	....
Grèce (100 drachmes)	2 545	....	....	....
Suisse (100 f)	372 310	....	....	....
Suède (100 krs)	75 230	....	....	....
Norvège (100 k)	79 520	....	....	....
Autriche (100 sch)	48 321	....	....	....
Espagne (100 pes)	4 785	....	....	....
Portugal (100 esc)	3 790	....	....	....
Canada (1 $ can)	4 358	....	....	....
Japon (100 yens)	4 431	....	....	....

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 12/1
Or fin (kilo en barre)	58600	58700
Or fin (en lingot)	58900	58750
Napoléon (20f)	338	338
Pièce Fr (10 f)	399	.....
Pièce Suisse (20 f)	338	338
Pièce Latine (20 f)	340	338
Souverain	438	439
Pièce 20 dollars	2395	2265
Pièce 10 dollars	1080	1102 50
Pièce 5 dollars	600	.....
Pièce 50 pesos	2180	2165
Pièce 10 florins	354	350

SICAV (sélection) 11/1

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actilion	201 28	195 89
Actimonétaire C	30161 13	30161 13
Actimonétaire D	30161 13	30161 13
Améri-gan	7894 15	7590 53
Amplitude	643 71	624 96
Associc	1169 14	1169 14
Atout Futur	425 98	415 58
Auracic	1090 05	1058 30
Avenir Alizes	1747 27	1713 01
Axa Capital	182 01	176 71
Axa Court Terme	8441 74	8441 74
Axa Cro.Ex.Dr.Inve	926 05	899 08
Axa Ep.Fr.Ex Ageparg	771 52	749 06
Axa Europe	126 67	122 98
Axa Investiments	109 17	105 99
Axa NPI	121 74	118 19
Axa Ob.Fr.Extrans	150 25	145 87
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Se	140 10	136 02
Axa Prem.Ex.Agepre	123 23	119 64
Axa Sél.Ex.Dr.Sele	149 70	145 34
Axa Valeurs PER	123 19	119 60
Cadence 1	1078 73	1057 58
Cadence 2	1065 94	1045 04
Cadence 3	1056 93	1036 21
Capimonétaire	6658 11	6651 46
Capioblig	6866	6731 37
Captacic	1411 68	1390 82
Cosmis	1402 04	1367 84
Comptavalor	3724 09	3718 51
Convermmo	334 60	328 04
Credinter	448 28	435 22
Credit Mutuel Capital	1355 43	1328 85◆
Cred.Mut.Ep.Cour.T.	706 80	706 80◆
Cred.Mut.Ep.Indus.	95 92	93 36
Cred.Mut.Ep.J	73705 42	73705 42
Cred.Mut.Ep.long.T.	197 99	192 89
Créd.Mut.Ep.Monde	1187 91	1156 12
Cred.Mut.Ep Quatre	1104 13	1074 58◆
Dieze	1372 48	1338
Drouot France	848 97	824 24
Drouot Sécurité	235 94	229 07
Ecocic	1076 65	1045 29
Ecupar	128 01	124 28
Ecur. Capitalisation	2738 84	2709 74
Ecur. Expansion	509131 93	508369 38
Ecur. Géovaleurs	2354 39	2285 82
Ecur. Investissement	153 92	149 44
Ecur. Monepremière	71246 96	71246 96
Ecur. Monétaire	41749 91	41749 91
Ecur. Trésorerie	2573 15	2573 15
Ecur. Trimestriel	2060 08	2039 68
Elancial	112 67	109 39
Energie	271 45	259 14
Eparcic	3824 57	3824 57
Epercourt-Sicav	4571 05	4559 65
Epargne Associat.	26798 28	26493 15
Epargne Capital	11513 43	11399 44
Epargne Croissance	1735 25	1698 81
Epargne Oblig.	208 82	203 04
Epargne-Unie	1320 31	1288 11
Epargne Valeur	445 61	433 68
Eulil Cash cap.	8416 34	8416 34◆
Eulinvest cap.	611 03	593 23◆
Euroc Solidarité	1092 42	1081 60
Eurocic Leaders	1014 56	985 01
Eurodyn	1149 50	1121 46
Euro Gan	6053 48	5820 65
Fonsicav	15320 62	15320 62
France-gan	9806 66	9429 48
France Garantie	277 78	277 23
France Obligations	502 31	497 34
Francic	448 54	438 45
Francic Pierre	100 71	97 78

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic-Régions	1080 56	1049 09
Fructi-Associations	37 28	37 28
Fructi-Capi	45 14	44 47
Fructidor	242 61	239 02
Fructifrance action C	918 22	895 82
Fructifrance action D	897 73	875 83
GAN Rendement	5310 46	5231 98
Gestilion	15777 57	15699 07
Gest Associations	173 66	169 84
Horizon	1274 82	1237 69
HLM Monétaire	14793	14793
Indicia	1041 16	1020 60◆
Indust.Fse.Court.T.	1562 78	1562 78
Interepar	109124 08	105945 71
Interoblig	15001 87	14707 72
Intersélection Fce	526 39	516 07
Japacic	146 35	142 09
Jeunepargne	300 33	295 89
Latitude	2385 01	2381 44
Lion Association	11966 78	11966 78
Lion Institution	31725 63	31646 51
Lionplus	1053 74	1033 08
Lion Trésor	2272 59	2250 09
Lion 20 000	27763 63	27763 63
Livret Bourse Inv.	570 82	554 19
Livret Portefeuil.	718 13	697 21
Méditerranée	169 88	164 93
Mensuel CIC	10223 05	10121 83
Monedan	72352 09	72352 09
Mone.J	38417 79	38417 79◆
Monévalor	87042 62	87042 62
Mutualité dépôts	14332 43	14303 82
Natio Court Terme	100825 00	100523
Natio Court Terme2	302304 00	302304
Natio-Epargne	18840 24	18653 70
Natio-Ep. Ret.	126 37	122 99
Natio Epargne Trésor	8287 02	8270 48
Natio-Fran.index	1009 16	982 15
Natio-Imm.	1122 57	1092 53
Natio-Inter	1542 67	1501 38
Natio-Monétaire	26758 88	26758 88
Natio-Opportunités	993 41	966 82
Natio-Patrimoine	1307 75	1272 75
Natio-Perspectives	1043 28	1015 38
Natio-Placements	82715 77	82715 77
Natio-Revenu	1056 26	1045 80
Natio Sécurité	11745 11	11745 11
Natio-Valeurs	874 42	851 02
Nippon-Gan	4846 50	4680 10
Nord Sud Dévelop	1676 51	1673 16
Obli-Associations	163 24	161 62
Oblicic-Mondial	2738 10	2697 64
Oblicic-Régions	1080 68	1064 71
Oblifutur	3041 86	2967 67
Oblig. très caté.	186 09	183 34
Oblilion	1462 97	1448 49
Oblisécurité Sicav	13712 40	13712 40
Oraction	1046 40	1020 88
Orvalor	7400 71	7255 60
Paribas Capitalisation	1605 48	1581 75
Paribas Opportunités	126 88	121 69
Paribas Patrimoine	579 16	555 55
Patrimoine Retraite	236 73	232 09
Pervalor	627 90	615 58
Placement A	1469 51	1440 70
Placement J	7665 33	7650 03
Placement M.	71204 21	71062 09
Placement Nord	913 80	895 88
Pléniude	140 21	136 13
Poste Croissance	23079 35	23056 29
Poste Gestion	69862 90	69862 90
Première Oblig.	11220 66	11209 45
Prévoy. Ecureuil	118 02	116 85

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Prv'Associations	31199 22	31199 22
Proficus	992 12	967 92
Quartz	134 34	131 06
Réalvalor	738 57	724 09
Remacic	163 62	161 20
Revenus Trimestr.	5405 83	5352 31
Revenu-Vert	1179 81	1151 03
St Honoré Vie & Santé	978 12	933 77
St Honoré Bons du Tr.	11888 25	11829 10
St Honoré Invest.	771 23	736 26
St Honoré Pacifique	601 50	574 22
St Honoré Real.	15888 88	15825 36
Sécuricic	1842 01	1842 01
Sécuri-Gan	12506 01	12260 79
Sécuritaux	1473 24	1473 24
Sicasden	727 67	716 92
Sicav Associations	1953 28	1953 28
SFI-CNP Assur	672 27	652 69
S.G. Fr. opport. C et D	1127 89	1105 77
Sicav 5.000	442 48	430 64
S.I. Est	1322 48	1283 96
Slivafrance	683 12	664 84
Slivam	398 81	388 14
Slivarente	221 44	217 10
Slivinter	435 96	424 29
S.N.I.	1088 65	1058 84
Sogenfrance C et D	1152 57	1129 97
Sogépargne	311 77	305 68
Sogevar	976 56	957 41
Sogeinter	1296 59	1271 17
Soleil Investissement	597 50	574 52
Solstice	2206 34	2200 84
State Street Act. Eur.	9202 08	8890 90◆
State Street Act. Frce	10202 83	9905 66◆
St. Str. Act.Japon	10314 58	9965 78◆
State Street Emer. Mts	12698 08	12078 08◆
St.Street OAT Plus	11059 49	10842 64◆
Stratégie Actions	837 76	805 54
Stratégie Rendement	1493 50	1446 49
Technocic	1007 41	978 07
Techno-Gan	5737 51	5516 84
Thesora	703 25	696 29
Trésor Plus	1378 81	1365 16
Trésor Trimestriel	1052 51	1042 09
Trésoricic	138068 97	138068 97
Trilion	5225 36	5158 30
UAP Investissement	429 12	413 61
UAP Actions France	585 52	584 36
UAP Act. Select.	617 27	594 96
UAP Aedificandi	539 34	519 65
UAP Alefi	214 95	207 18
UAP Alto Sicav	168 30	162 22
UAP Moyen Terme	150	144 58
UAP Première Cat.	11541 34	11124 18
Uni-Associations	119 45	119 45◆
Uni-Foncier	1213 30	1183 71
Unifrance	576 80	562 73
Uni Régions	1199 27	1170 02
Univar	248 78	248 78◆
Univers Actions	1262 81	1232 01
Univers Obligations	1969 46	1923 96
Valorg	2169 11	2166 94
Valrea	58548 62	58520 36
Winterthur St-Honoré	223 76	213 61

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - ◆ : prix précédent - ■ : marché continu

CARNET DU Monde

Naissances

Aleth et Marcel BRIAT
ont la joie d'annoncer la naissance à Paris de leur petite-fille

Mathilde,

le 6 janvier 1993

chez
Catherine et Y. MARTIN-HOLGER.

Mariages

Christine MANDOUZE
et
Jacques BATAILLE

sont heureux d'annoncer qu'ils se sont mariés le 9 janvier 1993.

24-26, rue du Roi-de-Sicile,
75004 Paris.

Décès

– Mme Nicole Ailhaud,
Mme et le docteur Camacho
et leur fille Karine,
ont la douleur de faire part du décès de leur père, beau-père et grand-père

Me René AILHAUD,
avocat,

survenu accidentellement, le 31 décembre 1992, à l'âge de soixante et onze ans.

27, rue Robert-de-Flers,
75015 Paris.

– M. et Mme Henri Courmes,
M. et Mme Edouard Courmes,
M. et Mme Thierry Courmes,
Et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Louis Alfred COURMES,
artiste peintre,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre
des Arts et des Lettres,

survenu le 8 janvier 1993, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

L'inhumation a eu lieu le mardi 12 janvier, au cimetière de Boissy-Saint-Léger (Val-de-Marne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

5, place de Séoul,
75014 Paris.

(Le Monde daté 10-11 janvier.)

– Mme Jean Belin-Milleron,
son épouse,
Ses enfants,
Petits-enfants
Et arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès du

professeur
Jean BELIN-MILLERON,
docteur ès lettres,
docteur ès sciences,
docteur en droit,
ancien professeur des Universités,
lauréat de l'Institut,
ancien magistrat,

survenu le 29 décembre 1992, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Les obsèques religieuses ont été célébrées dans l'intimité familiale, en l'église de Sougères-en-Puisaye (Yonne), le 2 janvier 1993.

Une messe sera célébrée en sa mémoire, le vendredi 15 janvier, à 17 h 30, en l'église Saint-Pierre de Montrouge, 82, avenue du Général-Leclerc, Paris-14e, métro Alésia.

25, rue Gassendi,
75014 Paris.

– Liliane Bouvier-Bittar,
ses enfants, Evelyne et Laurent,
Roger Bittar,
ses fils, Eric, Xavier et Marc,
Henri et Bernadette Bittar,
leurs fils, Hervé et Yves,
Raymond et Olivia Bittar,
leurs filles, Nathalie et Mia,
Alain et Catherine Bittar,
leurs enfants, Tristan, Maude et Yvan,
Charles Bittar,
Angèle Kotait,
Lucie Kotait,
Joseph Kotait,
ses enfants, Néda et Vincent,
Raymond Kotait
et ses enfants,
Elvire Rashed,
Fouad Rashed,
ses enfants, Souheil, Tahani, Eglal et Mimo,
Solange Rashed,
ses enfants, Charles, Monique et Liliane,
Gisèle Bittar-Agouri,
Monique Mandofia-Bittar
et ses enfants
Michel et Jacqueline Bittar
et leurs enfants,
Guy et Jeanna Bittar
et leurs enfants,
Marie et Nicolas Fleury-Bittar
et leurs enfants,
Chantal et Jean-Luc Bender-Bittar
et leurs enfants,
Thérèse Bittar-Geachan,
Marie-Claude Bittar,
Agnès et Philippe Lepinay-Bittar
et leurs enfants,
Dominique et François Brochot-Bittar
et leurs enfants,
Nadine et François Janot-Bittar
et leurs enfants,
Christian et Marie-Pierre Bittar,
Nadia, sa filleule,
et René Hutin-Kanaan
et leurs enfants,
Samir et Alice Canaan
et leur fils,
Ainsi que les familles Bittar, Bouvier, Bouchet, Najjar, Hallak, Maurin, Ruga, Chastagnol, Kotait, Rashed, Soukaria, Geachan, Duvernet,
Parentes, alliées et amies,
en Suisse, en France, au Soudan, au Liban, en Egypte, au Canada, en Angleterre et au Brésil,

ont le chagrin de faire part du décès de

Mme Mary BITTAR,
née Kotait,

leur chère mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante, cousine, marraine, parente et amie,

enlevée à leur tendre affection le 10 janvier 1993.

La défunte repose à la chapelle du cimetière de Plainpalais, rue des Rois.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Notre-Dame-des-Grâces, 5, avenue des Communes, au Grand-Lancy, le jeudi 14 janvier, à 10 h 30.

L'inhumation suivra au cimetière du Grand-Lancy.

Cet avis tient lieu de faire-part.

101 *ter*, route du Grand-Lancy,
1212 Grand-Lancy, Genève.

– Nous apprenons le décès de

M. Georges CONTANT,

survenu à Paris, le 17 décembre 1992.

L'inhumation et la bénédiction ont été célébrées au cimetière parisien de Pantin, le 12 janvier 1993.

Familles Guérault, Escoffier,
91190 Saint-Aubin.

Originaire de Chidrac en Auvergne, connu et apprécié de ses collaborateurs comme de ses amis pour la rigueur de ses jugements et sa constante disponibilité, Georges Contant avait accompli une carrière exemplaire au ministère du tourisme.

Musicologue averti, fidèle de Bayreuth, familier de von Karajan et d'Arthur Rubinstein, il était docteur *honoris causa* de l'Académie Jean-Sébastien-Bach.

Consultant de Radio-France, il avait participé à de nombreuses et importantes réalisations musicales.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

François CHARLES,
avocat général honoraire
près la cour d'appel de Paris,
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

s'est endormi dans la paix du Christ, le 9 janvier 1993, dans sa soixante-huitième année.
Claude Charles,
son épouse,
Christine et Jean-François Charles,
Marie-Laure et François Bertreau,
Sophie et Pierre Chevrier,
ses enfants,
Cécile, Frédéric, Nicolas, Philippe, Anne, Sophie, Emmanuelle, Claire, Bruno, Jean, Elisabeth,
ses petits-enfants,
Et sa famille,
vous invitent à partager leur peine et leur espérance en la Résurrection, lors de la messe qui sera célébrée le jeudi 14 janvier 1993, à 10 h 30, en l'église Saint-François-d'Assise, à Antony (RER Parc-de-Sceaux).

« Tu es mon berger, Ô Seigneur, rien ne saurait manquer où tu me conduis. »

L'inhumation aura lieu à Corly (Côtes-d'Armor), dans le caveau de famille.

Pas de fleurs. Si vous le désirez, dons à l'Association Pierre-Kohlmann qui aide les jeunes en difficulté ou à l'œuvre des Orphelins apprentis d'Auteuil.

4, avenue du 11-Novembre,
92160 Antony.

– Mlle Jacqueline Darré,
en religion Sœur Jacqueline-Dominique,
Mme Catherine Darré-Jourdan,
M. Jean Darré,
M. et Mme Alain Darré,
Le Père Hubert Darré (OSB),
M. et Mme François de Saint-Phalle,
M. et Mme Ernest de Saint-Phalle,
Mlle Bernadette Darré,
M. et Mme Marcel Baillaud,
M. et Mme Laurent Jourquin,
ses enfants,
Ses trente-quatre petits-enfants,
Et ses cinquante et un arrière-petits-enfants,
La baronne Roger Sautereau du Part,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Mlle Madeleine Sautereau du Part,
M. et Mme Henry Croizier,
leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Le capitaine de corvette (ER)
et Mme Robert Sautereau du Part,
leurs enfants et petits-enfants,
ses frères et sœurs,
Le général de corps d'armée (2e section) et Mme Maurice Buffenoir,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean-Etienne Tarrade,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme François Tarrade,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Nicolas Stoïanov-Martin,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Maxime Descamps,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Charles Tarrade,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme François de La Brosse,
leurs frères et sœurs,
leurs enfants et petits-enfants,
Ses neveux,
Mme Armelle Cheylus,
Mlle Marie-Claude Bochard,
ses amies très affectionnées,

ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Henri DARRÉ,
née Simone Sautereau du Part,

le 10 janvier 1993, dans sa centième année.

Les obsèques auront lieu le jeudi 14 janvier, à 10 h 45, en l'église de Saint-Germain-en-Laye.

Cet avis tient lieu de faire-part.

3, parc de Noailles,
78100 Saint-Germain-en-Laye.

– Mme Germaine Gilbert,
son épouse,
Mme Monique Gilbert,
Mme Pascale Gilbert
et M. Joël Sellier,
M. et Mme Frédéric Berthaume
et leur fille,
M. David Gobert,
ses enfants et petits-enfants,
Les familles Bacri, Cayrouse
et Guillaume,
Ses neveux,
ont la douleur de faire part du décès du

colonel Henri GILBERT,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
président-fondateur
de la Fédération nationale des anciens des Forces françaises en Allemagne,

survenu le 18 décembre 1992, dans sa quatre-vingt-douzième année, à Nogent-sur-Marne.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le 23 décembre.

39, avenue de la Belle-Gabrielle,
94130 Nogent-sur-Marne.

– Béziers.

Mme Louis Leboucher,
M. Georges Leboucher
et ses filles,
Mme Claire Briançon
et sa famille,
Mme Hélène Leboucher
et son fils,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 10 janvier 1993, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, de

M. Louis LEBOUCHER,
dit Georges Mounin,
professeur honoraire
de l'université de Provence.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité à La Salvetat-sur-Agout.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

– Le bureau,
Et les membres de la Société internationale linguistique fonctionnelle (SILF),
ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 10 janvier 1993, à Béziers, de

Louis LEBOUCHER,
dit Georges Mounin,
professeur honoraire
de linguistique générale
à l'université d'Aix-en-Provence,
secrétaire général
de la revue *la Linguistique*
durant de longues années,
et, jusqu'à ce jour,
membre du comité de rédaction
de la SILF.

L'inhumation a eu lieu le 12 janvier, à La Salvetat-sur-Agout (Hérault), à 11 h 30.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Dominique MAGERAND,

à l'âge de cinquante-trois ans, le dimanche 10 janvier 1993, à Grasse.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église d'Etalante (Côte-d'Or), le mercredi 13 janvier, à 14 h 30.

56, avenue du Maréchal-de-Lattre,
Résidence Galaxie-Orion.
06130 Grasse.
21510 Etalante.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Me Gaston MAURICE,
avocat à la cour de Paris,
ancien membre du conseil de l'ordre,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
dans l'ordre national du Mérite,

survenu le 10 janvier 1993.

Les obsèques auront lieu le mercredi 13 janvier, à 10 h 30, au cimetière du Montparnasse.

Réunion porte principale, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e.

1, rue de Cérisoles,
75008 Paris.

– Le président
Et le comité directeur de Droit et Démocratie
ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 10 janvier 1993, du président d'honneur de Droit et Démocratie,

M. Gaston MAURICE,
avocat à la cour d'appel de Paris,
ancien membre du conseil de l'ordre.

Les obsèques auront lieu le mercredi 13 janvier, à 10 h 30, au cimetière du Montparnasse (entrée principale).

[Gaston Maurice est né à Paris le 11 janvier 1908, un an exactement avant Pierre Mendès France. Toute sa vie a été politiquement liée au Parti radical et au futur président du conseil dont il fut le condisciple à la faculté de droit, le confrère au barreau et l'ami fidèle. A la faculté de droit de Paris, il soutient en effet une thèse de doctorat sur le Parti radical-socialiste et s'inscrit en 1928 au barreau où il sera successivement secrétaire de la conférence du stage et membre du conseil de l'ordre. Militant au Parti radical avant et après la guerre, c'est lui qui avait présenté Charles Hernu à Pierre Mendès France lorsque celui-ci était arrivé de Lyon à Paris. Il avait fondé avec lui le Club des Jacobins. Il organisait de nombreux colloques de juristes de gauche où se rencontraient les futurs membres de la FGDS (Fédération de la gauche démocrate et socialiste). Il avait succédé au bâtonnier René-William Thorp à la présidence du club Droit et Démocratie avant d'y être remplacé par Me Jacques Ribs. Gaston Maurice, membre du comité directeur de la LICRA, adhérent du MRG, avait toujours milité pour l'union des radicaux au sein de la gauche.]

– Le président de l'université des sciences et technologies de Lille,
Le directeur du département sciences chimiques du Centre national de la recherche scientifique,
Le directeur de l'Institut universitaire de technologie de Lille,
Le directeur de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Lille,
Le président de la division de catalyse de la Société française de chimie
Et l'ensemble des personnels,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Francis PETIT,
ingénieur ENSC Lille,
professeur à l'université
des sciences et technologies de Lille,
directeur du laboratoire de catalyse
(URA CNRS 402),

survenu le 30 décembre 1992, à Béthune, à l'âge de cinquante ans.

Ses funérailles ont eu lieu le samedi 2 janvier 1993.

– Les familles Piganiol, Prot
et Joinville,
ont la douleur de faire part du décès brutal, à l'île Maurice, dans sa soixante-treizième année, du

docteur Guy PIGANIOL.

Après une carrière de médecin militaire qui l'a mené jusqu'aux frontières de la Chine, il quitte l'armée avec le grade de médecin-colonel et devient professeur à la faculté de médecine de Dijon. Son autorité en neurochirurgie ne doit pas faire oublier ses autres et nombreuses activités. Il fut notamment chef du service de traumatologie de l'hôpital de Dijon. Ses décorations témoignent de la diversité et de la qualité reconnues de son action.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

– On nous prie d'annoncer le décès, le 6 janvier 1993, de

Mlle Olga RAFFALOVICH,
officier de la Légion d'honneur,
médaillée de la Résistance,
directeur adjoint honoraire
au ministère du travail et de l'emploi.

Les obsèques ont eu lieu, selon sa demande, dans l'intimité.

– M. Jacques Ratier,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jacques RATIER,
née Andrée Duby,

survenu à l'âge de soixante-cinq ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée à Courbevoie (Hauts-de-Seine), le 11 janvier 1993, dans l'intimité.

19, promenade Paul-Doumer,
92400 Courbevoie.

– Mme Eliane Rumeau,
son épouse,
Madeleine, Michèle et Jean Rumeau,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Son frère,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Aristide RUMEAU,
ancien professeur d'espagnol
à la Sorbonne,

survenu dans sa quatre-vingt-neuvième année, le 8 janvier 1993.

Cet avis tient lieu de faire-part.

3, avenue Champaubert,
75015 Paris.
23, rue du Cherche-Midi,
75006 Paris.
52, rue du Général-Delestraint,
75016 Paris.

– La comtesse Franck des Essars,
sa fille,
en union avec son frère,
Le lieutenant Jacques Vallin,
mort pour la France,
Ses parents
Et amis de Paris, d'Alsace et de Haute-Savoie,
ont la grande tristesse de faire part du rappel à Dieu de

Mme P. VALLIN,
née Joséphine Bohn,

survenu à Boulogne, le 9 janvier 1993, dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le 14 janvier, en l'église Saint-Maurice d'Annecy (Haute-Savoie), à 14 h 15.

Cet avis tient lieu de faire-part.

60, rue Escudier,
92100 Boulogne.

– M. et Mme Voisin-Meneux,
Mélanie, Camille et Renaud,
ont la douleur de faire part du décès de leur père et grand-père,

Robert VOISIN,

survenu le 10 janvier 1993, dans sa quatre-vingtième année, à son domicile.

Les obsèques ont eu lieu le 12 janvier, dans l'intimité.

82, avenue Denfert-Rochereau,
75014 Paris.

– Nous avons la douleur de faire part du décès du

docteur Jacob ZUCKERMAN,
ancien directeur
des relations publiques de l'UNESCO,

survenu le 10 janvier 1993, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Les obsèques auront lieu le vendredi 15 janvier.

On se réunira à la porte principale du cimetière du Père-Lachaise, 8, boulevard de Ménilmontant, Paris-20e, à 9 h 45.

De la part de
Mme Elfriede Zuckerman,
son épouse,
M. et Mme Alex Zuckerman,
M. Daniel Zuckerman,
ses enfants,
Manuel, Lola, Ilya,
ses petits-enfants,
qui associent à sa mémoire
Ses parents et beaux-parents déportés.

Ni fleurs ni couronnes.

Remerciements

– La comtesse Jean Casséus d'Hennery,
née Roselyne Constans-Gavarry,
M. Vania Mareuse,
M. Aldo Mareuse,
profondément émus par les témoignages d'affection qu'ils ont reçus à l'occasion du décès du

comte
Jean CASSÉUS d'HENNERY,

remercient tous leurs amis.

– Maurice Schaeffer
Et sa famille
remercient tous leurs amis des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées après le décès de

Françoise SCHAEFFER,
née Lamothe,

survenu le 31 décembre 1992, à l'âge de cinquante-neuf ans.

Anniversaires

– Le 11 janvier 1986,

Roger HAGNAUER,
« Pingouin »,
cofondateur de la Maison d'enfants
de Sèvres,
militant syndicaliste,

rejoignait

Yvonne HAGNAUER,
« Goéland »,
fondatrice de la Maison d'enfants
de Sèvres,
médaille des Justes,

décédée le 1er novembre 1985.

Que tous les anciens et amis se souviennent.

Messes anniversaires

– A la mémoire de

Robert MOREL
(1922-1990),

une messe sera célébrée à Notre-Dame du Haut-Ronchamp, le 16 janvier 1993, à 11 heures.

Association Les amis de Robert-Morel,
Maneou,
13790 Rousset-sur-Arc.

Communications diverses

– Jeudi 14 janvier 1993, à 20 h 30, au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e. Entretien avec Gilbert Abergel, grand maître du Grand Orient de France, sous la présidence de J.-M. Rosenfeld. Tél. : 42-71-68-19.

Soutenances de thèses

– Le 9 janvier 1993, en Sorbonne, Alexandre Doroszlaï a soutenu sa thèse de doctorat d'italien sur « La géographie de l'Arioste soumise à l'épreuve des cartes », avec la mention très honorable à l'unanimité et les félicitations du jury.
Directeur de thèse : M. Michel Plaisance, professeur à Paris-III.

– Le 13 janvier 1993, à 9 heures, Marianne Bethery soutiendra sa thèse de doctorat entreprise sous la direction de M. le professeur Jacques Truchet, sur « Le personnage du père dans la tragédie française aux dix-septième et dix-huitième siècles ». Amphithéâtre Louis-Liard, université Paris-IV, 1, rue Victor-Cousin, Paris-5e.

– Mme Sow-Diouf soutient sa thèse d'Etat ès lettres, le samedi 16 janvier 1993, à 9 heures, à l'institut de grec de la Sorbonne-Paris-IV, sur le sujet suivant : « L'image du médecin dans la collection hippocratique. »

CARNET DU MONDE
Renseignements :
40-65-29-94 ou 40-65-29-96
Les avis peuvent être insérés
LE JOUR MEME
s'ils nous parviennent avant 9 h
au siège du journal.
15, rue Falguière, 75015 Paris
Télex : 206 806 F
Télécopieur : 45-66-77-13
Tarif de la ligne H.T.

Toutes rubriques	100 F
Abonnés et actionnaires	90 F
Communications diverses	105 F
Thèses étudiants	60 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME No 5953

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									■
II									
III				■					
IV			■						
V						■	■		
VI		■							
VII	■								■
VIII				■		■			
IX						■		■	
X		■			■				
XI									

HORIZONTALEMENT

I. Qui nous rend tout raide. – II. Qui a donc souffert. – III. Pour ceux qui auront la fin du calice. Pas bien coloré. – IV. Prêtresse qui finit en sabots. Quand elle est grossière, peut sauter aux yeux. – V. Met à l'abri des indiscrétions quand elle est sympathique. Au bout de la route. – VI. Donnais des couleurs. – VII. Le gros d'une croûte. – VIII. Adjectif qu'on peut avoir à la bouche. Mise en ordre des informations – IX. Procède à un escamotage. – X. N'a pas un grand lit. Doit se reposer au commandement. – XI. Qui ont peut-être été plantées.

VERTICALEMENT

1. Ce qu'on y met ressort. Peut faire l'objet de recherches quand elle est petite. – 2. Sacrée quand les Français sont devenus des hommes. Inquiète celui qui a des boutons. – 3. Poisson. Des hommes à nos pieds. – 4. Une grande dépression. Se laissa aller. Adjectif pour la bonne forme. – 5. Marque déposée. – 6. Un calife. Pose une condition. Symbole. – 7. Petit, chez le charcutier. Fait venir. – 8. Spécialiste souvent penché sur les bouches. Pronom. – 9. Mot qui peut désigner les lieux. Maurice et Dominique, par exemple.

Solution du problème no 5952

Horizontalement

I. Renseigné. – II. Orienteur. – III. Ure. Lisse. – IV. Lorient. – V. An. Ovées. – VI. Né. Terser. – VII. Téta. Cu. – VIII. Cidre. – IX. Garderie. – X. Unie. Ente. – XI. Sasse. Est.

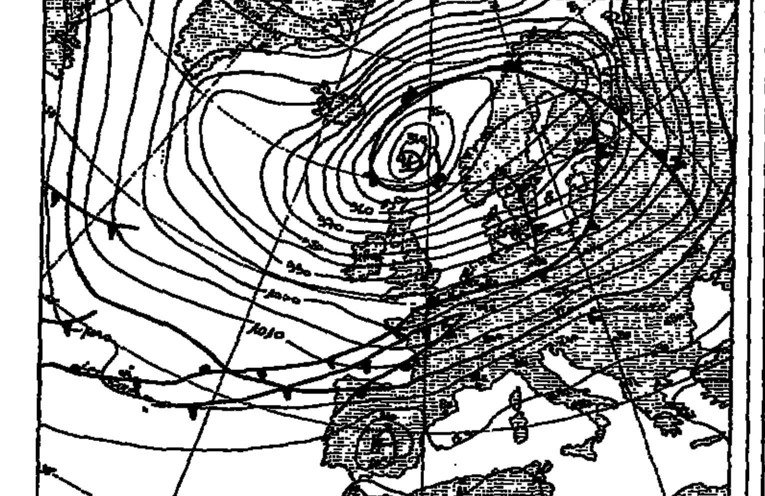
Verticalement

1. Roulant. Gus. – 2. Erronée. Ana. – 3. Nier. Taris. – 4. Se. Iota. Dés. – 5. Enlevé. Ce. – 6. Itinéraire. – 7. Gestes. Dîne. – 8. Nus. Secrets. – 9. Eres. Rue. Et.

GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 12 JANVIER 1993 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 13 JANVIER 1993

LÉGENDE

ENSOLEILLÉ
ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX
TRÈS NUAGEUX OU COUVERT
PLUIE OU BRUINE
NEIGE
AVERSES
ORAGES
BRUMES ET BROUILLARD
SENS DE DÉPLACEMENT

METEO FRANCE

TEMPS PREVU LE MERCREDI 13 JANVIER 1993 VERS MIDI

Mercredi : pluie et vent au Nord, nuageux au Sud. – Au lever du jour, tout le pays est sous les nuages, exceptées les régions du nord et nord-est qui bénéficient encore de belles éclaircies.

Il pleut déjà en Bretagne, et cette zone faiblement pluvieuse se déplace vers l'Est, pour concerner rapidement dans la matinée toutes les régions situées au nord d'une ligne Bordeaux-Bâle. Ces pluies seront plus soutenues dans l'après-midi, avec un vent de sud-ouest qui se renforcera. A ce moment, les rafales atteindront 70 km/h dans les terres, et parfois 90 km/h sur les côtes de la Manche.

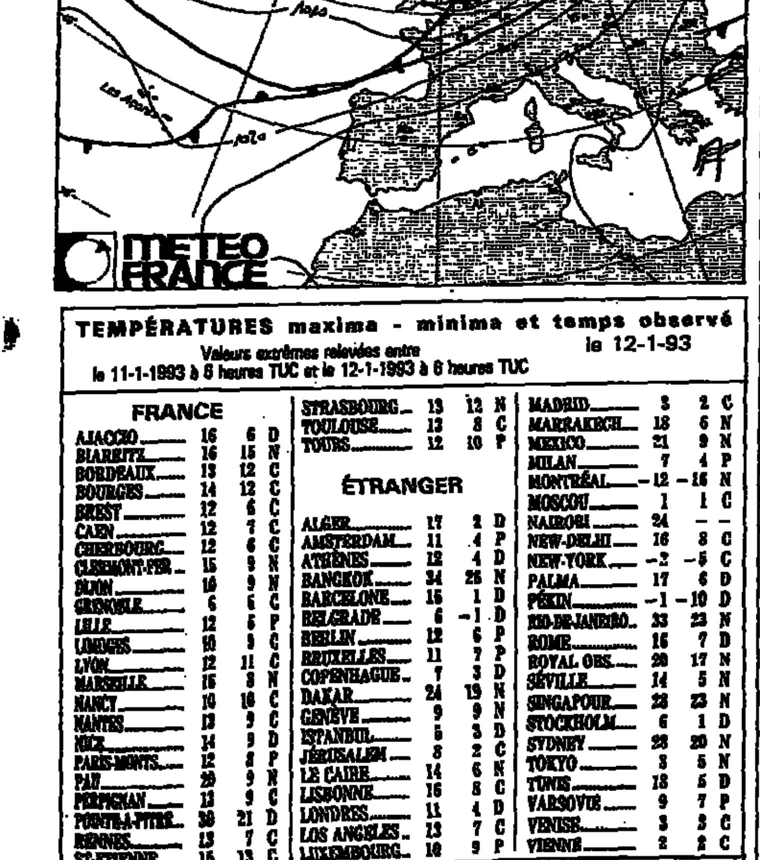
Au sud de cette ligne Bordeaux-Bâle, le ciel restera quand même bien nuageux, avec parfois de timides apparitions du soleil, et un vent de Sud-Est plus modéré. Le Roussillon est très chargé, affecté par de nombreuses rentrées maritimes. La Corse conservera un ciel peu nuageux.

Les pluies et le vent fort balayeront le matin les régions allant de la Vendée et du Bordelais au centre, nord du Massif-Central et tout le nord-est du pays. Les rafales de vent de SW atteindront encore 70-80 km/h. L'après-midi, les pluies s'espaceront sur les régions du centre-ouest, et le vent fléchira. Sur le nord des Alpes, il neigera à partir de 1 600/1 800 m ; mais la limite pluie-neige s'abaissera à 1 200 m en soirée.

Sur les régions méridionales, des éclaircies persisteront au pied des Pyrénées, dans l'intérieur de la Provence et en Corse ; mais ailleurs, les nuages bas seront fréquents.

Au nord de la Loire, une amélioration se développera dans la matinée, avec un ciel variable et quelques averses en Manche. Le vent d'Ouest ne sera plus que modéré. Ces éclaircies gagneront peu à peu les pays de Loire, l'Ile-de-France et la Champagne, puis une petite moitié nord du pays en soirée.

PRÉVISIONS POUR LE 14 JANVIER 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 12-1-93
Valeurs extrêmes relevées entre le 11-1-1993 à 6 heures TUC et le 12-1-1993 à 6 heures TUC

FRANCE

AJACCIO	16	6	D
BIARRITZ	16	15	N
BORDEAUX	13	12	C
BOURGES	14	12	C
BREST	12	6	C
CAEN	12	7	C
CHERBOURG	12	6	C
CLERMONT-FER.	15	9	N
DIJON	10	9	N
GRENOBLE	6	6	C
LILLE	12	5	P
LIMOGES	10	9	C
LYON	12	11	C
MARSEILLE	15	8	N
NANCY	10	10	C
NANTES	13	9	C
NICE	14	9	D
PARIS-MONTS.	12	8	P
PAU	20	9	N
PERPIGNAN	13	9	C
POINTE-A-PITRE	30	21	D
RENNES	13	7	C
ST-ETIENNE	15	13	C
STRASBOURG	13	12	N
TOULOUSE	13	8	C
TOURS	12	10	P

ÉTRANGER

ALGER	17	2	D
AMSTERDAM	11	4	P
ATHÈNES	12	4	D
BANGKOK	34	26	N
BARCELONE	15	1	D
BELGRADE	6	-1	D
BERLIN	12	6	P
BRUXELLES	11	7	P
COPENHAGUE	7	3	D
DAKAR	24	19	N
GENÈVE	9	9	N
ISTANBUL	5	3	D
JÉRUSALEM	8	2	C
LE CAIRE	14	6	N
LISBONNE	16	8	C
LONDRES	11	4	D
LOS ANGELES	13	7	C
LUXEMBOURG	10	9	P
MADRID	3	2	C
MARRAKECH	18	6	N
MEXICO	21	9	N
MILAN	7	4	P
MONTRÉAL	-12	-16	N
MOSCOU	1	1	C
NAIROBI	24	–	–
NEW-DELHI	16	8	C
NEW-YORK	-2	-5	C
PALMA	17	6	D
PÉKIN	-1	-10	D
RIO-DE-JANEIRO	33	23	N
ROME	16	7	D
ROYAL OBS.	20	17	N
SÉVILLE	14	5	N
SINGAPOUR	28	23	N
STOCKHOLM	6	1	D
SYDNEY	28	20	N
TOKYO	8	5	N
TUNIS	18	5	D
VARSOVIE	9	7	P
VENISE	3	3	C
VIENNE	2	2	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

La dame en blanc

QUE manigance-t-elle, la dame en blanc, dans son château, à l'écart du bourg ? La rumeur court qu'elle entend des voix. Elle fait payer très cher de mystérieux soins de remise en forme. Il paraît qu'elle fait des miracles. On murmure qu'elle enrôlerait dans une secte. Vous y êtes entré, au château, vous ? Moi non plus, mais méfiance ! On ne nous y prendra pas !

La dame en blanc, le village tout entier, et l'éternel cortège des rumeurs et des chuchotements, des silences et des sous-entendus, s'étaient translatés sur le plateau de « Mea Culpa », sur TF 1. Avouons-le : on redoutait le pire. Larmoiements, pugilat, déballage, on ne savait pas bien quoi, mais l'imagination de la télé dépasse toujours les espérances. Au lieu de quoi, avec stupéfaction, on vit apparaître, comme dans un bain de révélateur, un petit morceau de France avec ses ombres et sa gloire, ses volets clos et ses cœurs ouverts. Et pas à pas, avec un scrupule, une minutie, une obsession de la vérité dont on n'imaginait guère la télévision capable, l'animateur Patrick Meney parvint à extraire les racines de l'incompréhension.

Le maire, l'instituteur, le docteur, l'animateur de la radio locale défilèrent d'abord, confits dans leur circonspection. Le maire n'avait rien contre les miracles, ça non. Il jugeait seulement ceux de l'accusée un peu onéreux. Abrité sous le grand parapluie du conseil de l'ordre, le docteur voulait bien parler de tout, sauf de médecine. Et puis vint Bernadette, soixante-cinq ans, agricultrice. Au comice agricole, elle avait gagné pour 1000 francs de soins au château de la dame en blanc.

Qu'y avait-elle subi ? *« Des rouleaux qui massent le dos, des lunettes où l'on voit beaucoup de lumières »*. La dame en blanc l'avait même pendue par les pieds, à la plus grande satisfaction de la patiente : ses reins, sa vue, s'en portaient mieux. Comme c'était vraisemblable, une réconciliation s'engagea. Pourquoi pas ? Pourquoi la télé se priverait-elle de faire le bien, quand les caméras peuvent y contribuer ?

On regretta seulement que Patrick Meney, à la fin, se croie obligé de trouver une « clé » au malentendu : dans ce même village du Loiret, Vitry-aux-Loges, quelques mois avant l'arrivée de la dame en blanc, les dirigeants d'Action directe avaient été arrêtés, après s'être fondus pendant trois ans dans la population. Est-ce vraiment une « clé » de quoi que soit ? La méfiance muette, le rejet sournois, la toute-puissance de la rumeur, ont-ils seulement des « clés » ?

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 12 janvier

TF 1

20.45 Cinéma : La Vie dissolue de Gérard Floque. ■
Film français de Georges Lautner (1986).
22.15 Magazine : Jury d'honneur.
Présenté par Gérard Carreyrou et Charles Villeneuve. Invité : Bernard Tapie.
23.55 Magazine : Le Club de l'enjeu.
0.40 Feuilleton : Santa Barbara.

FRANCE 2

20.50 Cinéma : Le Coup du parapluie. ■
Film français de Gérard Oury (1980).
22.25 Magazine : Bas les masques.
Présenté par Mireille Dumas. J'ai flambé ma vie : des drogués du jeu se confient. Reportages : Laurent et les courses, d'Agnès Galletier et Ariel Piasecki ; Moscou, rien ne va plus, de Jean-Yves Huchet ; Poker corse, de Martine Lupi et Pierre Evrard ; Extrait de l'émission « le Passé retrouvé : Alice Sapritch en Turquie », de Mireille Dumas.
23.30 Journal, Météo et Rallye Paris-Dakar.
23.55 Magazine : Le Cercle de minuit.
Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

20.45 Feuilleton : Emilie, la passion d'une vie.
De Jean Beaudin, d'après le roman d'Arlette Cousture (7e épisode).
21.35 Magazine : Planète chaude.
Irak, 5 000 ans et 6 semaines, d'Annie Tresgot.
22.30 Journal, Météo et Rallye Paris-Dakar.
23.05 Téléfilm : Milena.
De Vera Belmont (dernière partie).
0.45 Sport : Football.
Sénégal-France, en différé de Dakar.

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Les Affranchis. ■■■
Film américain de Martin Scorsese (1990).
22.55 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : L'Affaire Wallraff. □
Film franco-américain de Bobby Roth (1990) (v.o.).
0.35 Cinéma : Rien que des mensonges. □
Film français de Paule Muret (1991).

ARTE

20.45 ▶ Téléfilm : La Marche vers l'Europe.
De David Wheatley.
22.15 Débat.
22.35 Musique : Un monde, une voix.
De Kevin Godley (120 min). *Un reportage sur cette fameuse chaîne de l'amitié, la mélodie de Sting, reprise aux quatre coins du monde. Suivi du concert auquel participèrent, entre autres, Peter Gabriel, Lou Reed, Youssou N'Dour, Salif Keita, Bob Geldorf, Laurie Anderson, Avelha Guarda da Portela, Johnny Clegg...*

M 6

20.45 Téléfilm : Lassie, opération sauvetage.
De James E. Clark.
22.30 Série : Amicalement vôtre.
Regrets éternels.
23.25 Série : Soko, brigade des stups.
0.20 Informations : Six minutes première heure.
0.30 Musique : Flashback.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel science.
Sciences et femmes. Avec Françoise Balibar, Jeanne Peiffer, Houriya Sinaceur, Karine Chemla, Michèle Leduc.
21.30 L'allemand et le français en Europe.
2. Deux destins solidaires dans l'Europe de demain.
22.40 Les Nuits magnétiques. Guyane (1).
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 1er septembre 1992 lors du Festival de la Chaise-Dieu) : Symphonie no 36 en ut majeur K 425, de Mozart ; La Mort d'Adam, de Le Sueur, par le Chœur d'enfants Guillaume Bony, le Chœur et l'Orchestre philharmonique de Katowice.
22.00 Les Voix de la nuit. Par Henri Goraieb. Elen Dosia, soprano ; Richard Tauber, ténor.
23.09 Ainsi la nuit. Sonate pour violon et piano en ré mineur op. 9, de Szymanowski ; Sonate pour piano no 3 en fa dièse majeur op. 23, de Scriabine ; Mythes, poèmes pour violon et piano op. 30, de Szymanowski.
0.33 L'Heure bleue.

Mercredi 13 janvier

TF 1

14.30 Club Dorothée.
17.30 Série : Premiers baisers.
17.55 Série : Hélène et les garçons.
18.25 Jeu : Une famille en or.
18.55 Magazine : Coucou, c'est nous !
19.45 Divertissement : Le Bébête Show (et à 23.55).
19.50 Tirage du Loto (et à 20.40).
20.00 Journal et Météo.
20.50 Variétés : Sacrée soirée.
Emission présentée par Jean-Pierre Foucault. Avec Michèle Morgan, Jean Marais, Pierre Palmade, Amanda Lear, Véronique Sanson, Jimmy Nail, Francis Lalanne, Niagara, C. Jérôme.
22.35 Magazine : Ex libris.
Présenté par Patrick Poivre d'Arvor. Face à l'épreuve. Invités : Pascal de Duve *(Cargo Vie)* ; Catherine Clément *(la Folie et le Saint)* ; Danielle Vincent *(Et pour le pire – Une femme battue témoigne)* ; Guillemette de Sairigné *(Tous les dragons de notre vie... Chronique du bord du gouffre)* ; Caroline Eliacheff *(A corps et à cris, être psychanalyste avec les petits)*.
0.00 Journal et Météo.
0.10 Série : Mésaventures.

FRANCE 2

15.15 Variétés : La Chance aux chansons.
Emission présentée par Pascal Sevran. Les Adieux de Jean Raphaël.
16.15 Jeu : Des chiffres et des lettres.
16.45 Feuilleton : Beaumanoir.
17.10 Magazine : Giga.
18.45 Jeu : Score à battre.
Animé par William Leymergie.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne plus.
Animé par Nagui.
20.00 Journal, Rallye Paris-Dakar, Journal des courses et Météo.
20.50 Téléfilm : Bébé express.
De François Dupont-Midy, avec Jean-Luc Moreau, Michèle Laroque.
22.15 Première ligne.
L'Ecole des autres, documentaire d'Irène Richard et Hervé Hamon.
23.25 Journal, Météo et Rallye Paris-Dakar.
23.50 Magazine : Le Cercle de minuit.
Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

15.35 Série : La croisière s'amuse.
16.25 Jeunesse.
17.25 Magazine : Fractales.
Présenté par Patricia Saboureau et Frédéric Courant. Invité : Bernard Dartigue, réalisateur.
17.55 Magazine : Une pêche d'enfer.
Spécial Rallye Paris-Dakar, en direct.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.55 Un livre, un jour.
Leviathan, de Paul Auster.
19.00 Le 19-20 de l'information.
De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Hugodélire (et à 20.40).
20.15 Divertissement : La Classe.
20.45 ▶ Magazine : La Marche du siècle.
Présenté par Jean-Marie Cavada. Hors série Etat d'urgence : l'Italie. Reportages : Etat critique et Ligue lombarde, de Dominique Tierce et Bruno Carette ; Une ville sous influence et Corruption à l'italienne, d'Hervé Brusini et Philippe Ody.
22.30 Journal, Météo et Rallye Paris-Dakar.
23.05 Mercredi chez vous.
Programme des télévisions régionales.

CANAL PLUS

15.35 Téléfilm : Pour l'amour d'une vampire.
De Daniel Taplitz.
17.05 Divertissement : Samedi soir avec les Nouveaux (rediff.).
17.55 Magazine : Dis Jérôme ? (rediff.).
18.00 Canaille peluche.
Des souris à la Maison Blanche.

En clair jusqu'à 21.00

18.30 Ça cartoon.
18.50 Le Top. Louis Chedid.
19.20 Magazine : Nulle part ailleurs.
Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invitée : Carla Bruni.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Cinéma : Memphis Belle. ■
Film américain de Michael Caton-Jones (1990). Avec Matthew Modine, Eric Stoltz, Tate Donovan.
22.40 Flash d'informations.
22.50 Cinéma : Rage in Harlem. ■
Film américain de Bill Duke (1990). Avec Forest Whitaker, Gregory Hines, Robin Givens (v.o.).
0.35 Magazine : Le Journal du hard.
Présenté par Philippe Vandel. L'année du X.
0.45 Cinéma : Les Leçons de Carolla.
Film danois, classé X, de Torben Bille (1975).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Magazine : Mégamix (rediff.).
18.00 Documentaire : Histoire parallèle (rediff.).
19.00 Magazine : Rencontre.
Alfred Grosser/Katarina von Bülow.
19.30 Documentaire : Premier contact.
De Bob Connolly et Robin Anderson.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Opéra : La Dame de pique.
De Tchaïkovski. Livret de Modeste Tchaïkovski, d'après Pouchkine. Mise en scène de Graham Vick. Avec Yuri Marusin, Nancy Gustafson, Felicity Palmer.
23.40 Documentaire : A la recherche du lieu de ma naissance.
De Boris Lehman (52 min).

M 6

15.25 Musique : Flashback.
15.40 Magazine : Fréquenstar.
16.35 Magazine : Nouba.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : Les Aventures de Tintin.
L'Affaire Tournesol (2e partie).
18.00 Série : Equalizer.
19.00 Série : Les Routes du paradis.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Cosby Show.
20.30 Jeu : Le saviez-vous ?
20.35 Magazine : Ecolo 6 (et à 0.40).
20.45 Magazine : Etat de choc.
Présenté par Stéphane Paoli.
22.30 Téléfilm : Scoop à la une.
De Joseph Mehri, avec Kevin Bernhardt, Bernie Angel.
0.00 Magazine : Vénus.

FRANCE-CULTURE

20.30 Tire ta langue. L'art oratoire en politique.
21.30 Correspondances.
Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Champ libre-idées : Eloge du réel.
22.40 Les Nuits magnétiques.
Guyane (2).
0.05 Du jour au lendemain.
Avec Olivier Weber (Voyage au pays de toutes les Russies).
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 22 juillet 1992 lors du Festival de Montpellier) : Fantaisie pour piano en fa mineur K 594, de Mozart (transcription de Fischer) ; Sonate pour piano no 2 en sol mineur op. 22, de Schumann ; Sonate pour piano, de Dutilleux, par Mari Kodama, piano.
21.45 Concert (donné le 6 décembre 1992, salle Olivier Messiaen) : Pithoprakta, Dox-Orkh, Pu wijnuej we fyp, Kyania, de Xenakis, par la Maîtrise de Radio-France, l'Orchestre national de France, dir. Zoltan Pesko ; Irvine Arditti, violon.
23.09 Ainsi la nuit. Quatuor à cordes no 1 op. 7, de Bartok ; Trois préludes des Chorals BWV 743, 762, 747 pour violoncelle et piano d'après Bach, Sonatine pour violoncelle et piano, de Kodaly.
0.33 L'Heure bleue. Tendances hexagonales, par Xavier Prévost. Le concert : le Mégaoctet d'Andy Emler ; la rétrospective : Michel Godard, tubiste.

Le Monde

0 % pour le deuxième mois consécutif

Les prix de détail n'ont pas augmenté en décembre

Les prix de détail sont restés complètement stables en décembre, a annoncé l'INSEE, mardi 12 janvier. Ainsi l'indice des prix à la consommation, qui était déjà le même en novembre par rapport à octobre, n'a augmenté que de 0,3 % au cours du dernier trimestre 1992, ce qui correspond à un rythme annuel de 1,2 % sur la période. On ne saura qu'à la fin janvier, quand l'INSEE publiera les résultats détaillés de ses relevés, ce qui a été à l'origine du taux zéro de décembre, mais au vu des tendances des mois précédents, on peut supposer que les prix des produits alimentaires et ceux des produits manufacturés ont continué de compenser les hausses des services.

Sur un an (décembre 1992 comparé à décembre 1991), les produits alimentaires ont augmenté de 0,3 % seulement, les prix des produits manufacturés privés de 1,5 % et ceux des services privés de 4,5 %. Les prix des produits pétroliers ont baissé de 3 %. Au total, les prix de détail auront augmenté de 2 % en 1992 après une hausse de 3,1 % en 1991.

Du coup, l'écart annuel d'inflation avec l'Allemagne a atteint 1,8 point en décembre, ce qui n'avait *« jamais été observé depuis la fin des années 40 »*, a indiqué le ministère de l'économie et des finances dans un communiqué, soulignant également les gains de pouvoir d'achat que cela entraînait pour les salariés, *« autour de 3,5 % »*, selon M. Sapin.

Dans les déchets industriels

SITA et Rhône-Poulenc prennent le contrôle de Scori

Quatre mois après avoir uni leurs forces au sein de Teris (*le Monde* du 14 septembre), SITA, filiale de Lyonnaise des eaux-Dumez, et Rhône-Poulenc ont franchi une nouvelle étape, mardi 12 janvier, dans la constitution d'un grand pôle français de retraitement des déchets industriels. Les deux partenaires ont pris le contrôle de Scori, société réalisant 260 millions de chiffre d'affaires dans l'incinération de déchets en cimenterie, l'enfouissement en décharges de classe 1 (réservées aux produits toxiques), le traitement des huiles et résidus d'hydrocarbures, les centres de prétraitement.

Alors qu'il est devenu impossible d'ouvrir en France de nouvelles décharges ou installations de retraitement, la prise de contrôle de Scori ouvre à SITA l'accès aux fours de seize cimenteries en France et en Belgique, où ont été retraitées 360 000 tonnes environ de déchets l'an dernier.

Avec l'accord de l'administration américaine

Northwest et KLM vont intensifier leur coopération

Le département d'Etat américain aux transports a annoncé, lundi 11 janvier, qu'il avait accordé à la compagnie nationale Northwest Airlines et au transporteur néerlandais KLM l'autorisation d'intensifier leur coopération. Ces deux sociétés pourront désormais harmoniser leur programmation de vols, coordonner leurs politiques commerciales et négocier une répartition des revenus. L'administration américaine a aussi accordé aux deux compagnies l'immunité au regard de la loi anti-trust de ce pays.

Le département d'Etat américain avait annoncé, le 16 novembre, qu'il n'y aurait en principe aucun obstacle à la coopération entre Northwest et KLM après que les Etats-Unis et les Pays-Bas eurent conclu en septembre un accord libéralisant leurs espaces aériens (*le Monde* du 8 septembre 1992).

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Initiatives » folioté de 29 à 46

Le numéro du « Monde » daté 12 janvier 1993 a été tiré à 506 873 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

Arts-Spectacles : mécénat culturel

Trois rapports sur le mécénat culturel viennent de préciser ce phénomène, ses transformations, ses enjeux et les différences qui existent, dans ce domaine, entre la France, l'Italie, le Japon et les Etats-Unis.

Confronté à l'aggravation du déficit budgétaire américain

M. Bill Clinton se prépare à ajourner les réductions d'impôts promises à la classe moyenne

M. Ross Perot, le milliardaire texan qui a recueilli 19 % des voix lors de l'élection présidentielle de novembre dernier, a fait sa rentrée politique, lundi 11 janvier, en annonçant que son mouvement ne se convertirait pas en parti politique classique mais en une organisation chargée de surveiller de près l'action du gouvernement américain. Baptisée United We Stand America (Unis nous nous dressons pour l'Amérique), cette organisation, a-t-il précisé à Dallas (Texas), va notamment contrôler la politique de la future administration Clinton en matière de réduction du déficit budgétaire des Etats-Unis.

NEW-YORK

de notre correspondant

A quelques jours de son entrée officielle à la Maison Blanche, le 20 janvier, M. Bill Clinton semble prêt à prendre quelques libertés avec deux des promesses importantes faites pendant sa campagne électorale : l'engagement de réduire de moitié le déficit budgétaire de l'Etat durant les quatre années de son mandat et l'octroi de réductions d'impôts à la classe moyenne américaine, selon lui la plus frappée par la crise et par douze années de politique Reagan-Bush.

Pour l'instant, M. Clinton s'est contenté d'évoquer les deux impératifs – une limitation du coût du système de santé et une forte croissance de l'économie – qui, d'après lui, sont indispensables pour ramener le déficit budgétaire fédéral de 295 milliards de dollars en 1993 à 141 milliards fin 1997, conformément à son programme de gouvernement.

Mais, dans les milieux d'affaires, ces réserves sont déjà interprétées comme la confirmation d'une remise à plat des diverses hypothèses budgétaires avancées jusqu'ici par ses conseillers. Les marchés financiers ne s'y sont pas trompés, à en juger par la pression exercée à nouveau sur les taux d'intérêt à long terme à Wall Street et qui réveillait les préoccupations des gardiens de l'orthodoxie budgétaire.

« Faire des choix difficiles »

A brève échéance, celle-ci suppose que le Congrès adopte une législation faisant en sorte que les dépenses de santé ne croissent pas plus vite que l'inflation et que l'économie américaine bénéficie d'un volume d'investissements suffisant pour lui assurer une croissance plus rapide, a expliqué M. Clinton le 11 janvier lors d'un entretien à la chaîne de télévision publique PBS. *« Notre pays souffre autant d'un déficit d'investissement que d'un déficit budgétaire. Je dois entreprendre un important programme d'investissements car c'est le seul moyen de faire croître l'économie. Personne n'a jamais tenté de faire les deux choses en même temps. Nous allons voir si c'est possible... »*, a-t-il ajouté, expliquant que les difficultés provenaient du *« cadeau »* de l'administration sortante qui lui laissait en héritage un déficit budgétaire dont l'aggravation au cours des prochaines années sera bien supérieure aux prévisions initiales.

Selon les chiffres publiés par la commission budgétaire du Sénat, le déficit fédéral pour l'année fiscale 1997 devrait atteindre 333 milliards de dollars, alors que l'administration Bush prévoyait un maximum de 205 milliards à la même date. Le camp démocrate s'est aussitôt emparé de ces chiffres pour expliquer combien il serait difficile dorénavant au président élu de mener à bien son programme d'assainissement budgétaire, de grands travaux, et les efforts en matière d'éducation, d'apprentissage et de réduction des inégalités sociales. Les républicains ont dénoncé la manœuvre politique qui vise à faire porter sur l'administration sortante la responsabilité d'un programme de relance qui, faute de ressources suffisantes, est de toute façon voué à l'échec.

« Nous devons faire des choix difficiles et être prêts à des sacrifices », a concédé M. Leon Panetta, le directeur du budget désigné par M. Clinton. *« La priorité numéro un est de mettre en place un plan de réduction du déficit budgétaire, puis de définir un plan d'investissements, et ensuite, en fonction de la situation, de se demander si nous pouvons faire davantage pour une réduction d'impôts »*, a-t-il expliqué à l'occasion de son audition par la commission sénatoriale chargée de le confirmer à son nouveau poste. La veille, trois ténors du Parti démocrate au Congrès, MM. Thomas Foley, George Mitchell et Vic Fazio, avaient abondé dans le même sens en s'interrogeant publiquement sur la nécessité de maintenir la promesse du candidat Clinton de réduire de 10 % les impôts sur la classe moyenne au regard d'un trou budgétaire qui risque d'atteindre cette année 5,2 % du PIB. Une façon de répondre déjà par la négative.

En nommant M. Panetta au budget et M. Lloyd Bentsen, actuellement président de la commission des finances du Sénat, au poste de secrétaire au Trésor, l'ex-gouverneur de l'Arkansas pariait sur l'effet d'image que devait avoir la désignation de deux personnalités connues pour leur rigueur en matière de deniers publics. Mais, dans le même temps, M. Clinton s'est fait l'otage de ceux qui, comme l'ex-candidat à la présidence M. Ross Perot, entendent bien lui demander des comptes sur ses engagements budgétaires.

Sans attendre, le nouvel hôte de la Maison Blanche sera rapidement contraint de relever le plafond de la dette publique, fixé à 4 145 milliards de dollars en octobre 1990, un seuil qui sera atteint en mars. Cette opération constituera l'un des premiers dossiers de la nouvelle administration à être soumis au vote du Congrès. Elle servira de double test. A la fois sur l'attitude des parlementaires à l'égard du président et sur la crédibilité des engagements que devra souscrire M. Clinton pour tenter de lutter contre l'inexorable dérive du budget des Etats-Unis.

SERGE MARTI

Les exactions dans l'ex-Yougoslavie

Plusieurs organismes de l'ONU réunis à Genève étudient des projets d'assistance aux femmes violées

GENÈVE

de notre correspondante

Il ressort nettement de la réunion officieuse tenue à huis clos, lundi 11 janvier, au siège du bureau de Genève de l'UNICEF, sur les allégations de viols de femmes et d'enfants en ex-Yougoslavie, une certitude : il appartient aux organismes internationaux qui n'ont été en mesure ni de prévenir, ni d'empêcher les atrocités, d'en gérer pour le moins les conséquences.

Les représentants de l'UNICEF, venus du terrain et du siège de New-York, ainsi que ceux du Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), du Comité de la convention des Nations unies sur les droits de l'enfant et de diverses organisations non gouvernementales (ONG) ont estimé que le chiffre de vingt mille femmes violées, fourni par le rapport de la CEE, était plausible.

La réunion avait inscrit à son ordre du jour les points suivants : les enfants victimes de viols, les femmes victimes de viols, les témoins de viols, les conseils et traitements psychologiques (à court et long terme), l'assistance requise avant et après la grossesse et l'assistance aux orphelins. Cette réunion avait pour objet d'échanger les informations disponibles sur les allégations de viols systématiques de femmes et d'enfants en ex-Yougoslavie, ainsi que des informations sur les initiatives prévues par chaque organisation et la recherche d'informations supplémentaires. Le lendemain de la réunion, une mission spéciale, composée d'un membre du Centre des droits de l'homme de l'ONU et de quatre femmes médecins, se rendra en Bosnie afin d'y effectuer une enquête sur les viols allégués. Elle devra rendre compte de ses conclusions à son retour à Genève, le 22 janvier, à M. Tadeusz Mazowiecki, rapporteur spécial sur l'ex-Yougoslavie, désigné par la commission des droits de l'homme de l'ONU.

Des gens « éduqués »

Deux des participants à la réunion, Mme Edith Simmons (Suisse), chef du service d'information de l'UNICEF, et M. Rune Stuvland (Norvège), docteur en psychologie, qui ont sillonné la Bosnie, nous ont confirmé l'ampleur et la systématisation des viols dans le cadre de l'« épuration ethnique ». Ils ont évoqué des témoignages d'enfants, spectateurs contraints et victimes de viols ainsi que les problèmes que posent les enfants à naître issus de ces viols. Ils ont décrit l'orphelinat de Sarajevo, privé d'eau, d'électricité et de chauffage, qui devait recueillir à l'époque de Noël soixante-dix nourrissons abandonnés par des mères violées. Le rejet par leur famille d'un grand nombre de femmes violées et enceintes pose également problème.

L'UNICEF a mis sur pied un programme d'assistance à sept mille enfants victimes d'atrocités ou ayant assisté aux sévices perpétrés sur leurs parents. Les experts ont notamment constaté que les agresseurs pouvaient être des adultes du voisinage, mais d'une autre « ethnie », que les violeurs pouvaient être des médecins, des enseignants, des travailleurs sociaux, bref, des gens « éduqués »...

Ces experts assument une tâche particulièrement complexe, allant du décodage des récits des jeunes enfants aux confidences des femmes et des jeunes – parfois très jeunes – filles violées, qui s'expriment à mots couverts car elles ont été menacées de mort si elles parlaient. Il incombe également à l'UNICEF de rechercher des gynécologues femmes, trop peu nombreuses en Bosnie, mais les seules que les victimes ont un peu moins de crainte à approcher.

Dans ses efforts pour redonner aux victimes de viols leur dignité, en même temps que pour leur apporter l'aide matérielle indispensable, l'UNICEF doit, à chaque fois, opérer une sélection parmi les cas qui se présentent, dans une situation marquée par une haine qui se communique d'une communauté à l'autre, les Serbes étant sans aucun doute les principaux agresseurs, et les Musulmans, les principales victimes.

ISABELLE VICHNIAC

Le conseil régional d'Ile-de-France va recourir à l'emprunt sur la période 1993-1995

Le conseil régional d'Ile-de-France a besoin d'argent pour financer les importants programmes d'équipement à venir dans les domaines des transports collectifs, de la formation, de l'éducation et de la protection de l'environnement notamment. Dans cette optique, le premier vice-président chargé des finances, M. Jean-Pierre Fourcade (UDF), a annoncé, lundi 11 janvier, que la région *« estimait avoir besoin de recourir à l'emprunt à hauteur de 1,2 milliards de francs par an, en moyenne, sur la période 1993-1995 »*.

Pour faire face à ces besoins, le conseil a décidé un programme de financement qui comprend des concours bancaires dans le cadre d'une convention à options multiples (taux fixes ou variables, souplesse dans les dates d'ouverture des crédits) et des emprunts obligataires sur les marchés français et internationaux. Une consultation d'appel d'offres auprès des grandes banques nationales et étrangères vient d'être lancée.

La première région de France a voté pour 1993 un budget de 12,3 milliards de francs, et les projections tablent sur 14 milliards en 1995. La charge de la dette devrait sensiblement augmenter sans toutefois dépasser 10 % du budget. Les recettes de fiscalité progresseront de 12 à 13 % par an d'ici à 1995.

□ **Retour sur Terre du satellite russe Bion-10.** – Le satellite russe Bion-10 et sa « ménagerie » (singes rhésus, insectes, batraciens), lancés le 29 décembre pour un séjour scientifique de quatorze jours dans l'espace (*le Monde* du 31 décembre), a atterri sans encombre, dimanche 10 janvier au matin, dans la steppe kazakhe. La fin du périple prévue à l'origine pour le 12 janvier, est survenue avec deux jours d'avance.

□ **ÉCHECS : la finale du Tournoi des candidats.** – Jan Timman a remporté, lundi 11 janvier, à l'Escurial, près de Madrid, la deuxième partie de la finale du Tournoi des candidats au titre de champion du monde d'échecs. Avec les Noirs, Timman a contraint Nigel Short à l'abandon au 32e coup dans une partie espagnole. Le Néerlandais mène 1,5-0,5. Il reste douze parties à jouer.

Au sud des Shetland

L'épave du *Braer* s'est brisée

L'épave du *Braer*, le pétrolier libérien échoué depuis le 5 janvier sur les côtes sud de l'archipel des Shetland, s'est disloquée en plusieurs parties pendant la nuit du lundi 11 au mardi 12 janvier. Le responsable des secours sur place, le capitaine George Sutherland, a expliqué que *« le mauvais temps a provoqué de sérieux dégâts, et* [que] *le bateau s'est brisé »*.

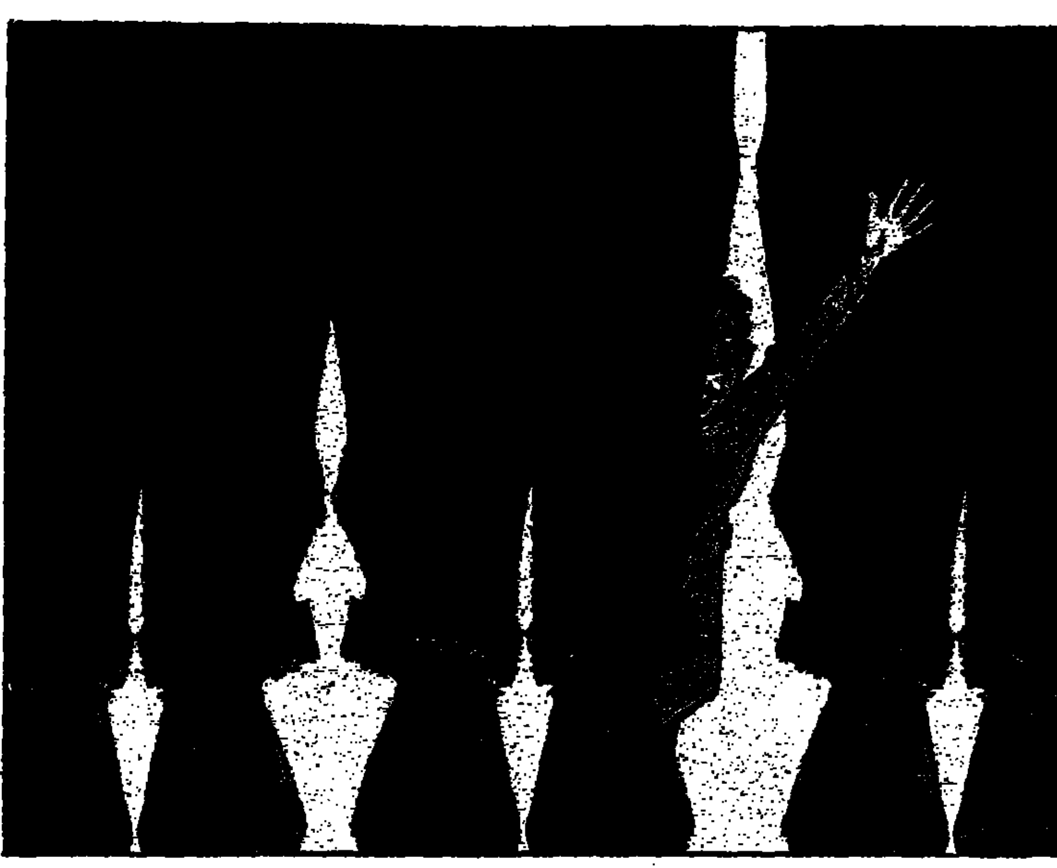
Un dirigeant de l'entreprise hollandaise Smit International, spécialiste du sauvetage des navires, a indiqué que le brut s'était échappé en masse des cuves durant la nuit. Les responsables des secours, qui n'ont pu intervenir depuis l'échouage à cause de la violence des vents et de la tempête, craignent que désormais *« la plus grande partie de la cargaison »* – 84 000 tonnes de brut – ne se soit déversée dans l'océan. – *(AFP, AP.)*

Le Monde

INITIATIVES

Les agents de maîtrise oubliés

Mal aimés, injustement ignorés, ces salariés sont pourtant au cœur de la modernisation



DANS les entreprises, à cause de leur situation charnière, les agents de maîtrise et les contremaîtres ont toujours été mal vus. Surtout par leurs subordonnés, employés et plus encore ouvriers, quand ce n'était pas les syndicats qui en faisaient des boucs émissaires commodes dans leurs tracts. Aujourd'hui, leur situation a empiré parce que, si leur positionnement commence à changer, ils se trouvent encore au milieu du gué, et ils supportent plus que d'autres, sans doute, tout le poids des adaptations. On leur demande de ne plus être les « petits chefs » qu'ils demeurent malgré tout. On exige d'eux qu'ils soient capables d'animer et on réclame des compétences techniques ou professionnelles qu'ils n'ont pas encore tous. La modernisation, l'introduction des nouvelles technologies et la mise en œuvre d'une autre organisation du travail sont censés passer par eux, pas toujours préparés à ces fonctions, et au contact de réalités quotidiennes parfois en opposition avec le projet. Ils vivent mal le compromis et les tensions.

Dans une enquête réalisée par le CEREQ (Centre d'études et de recherches sur les qualifications, bulletin nº 76, mai 1992) et consacrée aux difficultés des entreprises confrontées aux manques de compétences de leur main-d'œuvre, des handicaps propres aux techniciens et agents de maîtrise apparaissaient clairement, y compris par comparaison de l'aptitude d'autres catégories socioprofessionnelles. Globalement, selon les employeurs interrogés, ils totalisaient 73,3 % de « problèmes », loin devant les ouvriers (49,2 %), les employés (65,1 %) ou les ingénieurs et cadres (56,3 %).

En tête, viennent, dans 29,4 % des cas, les difficultés à animer une équipe, suivies, à 21,2 %, des manques de formation générale. Leur inadaptation technique compte pour 9 %, devant l'usure au travail (3,5 %), seulement surclassés, dans ce domaine, par les ouvriers non qualifiés (11,3 %). Les mêmes observations, ventilées selon les secteurs d'activité, montrent bien où se trouvent les points de blocage. Si le bâtiment et les travaux publics, où ils sont nombreux, se plaignent finalement peu des problèmes de compétences de leurs chefs de chantier (23,4 %, en cumul), les services expriment davantage leurs récriminations (56,8 %). Mais ce sont les entreprises de toutes les branches industrielles qui font part du décalage le plus inquiétant : elles estiment à 88 % le pourcentage de techniciens et d'agents de maîtrise ayant au moins un problème de compétence.

Pour le résoudre, les chefs d'entreprise interrogés savent qu'ils devront porter leur effort sur la formation. Mais, là encore, s'agissant de cette catégorie de salariés, leurs espoirs sont mesurés. Dans les PME – de 50 à 500 salariés – on évalue les besoins en stage de 12 h 20 à 20 h 20, selon que ces personnels ont un potentiel d'évolution important ou faible. Ce qui les place à égalité, pratiquement, avec les cadres et les employés, mais loin devant les ouvriers, qualifiés ou non. En revanche, le constat est plus grave dans les grandes entreprises. Celles-ci considèrent qu'il faudra de 30 h 50 à 39 h 50 de formation, selon les cas, pour amener les techniciens et les agents de maîtrise au niveau souhaité. Or il faut beaucoup moins de temps pour adapter un ingénieur ou un cadre, et notablement moins encore pour en faire autant avec un employé et un ouvrier, qualifié ou non.

EST-CE pour ces raisons que le chômage des techniciens et surtout des agents de maîtrise augmente pratiquement aussi vite, ces derniers mois, que celui des cadres? Sûrement l'une des explications serait leur forte présence dans les activités qui suppriment des emplois – l'industrie, – une autre tient au profil même de leurs carrières puisqu'ils ont acquis leurs promotions sur le tas. Toujours est-il que, comme les cadres, ils subissent une hausse de 23,9 % en un an et ils sont 162 000 à être inscrits à l'ANPE...

Pourtant, injustement ignorés, voire méprisés, ces salariés sont indispensables aux entreprises, et la façon dont ils tiendront leur rôle futur sera déterminante pour la réussite de la modernisation en cours. Il faudra les former pour que, à leur tour, ils puissent impulser les modes de production qui, dans l'industrie spécialement, feront appel à davantage d'autonomie, aux initiatives et à la responsabilité d'équipes rendues solidaires dans l'exécution de leur travail. Sur ces personnages du « milieu », de « l'entre-deux », reposent les chances de l'adaptation.

Déjà, des tentatives sont engagées dans ce sens. On l'a bien vu dans certaines branches professionnelles et dans plusieurs entreprises. Par exemple, on utilise ces agents de maîtrise à la façon de « compagnons » pour en faire des tuteurs qui aideront à l'intégration de jeunes dans l'usine ou l'atelier, qui les formeront, et à qui ils transmettront leur savoir-faire professionnel. Ici ou là, ces solutions vont de pair avec la mise en place de programmes de préretraite progressive, comme dans le bâtiment et les travaux publics, qui ont signé un accord en ce sens avec les organisations syndicales, en juillet dernier. De la sorte, on assure une reconversion à ces salariés, on leur permet de bénéficier d'un changement de rythme dans leur activité avant de partir en retraite. Mais, surtout, pour les entreprises, on s'assure ainsi d'une bon passage de relais. Sans perdre, cette fois, des compétences acquises au fil du temps.

Alain Lebaube

Individualiser la formation

L'expérience pratique ne suffit plus

LA plupart des agents de maîtrise continuent, en France, à tirer l'essentiel de leurs compétences de leur expérience pratique. Quatre sur dix n'ont aucun diplôme et autant n'ont qu'un CAP ou un BEP; pourtant – selon un sondage pratiqué dans le cadre de l'école de maîtrise de l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) – il serait nécessaire qu'ils soient, d'ici trois à cinq ans, pour un quart de niveau bac et pour un autre quart titulaires d'un DUT ou d'un BTS. Ils semblent être parmi ceux qui profitent le plus de la formation continue; mais les statistiques laissent un doute car elles les mêlent aux techniciens dans une catégorie unique. D'autre part, pour autant qu'on le sache, il s'agit essentiellement de formations au coup par coup et non d'une préparation globale à leur métier.

Ce n'est pas qu'on les oublie. Comme le souligne Philippe Trouvé, du Centre d'étude et de recherche sur l'emploi et les qualifications (CEREQ), après avoir été longtemps ignorés, ils ont fait une entrée fracassante dans *Enquêtes et Etudes* au cours des années 70 : *« Le thème majeur de ces publications est le passage du* « flic d'usine » *à l'animateur d'équipe, puis, vers la fin des années 80, au gestionnaire et au manager. »*

L'agent de maîtrise s'intègre peu à peu à l'encadrement : *« Du chef d'équipe à l'ingénieur,* dit ainsi Jean-Marc Devaud, directeur de la formation à Pechiney, *l'encadrement constitue un métier et un seul : à tous les niveaux il réclame le même type d'aptitudes. »* Une telle transformation aurait dû provoquer un vaste effort de formation. Mais on en parle plus qu'on agit. Parce qu'il est difficile de se séparer d'agents de maîtrise, même pour des périodes très brèves. Mais plus encore peut-être parce qu'ils interviennent en un lieu charnière de l'entreprise : celui où tous les grands projets viennent buter contre les impératifs quotidiens de la production. Les meilleures intentions s'y engluent ou même s'y noient.

Analyse d'emploi

Il est pratiquement impossible de donner à la maîtrise mieux que des éléments ponctuels de formation – le plus souvent techniques – tant qu'on n'a pas opté clairement pour un type déterminé de management et d'organisation du travail. En témoigne le texte de présentation des stages de l'école de maîtrise de l'UIMM : *« Cette formation, basée sur les principes du management participatif, ne peut réussir que si elle est en parfaite harmonie avec les finalités économiques, sociales et humaines de l'entreprise. »* En témoigne l'exigence posée – pour l'accès d'un agent de maîtrise à cette école – d'une véritable implication de sa hiérarchie.

Chez Renault – en pointe dans ce domaine, et qui a entrepris de préparer la totalité de sa maîtrise à son nouveau mode de fonctionnement, – cette implication est poussée jusqu'à la signature d'un contrat entre l'agent de maîtrise, le formateur et le supérieur hiérarchique qui y prend une série d'engagements précis de soutien. On retrouve cette préoccupation aussi bien dans de petits organismes : ainsi Alter Ego Consultants (lié à l'éducation nationale), qui opère dans la région de Nancy, fait-il du dialogue entre les différents niveaux un levier essentiel de sa démarche de formation : *« On découvre,* raconte Patrick Delacourt, l'un des consultants, *que personne n'a jamais dit à l'agent de maîtrise quelles sont précisément ses tâches. Jamais on ne lui a expliqué ce que signifie concrètement* « animer une équipe »... *De proche en proche, c'est l'ensemble de la ligne hiérarchique qui se retrouve impliqué dans ces échanges. »* On peut presque dire que cette préoccupation est le signe de toute formation sérieuse. Mais ce n'est pas le seul. Par-delà la diversité de ce qui est proposé dans les innombrables instances de formation, on voit apparaître chez les plus novatrices une série de constantes qui pourraient bien dessiner les grandes lignes des formations de l'avenir.

Dans un premier temps, on s'efforce de définir les compétences que l'on attend de la maîtrise. Pour une formation interentreprise mise en place par le Greta de Cholet, on a réuni les représentants de quatre entreprises très différentes ainsi que de l'Agefos-PME régionale (Fonds d'assurance formation des petites entreprises) chargés de parler au nom des très petites – *« un travail qui a permis de trouver beaucoup de points communs par delà les différences ».*

Chez Pechiney, ce sont également les responsables de l'entreprise qui ont fait ce travail de définition. Mais, dans d'autres formations, comme celles conduites par Alter Ego, c'est d'un dialogue entre maîtrise et hiérarchie que naît « l'analyse d'emploi » : *« On fait,* explique Patrick Delacourt, *l'inventaire des tâches, des moyens pour les réaliser, du résultat qu'on en attend. C'est souvent pour les intéressés l'occasion d'un véritable bond en avant. Mais c'est aussi ce qui permet d'accéder au* « comment faire ». Ce dernier ne s'étudie pas abstraitement, sauf pendant de courtes étapes. Pour l'essentiel, il s'apprend sur le terrain. Car, comme le souligne Jean-Marc Devaud, de Pechiney, *« le point fort des agents de maîtrise est leur expérience. C'est d'elle qu'il faut partir pour élargir leurs compétences et leur permettre de relier théorie et pratique ».* Former des agents de maîtrise *« en salle »,* nombreux sont ceux qui le constatent, c'est *« se condamner à ce qu'il ne se passe rien »* car *« ils n'arrivent pas à mettre en œuvre ce qu'ils ont appris ».*

Enfin, le temps apparaît comme un élément essentiel : former l'agent de maîtrise à son nouveau rôle, c'est lui faire prendre un véritable tournant culturel. Cela ne peut se faire qu'à petites doses et en suivant le rythme de chacun. C'est dire que ce type de formation est nécessairement individualisé : on repère les difficultés de chacun, on lui donne les outils pour les surmonter. Et on l'accompagne dans ses efforts, en particulier dans celui si difficile pour lui – homme de la matière et des machines, – de dialoguer, d'acquérir l'aisance de parole et de relation qui est devenue un élément central de son métier.

Marie-Claude Betbeder

Entre le marteau et l'enclume

Si le management a fait son apparition, la tâche principale reste toujours le traitement des problèmes à la base

LES agents de maîtrise ne manquent pas de « surnoms ». Tantôt ils sont des « édredons », souvent des « charnières » et on les voit toujours « entre le marteau et l'enclume ». La position est délicate. Coincée entre la base et les cadres, la maîtrise a régulièrement des états d'âme. *« Cette question est récurrente,* confirme Pierre Leclair, directeur d'étude à *Entreprise et Personnel, historiquement elle s'est toujours posée. Vous avez d'abord eu l'époque des petits chefs, jusque dans les années 70. Puis, notamment pour éteindre les contre-feux de mai 68, les directeurs des ressources humaines ont formé les agents de maîtrise à être des animateurs. Mais dans les deux cas leur tâche est claire : traiter les problèmes à la base sur le terrain. »*

Aujourd'hui la charnière grincerait plus que d'habitude. La conjoncture difficile rend la vie de la maîtrise un peu plus délicate, en tout cas dans certains établissements. *« Nous remarquons,* explique Jean-Claude Gagna, secrétaire de l'UGICT-CGT, *que les velléités libérales et animatrices prônées par certains chefs d'entreprise sont en train de s'écrouler. Nous assistons parfois à un retour des consignes traditionnelles :* « Obéis, sois obéi, tais-toi et travaille. » *C'est l'attitude la plus mauvaise, loin de toutes convictions et de tout investissement possible. »*

« C'est une préoccupation plus qu'une réalité, nuance Michel Lemaire, directeur des affaires sociales de Saint-Gobain. *Nous sommes attentifs à ce qui risque de se passer dans certains de nos établissements, où, malgré nos efforts, cette définition du rôle plus restrictif de la maîtrise pourrait réapparaître. »*

Retour en arrière

Le risque est tout de même révélateur du malaise qui entoure la fonction, comme s'il était évident que l'agent de maîtrise était plus efficace, rendait une équipe plus productive quand il porte sa casquette de caporal plutôt que celle d'animateur d'équipe.

L'explication tient surtout au fait que l'agent de maîtrise nouveau visage n'a pas encore pu faire ses preuves, à quelques exceptions près, en raison d'un environnement qui reste encore peu favorable. Si peu que de nombreux chefs d'établissement ont pensé un jour la faire sauter. *« Vous avez eu,* raconte Pierre Leclair, *des expériences lancées notamment lors de la mise en place de nouvelles installations robotisées, où la ligne hiérarchique avait été raccourcie avec suppression de l'agent de maîtrise. Les entreprises reviennent à la quasi-majorité des cas sur cette décision. Ils ont besoin de quelqu'un pour dépoter les incidents et limiter les états d'âme. »*

S'il ne s'agit plus de faire disparaître la maîtrise, comment alors l'intégrer ? La former aux nouvelles techniques du management est devenu un classique du genre. Beaucoup d'entreprises organisent des stages pour les agents de maîtrise dès leur nomination. Saint-Gobain dispose ainsi d'une école de maîtrise depuis des années, où est dispensée une formation longue de trois semaines par mois pendant plusieurs mois, avec toujours une présence à l'usine malgré tout.

Mais le besoin d'apprentissage n'est pas comblé partout de la même manière. *Par ricochet, nous écoutons nos militants cadres,* explique Marie-Odile Paulet, secrétaire général de l'UCC-CFDT. *Nous constatons bien qu'il est souvent difficile aux agents de maîtrise de réussir leur adaptation aux nouvelles formes du management parce qu'ils n'y sont pas préparés comme ils le voudraient. Beaucoup de chefs d'entreprise font comme si ces nouvelles missions pouvaient être innées. Mais c'est absurde, car elles sont à contre-courant du travail quotidien d'un agent de maîtrise, de sa culture, de son comportement. »*

Les outils du pouvoir

Si des efforts de formation restent à faire, ils demeureront pourtant inutiles s'ils ne sont pas accompagnés d'une profonde réorganisation de l'entreprise, où chaque ligne hiérarchique doit trouver son utilité. Actuellement la tendance est bien à l'aplatissement des organigrammes. Les entreprises, enfin certaines, ont mis de l'ordre dans leurs niveaux hiérarchiques, où se retrouvaient auparavant pêle-mêle le chef d'équipe, le responsable de ligne, l'assimilé cadre, etc. Malgré tout se pose encore la question des rapports, et là toujours il s'agit bien du rôle de charnière entre le cadre et un agent de maîtrise nouveau profil.

« Un agent de maîtrise pleinement autonome, animateur d'équipe, explique Michel Lemaire, *permet justement à un cadre de se recentrer sur ce qui doit être son travail : la recherche d'axes de progrès par exemple. »* La pratique paraît plus conflictuelle quand les agents de maîtrise sont formés à être davantage autonomes, à développer leur esprit d'initiative : il leur manque souvent les outils nécessaires pour traduire la théorie sur le terrain. *« Même quand un ouvrier doit intégrer mon équipe,* explique un agent de maîtrise dans une entreprise industrielle du nord de la France, *je n'ai aucun droit de regard sur son recrutement. De même, si je peux et si je dois m'intéresser à la qualité du produit, en revanche je ne suis pas associé à la qualité du process. C'est frustrant. »*

Les outils du pouvoir restent finalement plutôt dans les mains des cadres. Les agents de maîtrise ancienne génération ne s'en soucient pas trop. En revanche, les jeunes diplômés qui ont un BTS ou un DUT en poche ne s'y retrouvent pas. C'est peut-être pour cela que nombre d'entre eux fuient les carrières de production pour se diriger par exemple vers les bureaux de méthode. En attendant mieux.

Marie-Béatrice Baudet

Gilbert, le modèle de la réussite

Ecouter, évaluer, expliquer, conseiller, composer et donner

« J*E sais que je suis atypique, mais je suis un agent de maîtrise heureux. »* Gilbert fait partie de la trentaine d'agents techniques – on ne dit pas « contremaître » dans l'électronique – que compte à Suresnes la société Elecma, 600 salariés, division de la SNECMA.

Il y a peu, il est « passé » cadre après avoir planché devant un jury maison. Vingt-cinq ans de travail à la production dans les ateliers de câblage, vernissage, mécanique, circuits imprimés font qu'aujourd'hui encore Gilbert s'exprime au présent à propos de son statut : *« Je ne vois pas la différence, à tout le moins en ce qui concerne la nature de mon travail, entre ma nouvelle fonction dans l'encadrement et celle que j'exerçais auparavant. »*

Aujourd'hui, il est responsable du service fabrication, lequel regroupe 65 salariés. S'il se dit satisfait, c'est qu'à l'évidence son métier passionne cet homme à l'approche de la cinquantaine, au langage châtié, vêtu d'un costume de bonne coupe, cravate à la mode. Le contraire en apparence de l'image que l'on se fait du « petit chef » d'atelier en blouse grise. Originaire de la région parisienne, Gilbert a débuté d'emblée « à la table de travail » doté, comme il le dit, d'un *« petit bagage »*, un brevet d'électronicien : *« L'époque permettait de progresser vite. Le salaire suivait. L'aéronautique, et les moteurs d'avion en particulier, se portait bien. Au bout de deux ans, en 1965, je devenais agent de maîtrise. »*

Une évolution professionnelle qui a comblé les ambitions de cet agent modèle. S'est-il, au cours de cette longue période de maîtrise qui fut l'essentiel de sa vie professionnelle, senti pris, comme on dit, entre l'enclume et le marteau ? A-t-il jamais éprouvé ce sentiment d'inconfort psychologique qui fait qu'entre la base et l'encadrement la position est difficile à tenir ? Une question qui le fait sourire. Pour lui, à l'évidence, le secret de la réussite est essentiellement affaire de comportement humain. *« A mes débuts, je travaillais dans l'atelier des prototypes avec un agent de maîtrise issu du monde des pétroliers, imbu de sa fonction, dur et autoritaire. Je me suis appliqué à être son contraire. »*

Pour Gilbert, en effet, la fonction consiste à *« beaucoup écouter, beaucoup expliquer, beaucoup donner »*. Rien ne sert en effet de faire « transpirer » les gens inutilement. Tout l'art étant de savoir responsabiliser une équipe : *« Cela se fait par le contact direct. Certainement pas en restant dans son bureau à compter les temps. »* Un rôle d'intermédiaire dont il est persuadé qu'il représente une absolue nécessité dans la bonne marche de toute entreprise qui a ses lettres de noblesse. Et qu'il perdurera longtemps parce que indispensable : *« Il s'agit bien de faire redescendre les messages, mais il faut savoir aussi les faire remonter. Donc, ne pas hésiter à faire irruption dans le bureau du directeur s'il y a un problème urgent à régler. »*

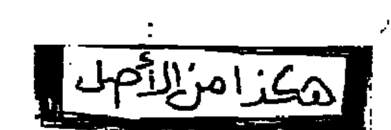
Demain est fait d'interrogations

Bien sûr, il faut composer avec de petits agacements. Lesquels ? Gilbert reconnaît que de jeunes ingénieurs, frais et moulus de Supélec ou de l'Ecole centrale, sans poils au menton, peuvent quelquefois irriter. *« Il n'en demeure pas moins qu'ils m'apportent des connaissances nouvelles et moi mon expérience. »* Il souligne encore que l'atelier d'aujourd'hui, surtout dans une industrie de pointe, n'est plus ce qu'il était. La hiérarchie s'exerce différemment : *« Les process sont obligatoirement définis en commun, ce qui permet une implication de chacun. Si un* « ING », *entendez un ingénieur, ne joue pas le jeu, il sait qu'il sera attendu au tournant ! »*

De fait, pour Gilbert, les préoccupations de l'heure ne sont pas liées à des problèmes de hiérarchie. Encore moins de statut. La division électronique de la SNECMA n'est-elle pas aussi prise dans la récession qui frappe le secteur de l'électronique de plein fouet ? Déjà, en 1991, une vague de licenciements a touché Suresnes. Demain est fait d'interrogations.

Alors ? *« Mon travail consiste à faire que notre production s'améliore. J'ai un rôle d'information et d'explications à donner et je préférerais entrer en conflit avec les gens plutôt que de nous voir collectivement conduits à de très gros ennuis. »*

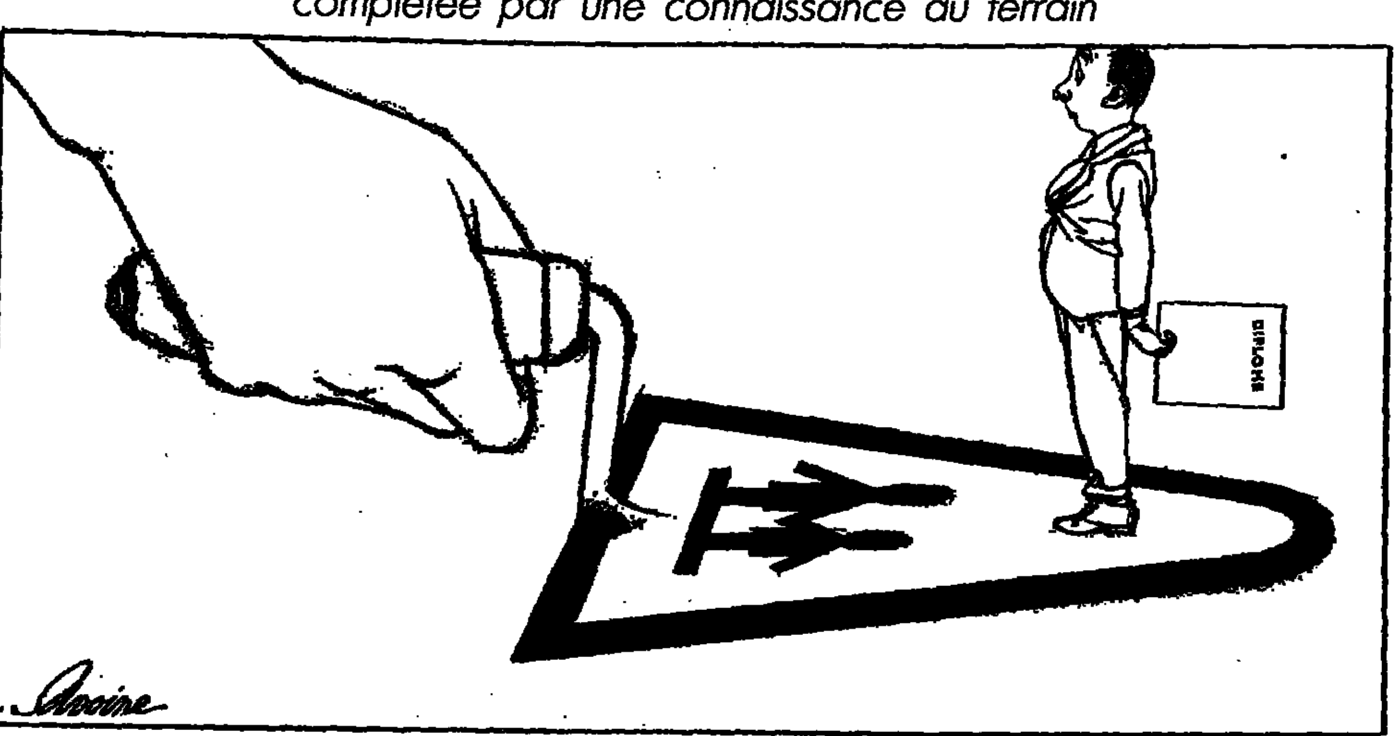
Jean Menanteau



DOSSIER • Les agents de maîtrise oubliés

Evolution des métiers dans le BTP

Avoir une formation initiale solide complétée par une connaissance du terrain



AU fil du temps, les « ETAM » ont pris du poids dans le BTP. Selon la Fédération nationale du bâtiment (FNB), leur part dans les effectifs est passée de 11 % en 1978 à 14 % en 1991. Une bagatelle par rapport aux ouvriers qualifiés, passés de 18,8 % en 1978 à 28,8 % en 1990, mais un signe certain de leur ancrage dans la profession par rapport aux cadres (5,1 % en 1978 à 7,4 % en 1991).

Si, comme l'affirme Didier Picard, directeur de l'école technique privée de Villejuif, qui prépare les jeunes au bac professionnel gros œuvre bâtiment et TP, *« l'entreprise gagne avant tout par son organisation »*, il revient désormais aux ETAM de production, chefs de chantier et conducteurs de travaux, de prendre en charge cette organisation.

« On demande aux chefs de chantier une grande connaissance du métier ainsi qu'un grand sens de l'organisation. Ils doivent veiller à la productivité et à la qualité du chantier », indique Gérard Trouvé, PDG de l'entreprise de peinture, finition et ravalement Trouvé, qui emploie sept cent cinquante salariés. Tandis que Jean Michelin, responsable de la formation à la FNB, estime que *« si la technique évolue, il n'y a pas de gros bouleversements. Ce qui est devenu plus complexe, en revanche, c'est l'organisation du travail »*.

Désormais, au-delà de la technique, les agents de maîtrise ont un rôle élargi. Outre une parfaite maîtrise de leur métier, on leur demande des connaissances en informatique, plus d'autonomie dans l'organisation de leur travail, des capacités d'animation d'équipe, des capacités de communication avec les clients, les fournisseurs, le public, bref, avec tout ce qui constitue l'environnement d'un chantier.

Un rôle de gestionnaire

« En fait, les ETAM sont passés d'un rôle d'exécutants à un rôle de gestionnaires », confirme la FNTP (Fédération nationale des travaux publics). Une évolution que l'on perçoit plus pour les chefs de chantier (responsables d'un chantier) que chez les conducteurs de travaux (responsables de plusieurs chantiers) qui, depuis longtemps, assuraient déjà l'interface entre les chantiers, les clients et les fournisseurs.

Cette évolution des métiers a amené tout naturellement les entreprises à accentuer la formation de leur maîtrise, en interne très souvent. Dans certaines régions, les professions se sont organisées. Ainsi, dans le cadre de l'opération « Maîtrise 2000 », l'Association régionale de formation du BTP des Pays de Loire (AREF), avec l'aide du conseil régional, forme depuis 1984 de jeunes demandeurs d'emploi de niveau bac à la fonction d'assistant chef de chantier.

Une formation de 1 500 heures prévoyant 500 heures de management, communication, informatique, 500 heures de connaissances techniques et 500 heures de stage en entreprise, en commençant par un stage ouvrier. *« Nous choisissons de préférence des jeunes qui ont déjà eu une expérience du bâtiment. La formation leur est plus profitable. S'ils n'ont pas d'expérience mais un bon profil malgré tout, nous leur conseillons d'aller travailler sur des chantiers quelques mois, comme intérimaires par exemple, puis de revenir se présenter »*, explique Yves Jaffré, directeur de l'AREF Pays de Loire.

Depuis quelques années également, des bacs pro ont vu le jour, dans le bâtiment d'abord, puis les travaux publics ; ils forment des ouvriers qualifiés (OQ) susceptibles d'évoluer assez rapidement vers la maîtrise. Ce passage obligé par le stade d'OQ a quelque peu déconcerté les jeunes qui s'imaginaient parfois promus chefs de chantier du jour au lendemain.

Certes, on peut comprendre que des jeunes qui, dans certains domaines, en connaissent autant si ce n'est plus que les chefs de chantier à l'ancienne – car ils parlent anglais, connaissent la résistance des matériaux, pianotent sur l'informatique – *« piaffent d'impatience »*, selon l'expression de Didier Picard. Mais les fédérations professionnelles restent fermes sur leurs positions : *« Le meilleur chef de chantier* – estime Jean Michelin – *c'est celui qui est passé par les différentes phases de l'exécution, qui connaît les ficelles du métier et le climat de l'entreprise. »*

Un apprentissage du terrain d'autant plus important que, traditionnellement, dans le BTP, les chefs de chantier ont à assurer auprès des jeunes recrues un rôle de tuteurs ou de parrains.

Catherine Leroy

Les inclassables

Echelon intermédiaire par excellence

LE moins que l'on puisse dire, c'est que la catégorie 48 du répertoire de l'INSEE ne fait pas l'objet d'une attention particulière ni d'une sollicitude spéciale. Ballottés selon l'occasion d'un endroit à l'autre de la hiérarchie, les agents de maîtrise ne suscitent guère la curiosité ni n'éveillent l'intérêt des foules. Echelon intermédiaire par excellence, ils sont tantôt considérés comme cadres, tantôt comme ouvriers, selon les circonstances et sans logique aucune.

Aux dernières élections prud'homales de décembre 1992, ils ont été catalogués comme ouvriers et ont voté avec cette catégorie dans certains secteurs comme la métallurgie ; par contre, dans la chimie, ils ont voté avec l'encadrement. Même valse-hésitation dans les caisses de retraite : ouvriers pour les uns, ils sont cadres pour les autres et cotisent ici ou là selon les professions.

Catégorie en voie de disparition ? Sans doute. Sur les 575 000 agents de maîtrise (dont 90 % d'hommes), plus des deux tiers, soit 345 000, sont âgés de plus de quarante quarante ans. 55 000 seulement ont entre vingt et vingt-neuf ans.

Un cercle de réflexion

Deux syndicats se penchent sur leur sort et les étudient à travers des organismes spécifiques. La CGC possède une structure horizontale qui s'occupe particulièrement des agents de maîtrise et des techniciens, l'UNIATA, l'Union interprofessionnelle des agents de maîtrise, techniciens et assimilés. L'UNIATA représente environ la moitié des 150 000 adhérents de la confédération. Organisme d'études et de réflexion, l'UNIATA ne mène pas directement d'action revendicative. Elle publie une revue, *les Cahiers de la maîtrise*.

Deux sujets d'études sont en cours et font l'objet de recherches de la part de deux groupes de travail spécialisés. Le premier sujet porte sur l'évolution de la fonction agent de maîtrise et le second sur la carrière et l'embauche des BTS et des DUT. En effet, pour l'UNIATA, il est difficile, voire impossible, de séparer les agents de maîtrise des techniciens, tant on voit de glissements des uns aux autres et de dilution des fonctions et des activités. Beaucoup de cadres de la confédération – dont le président lui-même, Paul Marchelli – sont d'anciens agents de maîtrise, ce qui explique sans doute en partie l'attention portée aux problèmes et aux évolutions de cette population.

La CGT a également créé une structure spéciale pour l'encadrement, l'UGICT, l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens. Les agents de maîtrise en font partie. L'UGICT regroupe un dixième des effectifs globaux de la CGT. Un collectif national agents de maîtrise et techniciens est animé par un agent de maîtrise de la RATP. Il s'agit essentiellement là aussi d'observer l'évolution de cette fonction. Pour une part importante, on trouve les agents de maîtrise de l'UGICT dans le service public, à la RATP, à la SNCF, et chez EDF-GDF.

Entreprise et Personnel est une association d'entreprises qui aide ses adhérents à réfléchir et à innover dans le domaine de la gestion. C'est à la demande de ceux d'entre eux qui avaient perçu l'émergence des problèmes que cet institut a entrepris, voici deux ans, une vaste étude sur les agents de maîtrise, sur leurs spécificités et leur devenir.

Autour d'un premier noyau de quatre entreprises, dont Kodak, à Chalon-sur-Saône, et les Houillères du bassin de Lorraine, un cercle de réflexion s'est constitué avec des chercheurs, sous la houlette de Pierre Leclair, directeur d'études à Entreprise et Personnel. Un document de synthèse paraîtra au début de l'année qui fait le point sur deux années de travaux et de recherche.

Diffusé en priorité aux entreprises membres de l'association, ce document ne sera pas confidentiel pour autant. Il pourra servir de base et d'outil de référence à tous ceux qui étudient les agents de maîtrise, bien qu'ils ne se soient pas révélés jusqu'à présent très nombreux.

Liliane Delwasse

Chômeurs, comme les cadres

Leur nombre augmente aussi vite dans les listes de l'ANPE

MAL connus, incorporés dans la catégorie imprécise des « professions intermédiaires », les techniciens et surtout les agents de maîtrise subissent une aggravation du chômage qui n'a rien à envier à celle qui frappe les cadres. L'intérêt de l'opinion publique en moins, il y a même des similitudes dans l'évolution des deux catégories, depuis des mois.

En novembre, alors que le nombre d'inscriptions augmentait encore de 23,5 % par rapport à l'an passé, pour les cadres, les agents de maîtrise et techniciens connaissaient une hausse de 23,9 %. Tandis que les premiers étaient 168 000 à figurer sur les listes de l'ANPE, ils étaient, eux, 162 000. Et ce parallèle troublants se poursuit depuis les lendemains de la guerre du Golfe...

Nombreux dans l'industrie

Pour des raisons certes différentes, les difficultés de reclassement sont, dans l'un et l'autre cas, tout aussi difficiles. Au deuxième trimestre de 1992, on avait recensé 2 173 offres d'emploi pour les cadres et 5 844 pour les agents de maîtrise et les techniciens. Une broutille, en comparaison des 45 000 postes proposés aux employés qualifiés, par exemple, qui ne sont pourtant pas mieux lotis que tous les autres types de chômeurs quand il s'agit de retrouver un emploi.

Pour les agents de maîtrise, plus encore que pour les techniciens, cette situation se double de plusieurs facteurs, également défavorables. Peu distingués dans les statistiques, déjà, ils appartiennent à un groupe indécis, coincé entre la hiérarchie moyenne et le personnel d'exécution. Leur formation est elle aussi moyenne, quand ils n'ont pas appris leur métier sur le tas et qu'ils ont été promus à l'ancienneté. De plus, ils sont davantage présents dans les activités industrielles, sans condition de taille d'entreprise, celles-là mêmes qui suppriment actuellement le plus d'emplois. Au total, cela forme une population vulnérable qui risque de s'enfoncer dans le chômage et qui a d'autant plus de mal à en sortir qu'elle est difficilement identifiable.

Alors que les professions intermédiaires – des instituteurs aux comptables – comprenaient 1 700 000 personnes en 1990, l'une des dernières estimations permettait de croire que, en 1987, il y avait 759 000 techniciens et 556 000 agents de maîtrise, les uns en croissance, les autres en baisse. Actuellement, tous secteurs confondus, les agents de maîtrise et contremaîtres représenteraient 4,2 % de la population active.

Plus intéressante est leur répartition par branche d'activité. Dans la production et la distribution d'énergie, ils constituent 20,6 % des effectifs salariés, et atteignent même les 23,3 % dans la seule électricité. A l'inverse, dans les banques ou les assurances, ils ne pèsent guère qu'un ridicule 0,2 %. Ils sont à peine plus nombreux dans le commerce, où ils font 2,2 %, et dans les services marchands, globalement, avec 1,9 %. La seule exception, dans ce dernier ensemble, provient de la réparation automobile : les garages et les concessionnaires auto emploient 7,7 % d'agents de maîtrise ou de contremaîtres selon la tradition du monde industriel dont ils restent proches.

De fait, les gros bataillons se rencontrent dans l'industrie des biens intermédiaires, avec un taux de 6,8 % qui va jusqu'à 10,7 % dans la chimie, dans l'industrie des biens d'équipement (4,5 %) et, bien sûr, dans le bâtiment et les travaux publics avec les chefs de chantier. Là, ils comptent pour 7,6 % dans les effectifs de la profession.

A. Le.

Le tuteur, un moteur du changement

L'APPRENTISSAGE et la plupart des dispositifs de formation professionnelle et d'insertion mis en œuvre depuis le début des années 80 font appel à la désignation, plus ou moins explicite, de tuteur. Pour autant, cette catégorie de salariés demeure mal connue. *« On en compte environ 420 000 »*, estime Gérard Vanderpotte, président de l'AFPA et auteur du rapport au ministre du travail « Les fonctions tutorales dans les formations alternées ». La majorité des tuteurs, âgés de trente à quarante-cinq ans, ont une expérience professionnelle de dix ans.

Dans l'artisanat, le tuteur est le patron. Ailleurs, les fonctions tutorales sont souvent exercées par plusieurs personnes travaillant dans différents ateliers, un « tuteur principal » étant chargé d'accueillir le stagiaire, d'organiser son parcours dans l'entreprise et d'établir les liens avec l'organisme de formation. Il n'existe pas de statistiques concernant les catégories socio-professionnelles auxquelles appartiennent les tuteurs. Une enquête de la mission « nouvelle qualification » révèle toutefois que, parmi les 1 400 tuteurs interrogés, seuls 300 sont des techniciens et agents de maîtrise, 600 sont des ouvriers et employés qualifiés, et 300 des chefs d'entreprise.

Selon Gérard Vanderpotte, le tutorat ne donne pas lieu à une augmentation de salaire, qui, d'ailleurs, n'est pas revendiquée par les intéressés. Il n'entraîne pas non plus d'allègement de la charge des tuteurs pour s'occuper des stagiaires. Ce qui peut être un handicap. Enfin, très peu de tuteurs ont suivi une formation spécifique à l'exercice de cette nouvelle mission, qui, pourtant, *« ne s'improvise pas »*, déplore Gérard Vanderpotte. Dans ce contexte, l'action de la branche de la plasturgie est exemplaire. Pour accompagner la création du bac professionnel « plastiques et composites », le fonds d'assurance formation Plastifas a mis en place en 1988 un dispositif appelé « L'enjeu des tuteurs », qui donne son nom au livre de Paul Boulet (Editions d'organisation). Depuis, 1 300 élèves ont été pris en charge par 700 tuteurs formés en cinq jours et travaillant dans 330 entreprises. Parmi celles-ci, Reboul SMT Dispenser, une PME de 135 salariés qui a formé huit agents de maîtrise (AM) avant d'accueillir en 1990 huit jeunes en alternance qui ont ensuite été embauchés.

Les tuteurs ont été *« désignés d'office »*, précise Jean-Paul Prabel, tuteur principal, car *« le tutorat fait partie du travail de l'AM »*. Cependant, *« aller en formation leur faisait un peu peur, car le centre se trouve à l'extérieur de l'entreprise »*. Et ils n'ont pas l'habitude de suivre des stages. Cette formation les a *« préparés à modifier leur comportement »*, en étant plus tolérants, plus ouverts au dialogue. Pour Michel, l'un de ces tuteurs, il s'agit de *« se comporter d'égal à égal avec le stagiaire. Moi, j'ai beaucoup donné aux jeunes, mais j'ai aussi énormément reçu de leur part. Ils avancent très vite et parfois ils avaient des choses à m'apprendre »*. Du coup, Michel a pris goût à la formation. Sa vie professionnelle, personnelle même, dit-il, a changé. *« Cela m'a appris à ne pas mettre des étiquettes sur les gens. Si un jeune ne réussit pas, ce n'est pas qu'il ne veut rien faire, mais plutôt qu'il cherche sa voie. »*

Animer, écouter, enseigner, évaluer, conseiller, le tutorat redonne aux AM un rôle charnière dans l'entreprise. Le tuteur est *« un agent de changement »*, souligne Paul Boulet. *« Un agent de socialisation »*, renchérissent Jean-Jacques Boru et Christian Leborgne dans leur ouvrage *Vers l'entreprise tutrice* (édition Entente). Ce que Gérard Vanderpotte confirme quand il estime que le tutorat pourrait très bien s'appliquer à l'intégration de toute nouvelle recrue et même à l'aide aux salariés peu qualifiés déjà embauchés.

Dans cette perspective, *« la maîtrise a un rôle considérable à jouer*, dit-il, *car elle-même constitue la « crème » de ceux qui sont entrés dans l'entreprise sans formation professionnelle ni technique »*.

Francine Aizicovici

TENDANCE

A la recherche d'un nouveau territoire social

Les directeurs des ressources humaines n'attendent aucun changement de l'année qui commence

A propos de la conjoncture sociale pour 1993, les directeurs de ressources humaines sont pessimistes. Interrogés par leur association, l'Association nationale des directeurs et cadres de la fonction personnel (ANDCP), en collaboration avec Ecco Travail temporaire, ils manifestent leurs inquiétudes, dans le prolongement de celles de l'an passé (*le Monde Initiatives* du 4 décembre 1992).

Leurs réponses, émanant de 602 entreprises, qui emploient près de 780 000 salariés, majoritairement dans l'industrie, font état d'un climat morose. Quelques indications illustrent bien cet état d'esprit et, en même temps, en disent long sur les pratiques actuelles des employeurs.

Alors que les prévisions de licenciement n'évoluent guère, les licenciements *« transactionnels »*, ceux qui font l'objet d'une prime ou de ces *« chèques-valise »* que dénonce Mme Martine Aubry, sont en augmentation. Des cadres, ils se sont étendus aux ouvriers et représentent 25 % du total. Alors que des suppressions d'emploi sont intervenues au premier semestre 1992 dans 39 % des entreprises interrogées, celles-ci ne s'attendent guère à une amélioration pour 1993.

Stratégies autonomes

Pourtant, leur appréciation de l'évolution de l'activité semble changer : 41 % d'entre elles indiquent un ralentissement pour le premier semestre 1992, qu'elles confirment pour le deuxième semestre, mais une sur quatre, seulement, pronostique une tendance identique pour 1993.

Quand elles embauchent, comme en 1991, ces mêmes entreprises envisagent de le faire à 75 % avec des emplois à titre précaire, notamment pour les ouvriers, comme cela a été le cas au deuxième semestre de 1992, sur 70 000 recrutements. Au total, les intérimaires, les contrats à durée déterminée et les autres formules figurent pour 7,1 % dans les effectifs, et rares sont celles qui ont eu recours aux contrats de retour à l'emploi (71 entreprises pour 794 postes). Pour les ouvriers professionnels de production, de maintenance, et pour les techniciens titulaires d'un BTS ou d'un DUT, surtout, près de la moitié disent par ailleurs éprouver des difficultés de recrutement.

Dans ce sentiment, il ne semble y avoir aucune trace de l'influence qui pourrait être exercée par les échéances électorales. Il apparaît de plus en plus que les politiques sociales s'élaborent selon des *« stratégies autonomes »*, note M. Jean Noharet, qui est l'instigateur de cette enquête au sein de l'ANDCP. En revanche, et c'est au moins aussi préoccupant, il devient évident que le champ du social continue de se déplacer, qu'il change de territoire, et que les *« régulateurs traditionnels sont dépassés »*. Plusieurs indices confirment cette impression. Certes, le climat social est jugé calme ou peu agité par quatre entreprises sur cinq, mais les sujets de revendication demeurent. S'il n'y a plus de conflit ouvert, un mécontentement s'exprime parfois par *« une peur introvertie »*, susceptible de déboucher sur des tensions qui seraient alors le fait de groupes ou de catégories, pas nécessairement soutenues par la solidarité collective.

Dans cet univers du « chacun pour soi », il est significatif que 17 entreprises aient à négocier avec des coordinations et que, parmi celles qui ont eu à subir des grèves, une forte proportion ait constaté que les organisations syndicales étaient *« débordées »* par leur base ou simplement *« suiveuses »* du personnel.

Cela peut être rapproché du fait que 40 % des entreprises où se sont déroulées des élections professionnelles ont assisté à la victoire de candidats libres. Si les salaires et les conditions de travail restent les premières revendications, les directeurs des ressources humaines soulignent l'arrivée d'autres thèmes, dont la garantie de l'emploi, mais surtout du maintien des avantages acquis. C'est ce qui amène les reponsables de l'étude à porter leur attention sur les nouvelles formes de régulation sociale, soit qui se mettent en place avec beaucoup de timidité encore, soit qui devront être une réplique à ces changements « sociétaux ».

Nouvelles formes de régulation

Pour l'heure, toutefois, les réponses montrent aussi que les politiques sociales manquent de hardiesse ou ne sont pas spécialement novatrices. La gestion prévisionnelle des emplois ressemble encore à un *« discours institutionnel »*. On continue à faire beaucoup d'heures supplémentaires et, si l'aménagement du temps de travail progresse légèrement, la notion de partage du travail a, elle, peu de réalité.

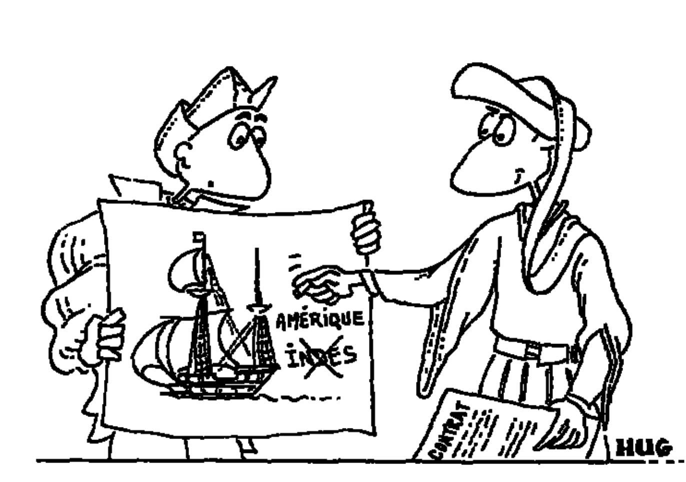
Au vu du nombre d'accords (1 150), la vie contractuelle est dynamique mais le contenu des négociations en montre également les limites. Les discussions s'élargissent, au-delà des salaires, de l'intéressement et de la participation, et, signe des temps, abordent maintenant les retraites et la prévoyance mutuelle. Mais 134 des accords seulement ont été obtenus à la suite d'un échange ou d'une négociation « gagnant-gagnant ». Les discussions sur les plans de formation progressent et se font sur des bases pluriannuelles, mais la formation en alternance s'impose lentement. Enfin, ultime confirmation, la CFDT, avec 551 accords signés, reste bien l'organisation qui s'engage le plus souvent. Sans surprise, on apprend qu'elle est suivie par la CGC (496) et, contrairement à ses déclarations nationales d'intention, par la CGT (413), qui devance ainsi FO (412).

A. Le.

VOCATION

Aider à entreprendre

Faciliter la mise en chantier d'un projet professionnel



CONSIDÉRANT que les dispositifs existants dans les cycles de formation, comme dans les modules spécifiques mis en place par l'ANPE (sessions techniques de recherche d'emploi ou sessions d'orientation approfondie) laissaient sans réponse satisfaisante les besoins de préparation et d'entraînement à la recherche d'un emploi pour des personnes ayant un projet précis, divers partenaires se sont associés pour créer Module d'emploi à Besançon.

L'ANPE et d'autres services administratifs, la mission locale de Besançon, l'université, l'union patronale du Doubs et des entreprises, des organismes de formation, ont joué le jeu d'un partenariat actif qui s'exprime jusque dans la désignation du président. Présidence tournante, confiée pour la première année d'existence à un représentant des organismes de formation, M. Patrick Pasteur.

« Alors que les sessions techniques de recherche d'emploi n'ont qu'une durée de 14 heures, insuffisante pour enclencher une véritable dynamique de recherche d'emploi, explique ce dernier. *Mode d'emploi propose 80 heures étalées sur deux semaines. »*

Le stagiaire est d'abord invité à analyser son projet professionnel et à en mesurer les contraintes. Puis il apprend à se servir des moyens informatiques et documentaires lui permettant de repérer les entreprises susceptibles d'intégrer son projet. Ensuite, il organisera sa démarche prospective et, par courrier et par téléphone, devra obtenir un rendez-vous chez un employeur potentiel. Tout, en fait, tourne autour de cet entretien : il a été convenu que le stagiaire ne s'y présentait pas en demandeur d'emploi, mais seulement dans l'intention de solliciter des conseils et une appréciation sur la pertinence de son projet professionnel.

Cette approche par la bande a, paraît-il, d'heureux effets sur l'attitude du chef d'entreprise ou du directeur des relations humaines. Soulagé de ne pas avoir à éconduire un banal quémandeur, il considérerait avec une certaine bienveillance celui qui, à ce stade, apparaît seulement comme poussé par une vocation dont il convient de guider les pas et d'éclairer la route. *« Ainsi, vous voulez devenir ambulancier* (ou employé de bureau, ou adjoint de direction...), *mais vous savez, c'est un métier qui réclame telle formation, telles aptitudes... »*

La fois suivante, le candidat, ayant parfait sa formation et peaufiné son argumentaire dans le sens indiqué, aura toutes les chances, si la place est libre, d'entrer dans la maison. Le sondage opéré auprès de 80 stagiaires issus des six premières sessions de Mode d'emploi fait en tout cas apparaître que, sur 46 stagiaires ayant répondu au questionnaire, 28, soit plus de 60 %, avaient trouvé un emploi.

Claude Fabert

PME

Les secrets de la longévité

L'élixir de longue vie se trouve dans les subtilités du management familial

DEUX cents ans et toujours indépendantes, saines et prospères. Quelle est cette alchimie mystérieuse qui permet à une petite poignée de sociétés (cinquante à cent dans le monde) de passer ainsi deux siècles d'histoire sans être emportées par le vent des crises et des restructurations ? Ilôt de sérénité dans une mer agitée, elles figurent pour la plupart parmi les dernières firmes familiales et autonomes de leur secteur comme le liquoriste Marie-Brizard ou le lamineur de métaux non ferreux Griset.

Viticulteur, imprimeur, confiseur, armateur, lainier, joaillier, fabricant d'hameçons et de visserie, forestier, producteur de saké, etc. Vingt-six de ces « oiseaux rares » se sont réunis, en 1981, dans une association, les Hénokiens. La référence biblique à Hénoch n'est pas un hasard ; ce patriarche d'avant le déluge vécut trois cent soixante-cinq ans.

Un club de ringards ? Au-delà des apparences, il faut très vite éliminer le cliché. D'abord, la création de l'association est le fruit d'une réflexion marketing de Marie Brizard, qui cherchait un moyen de valoriser son image de marque. Et surtout ces grosses PME, à l'aise dans l'existence, n'ont rien de vieilles grands-mères accrochées à leur fond de commerce poussiéreux.

Des liftings réguliers

Modernes pour la plupart, elles ont généralement une carrure internationale. Avec quatre usines, dont une aux Etats-Unis, le fabricant d'armes italien Beretta, créé au début du seizième siècle, vise les 70 % à l'exportation pour un chiffre d'affaires de 250 millions de dollars environ et fait « mouche » dans plus de cent pays. Quant au lamineur de métaux non ferreux Griset, fondé en 1760, il tient tête aux géants du secteur et complète ses prestations par une forte activité d'ingénierie qui l'entraîne au-delà des océans, au Japon, mais aussi en Chine et à Taïwan. Présente dans plus de cent trente pays, Marie Brizard, qui « trinque » régulièrement d'excellents résultats, a créé en 1990 un fond de développement européen avec une vingtaine de partenaires financiers français et étrangers pour renforcer son assise internationale.

Mais rien de vraiment exceptionnel dans toutes ces évolutions propres aux entreprises qui vivent bien avec leur temps. En réalité, il faut chercher le secret de leur longévité dans le subtil équilibre de leur gestion, qui oscille entre tradition et avenir.

Les produits d'abord. Ces entreprises possèdent, généralement, de véritables petits « joyaux » uniques en leur genre, comme l'anisette Marie Brizard, dont le secret de fabrication est jalousement gardé dans l'antre des usines familiales. Ils sont si ancrés dans les mœurs et la tradition qu'ils en deviennent indémodables. Avec tout de même des liftings réguliers. *« Nous avons su adapter notre anisette aux modes de consommation des générations successives en jouant sur le levier publicitaire*, raconte Paul Glotin, PDG de Marie Brizard. *Autrefois, on buvait la liqueur pure, maintenant, nous poussons la consommation sur glace. »*

Mais en lançant des nouveautés tout en s'appuyant sur l'image de marque de leur bonne fée intemporelle, Marie Brizard et d'autres ont eu la sagesse de ne pas mettre tous leurs œufs dans le même panier. Un gage de prospérité pour les descendants. Ainsi, même si la firme allemande Friederich Schwarze réalise toujours 50 % de son chiffre d'affaires avec sa liqueur de Westphalie, elle s'est diversifiée de longue date en prenant la concession locale pour l'embouteillage de Coca-Cola. *« Il est dangereux de ne vivre que de tradition »*, tient à souligner Ugo Gussali de Beretta. Effectivement, combien d'entreprises centenaires monoproduits sont restées « sur le carreau » pour s'être enfermées dans le donjon de leur gloire passée ?

Mais c'est dans les subtilités du management familial que se trouve l'élixir de longue vie.

Dans ces entreprises, le bien commun qui traverse les époques comme un pigeon voyageur est sacré. Par exemple, de père en fils, l'arbre généalogique de l'entreprise Beretta possède douze branches descendantes. Chaque génération se pique de déployer toute son énergie pour faire prospérer le patrimoine avec la sainte obsession d'être capable de passer le flambeau la tête haute. Ici, peu de problèmes de motivation ou de dirigeants de passage cherchant des tremplins de carrière. Depuis la tendre enfance, les futurs appelés ont été à l'usine comme en pèlerinage et ont découvert leur vocation. *« Chez les Hénokiens, l'amour du métier et de l'affaire familiale prime le simple gain »*, explique Ugo Gussali de Beretta, président actuel de l'association.

Aristocrates de l'entreprise

Un détail qui est loin d'être neutre pour comprendre leur survie à travers les siècles. Ainsi, c'est un blasphème de vendre hors du cercle familial, même si les tentations alléchantes ne manquent jamais, notamment dans le secteur très convoité des alcools et spiritueux. Comme chacun travaille aussi pour les générations futures, la recherche du profit à court terme n'est pas une fin systématique. Friederich Schwarze n'est guère tracassé par l'idée de perdre de l'argent pendant dix ans sur la spécialité à base de genièvre lancée en 1989. De l'investissement à long terme bien compris en quelque sorte. Enfin, ces entreprises sont généralement dirigées par des hommes de l'art et rarement par des financiers purs et durs. *« Je suis avant tout un technicien*, souligne Gérard Durand, PDG de Griset. *La France industrielle a trop souffert ces trente dernières années de l'omniprésence des financiers. »*

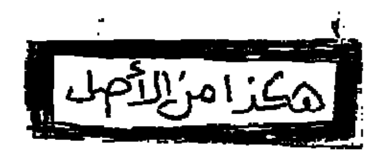
Evidemment, chez les Hénokiens le risque de dérapage paternaliste, voire de dégénérescence consanguine, semble grand. Pourtant, ces aristocrates de l'entreprise qui ne se cachent pas de l'être cherchent à s'associer les talents d'hommes de compétences, qu'ils fassent ou non partie du sérail, et bannissent comme la peste les fils de famille incompétents. La tradition a des limites. Gérard Durand gère son affaire depuis trente ans avec un copain de centrale. Et chez Marie-Brizard ne rentre pas qui veut. Aptitudes, études supérieures et expérience professionnelle, les candidats de la famille doivent aussi présenter leur passeport de compétences à l'entrée de l'entreprise. Mais la griffe familiale n'est pas exigée pour occuper certains postes-clés, comme responsable de branche d'activité.

Ces entreprises, malgré leur solidité morale et matérielle, ne sont pas invincibles. Si la crise actuelle les ébranle peu, elles en ont vu d'autres au fil de leur histoire. Trois fléaux peuvent toutefois leur porter un coup mortel. Les querelles et autres différends familiaux risquent un jour de mal tourner. Après pourtant cinq cents ans d'activité, Pasquier Desvignes, éleveur négociant en vin, n'a pas résisté à la mésentente de deux cousins germains. Et les coups de Jarnac des actionnaires familiaux peuvent être redoutables. Marie Brizard a eu très chaud il y a deux ans. Théoriquement, le pacte familial anti-OPA verrouille le capital, ce qui n'exclut ni la vigilance ni le besoin, finalement légitime, de choyer ses actionnaires. Ainsi, l'entreprise publie deux fois par an un journal intitulé *l'Esprit de famille*.

Sorte de tour de Babel, les incompétents, les paresseux et autres flambeurs font tout aussi dangereusement pencher les édifices familiaux. *« Mon grand-père a presque ruiné l'entreprise en spéculant à la Bourse »*, reconnaît Friederich Schwarze. Enfin, pour tous les Hénokiens, les questions de succession sont aussi terriblement pesantes. Piollet, plombier de son état, a « éclaté » car le mari de la fille unique du patron décédé n'a pas voulu rentrer dans le moule familial. Enfin, jugés de plus en plus pesants, les droits de succession semblent représenter un réel motif d'inquiétude.

Arche de Noé « entrepreneuriale », les Hénokiens sont-ils les survivants d'une autre époque ? Ou, sait-on jamais, les pionniers d'une ère nouvelle ?

Catherine Lévi



TRIBUNE

Un nouveau regard sur l'emploi

par Brigitte Deltombe et Michel Audigier

LA génération actuelle des actifs s'est forgée dans la certitude que l'économie peut assurer le plein emploi : les années 50 et 60 avaient en effet procuré un emploi à plein temps, à durée indéterminée, pour tous. Seul subsistait un chômage résiduel lié à la mobilité des personnes et des professions. Les plus jeunes, aujourd'hui, en arrivant sur le marché du travail ne trouvent pourtant plus la même réalité. Le plein emploi s'achève.

Le chômage progresse dans tous les pays industrialisés depuis vingt ans et les accalmies américaine et britannique n'ont été que de courte durée. Tout en affectant de manière sélective les différents groupes sociaux, le phénomène se diffuse : jeunes et moins jeunes, hommes et femmes, ouvriers, employés et cadres sont atteints. La durée du chômage s'allonge. Pourtant, même freinée, la croissance de la richesse se poursuit. Il faut l'admettre : le lien croissance-emploi est de plus en plus lâche ; l'augmentation de la production ne permettra plus de résorber le chômage. De plus, la progression de l'emploi n'est plus synonyme de réduction du chômage.

Les nouveaux instruments mis en œuvre pour répondre à cette situation sont apparus décevants, voire dérisoires. Toutes les politiques économiques tentées : plans en faveur des jeunes, mise en préretraite, politique de relance, réduction de la durée du travail, politique anti-inflationniste, n'ont apporté qu'un soulagement partiel et transitoire.

Le chômage a atteint un tel niveau d'irréductibilité qu'on ne peut plus l'analyser avec les mêmes cadres de référence. Il est devenu un tel enjeu dans notre pays qu'il menace la cohésion de la société. La réponse n'est pas seulement entre les mains de gouvernants, mais de l'ensemble des acteurs socio-économiques et des citoyens eux-mêmes.

Quel renouvellement de l'analyse du chômage proposer ? Seule une réponse à cette question peut ouvrir la voie à des solutions adaptées à la gravité de la situation.

L'ÉCONOMIE de marché est aujourd'hui incontournable. Impératif de rentabilité et acceptation de la concurrence impliquent le devenir économique que nous connaissons à la fin du XXe siècle : nouvelles technologies, recherche de gains de productivité au service d'une insertion plus favorable dans l'économie mondiale. L'indispensable compétitivité resserre les marges de manœuvre. Lutter contre l'inflation et contre le chômage, choisir entre consommation intérieure et exportation, arbitrer entre défense de la monnaie et niveau de vie, tout cela place les Etats sur une «corde raide». Si ces règles du jeu de l'économie de marché s'imposent, toutes les implications n'en sont pas acceptables. La recherche individuelle de l'efficacité a une contrepartie sociale. On ne peut pas admettre que des personnes de plus en plus nombreuses soient laissées sur le bord de la route, au nom de cette efficacité. Au début de la crise, les plus âgés et les moins qualifiés ont été les premiers exclus, demain même les plus performants seront touchés.

Socialement et humainement intolérable, le chômage exige d'être combattu. Cela suppose un langage de vérité. Lutter contre le chômage ne peut sous aucun prétexte passer par une solution unique. Maintenir la croissance est nécessaire, mais il faudra en même temps accepter le partage du travail et du revenu. Prolonger les politiques économiques nationales, s'inscrire ouvertement dans les processus internationaux et notamment européens, est une réalité, mais on devra accentuer le développement local et y accorder plus de crédit. Peser pour que les acteurs politiques nationaux et locaux mettent plus réellement l'accent sur la lutte contre le chômage, mais comprendre que les entreprises, les syndicats, les associations et l'ensemble des citoyens sont aussi responsables de la situation de l'emploi. Mais, même mises au pluriel, les solutions ne nous conduiront plus au plein emploi des «trente glorieuses». Acceptons donc de changer de cadre de référence. La reconnaissance sociale devra passer par d'autres voies que celles de l'emploi. Il est nécessaire dès maintenant d'envisager la dissociation de l'emploi et du revenu et le versement d'un revenu à chacun simplement parce qu'il existe.

► Brigitte Deltombe et Michel Audigier sont responsables du Club économique et social d'expression du Havre.

ÉCHOS

Les dix ans du congé individuel de formation

■ Le dispositif de congé individuel de formation, géré par le COPACIF (Comité paritaire du congé individuel de formation) fêtera, le 25 janvier, son dixième anniversaire. Pour la circonstance, une rencontre débat aura lieu avec la participation de Mme Martine Aubry, ministre du travail.
Le congé individuel de formation permet à un salarié de suivre une formation rémunérée, pour un objectif indépendant du fonctionnement de l'entreprise et qui peut donc être personnel. En 1991, près de 23 000 personnes en ont bénéficié et, sur sept ans, la progression atteint 45 %. La contribution obligatoire des entreprises pour le financement du congé individuel de formation sera portée, à partir du 1er janvier 1993, de 0,15 % à 0,20 % de la masse salariale.

Les 32es Olympiades des métiers

■ Du 27 juillet au 3 août 1993, à Taïwan, se dérouleront les 32es Olympiades des métiers. Né en 1950, ce concours de formation professionnelle est devenu au fil des ans une épreuve internationale de haut niveau (vingt-six pays y participent) où s'affronte le savoir-faire de plus de 500 jeunes dans des secteurs d'activités très divers.
Trente-sept métiers y seront en compétition, des arts graphiques à la coiffure en passant par la taille de pierre, la mécanique, l'électronique ou la sommellerie, soumis à un jury de plus de 200 experts de toutes les délégations, dont 26 français. Celui-ci assure la sélection et la traduction des sujets pour chaque profession, la préparation du matériel et l'inspection des ateliers de même que la définition des critères de notation. Les candidats disposent de vingt-quatre heures réparties sur quatre journées pour réaliser une pièce imposée.
Pour la France, le Comité français des Olympiades des métiers, présidé par M. André Ramoff, a principalement pour objectif de promouvoir la formation professionnelle et les concours nationaux et internationaux de formation professionnelle destinés à la jeunesse. Il représente la délégation française auprès de l'Organisation internationale des Olympiades, joue un rôle important de sensibilisation des différents partenaires, assure la sélection (du 3 au 7 février) et la préparation de l'équipe de France ainsi que la recherche des financements nécessaires. Il aura aussi pour mission d'organiser les Olympiades des métiers de 1995 qui se dérouleront dans la région Rhône-Alpes.

► Comité français des Olympiades des métiers, 82, rue de l'Hôtel-de-Ville, 75180 Paris Cedex 04. Tél. : 42-71-23-22.

STAGES

Le service des offres de stages est désormais accessible en tapant directement : 3615 LEMONDE.
Les entreprises désireuses de passer des offres sont priées de consulter directement cette association au 45-46-16-20.
Les personnes intéressées doivent contacter STAG'ETUD, 12, av. Raspail, 94257 Gentilly Cedex, tél. : 49-08-99-99.

GESTION

□ Lieu : Le Mans. Date : immédiat. Durée : 12 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 3, histoire, économie, sociologie, tourisme, connaissance du fait culturel patrimonial et touristique. Convention de stage. Mission : stage de formation à l'action, réalisation d'un audit, montage du projet ingénierie et un management des ressources culturelles pour une collectivité territoriale. 03535.

MARKETING

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 3 000 F/mois net + %. Profil : bac + 4, connaissance du monde de l'entreprise et goût pour contact direct avec clients. Convention de stage. Mission : développement d'un portfeuille de clientèle et participation à la réflexion et à la mise en place d'une politique de marketing. 03456.

□ Lieu : Nanterre. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 5 000 F/mois. Profil : bac + 4, Ecole de commerce, DESS marketing, connaissance étude de marché sur milieu industriel (formation préliminaire en usine près 59). Convention de stage. Mission : Etude de marché des applications médicales pour tubes en acier inoxydable et/ou titane. 03079.

□ Lieu : Courbevoie. Date : février. Durée : 3 mois. Ind. : 3 500 F. Profil : Bac + 4, Ecole de commerce, maîtrise, pratique du PC. Mission : Etude sur la gamme « froid », amélioration du service Minitel. 03534.

□ Lieu : Rennes. Date : immédiat. Durée : ponctuelle. Ind. : à définir. Profil : Bac + 2, ou expérience. Convention de stage. Mission : enquêtes quantitatives et qualitatives. 03560.

□ Lieu : Les Ulis. Date. : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : à définir. Profil : Bac + 2, Marketing, savoir utiliser File Maker PRO/Macintosh si possible, permis de conduire, pas de vente directe, convention de stage. Mission : définir et mettre en œuvre une politique de marketing direct auprès des comités d'entreprises et négocier avec les responsables les conditions de vente. 02269

Lieu : Paris ou Le Blanc-Mesnil. Date : immédiat. Durée : à définir. Profil : Bac + 2, Marketing, formation assurée. Convention de stage. Mission : participation a l'élaboration des études de marché : vidéos, traitement des données. 03552.

□ Lieu : Bordeaux. Date : février. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : Bac + 2, Commerce, Marketing, Lettres, formation par l'entreprise PAO/Mac + Works + Xpress. Convention de stage. Mission : recherche et traitement de données, enquêtes, préparation de dossiers Marketing. 03550.

VENTE

□ Lieu : Lyon. Date : immédiat. Durée : 2 mois minimum. Ind. : à définir. Profil : bac + 1 ou + 2, BTS action commerciale ou création publicitaire, connaissance du milieu culturel et étudiant souhaité. Convention de stage. Mission : vente d'espaces publicitaires, suivi des contrats. 03537

□ Lieu : Epinay. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : 1 000 F/mois + %. Profil : Bac minimum, Ecole de commerce, connaissances commerciales. Convention de stage. Mission : Prospecteur téléphonique, prise rendez-vous, négociation avec les supports, gestion du portefeuille clientèle. 03190.

□ Lieu : La Courneuve. Date : immédiat. Durée : 1 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 1, BTS Action CO./Force de vente/DUT TC, sens du contact téléphonique, intérêt pour activités de promotion et de communication. Convention de stage. Mission : 40 % relance téléphonique des prospects identifiés, 40 % prospection de nouveaux secteurs ciblés : identification des entreprises, prise de contacts, 20 % qualification de fichiers. 03180.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 1 mois minimum. Ind : commissions + avantages. Profil : bac + 1. Mission : recherche de nouveaux clients, relance du fichier clientèle et prospection directe. 03247.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 1 500 F/mois. Profil : bac + 2, connaissances commerciales. Convention de stage. Mission : visite d'hôtels, accueil téléphonique, renseignements commerciaux. 03498.

□ Lieu : Bourgoin. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, Commerce, vente. Mission : Commercial d'agence, prospection, étude de marché, recrutement. 03068.

□ Lieu : Gentilly. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 1 500 F par mois + commissions + prime en fonction des objectifs fixés. Convention de stage. Profil : Bac + 1. Mission : prospection commerciale auprès d'un fichier déjà existant, remise à jour, développement du portefeuille de clientèle. 03559.

INFORMATIQUE

□ Lieu : Saint-Ouen. Date : immédiat. Durée : 4 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 4, Ecole spécialisation informatique, connaissances SQL : bases de données. Convention de stage. Mission : développement d'applications utilisant un SGBD Windows. 03518.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : 5 000 F environ. Profil : bac + 2, BTS, DUT, Finance, Comptabilité. Convention de stage. Mission : participer à la mise en œuvre d'applications informatiques de gestion dans un contexte de site central. 03087.

□ Lieu : Bagnolet. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : Bac + 3, expérience demandée. Mission : maintenance et logistique du parc mini et micro (HP sous Unix + Oracle). 03465.

□ Lieu : Lyon. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : Bac + 4, connaissances IBM/Excel/Windows. Convention de stage. Mission : développer un nouveau système de gestion de livraison pour augmenter la satisfaction des clients. 03554.

□ Lieu : Nantes. Date : 15 janvier. Durée : 2 mois minimum. Ind. : à définir. Profil : Bac + 4, connaissance C, Pascal, Unix, Dos, convention de stage. Mission : développement projet système ou langage C (réseau industriel), programme de communication. 03523.

DROIT

□ Lieu : Versailles. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 5, Droit communautaire. Convention de stage. Mission : travaux et recherche Loi informatique et liberté (Bruxelles-Strasbourg). 03429.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 3, Economie, connaissance de la vie des entreprises. Convention de stage. Mission : recherche d'informations économiques pour la réalisation d'un atlas. Réalisation de cet ouvrage et rédaction d'articles. 03464.

COMMUNICATION

□ Lieu : Lyon. Date : immédiat. Durée : 2 mois minimum. Ind. : à définir. Profil : bac + 1 ou + 2, BTS communication, action publicitaire, connaissances du Macintosh (PAO) pour la création. Convention de stage. Mission : création d'annonces publicitaires, études de devis, recherche de partenaires, animation radio. 03536.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 5 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, polyvalent, parfaitement bilingue, de préférence langue maternelle anglais. Convention de stage. Mission : préparer avec l'équipe un salon international, télémarketing, fichier, fax, lettres. 03196.

□ Lieu : La Défense. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 3 300 F. Profil : bac + 1, BTS DUT arts graphiques, connaissance Hardware Graphic, Power Point, PAO, Design. Convention de stage. Mission : réalisation de présentation graphique couleur transparent diaporama à l'aide de logiciels PC. 03447.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : 1 500 F + tickets repas. Profil : bac, lecture et compréhension de l'anglais. Convention de stage. Mission : revue de presse, recherches documentaires. 02197.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : 3 200 F. Profil : bac + 2, Communication. Mission : tenue de press-book, contacts presse : relance téléphonique, rédaction de communiqués de presse. 03517.

□ Lieu : Paris et RP. Date : immédiat. Durée : 6 mois. Ind. : 3 700 F/mi-temps. Profil : bac + 1 maîtrise français/anglais/ourdou, français/anglais/tamoul. Mission : effectuer des interventions régulières et ponctuelles auprès des services publics pour faciliter la communication entre professionnels français et étrangers. 03457.

□ Lieu : Bordeaux. Date : 15 janvier. Durée : 2 mois. Ind. : à définir. Profil : Bac + 2, Lettres, ISIC, IEP. Convention de stage. Mission : à définir avec l'entreprise, communication/relations publiques, travail d'assistance ou mission précise. 03549.

SECRÉTARIAT

□ Lieu : Lesquin (59). Date : mai. Durée : 2/3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 3 ou + 4 (LEA ou Ecole supérieure de traduction), langues étrangères. Convention de stage. Mission : traduction et relecture de traductions, travaux de secrétariat (facturation, suivi commercial, devis relances clients). 03539.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 1, TTX, anglais. convention de stage. Mission : secrétariat, saisie informatique, courrier, classement, affranchissement. 03467.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 1 mois. Ind. : prime si compétence. Profil : bac, connaissances en secrétariat et comptabilité. Mission : secrétariat et comptabilité pour saisie informatique. 03468.

PERSONNEL

□ Lieu : Paris. Date : Mars. Durée : 2 mois. Ind : 1 620 F. Profil : bac/bac + 4. Mission : Assister le responsable du recrutement 03551.

□ Lieu : Combs-la-Ville. Date : 15 janvier. Durée : 3 mois. Ind. : 30 % SMIC. Profil : bac + 4. Spécialisation. Gestion du personnel, CELSA. CIFFOP, AES, connaissances TTX, tableur, convention de stage. Mission : animer une cellule de reclassement, aide rédaction, CV, mailing employeurs potentiels de la région, information ANPE, ASSEDIC, convention de conversion, recherche stages de formation 03553.

COMMERCE INTERNATIONAL

□ Lieu : Bignan (56). Date : 11 janvier. Durée : 2 mois minimum. Ind. : 1 650 F/mois. Profil : bac + 3 2 langues étrangères, langues rares bienvenues, convention de stage. Mission : études de marché ou assistance export 03558.

AUTRE

□ Lieu : Seclin (59). Date : 15 janvier. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 4, Environnement, sciences de la Terre, Ingénierie, connaissances pluridisciplinaires : biologie, technique, géographie, convention de stage. Mission : Mettre au point (bibliographie, méthodologie) des projets de mission en environnement (tous domaines). 03548.

Le 1er prix d'excellence de la formation continue

DÉCERNÉ à l'occasion de la cérémonie du vingtième anniversaire de la formation continue par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP), le 1er prix d'excellence de la formation continue a été remis à l'entreprise Le Nettoyage industriel, le 15 décembre 1992.

Soixante-treize entreprises étaient candidates à ce concours organisé par la délégation à la formation continue de la CCIP. La société Eurocopter a obtenu une mention spéciale pour son programme des « Eurotechniciens », qui cherche à anticiper les besoins de compétences dans un secteur où l'évolution technologique est très rapide, ainsi qu'au groupe Générale sucrière pour son opération « Cristal 2000 », pour la gestion prévisionnelle et la redynamisation de l'entreprise par la formation.

Distinguée pour son action « Une formation pour un métier », la société Le Nettoyage industriel présente une originalité qui justifie le choix. Elle considère que, dans son secteur, le gain de parts de marché suppose un service clients de qualité et donc des gains de productivité qui s'obtiennent en augmentant la qualification des employés par la valorisation de leur métier. Elle est convaincue que la formation est un des leviers de sa croissance et a imaginé un plan sur trois ans, d'un budget de 3 millions de francs, pour un peu moins de 250 personnes.

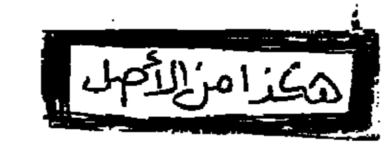
Six chantiers-écoles ont été créés pour les agents des services hospitaliers qui concernait tout le personnel, hiérarchie comprise. Une formation technique de soixante heures est dispensée, précédée d'un stage de quarante heures pour « apprendre à apprendre ».

Au terme de la première phase, qui portait en 1992 sur 120 personnes, les résultats sont significatifs. De nouveaux marchés ont été emportés par l'entreprise (20 % de croissance en 1991 et 1992), la cohésion a été renforcée, les salariés dont la compétence a été reconnue par un diplôme sont plus fiers d'exercer leur métier. Le turnover a pratiquement disparu, l'absentéisme a chuté et, précise l'entreprise, l'intégration sociale des immigrés a cessé d'être un discours pour devenir un parcours tangible.

LES DIRIGEANTS

Direction Générale - Direction Générale Adjointe - Secrétariat Général

Dans le cas d'une annonce domiciliée au « Monde Publicité », il est impératif de faire figurer la référence sur votre enveloppe, afin de transmettre votre dossier dans les meilleurs délais.



CARRIÈRES INTERNATIONALES

Postes basés à l'étranger



LA COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

organise une sélection de candidatures pour la constitution d'une liste de réserve en vue de l'engagement d'un agent scientifique (carrière A8/A5) spécialisé dans le domaine suivant :

SECURITE AERIENNE/ CONTROLE DU TRAFIC AERIEN

COM/R/A/102

Tâches : Dans le cadre des activités de la Commission dans la recherche et le développement technologique (RDT) et plus particulièrement dans le cadre du programme EURET, assurer le suivi des activités relatives au Transport aérien dans le programme EURET. Négociation, gestion et contrôle de l'exécution des contrats de recherche. Liaisons avec EUROCONTROL. Préparation de futures actions.

Formation : de niveau universitaire, sanctionnée par un diplôme afférent à la matière.

Profil : Connaissance approfondie de la sécurité du transport aérien et/ou de la planification des systèmes techniques et opérationnels de contrôle du trafic aérien. Huit ans d'expérience professionnelle dans le domaine.

CONDITIONS GENERALES : Contrats : temporaires (à durée déterminée, renouvelables). **Nationalité :** de l'un des Etats membres de la C.E. **Lieu d'affectation :** disponible pour tous les lieux de travail de la Commission. **Age :** né après le 19/02/1947. Des dérogations à la limite d'âge sont notamment prévues pour : les agents temporaires des institutions des C.E., les services obligatoires (militaires ou autres), l'éducation des enfants et un handicap physique. Les conditions d'octroi de ces dérogations sont spécifiées dans la documentation fournie aux candidats. **Connaissances linguistiques :** connaissance approfondie d'une des langues officielles des Communautés (allemand, anglais, danois, espagnol, français, grec, italien, néerlandais, portugais) et connaissance satisfaisante d'une autre langue officielle des Communautés; la connaissance du français et de l'anglais est souhaitable. **Délai d'introduction :** les formulaires de l'acte de candidature doivent être renvoyés à l'adresse ci-dessous, dûment complétés et signés, avant le 19/02/1993 (le cachet de la poste faisant foi). Ils doivent être demandés par écrit : C.C.E., Secrétariat des Comités de Sélection Recherche, SDME R2/54, rue Montoyer 75, B-1049 Bruxelles, Belgique (Fax : 32 2/296 22 39 - Tél : 32 2/295 56 60).

La candidature des fonctionnaires auprès des institutions européennes n'est pas recevable. La Commission met en oeuvre une politique d'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

PROJECT CONTROLS ENGINEER





ARCO Chemical Europe

Opportunity with a dynamic world leader

ARCO Chemical Europe is one of three operating regions of ARCO Chemical Company, a US multi-national and a leading worldwide manufacturer and marketer of propylene oxide, its derivatives and other intermediate chemicals. These are used in a diverse range of consumer products, from foam cushioning, paints and coatings, packaging through to gasoline octane enhancers.

Essential to the outstanding, on-going growth of ARCO Chemical Europe is the further development of the Engineering Group. This Group is responsible for providing expertise and service to our production facilities and for implementation of our major capital investment programs. This development program now requires the appointment of a Project Controls Engineer.

This position requires a minimum of 5 years of experience in cost estimating and cost controls in the petrochemical industry, experience in planning and scheduling will be a plus. Applicant should have good interpersonal and communication skills and exhibit initiative and self motivation. Detailed knowledge of our processes is not expected. The appointment is based in one of our European Sites. Generous relocation packages and schooling arrangements are available.

Allow us to examine your application and likely career opportunities by sending your CV with photo to :

ARCO Chemical Products Europe Inc
Human Resources Manager - ZI du Pré Sarrazin
BP 34 - Villers St Paul - 60870 RIEUX

LA COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

organise une sélection de candidatures pour la constitution d'une liste de réserve d'agents (carrière A8/A5) pour des activités liées à la politique scientifique et technique communautaire et au programme cadre

AGENT DU CADRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

SPECIALISTE DES ETUDES ATMOSPHERIQUES

COM/R/A/103

Tâches : Etude des processus atmosphériques ayant un lien avec le changement climatique de la Terre. Les travaux demandés se situeront dans un des domaines suivants : 1) Etude en laboratoire de la phase gazeuse troposphérique et des réactions hétérogènes des gaz en traces et des aérosols. 2) Etude in situ des rapports entre la chimie de l'atmosphère et les aérosols à effets climatologiques. 3) Exploitation des observations par satellites pour évaluer le rôle des gaz atmosphériques en traces et des aérosols dans le changement climatique mondial.
Formation : Formation universitaire en chimie ou en physique.
Profil : Les candidats devront avoir acquis une expérience d'au moins deux ans comme chercheur dans un secteur intéressant les domaines susmentionnés : 1) Expérience dans le domaine des études cinétiques et mécanique des réactions chimiques en phase gazeuse et connaissance des instruments optiques et analytiques. 2) Expérience de la planification, de la réalisation et de l'interprétation des mesures in situ des gaz atmosphériques en traces et des aérosols. 3) Expérience du traitement des données satellitaires brutes afin d'en extraire des paramètres environnementaux.
CONDITIONS GENERALES : Contrats : temporaires (à durée déterminée, renouvelables). **Nationalité :** de l'un des Etats membres de la C.E. **Lieu d'affectation :** disponible pour tous les lieux de travail de la Commission. **Age :** né après le 19/02/1957. Des dérogations à la limite d'âge sont notamment prévues pour : les agents temporaires des institutions des C.E., les services obligatoires (militaires ou autres), l'éducation des enfants et un handicap physique. Les conditions d'octroi de ces dérogations sont spécifiées dans la documentation fournie aux candidats. **Connaissances linguistiques :** connaissance approfondie d'une des langues officielles des Communautés (allemand, anglais, danois, espagnol, français, grec, italien, néerlandais, portugais) et connaissance satisfaisante d'une autre langue officielle des Communautés; la connaissance du français et de l'anglais est souhaitable. **Délai d'introduction :** les formulaires de l'acte de candidature doivent être renvoyés à l'adresse ci-dessous, dûment complétés et signés, avant le 19/02/1993 (le cachet de la poste faisant foi). Ils doivent être demandés par écrit : C.C.E., Secrétariat des Comités de Sélection Recherche, SDME R2/54, rue Montoyer 75, B-1049 Bruxelles, Belgique (fax : 32 2/296 22 39 - tél. 32 2/295 56 60).

La candidature des fonctionnaires auprès des institutions européennes n'est pas recevable. La Commission met en oeuvre une politique d'égalité des chances entre les femmes et les hommes.



LA COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

organise une sélection de candidatures pour la constitution d'une liste de réserve en vue de l'engagement d'un agent temporaire

AGENT TECHNIQUE (carrière C3/B5-B3)

COM/R/B/19

TACHES : Agent technique chargé au sein des Services Techniques de l'Institut des Transuraniens de Karlsruhe de l'entretien de l'ensemble des bâtiments, de l'exploitation et de la maintenance des installations de chauffage, d'alimentation en air comprimé et gaz industriels, d'effluents.

FORMATION : Diplôme de technicien en bâtiment ou diplôme équivalent.

PROFIL : Le candidat devra avoir une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans une fonction similaire à celle décrite ci-dessus dans l'industrie ou un institut de recherche.

CONDITIONS GENERALES

Contrats : temporaires (à durée déterminée, renouvelables);

Nationalité : de l'un des Etats membres de la C.E;

Lieu d'affectation : disponible pour tous les lieux de travail de la Commission.

Age : né après le 19/02/1957. Des dérogations à la limite d'âge sont notamment prévues pour : les agents temporaires des institutions des C.E., les services obligatoires (militaires ou autres), l'éducation des enfants et un handicap physique. Les conditions d'octroi de ces dérogations sont spécifiées dans la documentation fournie aux candidats;

Connaissances linguistiques : une très bonne maîtrise de la langue allemande est une condition essentielle pour la fonction à exercer, des connaissances satisfaisantes d'au moins une autre langue officielle des Communautés sont souhaitables (anglais, danois, italien, espagnol, français, grec, néerlandais, portugais);

Délai d'introduction : les formulaires de l'acte de candidature doivent être renvoyés à l'adresse ci-dessous, dûment complétés et signés, avant le 19/02/1993 (le cachet de la poste faisant foi). Ils doivent être demandés par écrit : C.C.E., Secrétariat des Comités de Sélection Recherche SDME R2/54, rue Montoyer 75, B-1049 Bruxelles, Belgique (tél. : 32 2/295 56 60 - fax : 32 2/296 22 39).

La candidature des fonctionnaires auprès des institutions européennes n'est pas recevable.

LA COMMISSION MET EN ŒUVRE UNE POLITIQUE D'EGALITE DES CHANCES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE – LAUSANNE

met au concours
pour son département de physique les postes de :

Professeur en physique des nanostructures et professeur assistant en optoélectronique

Le domaine de recherche concerne les propriétés électroniques et optiques des structures quantiques à semiconducteurs et le développement de composants optoélectroniques à l'état solide pour applications dans les technologies de l'information et comme capteurs ou actuateurs.

L'enseignement s'étend aux cours de base et de spécialisation en physique.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Délai d'inscription : 28 février 1993.
Entrée en fonction : automne 1993 ou à convenir.

Les personnes intéressées voudront bien demander la formule de candidature à

Présidence de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
CE-Ecublens – 1015 LAUSANNE, SUISSE

UNIVERSITY OF OXFORD 

FLICK PROFESSORSHIP OF EUROPEAN THOUGHT

The University proposes to make an election to the newly-established fixed-term Flick Professorship of European Thought with effect from as early a date as may be arranged. The appointment will be for a period of five years, with the possibility of renewal for up to a further five years. The stipend of the professorship is at present £34,467 per annum.

A non-stipendiary college fellowship will be associated with the professorship.

Applications (twelve copies, or one from overseas candidates), naming three referees, should be received not later than 1 March 1993 by the Registrar, University Offices, Wellington Square, Oxford OX1 2JD, UK, from whom further particulars may be obtained. Please quote reference ET/LM.

The University is an equal opportunity employer

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Gestion - Finance - Ressources Humaines - Juridique

Centre de Recherche de France Télécom, le CNET crée pour son service "Méthodes et Contrôle interne" un poste d'

ASSISTANT CONTROLEUR DE GESTION

Titulaire du DESS d'une école de gestion ou issu d'une grande école de commerce type HEC, vous justifiez d'une première expérience professionnelle et de stages vous ayant permis de maîtriser parfaitement les procédures de gestion.

Suivant les politiques de la Direction, vous assurerez le suivi de la gestion de l'ensemble des Groupements d'Intérêt Economique du CNET et participerez à la définition des outils de contrôle de gestion du centre de recherche.

Autonomie, goût du travail en équipe, bon sens relationnel et connaissance de la micro-informatique seront vos atouts pour ce **poste à pourvoir immédiatement.**

Déplacements de courte durée en province à prévoir.

Salaire compris entre 180 et 210 KF selon expérience.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à Patrick MAILLET, CNET, Responsable du Recrutement, Direction de la Gestion des Ressources Humaines, 38/40 rue du Général Leclerc, 92131 ISSY-LES-MOULINEAUX.

cnet



CONTESSE

CIC

Union Européenne de CIC

L'UNION EUROPÉENNE DE CIC RÉVÈLE LES TALENTS

L'Union Européenne de CIC vous offre un environnement de choix à la mesure de vos ambitions ; Filiale du GAN l'UE-CIC aura pour vous la souplesse d'une structure jeune et la dimension d'une holding, la diversité de métiers d'une banque d'affaires et les opportunités du premier Groupe Européen de bancassurance.

Fiscaliste d'entreprise

Au sein de la Direction Juridique et en étroite liaison avec ses membres, vous êtes le conseiller fiscal et aussi juridique des différentes directions et services que vous assistez depuis la négociation et l'élaboration des opérations et contrats avec les tiers jusque dans leur suivi.

Ainsi, vous établissez notamment en collaboration avec les commerciaux des propositions de dispositifs juridiques et fiscaux appropriés essentiellement aux opérations de financements, de restructuration, successions, fusions-acquisitions...

Avec les avocats, vous préparez et suivez des dossiers de contentieux.

De formation fiscaliste (Ecole Nationale des Impôts), vous connaissez le droit des sociétés et possédez une expérience de 5 ans environ dans une activité similaire.

Rigueur, rapidité, sens du service et du travail en équipe vous permettront de mener à bien votre mission, d'être à l'aise avec des interlocuteurs de tout niveau et de représenter la compagnie.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre + CV + prétentions) sous référence FISC auprès de L'Union Européenne de CIC - Direction des Ressources Humaines - Gestion de l'Emploi Philippe CHARLIER - 4, rue Gaillon - 75107 Paris cedex 02.

HCAP

CARRIÈRES EUROPÉENNES EN ENTREPRISES

Partenariat avec 9 journaux européens

■ Agra ■ Agrosem ■ Béghin-Say ■ Carapelli ■ Central-Soya ■ Cereol ■ Cerestar ■ Ducros ■ Eridania ■ Excel ■ Koipesol ■ Lesieur ■ Provimi ■ Sofies ■ Agra ■ Agrosem ■ Béghin-Say ■ Carapelli ■ Central-Soya ■ Cereol ■

ERIDANIA BÉGHIN-SAY is the second largest agricultural conglomerate in Europe. One of their Holding companies operates very successfully for more than 20 years in Poland in the area of high-quality specialised feeds and feeding-systems for poultry, swine, dairy and others animals.

Since the last three years the company acquired four production units in Poland and expanded their operations rapidly and successfully. In order to support and secure this growth, the company will extend their management team with a

Marketing Manager *Poland*

Responsible for the total marketing activities in Poland, you will have to expand, train and manage a salesteam in Poland, presently consisting of 10 persons. You will be responsible to stay in contact with major clients.

If you want to have qualified marketing job in a fast growing international concern, wich is market leader in quality products and technology in Poland and other countries in Europe;

if you have high level of enthousiasm, own initative and responsability;

if you are polish, and have at least 3 years working experience in a sales management position on western Europe;

if you are prepared to live permanently in Poland;

Write us.

Agricultural Engineer *Poland*

If you have a degree of agricultural university, and experience of 3 years in a western Europe Company ;

if you are polish and prepared to live permanently in Poland ;

if you want to use your knowledge of animal feed industry in a major company ;

Write us.

Eridania Béghin-Say - Gestion des Cadres - 54, avenue Hoche - BP 471.08
75360 Paris cedex 08. FRANCE

Chaque jour, nous transformons les produits de la terre en progrès de la vie.

Eridania Béghin-Say

Groupe Ferruzzi

UN GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS IMPLANTÉ MONDIALEMENT ET EN EXPANSION, RECHERCHE UN

Juriste

SPECIALISE EN FUSIONS ET ACQUISITIONS

PARIS - PROCHE BANLIEUE

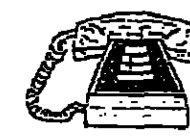
Au sein d'une équipe de juristes d'affaires réellement opérationnelle, vous travaillerez en étroite association avec les financiers et les fiscalistes du Groupe, dans le domaine des fusions-acquisitions, montages juridiques et fiscaux, opérations de restructuration...

Justifiant d'une solide expérience en ingénierie juridique et fiscale acquise dans un cabinet d'affaires ou une entreprise (10 ans minimum) et titulaire d'un DEA ou équivalent, vous souhaitez donner un nouvel élan à votre carrière dans un groupe ambitieux.

Merci d'adresser votre candidature, sous réf. 05/93, à EUROMESSAGES - BP 80 - 92105 BOULOGNE CEDEX ou par minitel 3616 EUROMES Code JURIS

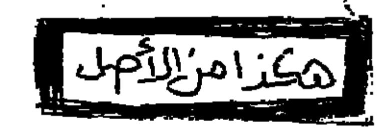


Pour passer vos annonces :

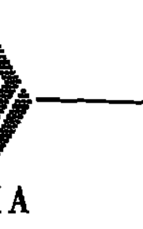


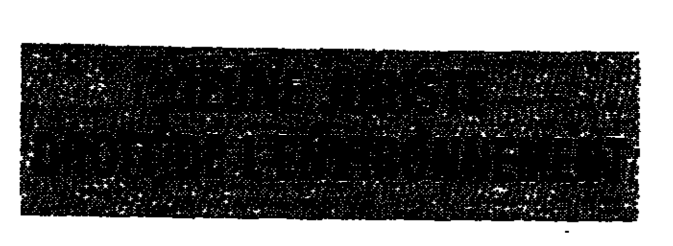
46-62-72-02
46-62-73-90

FAX : 46-62-98-74



ADMINISTRATION DES ENTREPRISES





LE GROUPE COGEMA

SEULE SOCIETE MONDIALE A MAITRISER L'ENSEMBLE DU CYCLE NUCLEAIRE

16 000 PERSONNES

21,4 MILLIARDS DE C.A DONT 31 % A L'ETRANGER

Au sein de l'équipe juridique du Secrétariat Général, vous suivrez l'application et l'évolution des réglementations en matière de protection de l'environnement et de prévention des risques professionnels. A ce titre, vous interviendrez en tant que conseil auprès des directions opérationnelles, vous les assisterez lors d'éventuels contentieux, vous étudierez et vous analyserez les normes ou projets de norme (tant en droit interne qu'en droit comparé) ainsi que les conventions internationales. En outre, vous vous verrez confier la conception puis la gestion d'une banque de données interne sur la protection de l'environnement.

Débutant, 3ème cycle en droit, vous avez acquis une très bonne perception du droit de l'environnement et une solide culture en droit public.

Pour ce poste exigeant rigueur et méthode ainsi qu'un bon relationnel (qualités qui vous ouvriront des perspectives stimulantes au sein du groupe) merci d'adresser votre candidature (lettre, cv et photo), sous référence SB 512 à COGEMA - Service Gestion des Cadres - 2, rue Paul Dautier - BP 4 - 78141 Vélizy-Villacoublay Cedex.

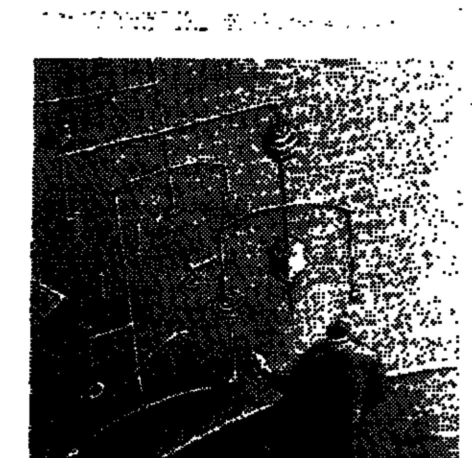
JURISTE D'AFFAIRES INTERNATIONAL

Un important groupe français d'assurance poursuit son développement international et recherche un juriste d'affaires pour sa direction internationale. Participant aux actions de développement à l'étranger, il en étudiera le contexte juridique et fiscal et participera à la rédaction des protocoles d'accord. Concernant les opérations de développement déjà réalisées, il veillera à la défense des intérêts du groupe. De plus, il constituera et mettra à jour la documentation juridique et fiscale de la direction internationale. Ce poste s'adresse à un juriste (Bac + 5) ayant une première expérience professionnelle, de préférence internationale. La maîtrise de l'anglais est indispensable et la connaissance d'une troisième langue constituerait un atout supplémentaire. Ecrire à Dominique BAUD-BERTRAND en indiquant votre rémunération actuelle et en précisant la référence R/0004M - **PA Consulting Group - 3, rue des Graviers - 92521 NEUILLY Cedex - Tél. 40.88.79.69.**

PA Consulting Group
Creating Business Advantage

Votre expertise au service des meilleures décisions

Gestion de capitaux, ingénierie financière, assurance-vie, gestion de patrimoine... dans tous ces domaines, BIP affirme le savoir-faire d'une équipe de professionnels. Engagés dans la voie du conseil, tournés vers l'avenir, nos collaborateurs n'ont qu'un objectif : aider BIP à prendre la meilleure décision.



Auditeur interne

Pour optimiser le fonctionnement de nos structures, vous interviendrez sur des aspects très variés de l'activité du siège et de nos filiales : sécurité des opérations de marché, développement commercial, procédures de contrôle interne, rentabilité, informatique, comptabilité... A partir de vos diagnostics, vous serez une véritable force de proposition, capable d'assurer le suivi des réalisations auprès de nos équipes.

De formation supérieure, vous avez une expérience d'au moins 2 ans dans le secteur financier. Vos qualités de rigueur et de diplomatie seront essentielles. Autonome et curieux, vous saurez imaginer des solutions novatrices et convaincre vos interlocuteurs.

Merci d'adresser votre candidature (lettre ,CV et photo), sous réf. AUDINT, à BIP, Direction des Ressources Humaines, 108 bd Haussmann, 75008 Paris.

bip Banque Internationale de Placement

Groupe Dresdner Bank

Bernard Krief Consulting Group recherche pour ses activités internationales un

Directeur administratif et financier Secrétaire général

Mission : veiller à la rentabilité des contrats internationaux par une gestion rigoureuse des dépenses et du temps des consultants,
- être responsable de la légalité de tous les actes à l'étranger : rédaction des contrats avec les entreprises, administrations, gouvernements clients ; rédaction des contrats avec les nouveaux consultants ; conseil en fiscalité compte tenu de la résidence des consultants,
- négociation avec les éventuels sous-traitants, négociation des aspects contractuels avec les clients,
- contrôle du respect des procédures administratives.

Il faut : pouvoir rédiger des contrats en anglais et en français (la connaissance du russe, du chinois, du vietnamien, de l'indonésien, de l'arabe comme langues complémentaires bien que non nécessaires est un atout),
- avoir une grande pratique du droit et de la fiscalité,
- savoir travailler rapidement avec précision,
- être autonome et créatif dans son travail,
- pouvoir justifier d'au moins cinq ans d'expérience dans la même entreprise et dans un poste de responsabilité ayant nécessité une expertise comparable.

Il est offert : un travail attractif, une large autonomie et des possibilités de carrière intéressante dans un groupe dynamique.

Envoyez un CV détaillé permettant de comprendre la nature de l'expérience acquise.

Veuillez noter qu'il ne sera pas répondu aux candidatures ne correspondant pas à nos besoins, tels qu'ils sont exprimés ci-dessus.

Nous vous remercions d'adresser vos dossier, sous réf. BK/International/LM, à Bernard Krief Consulting Group, 115 rue du Bac, 75007 Paris.



BERNARD KRIEF CONSULTING GROUP
Washington Moscou Bruxelles Paris





Le **GROUPE SITA**, pôle "Propreté/Environnement" de Lyonnaise des Eaux/Dumez, est spécialisé dans la collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers et industriels et dans la propreté urbaine. Dans le cadre du développement des activités du Groupe, sa filiale FRANCE DECHETS (400 MF de CA, 200 personnes), spécialisée dans la gestion de centres de stockage et le traitement de déchets industriels spéciaux, souhaite aujourd'hui renforcer ses structures et recherche pour Gargenville (Yvelines)

Adjoint au Secrétaire Général

Rattaché au Secrétaire Général de la Société, vous avez vocation à l'assister dans les missions suivantes : • prendre en charge le contrôle de gestion (élaboration des budgets, calcul des prix de revient des centres de profit et de coût) • rédiger les procédures administratives et financières • impulser une politique cohérente en matière d'organisation et de systèmes d'information.

Vous êtes âgé d'environ 30 ans, et issu d'une formation supérieure de type Grande Ecole de Commerce, ESCAE, IEP ou équivalent ; vous avez acquis **impérativement** une expérience d'au moins 5 ans dans un cabinet d'audit ou à des fonctions similaires dans des entreprises dynamiques. Vous avez du potentiel, du charisme et souhaitez rapidement évoluer vers des fonctions plus larges au sein d'un Groupe de taille internationale, leader sur le marché de l'environnement.

Merci d'envoyer CV, photo et prétentions à Geoffroy Vieljeux Recrutement des Cadres - Groupe SITA - 7, rue de Logelbach - 75017 Paris. (Fax : 42 67 42 75)

Tout dossier incomplet ne saurait être pris en considération.



Ensemble, exceller dans nos métiers, gagner en Europe.

RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT CRÉDIT

MONTPELLIER

LE CRÉDIT AGRICOLE DU MIDI À MONTPELLIER CONFIRME SA DYNAMIQUE DE SUCCÈS : PREMIÈRE BANQUE RÉGIONALE. 24 MILLIARDS DE FRANCS DE BILAN. 107 AGENCES 1 500 COLLABORATEURS

Véritable professionnel de la Banque, vous avez acquis une expérience de 5 à 10 ans dans les (ou l'un des) segments de clientèle suivants : Agriculteurs, Professionnels ou Particuliers.

Vous maîtrisez parfaitement tous les aspects du crédit dont le management du risque individuel et global et à ce titre, vous assurerez le pilotage direct de toute l'activité Crédit-Risques auprès des Directeurs d'Agence du Réseau Commercial.

Vous serez chargé d'organiser et d'optimiser notre activité crédit en relation étroite avec les différentes unités spécialisées du siège.

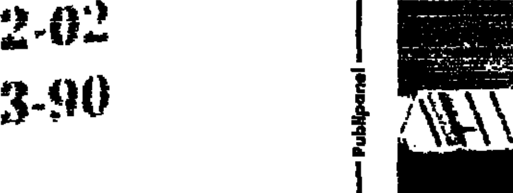
Vous représenterez notre Caisse Régionale auprès des chambres, consulaires, des organisations professionnelles agricoles, du réseau mutualiste, des experts comptables.

Vous animerez une équipe de 30 personnes dont 3 responsables d'unités : Agriculture, Professionnels, Particuliers.

Votre réussite à ce poste vous permettra d'évoluer à moyen terme vers d'autres responsabilités au sein de l'Entreprise.

Si ce nouveau challenge vous tente, adressez le plus rapidement possible votre dossier (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions), au CREDIT AGRICOLE DU MIDI - Direction des Ressources Humaines Avenue du Montpellierais - Maurin - 34977 LATTES CEDEX.





ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

Industrie Pharmaceutique

Est de la France. *Notre entreprise de taille humaine (350 personnes) est un laboratoire pharmaceutique vétérinaire à vocation internationale.*

Le domaine des Ressources Humaines constitue un enjeu important de notre stratégie de développement.

Faisant partie du comité de direction, le Directeur des Ressources Humaines que nous cherchons aura la mission de mettre en œuvre une politique volontariste de développement des Ressources Humaines. Il conduira et animera des projets d'envergure (Pratique managériale - Gestion prévisionnelle des compétences - Communication Interne - Motivation...).

Cette opportunité saura intéresser un professionnel confirmé de la fonction Ressources Humaines, cherchant à investir ses capacités à animer et gérer le changement.

Merci d'envoyer votre candidature sous la référence 8067, en précisant impérativement vos prétentions, à notre conseil Hay Managers, 10 rue Erckmann Chatrian, 67000 Strasbourg.

HayManagers

HAY GROUP 1er CONSULTANT MONDIAL EN RESSOURCES HUMAINES

MEDIA-SYSTEM

DINERS CLUB DE FRANCE,
établissement financier spécialisé dans la carte de paiement, filiale d'un grand groupe français, recherche son

Directeur du Crédit

Homme de propositions, vous managez une équipe de 25 personnes avec laquelle vous développez des actions d'optimisation des Risques, des Autorisations ainsi que du Recouvrement et du Contentieux. Vous travaillez en étroite collaboration avec le Directeur Général.

A 35 ans environ, de formation supérieure en droit et finance, vous avez exercé durant une dizaine d'années des fonctions similaires dans ce domaine, si possible au sein d'un établissement de Crédit.

La pratique de l'anglais serait appréciée.

Merci d'adresser votre lettre de motivation + prétentions, curriculum-vitæ et photo en précisant sur l'enveloppe la référence DC au Département des Ressources Humaines DINERS CLUB DE FRANCE - BERKELEY Building Cedex 19 - 92903 PARIS LA DEFENSE.



MEDIAPA



Fabricant et distributeur d'ensembles et de sous-ensembles électroniques destinés aux transports publics, nos produits et notre savoir-faire sont déjà largement reconnus en France et à l'étranger. Récemment intégrés au Groupe MARK IV, nous créons dans le cadre de cette évolution de structure, le poste de Directeur Administratif et Financier

Directeur Administratif et Financier

En harmonie avec les procédures du Groupe américain, vous mettez en place la nouvelle organisation comptable, administrative et financière de la société et assurez le reporting économique et comptable.

Suivi des prix de revient, trésorerie, budgets et relations avec les banques font également partie de votre mission.

Au sein d'une petite équipe décisionnaire et en tant que Responsable de la gestion de l'entreprise, vous participez activement aux orientations stratégiques de la société.

De formation Grande Ecole de Commerce, vous avez une première expérience de la mission en milieu industriel (si possible dans le domaine de la fabrication électronique) et êtes sensibilisé aux méthodes de gestion américaines.

Vous maîtrisez l'outil informatique.

Parfaitement bilingue anglais, la pratique de l'allemand est un plus.

De bon contact, vous aimez vous épanouir dans un travail en équipe.

Votre enthousiasme et votre charisme correspondent à notre challenge.

Poste basé à Nice.

Merci d'adresser votre candidature (CV, lettre, photo) sous référence 98318, à Média-System, 4 boulevard de Cimiez, 06000 Nice, qui transmettra.

MEDIA-SYSTEM

ATTACHE d'inspection

Leaders dans notre domaine et avec un chiffre d'affaires de près de 35 milliards de Francs, nous figurons parmi les premières entreprises de services en France. Présents dans tout l'hexagone et dans les DOM, nous avons choisi de ne pas attendre 1993 pour nous implanter également dans différents pays d'Europe.

Véritable partenaire des Directions et Services de l'entreprise, le Service de l'Inspection Générale procède aux contrôles destinés à garantir la réussite, la régularité et l'intégrité des opérations que nous menons.

Intégré à une équipe de six personnes, nous attendons de vous une compétence toute particulière dans les domaines comptable et financier. Egalement polyvalent, vous prenez en charge un certain nombre de missions et d'études qui font de vous l'interlocuteur "éclairé" des différents responsables de l'entreprise.

Au même titre que les Attachés d'Inspection qui vous ont précédé et qui vous accueillent, vous pouvez être une force de proposition.

Nous vous imaginons, la trentaine, reconnu pour vos qualités de discrétion et de rigueur, pour la justesse et la pertinence de vos analyses, et doué de réels talents relationnels.

Diplômé de l'enseignement supérieur, une première expérience solide (5 ans environ) d'audit ou d'inspection, en entreprise ou en cabinet fait de vous le collaborateur opérationnel que nous recherchons.

Ce poste basé à Paris, nécessite des déplacements réguliers dans toute la France.

Pour nous rejoindre, nous vous remercions d'adresser votre dossier complet (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) s/réf. D 1333 à **EUROMESSAGES** - BP 80 - 92105 BOULOGNE Cedex ou par minitel au **3616 EUROMES code ATT**

ORC

Notre Parc de Loisirs connaît un vif succès et est amené à doubler son chiffre d'affaires dans les 3 années à venir.

Dans ce cadre, nous recherchons un :

AUDITEUR INTERNE

Ce poste très complet est rattaché au Directeur Administratif et Financier et vous permettra de prendre en charge l'ensemble de la fonction d'audit de l'entreprise.

Vos principales interventions : Elaboration, contrôle et suivi budgétaire, audit financier, harmonisation des procédures...

De formation Sup de Co, vous avez acquis une première expérience de 2 à 3 ans dans un cabinet d'audit au cours de laquelle vous avez pu révéler votre sens relationnel, votre disponibilité, votre autonomie.

Pratique de l'informatique impérative.

Poste à pourvoir immédiatement en province.

Merci d'adresser votre lettre manuscrite, CV, prétentions s/réf 93/114/LM à notre Conseil, Pascale GALAMPOIX, AXOME, 30, rue du Faubourg Montmartre 75009 - PARIS

AXOME
RESSOURCES HUMAINES

Deb's

LE PORT AUTONOME DE
NANTES - SAINT NAZAIRE

recherche pour son Service
Statistique et Environnement Economique

UN ECONOMISTE

Spécialisé dans le domaine des transports.

Il sera chargé :

- de rechercher les coûts de passage dans les ports concurrents et d'assurer le contrôle de la compétitivité portuaire dont la manutention (dockers),
- des études logistiques (mer, fer, route) et des procédures portuaires d'ordre règlementaire,
- de rechercher l'incidence des règlementations européennes sur l'activité portuaire.

De formation supérieure BAC+4 et, connaissant le milieu maritime, il possèdera :

- des capacités rédactionnelles et des aptitudes à la gestion et la finance.
- des qualités relationnelles indispensables aux activités d'une Direction Commerciale.

Adresser lettre manuscrite + CV + photo + prétentions à
Monsieur le Chef du Service du Personnel,
18, Quai Ernest Renaud
BP 3139 - 44031 NANTES CEDEX 04.

PORT ATLANTIQUE
Nantes Saint-Nazaire

HAP

SCANIA

Scania, filiale du groupe international suédois Saab-Scania, est un des premiers constructeurs mondiaux de poids lourds de gros tonnage, cars, bus et moteurs diesels. Pour intensifier son développement en Europe et accroître sa capacité de production, Scania a implanté, en 1992, à Angers, une nouvelle unité de montage de poids lourds. A terme, la société emploiera 1 300 personnes.

Responsable de la communication interne

Rattaché au Directeur des Ressources Humaines, vous l'assisterez dans la mise en œuvre de la politique de communication interne. Vous mettrez en place les outils et méthodes favorisant une information efficace : réunions thématiques, actions événementielles, création du journal d'entreprise... Vous sélectionnerez et diffuserez les informations provenant de la maison mère. Enfin, vous organiserez les visites du site dans le cadre de notre Espace Accueil.

De formation supérieure (Maîtrise, DESS...), âgé d'environ 30 ans, vous avez acquis une première expérience dans un poste similaire en milieu industriel.

Une bonne connaissance de l'anglais est indispensable.

Merci d'adresser lettre, CV, photo et prétentions, sous ref. DRH/RCI, à Bernard Proux, Directeur des Ressources Humaines, Scania Production Angers, ZI d'Ecouflant, BP 846, 49008 Angers Cedex 01.



MEDIA-SYSTEM

PRESTIGIEUSE SOCIÉTÉ FRANÇAISE FABRIQUANT ET COMMERCIALISANT DES PRODUITS DE LUXE (MEMBRE DU COMITÉ COLBERT - PARIS 8e)

ASSISTANTE du SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

De 30 ans environ, d'une excellente présentation, efficace et organisée, la candidate devra justifier d'une formation à l'assistanat et d'une excellente expérience dans le domaine juridique (assistance administrative, assemblées générales, acquisitions, assurances, etc). Une expérience de 5 ans minimum dans un poste équivalent, ainsi qu'une formation supérieure et la parfaite maîtrise de l'anglais sont également exigées.

La connaissance du secteur des produits de luxe serait très appréciée.

Toutes les candidatures seront traitées de façon strictement confidentielle.

Merci d'adresser C.V. détaillé, lettre manuscrite et photo sous réf. 93.01 à CURRICULUM, 6 passage Lathuile, 75018 PARIS qui transmettra.

membre de syntec

Consultant en Ressources Humaines

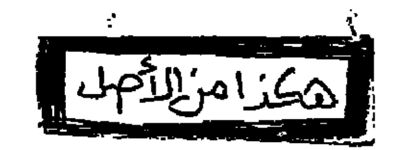
C'est parce que notre métier est exigeant que nous le pratiquons avec un objectif permanent de qualité et de professionnalisme. Nos clients apprécient notre démarche et nous renouvellent régulièrement leur confiance pour la gestion de leurs ressources humaines : recrutement, évaluations, bilans de compétences, conseils en gestion des carrières et rémunération. Notre expérience, notre connaissance de l'entreprise et le sérieux de nos prestations sont les gages de notre réputation et expliquent le développement continu de nos activités.

Agé d'au moins 35 ans et diplômé de l'enseignement supérieur, vous avez plusieurs années d'expérience du conseil en ressources humaines. Ayant préalablement occupé des fonctions en entreprise, vous en connaissez les impératifs économiques et humains. Désireux d'enrichir votre savoir-faire, vous souhaitez rejoindre une équipe de professionnels expérimentés et vous impliquer avec une large autonomie dans le développement de ses activités. Si tel est le cas, nous serons heureux de vous y associer et de partager avec vous une même éthique professionnelle.

Merci de nous adresser votre dossier sous la réf.P112/M à OBERTHUR CONSULTANTS 49, rue Saint Roch 75001 PARIS. Nous l'étudierons en toute confidentialité.

Oberthur Consultants

CURRICULUM



ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

JURISTE D'ENTREPRISE

Solide et autonome

Un groupe industriel français (CA 1,5 milliard) performant et en croissance recherche un juriste confirmé.

Seul juriste de l'entreprise, il sera l'interlocuteur de la Direction Générale et des différentes Directions du groupe et il coordonnera l'intervention des conseils extérieurs.

Il devra être à même de traiter l'ensemble des problèmes juridiques : droit des sociétés, droit des contrats, droit social, assurances, contentieux.

Ce poste conviendrait à un candidat, minimum maîtrise de droit, ayant 5 à 10 ans d'expérience (de préférence en entreprise industrielle), connaissant l'anglais (connaissance complémentaire de l'allemand appréciée).

Poste Banlieue Est Paris.

Ecrire sous réf.
2B 2479 3M
Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Groupe industriel français (2,5 Mds F, 3 000 personnes)
recherche son

Responsable Juridique

Paris

Rattaché au Directeur Administratif et Financier, vous interviendrez principalement en droit des sociétés, droit des contrats, contentieux, assurances, propriété intellectuelle, immobilier... Vous serez également le conseil de la Direction dans le cadre d'opérations ponctuelles.

Agé de 31/34 ans, de formation juridique supérieure (DEA, DESS, DJCE...), vous justifiez de 7/9 ans d'expérience, dans le monde industriel, dans une fonction juridique généraliste comprenant une pratique très significative en matière contractuelle.

Appréciant les contacts à tous les niveaux, vous êtes sérieux, organisé, rigoureux, avez une ouverture internationale et souhaitez évoluer au sein d'une entreprise stable offrant des perspectives sur le long terme.

L'anglais constitue un atout supplémentaire.

Contactez **Antoine Goldschmidt** au (1) 45.53.26.26 ou adressez CV + lettre manuscrite + photo + n° tél + rémunération actuelle à **Michael Page Tax & Legal**, 30 bis rue Spontini 75116 Paris, sous réf. AG8464MO.

MP

Michael Page Tax & Legal

Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS
recherche

DES CADRES DE PERSONNEL DÉBUTANTS

Chargé d'études à la Direction du personnel au siège :
Vous participerez aux décisions stratégiques : élaboration de la politique sociale, relations avec les partenaires sociaux, législation.

Assistants de chef du personnel dans des unités de production en province :
Vous y assurerez des responsabilités d'animation et de gestion des ressources humaines sur le terrain.

Chargé d'études en province :
Vous contribuerez aux orientations en matière de gestion des carrières des ouvriers et techniciens.

Les formations du type

IEP PARIS
ou DESS DE DROIT

ou équivalentes sont appréciées.

Votre forte personnalité, votre sens du contact, votre esprit d'initiative pourront pleinement s'exprimer dans ces postes.

La taille du Groupe vous permettra de larges évolutions de carrière avec mobilité tant géographique que fonctionnelle.

Ecrire à : la Publicité Française
23-27, avenue de Neuilly, 75116 PARIS
sous référence nº 3/64222 à inscrire sur l'enveloppe.

TUNZINI

GENIE CLIMATIQUE
THERMIQUE ENVIRONNEMENT
PROTECTION INCENDIE

Notre groupe, 1.400 collaborateurs, réalise un CA de 1,1 milliard et souhaite accueillir :

2 JURISTES D'ENTREPRISE

ASSURANCES CONTENTIEUX

De formation BAC + 3 ou 4, vous disposez impérativement d'une expérience de 2/3 ans et maîtrisez l'anglais. Vous assurerez l'étude des clauses assurances de nos contrats et le suivi de nos dossiers contentieux avec des responsables d'affaires, des avocats et des courtiers.

CONTRATS

De formation Bac + 4 droit des affaires, vous disposez impérativement d'une expérience de 2/3 ans en entreprise et maîtrisez l'anglais, éventuellement l'allemand. Au sein d'une équipe de 4 personnes, vous assisterez les responsables d'affaires dans l'élaboration, la négociation et la gestion de nos contrats.

Ces postes sont à pourvoir à RUEIL MALMAISON.

Adressez votre candidature avec prétentions à TUNZINI, Caroline ALOY, D.P.R.H., 250 route de l'Empereur, 92508 Rueil-Malmaison cedex.

LÉVI-TOURIAY-ASSCOM

Ensemble, exceller dans nos métiers, gagner en Europe.

AUDITEUR INTERNE

PARIS

LE CREDIT AGRICOLE D'ILE DE FRANCE CONFIRME SON IMPLANTATION EN REGION PARISIENNE : 273 AGENCES, 3 100 COLLABORATEURS.

Diplômé de l'enseignement supérieur comptable et financier, vous avez acquis une expérience de 2 ou 3 années au sein d'un cabinet d'expertise comptable ou de commissariat aux comptes.

La maîtrise de votre métier vous permettra d'assurer au sein des agences et des services centraux de notre Caisse Régionale :
- le contrôle des procédures comptables et financières;
- l'identification et la qualification des risques.

La rigueur de votre démarche et votre aisance dans ces fonctions contribueront au succès de votre carrière au sein de notre société.



Merci d'adresser votre candidature sous la réf. AI/MO au service du recrutement - Crédit Agricole d'Ile de France - 26, quai de la Rapée 75012 Paris

NC Communication

Groupe multinational

Nos 50 000 collaborateurs dans le monde apportent aux firmes les plus prestigieuses leur assistance dans les domaines de l'Audit et du Conseil Financier. Nous recherchons pour Paris un

Responsable Recrutement et Gestion du Personnel

Au sein de la Direction des Ressources Humaines, vous assurerez la gestion d'environ 600 cadres professionnels de haut niveau et plus particulièrement :
- les opérations de recrutement,
- la gestion des personnels expatriés,
- la mise en oeuvre des politiques de carrière et de rémunération.

De formation supérieure, vous disposez d'une bonne expérience (6 à 8 ans) du recrutement et de la gestion des Ressources Humaines, de préférence dans un environnement international et dans le secteur des services.

Une excellente présentation et la maîtrise de l'anglais sont indispensables.

Merci d'adresser, sous pli confidentiel, votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV et photo) sous référence R1 en indiquant votre rémunération actuelle à :

Danielle Dubois Lambert
Direction des Ressources Humaines,
98 rue de Courcelles,
75858 Paris cedex 17

L.B.W.

Price Waterhouse.





Pour passer vos annonces :



46-62-72-02
46-62-73-90

FAX : 46-62-98-74

LE MONDE DES CADRES

EXCELS.A.T. cabinet de conseil en stratégie d'entreprise spécialisé dans le secteur des télécommunications recherche dans le cadre de son développement

CONSULTANTS SENIORS

A trente ans environ, de formation grande école, vous connaissez parfaitement les métiers et activités du secteur des télécoms compte tenu d'une expérience forte acquise chez un opérateur ou un constructeur.

Vous justifiez également d'une expérience réussie de l'ordre de deux à trois années au sein de l'un des cabinets de conseil en stratégie « généralistes ».

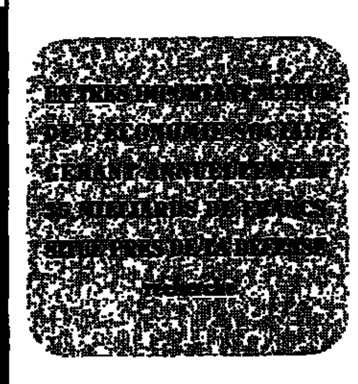
Rigueur intellectuelle, large autonomie en analyse stratégique et capacité de travail sont vos principales qualités. Vous maîtrisez parfaitement l'anglais.

Le conseil à haut niveau au sein d'une petite structure vous motive.

Rejoignez-nous en adressant préalablement votre dossier confidentiel sous référence LM 193 à :
EXCELS.A.T., Tour Paris-Lyon, 209-211, rue de Bercy – 75012 Paris.

ANTICIPER POUR GAGNER...

EXCELS.A.T.
marchés et Stratégies Avancées en Télécommunications



DIRECTEUR ADJOINT

Chargé de l'ensemble des opérations liées au secteur d'activité, il doit témoigner de ses qualités de généraliste, d'organisateur et surtout de manager.

Agé d'au moins 40 ans, il a un diplôme supérieur de 3ème cycle : Sciences Politiques, Economie, Droit... et il possède une expérience significative dans des fonctions à fortes responsabilités. Animation d'équipes, gestion d'unités, conduite de projets (tant juridiques et comptables qu'administratifs ou informatiques) relèvent de sa compétence.

Son savoir-faire lui permet de maîtriser les subtilités humaines tout autant que techniques.

Merci d'adresser C.V., prétentions et lettre manuscrite (référ. 1064) à PL Consultants - 18/20 rue Claude Tillier - 75012 Paris.



CHARGE DE COMMUNICATION H/F

TRANSPAC, Opérateur de Réseaux et de Systèmes de Communication, recherche pour sa filiale spécialisée en radiotransmission de données basée à **PARIS 14ème**, un(e) **CHARGE(E) de COMMUNICATION** pour assister le responsable du Marketing dans la mise en oeuvre de la politique de communication interne et externe.

Vous serez chargé de concevoir la stratégie de communication et d'assurer des actions comme : l'élaboration du plan de communication annuel, l'assistance aux chefs de produit, l'organisation des salons et foires-expositions, la réalisation des supports de communication interne et externe...

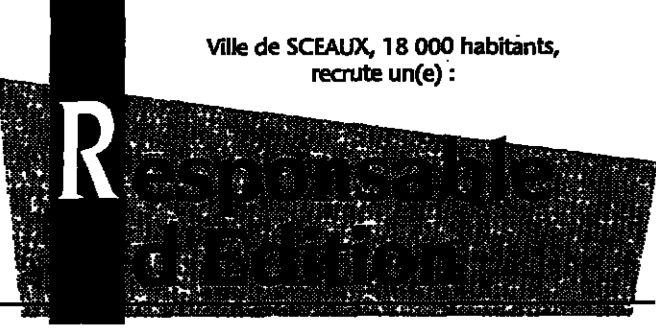
De formation en communication (CELSA *ou* équivalent), vous justifiez d'une expérience similaire dans une entreprise du marché des télécommunications.

Adressez CV, prétentions **sous référence MB/08** à : **TRANSPAC** - DPRH - Tour Maine Montparnasse - 33 avenue du Maine - 75755 PARIS CEDEX 15

TRANSPAC est une filiale de COGECOM (Groupe FRANCE TELECOM).

TRANSPAC
un élan pour vos compétences

Ville de SCEAUX, 18 000 habitants, recrute un(e) :

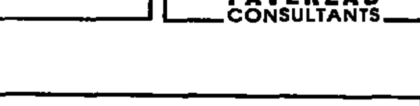


Un BAC+4 "Communication" (CELSA apprécié), une expérience de 3-4 ans minimum, vous connaissez la mise en page traditionnelle et informatique (pratique indispensable de Page Maker), les techniques de photogravure et d'impression. Vos qualités rédactionnelles font de vous un(e) professionnel(le) de la fonction.

Supervisant le travail d'un(e) graphiste, vous intégrez une petite équipe ; ferme mais souple, capable de vous adapter à divers interlocuteurs (élus, responsables d'associations, public), votre disponibilité, votre goût pour le service public feront la différence.

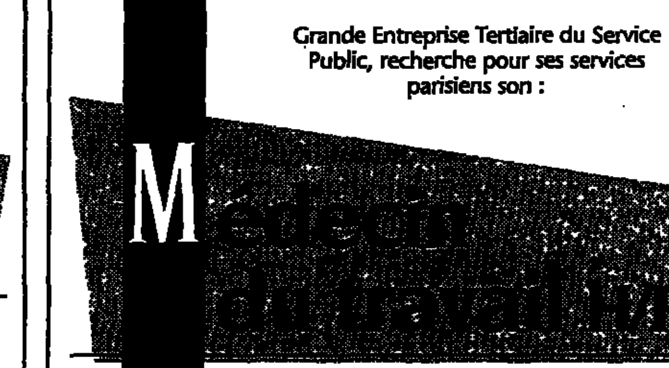
Si vous êtes intéressé(e), adressez votre dossier de candidature (lettre manuscrite + CV), sous référence A3 01 03, à notre Conseil, Catherine BALBARIE
FAVEREAU CONSULTANTS
52, rue de la Fédération
75015 PARIS.





Organisation et Publicité

Grande Entreprise Tertiaire du Service Public, recherche pour ses services parisiens son :



Titulaire du Certificat d'Etudes Spéciales de Médecine du Travail, à 35 ans environ, vous justifiez d'une expérience réussie dans ce domaine.

Animant une équipe d'infirmières et un secrétariat, vous serez chargé du suivi médical de nos 2 000 salariés et de différentes actions de prévention en collaboration avec la direction des Ressources Humaines et son secteur social.

La différence nous la ferons sur vos qualités relationnelles, votre diplomatie, votre capacité à écouter, à manager, à donner à ce poste le relief qu'il mérite.

Si notre proposition vous tente, merci d'adresser, votre dossier de candidature (lettre manuscrite + C.V.), sous référence A3 01 02 à notre Conseil Madame Claude Favereau,
FAVEREAU CONSULTANTS,
52, rue de la Fédération - 75015 PARIS.



Organisation et Publicité

TEXTUEL, agence leader en conception/réalisation de journaux pour les entreprises et les institutions, recherche :

T E X T U E L

JEUNE JOURNALISTE

Pour travailler aux côtés d'un journaliste chef de projet sur un ou plusieurs magazines :

- Vous suivrez de A à Z la réalisation des journaux de la conception du sommaire jusqu'à la mise en page, en équipe avec les secrétaires de rédaction et les directeurs artistiques de l'agence.
- Vous assurerez le suivi des budgets, des contacts clients et des pigistes.
- Vous êtes organisé, vous aimez travailler en équipe et vous vous intéressez au monde de l'entreprise.
- Vous avez suivi une formation spécifique au journalisme et vous avez déjà une expérience dans la presse grand public.
- Vous rejoignez une équipe de 40 personnes.

Merci d'adresser lettre et curriculum vitae sous la référence 994 à **MEDIAPA** - 50/54 rue de Silly - 92513 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX.

GROUPE DE PRESSE SPÉCIALISÉE

RECHERCHE
pour une de ses publications à dominante juridique

UN CHEF DE SERVICE

de formation et d'expérience juridiques incontestées dans le domaine du **DROIT SOCIAL**, capable d'animer une équipe de six rédacteurs.

Des références antérieures dans la Presse Spécialisée de ce secteur seraient appréciées.
(Rémunération liée aux responsabilités et au profil du candidat.)

Adresser lettre manuscrite, CV et photo, sous le nº 8605
LE MONDE PUBLICITÉ, 15/17, r. du Col.-P.-Avia - 75902 PARIS Cedex 15



On savait déjà que les voyages formaient la jeunesse.

LTA le confirme et vous donne rendez-vous en 1993 à sa nouvelle adresse ...

LTA

38 rue de Villiers 92300 LEVALLOIS-PERRET
tél : 47 59 32 00



Finansearch déménage !

Vous pouvez dès maintenant prendre contact avec Messieurs VATRICAN Gilbert et MOHAN Roland
au 14, rue de Provence - 75009 PARIS
Tél. : 42 46 50 54
Fax : 42 46 50 51

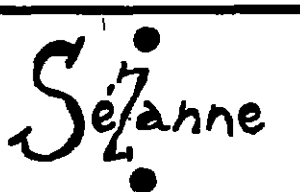
FINANSEARCH



LE MONDE DES CADRES

SECTEURS PUBLIC ET ASSOCIATIF

Collectivités Territoriales - Ministères - Associations



(MARNE - 6 000 HABITANTS)
UNE CITÉ DE CARACTÈRE AU CŒUR DU VIGNOBLE CHAMPENOIS
RECHERCHE PAR VOIE CONTRACTUELLE SON (SA)

CHARGÉ (E) DE COMMUNICATION - PROMOTION

Au fait des techniques de communication (notamment sur support papier, avec pratique souhaitée de la PAO) et, surtout, possédant des qualités rédactionnelles affirmées.
Disponible. D'esprit curieux et imaginatif.
Capable de s'intégrer dans une équipe municipale chaleureuse et soudée.

IL (ELLE) DEVRA ASSURER :

- L'INFORMATION DES SÉZANNAIS (bulletin municipal de sa conception à sa publication) ;
- LA PROMOTION DE L'IMAGE DE LA VILLE, notamment en direction des décideurs et des chefs d'entreprise ;
- La mise en œuvre d'une politique de COMMUNICATION AXÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.

Poste à pourvoir immédiatement

Adresser lettre de candidature et CV à :
M. le Maire, hôtel de ville, 51120 SÉZANNE

CREAI DE BRETAGNE recherche son

DIRECTEUR(TRICE)

Notre mission : regrouper les partenaires regionaux de l'action sociale et de l'éducation spécialisée pour concevoir et promouvoir ensemble le social de demain. 6 salariés, 2,5 MF budget.

Le poste en lien avec le Conseil d'Administration :
• Animer avec nos partenaires associatifs et publics l'analyse de nos métiers, de leur environnement et de leur évolution • Encadrer nos salariés, gérer le budget • Représenter notre structure associative auprès des partenaires publics et privés • Générer l'évolution et le développement de notre image régionale.

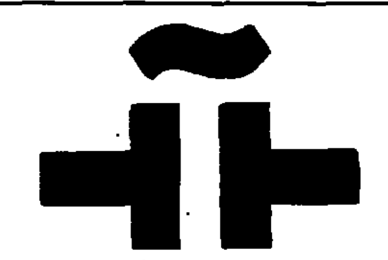
Vous : de formation universitaire, âgé(e) de 30 ans minimum, vous n'êtes pas obligatoirement un(e) spécialiste du secteur social mais vous êtes motivé(e) par un défi professionnel en secteur associatif et la re-dynamisation de notre réseau.

Statut cadre Conv. Coll. 66 REM 220 KF /an.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo à notre conseil
Claude NEVEN CONSULTANT - BP 1973 -35019 Rennes cedex



CONTESSE



Instituto Cervantes

Organisme public espagnol crée par la loi 7/91 du 21 mars 1991

L'INSTITUT CERVANTES DE BORDEAUX

(RÉF. : CP/5)

RECHERCHE

2 PROFESSEURS D'ESPAGNOL

LANGUE ÉTRANGÈRE A TEMPS PARTIEL

CONDITIONS REQUISES

- ★ Licence de Philologie ou toute autre licence pourvu que le candidat possède une expérience de l'enseignement de l'espagnol, langue étrangère, de 500 heures/minimum ou de deux années scolaires.
- ★ Maîtrise totale de l'espagnol.
- ★ Expérience de l'enseignement de l'espagnol en tant que langue étrangère (minimum 300 heures de cours pour les licenciés en philologie).

ÉLÉMENTS APPRÉCIÉS

- ★ Expérience de postes similaires.
- ★ Connaissance de la langue, de la culture et de la société du pays considéré, ainsi que de la culture et de la société des pays de langue espagnole.
- ★ Cours sur la didactique des langues.
- ★ Cours de formation en didactique des langues. sur la didactique des langues.
- ★ Expérience sur la préparation des matériels didactiques pour l'enseignement des langues étrangères.
- ★ Publications sur la didactique des langues.

RÉMUNÉRATION

- ★ Proportionnelle à la rémunération annuelle brute pour temps complet, 200 000 F.
- ★ Contrat à durée déterminée.
- ★ Formation assurée par l'Institut.

DOSSIER

Les candidats devront adresser un CV dactylographié et présenté de la manière suivante :
- État civil, adresse et téléphone.
- Diplômes en spécifiant le 1er, 2e et 3e cycle.
- Expérience professionnelle :

a) Cours de formation, nombres d'heures, contenu et organisme responsable.

b) Niveau de connaissance de langue et titres à l'appui.

c) Activité professionnelle : ■ 1) Cours de formation dispensés, nombre d'heures, contenu et organisme responsable. ■ 2) Publications : livres, articles ou rapports indiquant le titre, la date et le nombre de pages. ■ 3) Publication des matériels didactiques avec mention du titre, contenu, édition et année.

d) Expérience de l'enseignement indiquant les institutions, les dates et le nombre d'heures consacrées à chacune.

Le CV et le dossier devront être envoyés à l'une des adresses suivantes avant le **15 FÉVRIER** *sous pli fermé et recommandé en indiquant la référence* **CP/5 :**

INSTITUTO CERVANTES,
Departamento de Recursos Humanos
c/Libreros, 23. E 28801 Alcalà de Henares (Espagne)

CENTRO CULTURAL CASA DE GOYA
57, Cours de l'Intendance. 33000 Bordeaux (France)

Seules seront reçues les demandes conformes au schéma indiqué et aux requises (dossier et mérites). Les dossiers rédigés dans une autre langue devront être accompagnés d'une traduction officielle en langue espagnole.

Le Centre National d'Etudes Supérieures de Sécurité Sociale
Ecole de formation des cadres supérieurs de la Sécurité sociale
recrute
Un maître-assistant (H ou F)
chargé de mission auprès du Directeur

Principales missions :
- organisation de sessions de formation notamment au profit d'auditeurs étrangers ;
- mise en œuvre d'opérations de communications et de relations publiques ;

Profil requis :
- formation économique, juridique ou ressources humaines ; bac + 5 ;
- bonne maîtrise de l'anglais, pratique de l'espagnol appréciée ;
- grande disponibilité pour l'exercice de missions en France et éventuellement à l'étranger ;
- bonnes qualités rédactionnelles.

Localisation du poste : SAINT-ETIENNE (42)
Rémunération de début : 161.000 F annuels.

ADRESSER CV + PHOTO à
Monsieur le Directeur
C.N.E.S.S.S.
27, rue des Docteurs-Charcot
42031 SAINT-ETIENNE CEDEX 2



LA VILLE DE STRASBOURG
recrute
pour son Ecole des Arts Décoratifs

un directeur

(contrat à durée déterminée)

Le candidat, originaire de l'un des pays de la Communauté Européenne, aura pour missions :
- **de poursuivre le projet pédagogique engagé en 1988 ;**
- **d'affirmer la spécificité de l'Ecole dans un esprit de créativité, d'innovation, de transversalité et d'ouverture ;**
- **de développer le rayonnement de l'Ecole au plan régional, national, international et européen.**

La maîtrise de la langue française et la connaissance d'une ou plusieurs langues étrangères sont exigées.

* * * * *

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae détaillé, sont à adresser à :

Madame le Maire de la Ville de Strasbourg
Service de la Culture
1, place de l'Etoile
67000 STRASBOURG

Le délai de dépôt des candidatures est fixé au **15 février 1993**. Pour tour renseignement complémentaire, téléphoner au 88-60-93-39 ou 88-60-93-99.



Le Conseil Général
SEINE & MARNE

RECRUTE

UN CHARGÉ DE MISSION

au Cabinet du Président

De formation juridique et littéraire, vous avez d'excellentes capacités rédactionnelles , ainsi qu'u[illegible]ertain[illegible] de la communication au sein d'une [illegible], dy[illegible], travaillant sous pression.

Vous prendrez en [illegible] :
• la rédaction [illegible] notes, [illegible] con[illegible] dossiers pour le Président et les V[illegible]dents,
• la conception et la [illegible] de la "[illegible] Président",
• l'organisation et la [illegible] en [illegible] évènement à l'échelon départemental a[illegible]es services et intervenants extérieurs.
Exemples : Bicentenair[illegible] 7 arts", Salon de l'Etudiant...
• le [illegible] des dossi[illegible]on avec le service de la [illegible] l'exam[illegible]oires.

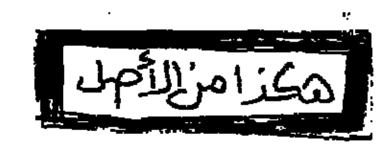
Par [illegible]eurs, vo[illegible] amené à traiter certains dossiers sensibles, des [illegible]rs...

Une exp[illegible] domaine des collectivités locales sera vivement appréciée.

Adressez votre candidature à Michèle AYMERIC,
Directeur du Cabinet du Président du Conseil Général,
Hôtel du Département 77010 MELUN cedex

safari

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.



SECTEURS DE POINTE

Dans le cas d'une annonce domiciliée au « Monde Publicité », il est impératif de faire figurer la référence sur votre enveloppe, afin de transmettre votre dossier dans les meilleurs délais.

CONSEILS EN CARRIÈRE

SECTEURS DE POINTE



Jeunes Diplômés
Futurs Informaticiens

Premier groupe interprofessionnel de Retraite et de Prévoyance Complémentaire, nous insufflons notre dynamisme à un secteur en pleine mutation. Assurance, assistance, frais de santé, loisirs, presse... nous avons diversifié notre activité : aujourd'hui, dans 58 villes de France, nos 1600 collaborateurs proposent une large gamme de services.
Un système informatique performant (IBM 3090, MVS/ESA, IDMS, DB2 et micro OS/2) est l'atout clef de notre stratégie de développement.
Une stratégie qui a compris que prévoir, c'est innover.

Intéressés par les métiers de l'informatique de gestion, vous serez intégrés dans l'une de nos équipes d'Etudes et participerez activement à la mise en œuvre d'applications très diversifiées dans un contexte technique de pointe.

En contact étroit avec les utilisateurs, vous apprendrez les différents métiers de notre entreprise, garantissant ainsi votre évolution dans notre groupe.

Vous êtes dôtés d'une formation supérieure informatique, scientifique et/ou gestion (Diplôme d'Ingénieur ou Universitaire, Bac + 5).

Pour ces postes basés à Chartres, merci d'adresser votre candidature en précisant la référence RJ1 à notre Conseil : Reine-Marie Halbout K.P CONSULTANTS - 87, rue de la Saussière 92100 Boulogne.

K.P Consultants
Ressources Humaines Hautes Technologies

Carré Turenne

Notre Groupe, mondialement implanté (7 Mds US$ de CA, 55000 personnes), bénéficie aujourd'hui d'une renommée internationale dans le secteur des produits de Grande Consommation. La construction d'une informatique européenne nous assure d'atteindre un niveau exceptionnel de performance et de productivité.

Dans cette perspective, nous sollicitons deux nouvelles compétences

PARIS

CHEF DE PROJET LOGISTIQUE

Il est chargé de conseiller les utilisateurs dans la mise en place et l'emploi d'un système logistique européen très performant, et de réaliser les adaptations nécessaires . (Réf. 1833M)

CHEF DE PROJET EDI

Maîtrisant le transfert électronique de données, il doit également assurer la standardisation et la normalisation de toutes les données au niveau européen. (Réf. 1835M)

Pour réussir, les candidats (27 - 32 ans), de formation supérieure ont respectivement une expérience similaire de préférence dans un environnement AS 400 ou VAX. La connaissance parfaite de l'anglais et éventuellement d'une autre langue européenne leur permet d'être une force de proposition convaincante.

Nous souhaitons examiner les candidatures de personnes de valeur et à fort potentiel, capables de porter un projet ambitieux. Si vous vous reconnaissez dans ce profil, nous vous remercions d'envoyer votre dossier complet (CV, lettre manuscrite, niveau de rémunération) sous la référence choisie à notre conseil : PLEIN CADRE, 160 avenue de Versailles, 75016 PARIS.

PLEIN CADRE
CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

ORGANISME D'ETUDES EN MATIERE D'AMENAGEMENT URBAIN

recherche pour

ETUDES DE DEPLACEMENTS ET DE TRANSPORTS

INGENIEUR

Grande Ecole ou formation scientifique équivalente, 30 ans maximum, première expérience souhaitable dans ce domaine.

Lieu de travail : PARIS.

Adresser lettre manuscrite, C.V., photo s/réf. 21167 à EUROMESSAGES BP 80 92514 BOULOGNE CEDEX ou déposez votre CV sur minitel 3616 EUROMES Code 21167

3616 EUROMES

EUROMESSAGES

ORC



UN AVENIR D'AVANCE

Nous sommes l'un des tout premiers groupes mondiaux de télécommunications. La Direction du Système d'Information développe son pôle national d'expertise et de soutien technique : **l'OCISI**. Dans ce cadre, nous recherchons :

INGENIEURS INFORMATICIENS

A 30 ans environ, de formation Bac + 5 et de nationalité CEE, vous justifiez d'une expérience réussie de 3 à 5 ans chez un fournisseur informatique ou au sein d'une grande entreprise.

Vous avez pratiqué la rigueur et la réactivité que demandent la qualification, l'intégration puis le support de composants logiciels diffusés à grande échelle. Vos compétences techniques s'étendent à l'un des domaines suivants : **OS/2, UNIX, GCOS8 ou MVS, RÉSEAUX,** si possible en environnement client-serveur.

Les postes à pourvoir sont basés à **Guyancourt (78).**

L'importance de notre Groupe ouvre de larges perspectives d'évolution de carrière aux candidats à fort potentiel.

Merci d'adresser, sous réf. SR/LM, lettre manuscrite et CV, en précisant votre rémunération actuelle, à :

SM Conseil 3, RUE TREILHARD, 75008 PARIS

MEDIA-SYSTEM

INGÉNIEUR SYSTÈME ET RÉSEAUX

(Contractuel)

L'HOPITAL AMBROISE-PARÉ, ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS recherche pour son service informatique un ingénieur.

De formation ingénieur bac + 5 ou équivalent, familiarisé au serveur UNIX, aux réseaux Ethernet TCP/IPX25 et à la micro-informatique, vous serez responsable des moyens techniques.

Votre mission consistera à étudier, mettre en place et optimiser les solutions réseaux, les serveurs UNIX, les SGBD ORACLE...

Adressez CV, photo, lettre manuscrite et prétentions à :

HOPITAL AMBROISE-PARÉ - Direction des Ressources Humaines
9, avenue Charles-de-Gaulle – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

OPÉRATION SPÉCIALE

OFFRES D'EMPLOIS

INGÉNIEURS

Des entreprises vous donnent rendez-vous dans

Le Monde
INITIATIVES

du 19 janvier (daté 20)

UN MONDE NOUVEAU SE CRÉE TOUS LES JOURS



GROUPE SAGEM

Ingénieur Technico-Commercial Câbles de Télécom

Aù sein du groupe SAGEM, notre société (3100 personnes, 2,5 milliards FF de CA) fabrique et commercialise des câbles, du matériel de raccordement et des équipements de signalisation. Nous recherchons pour le département Télécommunications, un ingénieur chargé d'assurer la réalisation d'affaires auprès des marchés grands comptes en France et à l'Export. En liaison avec le commercial et les lignes de produits, ce collaborateur traite les appels d'offre et suit l'exécution des contrats directement auprès du client, apportant ses conseils sur le plan technique. Il participe aux commissions techniques et fait évoluer nos produits. Agé de 30/40 ans, vous êtes ingénieur Télécommunications et justifiez d'une expérience confirmée en tant qu'ingénieur d'affaires ou chef de projet dans le domaine des câbles, des transmissions ou des commutations. Vous êtes capable d'entretenir des relations à tous niveaux et maîtrisez parfaitement l'anglais (l'allemand serait un plus apprécié). Ce poste est basé à Paris et nécessite des déplacements fréquents dans toute la France.

Si vous êtes intéressé par ce poste, merci d'adresser votre candidature sous la référence B1391.92M à notre conseil Chantal Baudron s.a., 61 boulevard Haussmann 75008 PARIS..



Chantal Baudron. s.a.

Filiale d'un important groupe pétrolier multinational, CHEVRON CHEMICAL SA (1,5 MF de CA - 600 personnes) fabrique et commercialise des additifs pour lubrifiants et carburants, et recherche pour son usine de Gonfreville l'Orcher (Le Havre - 76)

INGENIEUR MAINTENANCE

Dans le cadre d'un important projet, vous animerez une équipe pluridisciplinaire chargée de l'élaboration et de la mise en place d'une nouvelle organisation de la maintenance sur le site.

Vous définirez et proposerez de nouvelles méthodes et de nouveaux moyens à mettre en oeuvre pour adapter cette activité à la croissance importante de la capacité de production et à l'introduction de nouvelles techniques au sein de l'usine.

Votre sens du management et votre personnalité vous permettront d'animer une équipe qui prendra en charge ce projet auquel vous apporterez méthodes et idées que vous saurez expliquer et mettre en place.

Ingénieur, de formation génie chimique ou électromécanique, vous avez une expérience professionnelle de 2 ans environ dans le domaine de la maintenance qui vous a permis d'affirmer vos compétences techniques et vos qualités d'animateur. Votre réussite dans cette mission vous conduira rapidement vers des responsabilités opérationnelles au sein du service maintenance. Une bonne maîtrise de l'anglais est nécessaire.

QUIEL

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et rémunération actuelle sous référence IMG/0105/M à notre conseil **QUIEL** - 160, rue de Paris - 92100 Boulogne.

Publipanel

Filiale d'un important groupe pétrolier multinational, CHEVRON CHEMICAL SA (1,5 MF de CA - 600 personnes) fabrique et commercialise des additifs pour lubrifiants et carburants et recherche pour son usine de Gonfreville l'Orcher (Le Havre - 76)

JEUNE INGENIEUR CHIMISTE

Au sein des laboratoires techniques, vous procédez aux études nécessaires à la mise au point des lubrifiants et des additifs. Vous prenez en charge la définition du programme d'étude, le suivi et le contrôle de son déroulement en garantissant le respect des budgets et des délais. Votre mission vous conduira à établir des contacts permanents tant en interne - production, développement, ...- qu'en externe - laboratoires du groupe , clients, ...- .

Vous êtes de formation ingénieur chimiste. Vos qualités personnelles et votre capacité à vous intégrer et à vous adapter vous permettrons de réussir dans ce poste et d'évoluer au sein de la société. Compte tenu du contexte international et des nombreux contacts extérieurs - laboratoires, clients, ...- , un anglais courant est indispensable.



Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et rémunération actuelle sous référence IMG/0105/M à notre consei **QUIEL** - 160, rue de Paris - 92100 Boulogne.

Publipanel

REGION LYONNAISE

Ingénieur chimiste

RESPONSABLE DU SERVICE SÉCURITÉ-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

C'est la mission que vous propose notre société chimique, appartenant à un important groupe multinational.
Sous la responsabilité du Directeur, vous participez à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique d'Hygiène, de Sécurité et de Protection de l'Environnement.
De formation Ingénieur Chimiste, vous avez occupé des fonctions Sécurité et Protection de l'Environnement sur un site chimique, ou vous possédez une expérience acquise dans l'administration (DRIRE, agence de Bassin, ministère de l'Environnement). Votre faculté à diriger une équipe, ainsi que la pratique de l'anglais et, si possible de l'allemand, seraient appréciées.
Si vous êtes intéressé par ce poste, merci de transmettre votre CV détaillé avec lettre manuscrite et niveau de rémunération souhaité, sous réf. 649 à Média-System, 55 place de la République, 69002 Lyon, qui transmettra.

MEDIA-SYSTEM

Impliquez-vous dans la maît
de grands programmes spatia

La Direction des Lanceurs du CNES à Evry (91) recrute pour la réalisation des programmes Ariane.

Ingénieurs grandes école

DANS LE CADRE DE L'AGENCE SPATIALE FRANÇA

Deux missions sont proposées au sein des équipes de la Division Etudes et Développement à des jeunes ingénieurs souhaitant valoriser leur première expérience (1 à 3 ans) :

• Le développement des composants mécaniques et l'ingénierie mécanique d'un moteur fusée. De bonnes connaissances en mécanique, matériaux et tribologie sont nécessaires. Réf. 92/DLA/18

• Le développement d'organes de combustion (générateur de gaz, chambre de combustion) d'un moteur fusée. Votre première expérience vous a permis de conforter vos connaissances en thermique, transfert thermique, chimique. Réf. 92/DLA/22

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature, sous la référence du poste choisi, à la Division du Personnel, Centre Spatial d'Evry, Rond-Point de l'Espace, 91023 Evry Cedex. Minitel 3615 code CNESPACE.



Société Française du Radiotéléphone
CA : 1.100 MF - Investissements: 2.000 MF
Groupe Générale des Eaux

SFR

Nous sommes l'opérateur privé de radiotéléphonie et nous proposons nos services à plus de 110.000 abonnés. Notre développement très rapide s'intensifie avec la mise en service du GSM (réseau numérique paneuropéen) sur un marché en pleine évolution.

C'est dans ce contexte que nous recherchons un(e) :

RESPONSABLE D'ETUDES STATISTIQUES ET D'INFOCENTRE

Au sein de l'équipe informatique et en relation constante avec les utilisateurs vous concevrez, produirez les tableaux de bord (notamment commerciaux) de l'entreprise, superviserez l'infocentre. Il s'agit d'une création de poste.

Diplômé(e) de l'enseignement supérieur (BAC + 4 minimum) vous avez une expérience similaire de 2 à 5 ans (dans un service marketing, de gestion d'abonnements ou de vente par correspondance par exemple), qui vous permettra d'être opérationnel(le) rapidement et de faire évoluer nos outils statistiques.

Vos capacités d'innovation seront mises au service d'un environnement high tech. Rompu(e) aux outils informatiques, vous avez de plus un bon contact relationnel et une bonne connaissance du monde de l'entreprise.

Merci d'adresser, sous réf. ES/SFR, lettre manuscrite, CV, photo et prétentions à **PLURIAL - 43 rue Carnot - 92761 ANTONY Cedex**, qui transmettra.

PLURIAL

ANDRA

Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Afin de faire face à nos programmes d'études concernant la gestion à long terme des déchets radioactifs, nous recherchons :

Un Ingénieur d'études

Physico-Chimie des matériaux

Vous définissez les besoins d'études, réalisez les cahiers des charges, suivez activement les prestataires (BE, labos...), rédigez les synthèses et conclusions, vous apportez vos compétences de spécialiste aux personnes concernées, réalisez des études spécifiques...
Universitaire ou ingénieur plus docteur en physique, spécialiste en physico-chimie des matériaux, votre première expérience s'est déroulée en laboratoire ou en secteur industriel dans une fonction d'essais.
(Réf. C195 R)

Un gestionnaire de bases de données

Oracle

Vous administrez une base de données relationnelles scientifiques en pleine évolution dans un environnement informatique adapté et homogène (SGBD/R ORACLE, serveur calculs scientifiques, station CAO, réseau Ethernet... client serveur). Cela implique structuration, mise à jour et contrôle des données, optimisation du système, conception et développement d'applications, etc.
Universitaire ou ingénieur en sciences de la terre, votre première expérience d'informaticien est adaptée à notre environnement et vous a conduit à travailler dans un souci constant de service. (Réf. C195 Q)
L'anglais est indispensable pour les 2 profils.

Pour ces postes basés à Fontenay-aux-Roses, merci d'adresser votre dossier de candidature, sous la référence choisie, à Olivier Chaumette, OC Conseil, 15 rue du Louvre, 75001 Paris.

OC CONSEIL
Ressources humaines
PARIS LONDRES BARCELONE DÜSSELDORF

LE MONDE DES COMMERCIAUX

Marketing - Vente - Commercial



Notre filiale est le spécialiste européen des ingrédients instantanés pour l'industrie agro-alimentaire (+70% à l'export) : des produits originaux, exclusifs et à forte valeur ajoutée sur un marché porteur pour des techniques avancées de conservation naturelle des aliments. Afin de poursuivre notre croissance, notre *Directeur Commercial/Marketing* accroît son équipe et recherche son adjoint

INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL FRANCE + EXPORT

ANGLAIS + ALLEMAND — ***basé en Val de Loire***

Vous renforcez et créez notre présence sur des zones géographiques (Amérique du Nord, Japon...) ou de nouveaux marchés dont vous devenez le responsable opérationnel. Homme de développement, vous initiez de nouvelles applications, ou de nouveaux produits, dans le cadre d'une politique commerciale basée sur le long terme.

A 30/40 ans, de formation ESC ou IAA, vous avez impérativement une solide expérience de la vente à l'international de produits techniques ou équipements destinés aux industries. Vous maîtrisez parfaitement l'anglais et l'allemand.

Dans ce rôle capital de créateur et de développeur de vos propres marchés, vous bénéficiez d'une structure légère efficace, d'un savoir-faire et d'une qualité de services reconnus.

Merci d'adresser CV, photo, lettre et votre rémunération actuelle, sous réf. 50.6260/LM portée sur la lettre et l'enveloppe à notre Conseil **MERCURI URVAL** : 1, rue Eugène Varlin BP 3939, 44039 - NANTES Cedex 04.

MIKO — Vivagel







PARIS

DIRECTEUR COMMERCIAL

Groupe français à taille humaine, implanté dans 15 Pays où nous réalisons 70% de notre CA, nous cherchons le Directeur Commercial de notre sous-groupe européen.

Responsable du Marketing et des ventes, vous serez chargé de renforcer notre position de leader sur le marché de fournitures que nous réalisons pour l'industrie et les services. Le poste comprend l'animation de Chefs de produits et de représentants couvrant les différentes gammes et canaux de vente, d'un Service export ainsi que de filiales étrangères. A trente ans, diplômé d'HEC, ESCP ou ESSEC, vous possédez une expérience réussie dans un contexte international. Une parfaite maîtrise de l'Anglais est indispensable (Allemand souhaitable).

Merci d'adresser votre dossier de candidature, lettre manuscrite, CV détaillé et photo à **PUBLIVAL/1046** — 27 route des Gardes 92190 MEUDON (France), qui transmettra. Confidentialité assurée.

Filiale d'un important Groupe, premier Européen dans son domaine, notre société est spécialisée dans les biens d'équipements. Notre développement et notre stratégie qualité nous amènent à rechercher notre

Responsable Service Client

Rattaché à la Direction Générale, vous prenez la responsabilité de l'ensemble des services clientèle et animez une équipe d'une dizaine de collaborateurs.
Vous optimisez notamment l'administration des ventes de la commande à la livraison y compris le transport et la facturation (France et Export).

En relation avec nos usines et nos agences commerciales, vous êtes le garant du respect des procédures et de la qualité du service apporté à nos clients.

A 30 ans environ, de formation Sup de Co ou équivalent, vous avez une expérience de 5 ans obligatoirement réalisée dans le domaine de l'administration des ventes en milieu industriel.

Vous souhaitez, pour ce poste que vous créez, valoriser vos capacités de réalisation et de communication au sein d'une société qui vous donnera les moyens de vos ambitions et de vos compétences.

Poste basé en province.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions s/réf. EX187F à notre Conseil ARCO - 18 av. de l'Opéra - 75001 PARIS

PARIS/RHÔNE-ALPES



Responsable Marketing Achats

NANTES



Leader du chauffage au gaz, 1,6 milliard de CA, plus de 50% de CA à l'exportation, 4 filiales en Europe 2400 collaborateurs

Pour conforter notre développement et mieux connaître les marchés fournisseurs stratégiques nous créons le poste de Responsable Marketing Achats.

Au sein de la Direction des Achats, vous prendrez en charge les activités Marketing/Achats dans les domaines de production, d'investissements et de négoce.

Votre mission consistera d'une part à identifier les fournisseurs potentiels en terme de capacités et de prestations et d'autre part à anticiper l'évolution des prix et des techniques en fonction des marchés.

En contact direct avec l'équipe Achats et le Développement, vous savez écouter et insuffler vos idées en ayant le souci de toujours apporter une réponse concrète aux attentes du marché.

Rigoureux et créatif vous serez une véritable force de propositions dans un groupe international en pleine expansion.

Ce poste s'adresse à un professionnel d'environ 30 ans, de formation supérieure Marketing ou Ingénieur, souhaitant valoriser une expérience réussie d'au moins 5 ans dans des fonctions technico-commerciales, recherche ou achats dans le domaine des biens d'équipement.

Ce poste nécessite de courts déplacements à l'étranger. La maîtrise de l'anglais est indispensable et la pratique d'une autre langue européenne est un atout.

Merci d'adresset votre dossier complet (lettre manuscrite, CV, photo, rémunération actuelle) à notre conseil Yves DUIGOU - HAY MANAGERS L'Hermitage - 10, chemin de l'Eraudière - 44300 NANTES.

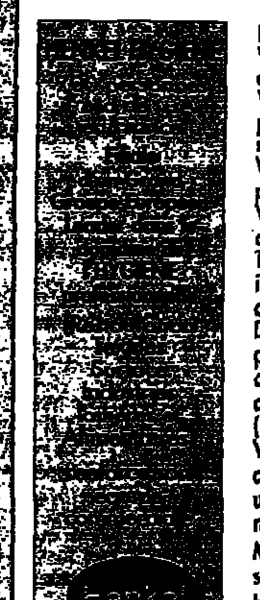
Hay Managers

HAY GROUP 1er CONSULTANT MONDIAL EN RESSOURCES HUMAINES

MEDIA/PA

RESPONSABLE NATIONAL GRANDS COMPTES

(Hygiène des Textiles)



Directement rattaché au responsable des Ventes "Clients Nationaux" en Hygiène des Textiles
Vous participerez au suivi et au développement de la clientèle du département par la réalisation des objectifs de vente fixés.
Vous contribuerez à l'élaboration de la politique commerciale de la division.
Vous saurez non seulement vous tenir informé des évolutions de la gamme Hygiène des Textiles, mais aussi faire circuler cette information sans négliger celle relative à la concurrence.
De formation ingénieur Chimiste, vous posséderez idéalement une expérience de 3 ans et une connaissance de notre secteur d'activités. De plus vous pratiquerez l'anglais (connaissance de l'allemand souhaitée).
Vos qualités relationnelles et votre capacité d'adaptation devraient vous permettre, après une intégration réussie, d'évoluer au sein de notre Groupe.
Merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence R.N.G.C. à :
HENKEL HYGIENE - Service Recrutement
8, rue Rouget de Lisle
92442 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

